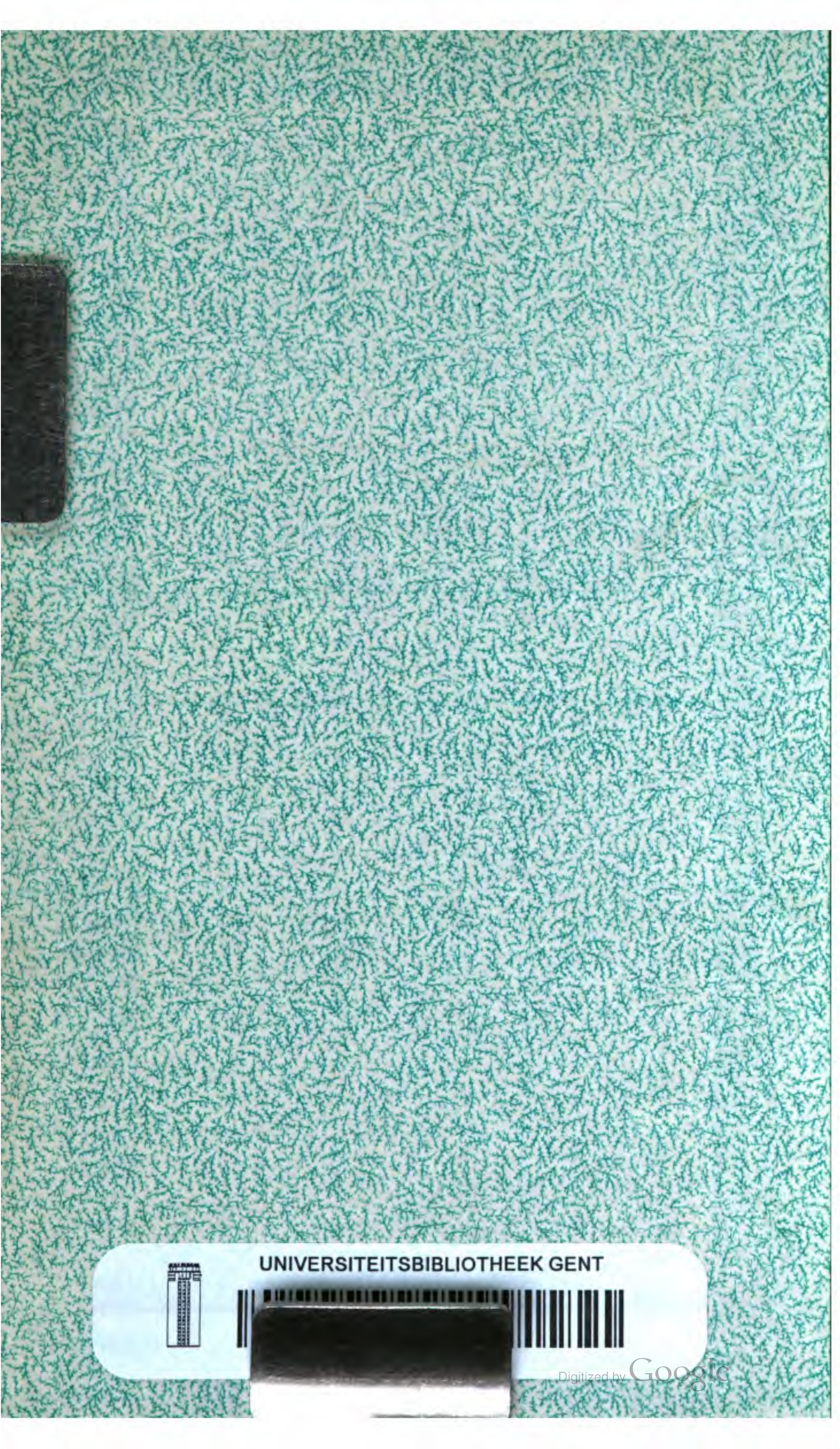
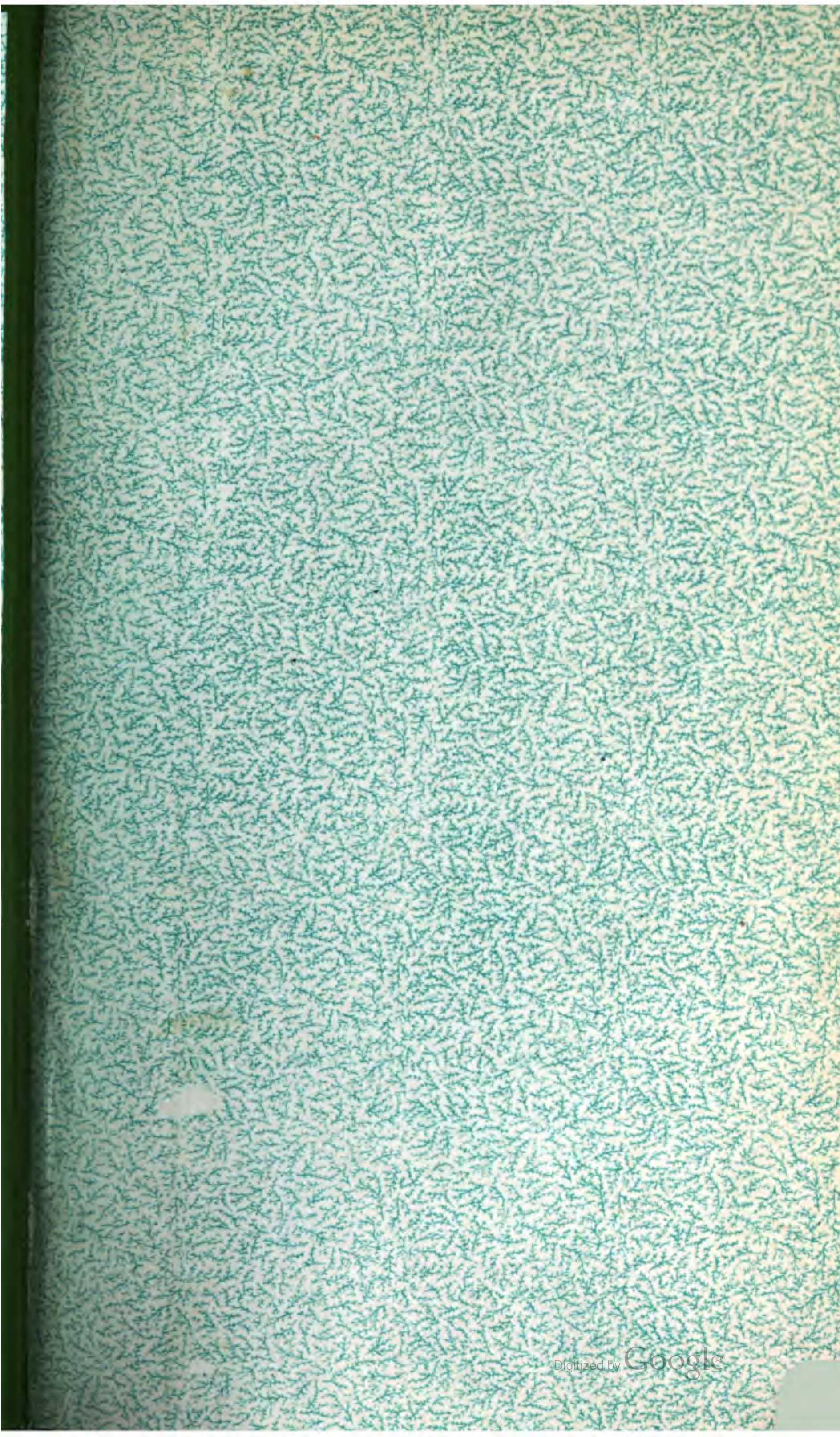






HISTOIRE DE NAPLES

DEPUIS CHARLES VI JUSQU'A FERDINAND IV,

1734-1825,

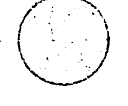
PAR LE GÉNÉRAL COLLETTA;

Traduite de l'italien

PAR MM. B. ET LEFEBVRE.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME QUATRIÈME.



PARIS,
LIBRAIRIE HISTORIQUE DE LADVOCAT,
PLACE DU PALAIS-ROYAL.

1840



HISTOIRE

DU ROYAUME

DE NAPLES.

LIVRE VIII.

RÈGNE DE FERDINAND IV.

1815 — 1820.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ÉTAT DU ROYAUME AU RETOUR DES BOURBONS. — ACTES DU GOUVERNEMENT. — ÉVÉNEMENS DÉPLORABLES.

I. Joachim Murat succomba en 1815; mais les lois, les usages, les opinions adoptées et les espérances conçues par le peuple pendant le cours des dix dernières années lui survécurent. Ce n'est pas toujours le temps qu'il faut considérer comme l'unique mesure de la vie des nations : tantôt les siècles s'écoulent sans avoir marqué la transition d'un âge à l'autre; tantôt leur existence se compte par jours. Il y a pour les peuples des époques de crise et de renouvellement; telles

furent à Naples les dix années du règne des souverains français. Toutes les institutions éprouvèrent des changemens; tous les élémens de la société et de l'État furent modifiés en bien ou en mal. La législation civile, éparse en 1805 dans une centaine de volumes, s'était concentrée tout entière dans le Code Napoléon, monument prodigieux de sagesse et de science. La législation pénale, qu'il fallait chercher au hasard dans les ordonnances royales et dans les coutumes des tribunaux, fut recueillie et rassemblée en corps de lois; mais elle était encore bien imparfaite, à cause de l'exagération du nombre des délits et de la trop grande sévérité des peines. Cependant, à l'ancienne procédure, à ses ténèbres et à ses iniquités, avait succédé le débat contradictoire. Quant au commerce, il était régi par une législation excellente.

L'administration financière du royaume, qui autrefois tirait ses ressources de contributions mal définies et de natures différentes, comme la capitation et les impôts d'*adoa* et de *rilevio;* ou de moyens ridicules, comme le vaisseau brûlé (*la nave bruciata*) et le don gratuit; ou de taxes plus raisonnables, comme l'impôt du sel, du tabac, des dîmes; et qui présentait par conséquent, avec beaucoup de grossièreté dans les principes élémentaires, beaucoup de confusion et d'inégalité dans ses effets, se trouvait, au retour des Bourbons, en bon état et bien organisée. Les impôts étaient calculés sur le revenu des propriétés; le trésor s'était remis en possession de toutes les taxes anciennement affermées; la dette publique était liquidée et son service réorganisé; enfin, on avait institué la caisse

d'amortissement, et l'on s'occupait de fonder une caisse d'escompte. Les finances étaient encore en proie à deux vers rongeurs, le discrédit et l'avidité du gouvernement, malheurs inséparables de l'incertitude et des abus de la conquête; mais il y avait un remède auquel le temps seul, il est vrai, pouvait donner toute sa force: c'était la paix et la stabilité du nouvel ordre de choses. L'administration des communes et des provinces, fort arbitraire autrefois, s'était régularisée. Au lieu des présidens, dont les attributions incertaines et variées rendaient le pouvoir inefficace, il y avait des intendans, et l'administration elle-même était assujettie à des réglemens peut-être trop nombreux. Les richesses des communes, augmentées par les dépouilles du régime féodal, devinrent la source d'un grand nombre d'avantages pour le public et pour les particuliers: leurs intérêts étaient confiés aux décurionats, aux conseils de districts et de provinces, et au conseil d'État : et comme les grandes assemblées publiques sont naturellement portées à favoriser et à défendre les droits des peuples, l'administration fut dans le royaume de Naples un instrument de liberté.

Les couvens n'existaient plus; le régime féodal était détruit; les anciens barons avaient beaucoup souffert; on avait exercé beaucoup de violences; mais il le fallait bien, et ce ne pouvait être autrement, car les états ne se renouvellent point de la même manière qu'ils se conservent. Les révolutions obéissent à la nécessité, et demandent de l'énergie, tandis que pour conserver, il faut de la modération et de la douceur.

La religion était affaiblie, les croyances religieuses

proscrites ou tournées en ridicule. C'était une perte sans compensation, car la foi n'avait pas été remplacée dans les cœurs par de nouvelles vertus; on ne remarquait point d'amélioration dans les mœurs ni dans les relations sociales; les unes et les autres avaient également perdu.

Le peuple avait des idées très-libérales sur la politique et le gouvernement des états; il obéissait peu aux lois, beaucoup trop à l'homme. C'était la licence à côté de la servitude.

II. Si de l'examen des choses nous passons à celui des personnes, nous trouverons que les magistrats étaient généralement supérieurs à ceux du dernier siècle, sous le rapport des lumières, de la probité, de l'amour de la justice.

Le clergé, qui avait perdu son crédit, était plus corrompu qu'autrefois. Comme la révolution de 1806 à Naples s'était opérée sous l'influence des principes et des passions irréligieuses de la révolution française, les ecclésiastiques, voyant l'Église appauvrie et forcés de chercher l'opulence ailleurs qu'au service des autels, étaient devenus moins hypocrites, mais plus scandaleux, et le mélange des moines sortis de leurs couvens pour se faire prêtres nuisit à la masse du clergé séculier.

L'ancienne noblesse, appauvrie, tombait en décadence; la nouvelle ne tenait guère son rang faute d'expérience, et ne se montrait pas jalouse de ses titres, parce que sa puissance avait un autre fondement. Elles pouvaient l'une et l'autre donner au trône quelque

éclat, mais ne le fortifiaient en aucune manière; car, depuis l'abolition des privilèges, les nobles n'étaient plus que des propriétaires, et n'avaient plus des intérêts de caste différens de ceux du peuple en général.

Il ne restait plus beaucoup de soldats de l'armée de Joachim, parce que la plupart avaient déserté, mais un grand nombre d'officiers et beaucoup trop de généraux. Ces hommes étaient remuans et inquiets, présomptueux dans leur langage, très-belliqueux et très-avides d'honneurs. Les habitudes militaires et la discipline s'étaient considérablement relâchées.

Les ambitieux s'étaient accoutumés à voir récompenser tous les genres de services rendus à tous les pouvoirs, et à trouver l'emploi de leurs talens dans toutes les vicissitudes de la fortune.

La populace avait pris l'habitude et le goût des révolutions, parce qu'elle gagnait dans les discordes civiles; elle aimait à s'enrichir des dépouilles de la féodalité, et se plaisait à jouir des avantages de l'égalité; elle était donc avide et inquiète; pour la maîtriser, il fallait recourir à la force.

L'élévation subite de Joseph Bonaparte et de Joachim Murat sur un trône où leur puissance et leur gloire éclipsèrent celle des souverains qui les avaient précédés, effaça le prestige du nom de Roi. Le caractère du gouvernement monarchique était changé, puisque l'ancienne royauté avait pour base et pour moyen d'action le privilége et la faveur, et que la nouvelle reposait sur le mérite et l'égalité. L'aveugle respect de nos ancêtres avait fait place à un sentiment de crainte devant la puissance du souverain ou d'estime pour son

gouvernement. L'affection se raisonnait; révolution morale immense et des plus fécondes.

Le peuple, travaillé par vingt ans de fortunes contraires, se rappelait les injustes persécutions de 1793, la tyrannie de 1799, le despotisme des années suivantes, les illusions trompeuses de la liberté moderne, l'orgueil et la rapacité des armées étrangères, l'insuffisance de celles du royaume pour le défendre. Il énumérait tant de promesses inexécutées, tant de sermens violés, tant d'artifices employés avec lui pour l'exploiter au profit de l'ambition ou de la cupidité. Il savait que les anciens et les nouveaux souverains, sans se soucier d'agir sur leurs sujets par la persuasion, avaient régné, les uns par le prestige alors attaché au nom de Roi, les autres par la force. Maintenant que le prestige était évanoui et la force brisée, ni les Bourbons ni Murat n'avaient beaucoup de partisans; et le plus grand nombre des penseurs, affiliés aux sociétés secrètes ou libéraux, sans être mécontens de la chute de Joachim, se défiaient de son successeur, et surveillaient les premières mesures de son gouvernement d'un œil inquiet et soupçonneux.

Les peuples et les princes s'observaient tour à tour avec les mêmes sentimens, et s'inspiraient mutuellement des craintes et des espérances diverses. Au désir universel d'indépendance qui s'était développé, comme je l'ai dit, dans le cours des dernières années, les vainqueurs avaient opposé le dogme politique de la légitimité. Restreindre son application au rétablissement des anciennes familles de souverains, c'était réveiller le souvenir de tout le mal qu'elles avaient fait, et laisser

craindre que, par vengeance ou par instinct de despotisme, les monarques restaurés ne détruisissent toutes les institutions, celles même qui leur seraient avantageuses, enfantées par les progrès de la civilisation. Mais les promesses des rois firent entrevoir un meilleur avenir, et le peuple se réjouit de les entendre, modérés dans leur langage et instruits par l'expérience, confirmer les bonnes lois données pendant leur absence et promettre tous de nouvelles franchises. Ce qui contribuait encore à le rassurer, c'était de voir l'autorité entre les mains d'hommes vieillis dans le malheur, et que tant de révolutions avaient dû éclairer, tandis que les autres, fiers de leur élévation comme des parvenus le sont de leurs richesses, et gâtés par les faveurs de la fortune, s'étaient montrés fort absolus dans l'exercice du pouvoir, et avaient poussé jusqu'à l'excès l'esprit de domination. Le peuple espéra donc gagner au rétablissement de la paix une constitution durable et non moins avantageuse pour le souverain que pour les sujets; il en trouvait la base dans les proclamations mêmes du roi, et si les promesses de la légitimité eussent été sincères, si les princes n'avaient pas voulu tromper les nations, ils se seraient assuré leur attachement, et l'Europe se reposerait aujourd'hui de ses longues souffrances. Telle était la situation dans laquelle les souverains de la maison impériale de France laissèrent le royaume.

III. Le congrès de Vienne avait déclaré Joachim Murat déchu du trône de Naples, à cause de la guerre qu'il avait allumée en Italie dans les premiers mois de

1815, et rétabli la vieille dynastie des Bourbons. Peu de temps après commencèrent les désastres de l'armée de Murat, et le roi Ferdinand s'occupa de faire ses dispositions par mer et par terre pour envahir la Calabre; il publia aussi des proclamations et des décrets pour séduire les Napolitains. Mais, ou le roi de Sicile agit avec trop de lenteur, ou la chute de son ennemi fut trop prompte; car déjà les armées autrichiennes avaient achevé la conquête du royaume quand les proclamations et les troupes de Ferdinand arrivèrent à Naples. L'armée sicilienne, fière d'un triomphe qui n'était pas le sien, fit dans la capitale une entrée pompeuse mais tardive, et déjà la convention de Casalanza, qu'on venait de publier, enlevait quelque chose de leur mérite aux proclamations du roi. Mais la réunion des deux armées le rendait beaucoup plus fort, et lorsque le peuple vit les promesses du souverain sanctionnées par des traités positifs, il se tranquillisa et se confirma dans ses espérances.

Les cinq proclamations du roi, datées de Messine, du 20 au 24 mai 1815, promettaient la paix, la concorde, l'oubli du passé. La cour de Palerme reconnaissait jusqu'à un certain point les torts de l'ancien gouvernement; il y était question des lois fondamentales de l'État, de liberté civile, de garanties formelles. C'était en quelque sorte une esquisse de la constitution; mais ce mot ne s'y trouvait pas. Les militaires étaient confirmés dans la jouissance de leurs grades, les emplois civils maintenus, la législation des dix années de la domination française et tous les réglemens d'économie publique conservés. Le roi ne remontait donc

pas sur le trône au milieu des malédictions d'intérêts froissés, et les honnêtes gens ouvraient leurs cœurs à l'espoir d'un heureux avenir.

Le ministère était composé des personnages suivans : le marquis Circello, vieux serviteur de la monarchie absolue, mauvais élève d'un mauvais maître [1]; le chevalier de' Médici, homme d'un esprit délié, deux fois incarcéré comme partisan de la liberté sous le régime monarchique, et de la royauté sous le gouvernement républicain : il avait du mérite et de la réputation, mais les opinions étaient partagées sur son caractère; le marquis Tommasi, peu connu à Naples, parce qu'il en était sorti fort jeune, et qui se recommandait à l'estime publique pour avoir composé un éloge de Filangieri. De ces trois ministres, Circello était celui qui avait le plus en horreur les nouvelles idées et les traditions du régime français; les deux autres, adversaires moins ardens, mais très-présomptueux, ne parlaient de notre gouvernement sous Murat qu'avec un certain mépris. Tous, roi, ministres et conseillers d'État, qui pendant les premiers temps de l'émigration s'étaient engourdis dans l'inaction et le servilisme, qui ensuite s'étaient péniblement formés aux pratiques de la liberté sous la constitution sicilienne de 1812, émigrés volontaires, ou proscrits et dépouillés de leurs emplois, tous, disons-nous, étaient demeurés étrangers aux progrès et aux révolutions opérées à Naples dans les institutions et dans les lois; tout ce qu'ils savaient de l'interrègne, c'étaient les conspirations et les rigueurs

[1] Ce maître était sans doute la reine Caroline; *indotto scolare di moglie indotta*, porte le texte italien.

judiciaires par lesquelles on les avait punies; enfin l'état du royaume se présentait à leurs yeux sous de sombres couleurs. Ils considéraient Napoléon et les souverains de sa famille comme des usurpateurs, les mesures et les travaux de leur règne comme des crimes, les hommes qui avaient pris part au gouvernement comme coupables; ils appelaient occupation militaire un gouvernement régulier de dix années, universellement reconnu par l'Europe, affermi par de bonnes lois, consacré par une foule d'institutions politiques et par la prospérité générale. Avec de pareilles doctrines, les proclamations de Messine et les engagemens de Casalanza, loin d'être dictés par un sentiment de justice, n'étaient donc que des mesures de politique arrachées par la nécessité ou la raison d'État, et si nous conservions nos emplois, nos biens, notre existence même, ce n'était pas en vertu d'un droit, mais grâce à la clémence du souverain.

IV. Le télégraphe ayant annoncé le départ de Ferdinand de Messine, la reine Caroline Murat fit aussitôt voile du port de Naples, prit ses enfans à Gaëte et continua tristement son voyage vers Trieste. Le vaisseau qui la portait rencontra en mer un autre navire: c'était celui de Ferdinand qui retournait dans sa capitale; et la reine eut la douleur de s'entendre dire par le commandant de son vaisseau, qui déguisait l'insulte sous une apparence de bonté: « Madame, on va tirer le canon, mais ne craignez rien; ce n'est qu'une salve pour fêter la rencontre du roi de Naples. » Caroline Murat, qui avait du courage et le sentiment

de sa dignité, lui répondit avec noblesse, que le bruit du canon n'était pas nouveau pour les Bonaparte et ne leur faisait pas peur. La fortune ennemie accablait de toutes ses rigueurs cette famille déchue. Joachim errait sur la Méditerranée avec un petit navire presqu'au hasard, et sans trop savoir sur quel point se diriger. La reine Caroline, dont le vaisseau fut retenu quelques jours dans le port, vit préparer les réjouissances qui devaient célébrer ses malheurs. Il lui fallut souffrir les insultes d'une grossière populace qui s'approchait de son bâtiment sur de petites barques pour faire retentir à ses oreilles des chansons injurieuses, et enfin quand elle se fut dérobée à ces affronts et à ce douloureux spectacle, prisonnière entre les mains d'un ennemi, elle rencontra son heureux rival, dont cette humiliation nouvelle rehaussait le triomphe.

Le roi arriva le 4 juin à Baia, et le 6 à Portici, où les généraux attachés à sa famille et ceux de Murat s'étaient rendus sur son invitation. Ferdinand laissa errer ses yeux avec une égale bienveillance sur les uns et sur les autres, sans distinction de parti; mais entre eux ils n'échangèrent que des regards dédaigneux et presque insultans. Les uns étaient vaincus, les autres vainqueurs; ils se renvoyaient mutuellement dans le secret de leur conscience les reproches injustes de servilisme et d'infidélité. La nouvelle politique du roi semblait à ses vieux partisans un obstacle menaçant pour leur ambition; les généraux de Murat craignaient de trouver le même obstacle dans ses vieilles affections. Les uns et les autres ne se portaient pas moins de haine qu'ils s'inspiraient de mépris.

Trois jours après, le roi fit son entrée solennelle dans la capitale; il était à cheval au milieu d'un cortége peu nombreux. La simplicité des équipemens, des habits sans éclat, des chevaux même qui marchaient sans bruit, toute cette scène offrait un singulier contraste avec la splendeur, le luxe et le fracas des cérémonies publiques où figurait Joachim Murat. Aussi la populace, qui trouve toujours à reprendre et qui appelait ce dernier un roi de théâtre, appelait-elle son vieux souverain un roi paysan; elle taxait de prodigalité la splendeur de l'un, et d'avarice la simplicité de l'autre. Les fêtes durèrent plusieurs jours, et la joie publique était sincère. Ceux qui regrettaient Murat dissimulaient leurs chagrins et gémissaient secrètement, parce que l'intérêt public n'était pour rien dans une douleur inspirée par la reconnaissance, le dévouement personnel et la compassion. Ces sentimens se renfermaient au fond des cœurs.

V. Cependant les prodigieux mouvemens de la France après le retour de Bonaparte, les immenses ressources de son génie, et l'inconstance, justement redoutée, de la fortune, assombrissaient les joies de la restauration napolitaine, quand arriva la nouvelle de la bataille de Waterloo, quelque temps avant celle de la bataille de Ligny; car, cette fois, la renommée, contre l'ordinaire, apporta les bonnes nouvelles plus vite que les mauvaises. La victoire des alliés fut célébrée par des réjouissances publiques. Le commandant de Gaëte, qui défendait encore la place au nom de Murat, se rendit sur cette nouvelle. Quant aux forteresses de Pescara et

d'Ancône, elles s'étaient rendues depuis plusieurs mois. L'importance de ces trois événemens me force à les raconter avec plus de détails.

Le général Napoletani qui commandait la citadelle de Pescara en ouvrit les portes le 28 mai, et le général Montemajor, qui commandait celle d'Ancône, fit sa soumission le jour suivant. Un héraut s'était présenté au nom de Ferdinand devant les deux places pour sommer les chefs de se rendre, et ceux-ci en avaient aussitôt ouvert les portes. L'officier chargé de cette mission était un colonel de l'armée de Murat, et c'est la seule tache d'une existence honorable. Je dis une tache, quoique dans les révolutions des empires le changement de drapeau soit plutôt un malheur qu'une honte pour les militaires; mais ce qui fait la honte, ce qui trahit une âme inconstante et servile, c'est de montrer dans ces circonstances ou de l'empressement, ou de l'ambition, ou de la joie: car l'honneur militaire a changé de nature. La profession des armes, qui était autrefois un métier de gladiateur, est aujourd'hui un devoir de citoyen, et les talens, le courage, le succès, n'ont plus de droits à l'admiration des hommes, quand la cause qu'ils servent n'est pas honorable. Les larmes de la patrie n'ont pas arrosé la tombe de Moreau; elle se cache obscure et sans gloire sur la terre étrangère, tandis que la mémoire des soldats français qui, après le désastre de Waterloo, se sont tués pour ne pas lui survivre, sera éternellement honorée. Il y a eu dans cette catastrophe de l'Empire des déserteurs et des traîtres que la fortune a comblés de ses dons, mais leurs noms sont en horreur. Aujourd'hui, grâce aux progrès

de la civilisation et des lumières, quand la profession des armes n'est qu'un marché de sang et d'obéissance passive, elle est ignominieuse; elle ne commande l'admiration et le respect des hommes que si elle se consacre à la défense et à la grandeur de la patrie.

Aux premières sommations du hérant de Ferdinand, les commandans de Pescara et d'Ancône rendirent ces deux places, bien que pourvues de garnisons nombreuses, d'armes, d'artillerie et de munitions de toute espèce en grande abondance. Il y eut dans cette conduite à la fois de l'ignorance et de la crainte. Sujets nés des Bourbons de Naples, ils regardèrent comme une faute de désobéir aux ordres du roi, et, d'un autre côté, ils craignirent des vengeances et des réactions dont ils avaient eu l'exemple sous les yeux. Ancône fut occupée d'abord par une garnison autrichienne, et puis restituée au souverain pontife. Les fortifications de Pescara furent démantelées, et on ouvrit, au moyen d'autant de mines, dix-sept brèches dans les remparts, mesure outrageante à l'égard d'un souverain ami, de précaution pour une conquête future du royaume, de crainte en cas de nouvelles guerres. Le même héraut se présenta devant le général Begani, qui commandait à Gaëte; mais les sommations et le mauvais exemple de ses compagnons d'armes ne purent ébranler sa fermeté: il fallut entreprendre le siége de la place, qui fut mené très-lentement.

Après la bataille de Waterloo, et quand Bonaparte était déjà retenu captif à bord d'un vaisseau anglais, le drapeau tricolore, naguère si altier, flottait encore sur les rocs stériles de la tour de Roland: par une sin-

gulière bizarrerie de la fortune, c'était peut-être le seul point du monde alors ombragé par les trois couleurs, et le fait est remarquable dans l'histoire de Gaëte; mais l'obstination du général Begani devenait périlleuse. Alors il rendit la forteresse; et si le roi l'a puni de sa longue résistance, la gloire l'en a dédommagé.

La constance de Begani fut diversement appréciée, ainsi que la peine qu'on lui fit subir; et, dans cette question, voici le pour et le contre. L'Italie, disaient les uns, était perdue pour les Français; Joachim Murat avait succombé, la France était envahie; l'Europe coalisée avec les Bourbons de Naples, la place de Gaëte n'avait plus d'importance; il ne pouvait lui arriver de secours; la défense était inutile, coupable même, puisqu'elle coûtait de part et d'autre des hommes et des souffrances de toute espèce. Ferdinand était le roi légitime des Deux-Siciles; expulsé du trône par les armes, la fortune des armes l'y replaçait; ses droits reprenaient toute leur force, et la Providence mettait un terme à l'interruption de son pouvoir; le général Begani, qui était né son sujet, redevenait tel, et sa résistance le constituait en état de rebellion. Ainsi raisonnaient les partisans du roi.

On disait, de l'autre côté, que la première loi d'un siége, c'est de ne céder qu'à la dernière extrémité, de fermer l'oreille aux menaces comme à la séduction, de ne pas regarder au-delà d'une portée de canon; que, pour un général assiégé, le monde est tout entier dans l'enceinte de la place qu'il défend, que ses devoirs et sa loi sont strictement renfermés dans le serment qu'il

a prêté. Le secours est impossible, une plus longue résistance est devenue inutile, soit; mais il n'en est pas juge; l'importance de la conservation d'une forteresse n'est pas susceptible de se mesurer exactement. Si, en 1798, le gouverneur de Gaëte n'en avait pas ouvert les portes, l'invasion française se serait arrêtée à la limite du Garigliano, nous n'aurions pas connu la République; les brigandages, les atrocités de 1799, le cardinal Ruffo, Speziale, tant d'autres noms et de souvenirs exécrables ne souilleraient pas notre histoire. Tant d'ignominies et d'horreurs n'ont tenu qu'à la lâcheté du vieux général Tschiudy. Si, en 1806, Gaëte avait pu se défendre huit jours de plus, l'armée française, battue par les royalistes de l'intérieur, aurait été forcée d'évacuer le royaume, ou de se retirer, à travers mille difficultés, dans les Abruzzes; et cependant les Français dominaient alors toute l'Italie et faisaient trembler l'Europe.

Le roi Ferdinand avait perdu le royaume de Naples comme son père, Charles III, l'avait acquis, par les armes; la souveraineté n'émigre pas, la nationalité ne quitte point le sol; elles tiennent toutes deux, et s'attachent fortement au sol de la patrie commune et à la présence des citoyens. Ferdinand III, de Sicile, était un souverain étranger aux Napolitains, et la défense de Gaëte par le général Begani était aussi légitime que celle de la même place par le prince de Hesse-Philipstadt quelques années avant. Tout ennemi qu'il pouvait être, Begani n'était pas coupable; et si l'on avait un reproche à lui faire, ce serait de ne pas avoir tenu jusqu'à la dernière extrémité, jusqu'à ce que la faim et

l'épuisement de tous les moyens de résistance l'eussent forcé de se rendre.

Des trois commandans que j'ai nommés, les deux premiers furent déshonorés au sein des grandeurs par l'empressement de leur soumission ; la vénération publique accompagna Begani dans l'exil ; et cette différence montre bien de quel côté inclinait la sympathie universelle, et quelle illusion se font les rois quand ils se flattent de distribuer à leur gré l'honneur et la honte.

VI. La réorganisation du royaume, après le retour des Bourbons, commença par les finances. Le roi avait contracté de grandes obligations par son adhésion aux actes du congrès de Vienne ; il devait à l'Autriche vingt-six millions de francs, pour le prix de sa conquête ; au prince Eugène cinq millions à titre d'indemnité ; neuf millions à des diplomates influens du congrès, à titre de gratification, et comme témoignage de reconnaissance, ou même comme prix convenu de leur suffrage. Il fallait pourvoir à l'entretien de l'armée autrichienne, de l'armée sicilienne qui avait suivi le roi, et de tout ce qui existait encore de celle de Murat. Les émigrés voulaient des récompenses, les victimes de leur fidélité à l'intérieur pendant l'*occupation*[1] *militaire* voulaient du pain, les partisans des Bour-

[1] C'est ainsi que je rendrai ordinairement l'expression italienne *decennio*, sans attacher au terme d'*occupation* l'idée d'illégitimité qui l'avait fait adopter par la cour de Naples, pour caractériser les règnes de Joseph Bonaparte et de Joachim Murat. CH° L.

bons étaient avides de faveurs, la cour et le souverain avides de jouissances. Mais l'administration de Joachim avait laissé les finances dans un état si prospère, qu'on pouvait satisfaire tous ces besoins, et d'autant mieux que la paix générale assurait de grandes ressources au trésor par le rétablissement du crédit, et que le chevalier Medici, avec ses habitudes parcimonieuses, promettait un digne successeur à l'esprit inventif de M. Agar. Le système financier de l'administration française fut conservé presque tout entier, sauf l'impôt des patentes, qui fut aboli. C'était une erreur, fruit de l'ignorance du ministre, et de son attachement aux vieilles traditions et aux vieilles doctrines économiques. L'impôt des patentes, qui frappait toutes les industries et toutes les professions, constituait une source abondante de revenus, qui se trouva perdue pour le trésor public.

Les émigrés, qui étaient rentrés dans leur patrie à la suite de Ferdinand, obtinrent la restitution de leurs biens, quoique vendus sous la domination française, et le trésor révoqua toutes les concessions de Joseph et de Joachim. Ces restitutions forcées mécontentèrent beaucoup de monde, et firent quelquefois blâmer le gouvernement. Au nombre des donataires dépouillés furent les enfans orphelins du marquis Palmieri, exécuté en 1807 pour avoir conspiré contre Joseph Bonaparte, et pour le rétablissement de Ferdinand; son procès avait coûté des sommes considérables, que sa malheureuse famille aurait payées, si Joachim, par compassion pour les prières de sa veuve, ne lui avait fait remise de tous les frais. Mais en 1815, l'adminis-

tration des finances revint sur cette grâce; la marquise, après avoir inutilement supplié les ministres, porta ses représentations et ses prières au pied d'un trône que n'occupait plus le souverain dont son époux avait méconnu les droits, mais celui pour lequel il avait versé son sang; aussi la marquise Palmieri l'abordait-elle avec assurance; mais ses larmes furent inutiles, et cette famille infortunée paya les frais du supplice de son chef.

VII. Les propriétés de l'État se vendaient d'après le taux des revenus constatés, et les biens chargés de certaines redevances (*censi*) s'affranchissaient sur le même pied, qui réglait aussi l'aliénation des biens appartenant aux établissemens publics. Ces opérations nécessitèrent une recherche exacte des revenus, et les firent monter, en sorte que le trésor, en émettant de nouvelles reconnaissances, accumula de grandes sommes d'argent. Mais la dette publique s'augmentait : à la chute de Murat elle n'était que de 800,000 ducats; bientôt elle fut doublée. Ces combinaisons fiscales eurent un inconvénient plus grave; ce fut de faire perdre à tous les établissemens d'utilité publique, monts-de-piété, hôpitaux, fondations industrielles et scientifiques, établissemens d'instruction, la propriété de leurs biens, que le gouvernement vendit, et dont il les dédommagea par des inscriptions de rentes sur le grand livre. Il résultait de cette conversion que tous les moyens de civilisation se trouvant liés au sort des finances de l'État, une nécessité impérieuse, l'insatiable avidité d'un conquérant, le caprice ou le mauvais

esprit d'un roi, pouvaient désormais, par le refus de reconnaître ou d'accomplir momentanément ces obligations, livrer la société napolitaine à l'abrutissement et à la misère.

Parmi toutes ces ventes de propriétés, un ministre fit une acquisition qui le couvrit de honte, et discrédita le gouvernement. C'est une affaire que mes devoirs d'historien m'obligent à rapporter en détail; car il faut bien réunir un grand nombre de faits de ce genre, chacun desquels, envisagé isolément, ne semblerait pas digne d'occuper l'histoire, pour établir le caractère de cette première période de la restauration. Le lecteur ne doit pas s'attendre à trouver, dans les cinq années qui ont précédé la révolution de 1820, une époque signalée par les grandes causes des bouleversemens politiques, telles qu'une tyrannie active, des finances en désordre, la confiscation arbitraire des propriétés, un despotisme qui atteint ou qui menace les existences, mais plus de petites fautes que de torts graves, des tracasseries sans dignité, des haines obscures bassement exercées : et tels sont les ruisseaux presque inaperçus qui ont contribué à former, pendant cinq ans, le torrent révolutionnaire qui a rompu ses digues, et inondé le royaume en 1820. Il est pénible d'avoir à consigner dans une histoire, il est fatigant d'avoir à lire des particularités minutieuses et de petits détails sur les personnes; mais l'historien et le lecteur gagneront l'un et l'autre quelque chose à ce labeur ingrat; ce sera l'intelligence d'un phénomène peut-être sans exemple dans les annales du monde. Cinq ans après le rétablissement de la dynastie légitime, on vit sortir une

révolution du sein d'une monarchie tempérée, qui avait des finances en bon état, et où la justice civile était presque irréprochable; on vit succomber un gouvernement qui avait ses partisans et ses amis, et on en vit surgir un autre qui blessait beaucoup d'opinions, et froissait de nombreux interêts; et ce qu'il y a de plus remarquable, cette nouveauté, à peine mise à flot par quelques hommes, fut suivie par beaucoup d'autres, et applaudie par tous. Ce sont là des vérités qui ressemblent à des paradoxes, mais que l'histoire expliquera, en pénétrant dans les profondeurs de la société, en décrivant les vices de toutes les parties de l'État, en donnant son véritable nom au mal qui l'a tué.

On vendait les riches propriétés, dont les deux derniers rois avaient doté l'Académie Royale, pour l'entretien des études et de ceux qui s'y livrent, et comme il arrive toujours en pareil cas, la mise à prix était fort au dessous de la valeur réelle. Le marquis Tommasi s'en rendit adjudicataire et paya en inscriptions de rentes; c'était un excellent marché, sa fortune déjà immense fut doublée d'un seul coup, et l'Académie perdit pour toujours l'espérance de conditions meilleures. Il y eut beaucoup de turpitudes dans toute cette affaire; d'abord, la loi qui mettait en vente les biens de l'État fut cachée pendant un certain temps au chancelier, pour laisser au marquis Tommasi celui d'acheter les rentes avant que la publication de cette mesure ne produisît son effet nécessaire, qui devait être de faire hausser la rente; ensuite, après que la loi eut été promulguée, le ministre de la justice écarta les concurrens par la persuasion ou par des moyens d'autorité; enfin, le ministre

de l'intérieur, chef et protecteur de l'Académie, se garda bien de favoriser la concurrence, et ne révéla point ces ignobles spéculations. Le marquis Tommasi fut donc secondé par l'influence de trois ministres qui oublièrent, pour servir ses desseins, les devoirs de leurs charges; mais ce qu'il y a de plus honteux, les fonctions que trois hommes devaient exercer, et dont la séparation aurait rendu toutes ces sales manœuvres bien difficiles, se trouvaient alors, par l'extravagance de la faveur royale, concentrées entre les mains d'un seul, le marquis Tommasi lui-même.

Cependant ces erreurs et ces abus n'étaient pas très-préjudiciables au trésor, grâce aux deux qualités distinctives du chevalier Medici, ministre des finances, la parcimonie dans les dépenses et la fidélité aux engagemens publics contractés par l'État. En matière de finances et d'économie politique, son mérite était à peu près nul ou du moins fort peu remarquable; mais il s'entendait fort bien aux combinaisons et aux reviremens de la banque; aussi, quoique le dernier des financiers de son époque, il en est le premier banquier. La dette extérieure diminuait de jour en jour; elle devait être entièrement éteinte en 1823, et le service intérieur se faisait très-exactement. Medici fonda la caisse d'escompte, institution qui existe en Angleterre, en France et ailleurs, avec beaucoup de sécurité dans les pays où les lois garantissent la propriété générale, et beaucoup d'avantages quand l'argent abonde. Elle fut dotée à Naples d'un million de ducats, détournés de la banque de cour. C'est ainsi que l'administration du trésor exploita à son profit les dépôts des particuliers

et les capitaux qui ne lui appartenaient pas : abus de confiance sans doute, mais qui n'avait ni inconvénient ni danger en temps de paix.

On voit par les détails dans lesquels je viens d'entrer, que le nouveau gouvernement conserva les institutions de l'*occupation française;* mais il se montra moins avide, et plus scrupuleux observateur de ses promesses. Les finances gagnèrent aussi à l'amélioration du crédit, quoique sous plusieurs rapports l'administration de Ferdinand ait été immorale. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux gouvernemens ne sut ouvrir une des sources les plus fécondes de richesses, je veux parler de l'intervention de l'État dans les entreprises particulières, en y prenant une portion d'intérêt : heureuse innovation qui ne s'enracine et ne se propage que dans les pays libres; car sous l'empire de la monarchie absolue, c'est une semence qui ne germe pas ou languit et meurt bientôt.

VIII. Comme l'entretien de l'armée autrichienne était fort onéreux pour le trésor, on s'occupa de former une armée nationale; mais ce n'était pas une tâche facile. Un ministre de la guerre aurait été ou muratiste ou partisan des Bourbons. Afin d'échapper à cet inconvénient on créa un conseil de guerre, appelé le conseil suprême, à l'imitation du conseil aulique de Vienne, qui se composait du prince royal don Léopold, avec le titre de président, du marquis Saint-Clair, vice-président, et de quatre généraux, deux de chaque parti, comme simples conseillers. Fort peu de militaires de l'armée de Murat étaient restés sous les

drapeaux, comme je l'ai déjà fait observer; la plupart avaient déserté et menaçaient la tranquillité publique. Les troupes siciliennes renfermaient beaucoup d'élémens divers, diversement organisés et régis. On avait réuni ces deux armées qui se combattaient naguères; mais le caractère, la discipline, les uniformes n'étaient pas les mêmes. Ce défaut d'assimilation rendait l'ensemble très-faible, et le but de la nouvelle organisation devait être de faire disparaître toutes ces différences dans le personnel comme dans le matériel.

Mais le conseil suprême n'était pas à la hauteur de sa mission. Sans expérience des affaires de l'administration, il visa, comme c'est toujours le faible des hommes neufs, à une perfection idéale; il flatta par ambition le parti qui venait de triompher, et se perdit misérablement dans des querelles d'amour-propre que je raconterai en peu de mots.

Les deux chefs du conseil appartenaient l'un à la famille royale, et l'autre à la maison du roi; ils avaient toutes les passions et se laissaient entraîner par toutes les exigences de la cour. Les quatre conseillers, plus spécialement chargés de l'administration militaire et du gouvernement de l'armée, voulurent apporter une grande impartialité dans l'exercice de leurs fonctions, et ne trouvèrent rien de mieux à cet effet, s'ils étaient partisans des Bourbons, que de se montrer invariablement rigoureux pour leur propre parti, et s'ils étaient muratistes, défavorables aux muratistes; en sorte que pour donner la preuve d'un esprit élevé et sans passion, les généraux de chaque parti défendaient les opprimés du parti contraire. Ce changement de rôle

n'en amena point dans le fond des choses; et il n'y en eut pas moins des divisions, des faveurs, des injustices, du scandale et de l'irritation dans les esprits.

Telles étaient les dispositions du conseil; examinons le résultat de ses travaux. Les restes de l'armée de Murat furent réunis à Salerne, et les troupes venues de Sicile composèrent la garde royale. Ensuite on forma plusieurs régimens mixtes de soldats et d'officiers des deux armées, à des conditions inégales; car la solde des Napolitains qui avaient servi l'*usurpation* fut moins élevée que celle des Siciliens; les généraux émigrés, revenus à Naples à la suite du roi, furent promus au grade immédiatement supérieur et quelquefois même franchirent deux degrés d'un seul coup. Il fut publié une ordonnance royale qui portait qu'à égalité de grade le 23 mai 1815 (date du rétablissement des Bourbons sur le trône), les officiers de l'armée sicilienne auraient la préférence sur les Napolitains, sans égard à l'ancienneté de service; et non content de leur avoir accordé toutes ces faveurs, le roi voulut encore antidater, en remontant jusqu'au 23 mai, les brevets de promotion postérieure de ses fidèles serviteurs, afin de leur assurer, outre cet avancement de grade, le bénéfice de la préférence légale pour l'avenir. Dans les armées l'ancienneté est cependant le seul titre réel; c'est la vérité matérielle et immuable comme le temps qui lui sert de base. L'affection ou le caprice du pouvoir accumulera en vain grades sur grades; elle ne pourra donner à l'un plus d'années de service, ni à l'autre moins qu'ils n'en ont réellement.

Le maintien de l'ordre de chevalerie des Deux-Si-

ciles avait été garanti par des promesses et des conventions formelles; cependant on en changea les couleurs, les armoiries et la devise; mais toutes ces altérations ne le rendirent pas plus agréable au gouvernement: il fallut que le corps de la marine en cachât les insignes. Parmi les autres officiers de l'armée, quelques-uns s'en dépouillèrent par timidité; les plus obstinés étaient mal vus, et dans les réunions et les fêtes de la cour il fallait en soustraire la décoration aux regards du roi, sous peine d'un témoignage de mécontentement. Cet ordre ne fut pas représenté sur le nouvel écusson de la monarchie restaurée. L'armée resta donc, en dépit des tentatives de fusion, partagée en deux camps, ce qui était pour le pays un principe de faiblesse, une honte pour le conseil suprême, une source de dangers pour le gouvernement.

On renouvela les ordonnances militaires, et comme dans cette armée ainsi refondue tout était neuf, l'inexpérience fut générale, et bientôt se manifesta le dégoût. La tactique elle-même fut modifiée; une théorie, qui remontait au grand Gustave, que le grand Frédéric avait perfectionnée, qui était adoptée par toute l'Europe militaire, que Bonaparte avait respectée, qui avait pour elle la longue expérience de tant de guerres, et la consécration de tant de succès et de victoires, fut jugée imparfaite, et des quatre généraux qui entreprirent de la réformer, deux appartenaient à une armée qui n'existait plus et ne savait plus vaincre, les deux autres à une armée toujours vaincue.

IX. Voilà pour les institutions militaires. Dans l'ad-

ministration intérieure du royaume, les systèmes communal et provincial furent respectés, mais le conseil d'État fut supprimé ; en sorte que les communes, les districts et les provinces conservèrent leurs conseils, et qu'au sommet de la hiérarchie administrative l'État perdit le sien. Cette suppression était une faute d'autant plus grave que tous les fils de l'économie générale du royaume venaient aboutir au conseil d'État ; la chaîne fut donc interrompue, et le pays se trouva privé de l'unité administrative. C'est le nom du conseil d'État qui a causé sa perte. Celui des Bourbons, quoique fort inutile et sans attributions, formait, dans l'esprit du vieux roi Ferdinand, la première magistrature de la monarchie, et un conseiller d'État lui paraissait au-dessus d'un ministre à portefeuille. La nécessité lui avait souvent, en effet, dicté le choix de ses ministres ; mais les conseillers d'État ne tenaient leur titre que de sa faveur, et c'était le principe d'une distinction essentielle dans l'esprit d'un souverain habitué à prendre ses royales faveurs pour unique mesure de l'importance et du mérite des sujets. Aussi est-il permis de penser, que si le conseil d'État de la domination française avait porté un autre nom, peut-être aurait-il été maintenu.

Joachim Murat avait laissé l'administration imparfaite, quoiqu'il eût conçu le projet de l'améliorer ; mais le temps lui manqua. Il préparait un nouveau réglement, quand la nouvelle du retour de Bonaparte en France, et la guerre allumée en Italie lui firent interrompre ce travail, que la chute rapide de ce malheureux prince fit entièrement oublier peu de temps après. C'é-

tait une gloire réservée à son successeur ; mais celui-ci, en revêtant de son nom les lois de Joseph et de Joachim, les confirma aveuglément et sans y introduire de changemens utiles ; négligence qui augmenta l'aversion du peuple ; car on demande aux vieux gouvernemens, économie, tranquillité, abondance, comme on attend d'un pouvoir nouveau des entreprises éclatantes, de la grandeur et de la gloire. Toutes les parties de l'administration se détériorèrent sensiblement ; car le roi négligea beaucoup le ministère de l'intérieur qui demeura vingt mois comme un obscur accessoire, et comme oublié entre les mains du ministre de la justice ; puis ce département fut confié au Sicilien Parise, homme inconnu, septuagénaire, sans expérience des nouveaux besoins de la société, et ardent ennemi des nouvelles idées, contempteur des sciences, des arts et des études libérales. Après sa mort, on donna le portefeuille de l'intérieur au général Naselli, ministre de la marine. Celui-là était moins étranger que Parise aux nouvelles exigences des peuples et aux institutions de fraîche date ; mais il était encore plus ignorant, et tous ces choix trahissaient l'ambition des ministres dirigeans Tommasi et Medici, qui ne voulaient entourer le roi que d'hommes ineptes, et ne se laisser approcher que par des nullités, pour faire briller leurs médiocres talens au milieu d'incapacités notoires.

X. Plusieurs magistrats de bonne réputation, et considérés pour leur science, furent chargés de la réforme générale de la législation. En attendant qu'ils eussent achevé leur travail, les codes mis en vigueur

pendant l'occupation française furent provisoirement maintenus; seulement on abolit de suite la loi du divorce, et on fit de mauvais changemens à celle qui réglait les successions. La réforme du code militaire était confiée à d'autres commissions. Le gouvernement mettait un empressement ridicule à faire disparaître de tous les actes publics le nom et le souvenir de Joseph et de Joachim, espérant, dans la sottise de son orgueil, effacer ces deux souverains des annales de l'histoire et de la mémoire des hommes.

J'ai rapporté dans les livres précédens que dans les premiers temps de la domination française, on avait institué un grand nombre de commissions militaires et de tribunaux exceptionnels qui rendirent des jugemens cruels, rigueurs nécessaires à l'établissement d'un nouveau régime, qui s'étaient considérablement adoucies sous le règne de Murat, et qui vers la fin n'existaient plus. Peu de temps après le retour des Bourbons, la foule des malfaiteurs qui troublait la tranquillité publique fit recourir aux mêmes moyens de répression, et le renouvellement de ces rigueurs ne suffisant pas, on rendit un décret, dont je vais rapporter ici les principales dispositions et les résultats, pour mettre à même de suivre exactement toutes les vicissitudes de barbarie et de douceur dans les lois par lesquelles nous avons eu à passer. Une junte composée de l'intendant, du commandant de la province et du président de la cour criminelle devait dresser et publier la liste des individus mis hors la loi : la tête de tous ceux qui étaient portés sur cette liste était mise à prix, et tous avaient le droit de les tuer. On récompensait également leur arresta-

tion : le jugement consistait dans la simple reconnaissance de l'identité ; car le crime était tenu pour démontré. Il emportait la peine capitale : la sentence était sans appel et l'exécution immédiate.

Le pouvoir illimité de ces juntes demandait, pour ne pas dégénérer en arbitraire effroyable, une prudence presque surnaturelle dans les membres dont elles se composaient, une certaine mesure, du discernement, un sentiment de bienveillance et de justice. Mais leurs arrêts furent quelquefois rendus avec tant de précipitation et de négligence, qu'il arriva de changer les noms et les signalemens des proscrits, de porter sur la liste fatale des hommes qui n'étaient pas coupables, et qu'on prenait pour des brigands parce que la rumeur publique les accusait, d'y porter des absens, des hommes oubliés dans les prisons, des soldats de l'armée ; il y eut heureusement un grand nombre de ces erreurs qu'on découvrit assez à temps pour les réparer ; mais beaucoup d'autres furent ensevelies avec leurs victimes. Les procédés de Joseph Bonaparte et de Murat n'avaient pas un caractère aussi atroce. La tête des brigands et des insurgés n'était pas mise à prix, et quand on les arrêtait, ils subissaient un jugement régulier, avec les formes ordinaires, des débats et une défense.

Une autre loi abolit les jugemens correctionnels, et il n'y eut plus d'action publique relativement aux contraventions qui en faisaient l'objet. Si l'offensé ne se plaignait pas, il n'y avait pas de procédure, et s'il pardonnait, l'action était interrompue et mise à néant. De la sorte les vieilles rémissions et les compromis qui avaient cessé d'exister avec le régime féodal commen-

cèrent à reparaître. Les fautes punissables correctionnellement étaient les injures, les sévices, les blessures non mortelles, les attentats légers à la pudeur ; et la nouvelle loi eut pour effet d'assurer l'impunité à ces délits toutes les fois que le pouvoir ou les richesses du coupable achetaient le pardon ou commandaient le silence de l'offensé. C'était une injustice criante, et d'autant plus scandaleuse qu'elle tombait principalement sur les faibles et les malheureux ; dans un siècle d'égalité on devait la sentir vivement ; et c'est à l'avarice du trésor qu'il faut s'en prendre, la suppression des tribunaux correctionnels n'ayant eu d'autre motif que le désir d'épargner les frais assez considérables de leur entretien.

Les lois étant ainsi faites, on devait s'attendre à bien d'autres abus. Le prince de Hesse Philipstadt avait deux filles adultérines, et le duc de Spezzano plusieurs enfans dont la naissance était entachée du même vice. Le code prohibait expressément leur légitimation ; mais le roi, sans se soucier du code, déclara ces enfans légitimes, pour donner un témoignage de sa faveur à leurs pères, qu'il affectionnait beaucoup, au détriment des héritiers naturels et au mépris des dispositions de la loi.

Un autre décret remit en question un jugement en matière féodale, jugement formel et d'ailleurs dans un cas où la prescription était acquise. Le nouveau tribunal chargé de reviser la sentence et spécialement choisi pour cet objet, condamna la commune (il s'agissait d'un procès entre une commune et le duc d'Ascoli) au profit du duc d'Ascoli, favori du roi.

Un vieux procès entre le duc de Diano et le marquis

de Villanova avait été jugé, et la prescription acquise pendant l'occupation française à l'avantage du premier, qui était devenu le possesseur légitime d'un riche domaine, et se croyait fort en sûreté. Mais le duc de Diano n'était pas aimé de Ferdinand, tandis que Villanova jouissait de ses bonnes grâces; en conséquence des lettres royales firent revivre le procès en 1815: on inspira des craintes à l'un, des espérances à l'autre. Mais le public laissa éclater son indignation; l'affaire causa un grand scandale, et souleva de telles clameurs, que le despotisme se vit forcé de reculer. Cependant la faveur du souverain ne pouvait pas être inutile à celui qui en était l'objet, et tandis qu'une décision du roi confirmait le duc de Diano dans la possession de sa propriété, un autre acte de la volonté royale assignait au marquis de Villanova 200,000 ducats de dédommagement sur le trésor.

Il y eut bien d'autres mesures arbitraires. L'intendant Santangelo, le colonel Sponsa et plusieurs gentilshommes de la Basilicate furent jetés dans les fers sur une accusation de haute trahison. Après un mois d'emprisonnement et de silence, ils demandèrent à être jugés; mais ils essuyèrent un refus; on les laissa languir en prison, et la police ne voulut point abandonner, comme la loi le prescrit, aux tribunaux ordinaires le soin d'instruire leur procès. Quelques mois après, les deux premiers furent remis en liberté, et reprirent même leurs fonctions et leurs titres. Mais, quoique l'accusation fût démontrée calomnieuse et quoique leurs accusateurs fussent convaincus d'avoir présenté de fausses lettres, on ne les punit point de ce

crime, et on les considéra comme de fidèles serviteurs de la monarchie.

Au nombre des militaires conservés dans leurs grades et leurs emplois, d'après la convention de Casalanza, était le général Zenardi, homme avide, brouillon, redoutable en temps de paix, officier de mérite et précieux en temps de guerre. Le gouvernement voulait lui faire expier je ne sais quels torts de conduite pendant l'occupation française et le fit mettre en jugement. Mais la ville s'effraya et craignit l'entraînement d'un premier acte de vengeance politique; les autres généraux prirent aussi sa défense par mesure de précaution pour eux-mêmes, et plus touchés cette fois du péril commun qui les menaçait que d'une chance d'avancement. Le roi se vit donc obligé de suspendre la procédure commencée et se contenta d'exiler Zenardi. La haine contre les serviteurs et les partisans de Murat commençait à se manifester: les recommandations du congrès de Vienne l'avaient retenue quelque temps; mais on ne tarda pas à sentir que la première modération n'était pas sincère, et que la politique des premiers jours de la restauration était capricieuse, éphémère, peu d'accord avec la conscience même des gouvernans.

La famille Pugli, très-attachée, il est vrai, au gouvernement déchu, mais respectable et tranquille, vivait aux *Piaggine,* village considérable de la province de Salerne, habité par une population très-fanatique. Quelques mauvais sujets du pays, revenus de Sicile où ils avaient suivi le roi, avides de sang et de rapines, attaquent un jour de fête la maison occupée par les Pugli, criant que c'était une famille de Jacobins, la dévastent,

y mettent le feu, et traînent sur la place publique du village les malheureux habitans de cette maison, après les avoir liés ensemble par des cordes, sans distinction d'âge ni de sexe. Aussitôt ces misérables font un grand amas de bois sec, disposé en rond avec un vide au milieu dans lequel ils enferment cinq de leurs prisonniers et allument cette espèce de bûcher. Quand les flammes s'éloignaient du centre ils précipitaient les matières combustibles sur les infortunées victimes de cette vengeance, et si l'une d'elles tentait de s'ouvrir un passage à travers les flammes, ils l'empêchaient de fuir et la repoussaient au milieu du feu pour les faire tous brûler vifs. Bientôt les gémissemens cessèrent : ils étaient morts. Alors on éteignit le feu, et on trouva, parmi les cendres accumulées autour d'eux, cinq cadavres dans des attitudes diverses et touchantes. Le père Pugli avait les bras croisés sur sa poitrine. La mère avait étendu par terre deux jeunes enfans qu'elle couvrait de son corps et qu'elle espérait protéger aux dépens de sa vie contre l'action des flammes; ils avaient cessé de vivre, mais n'étaient pas brûlés. Spectacle d'horreur!

Les coupables n'avaient pas quitté le théâtre du crime, où ils vivaient tranquillement et sans crainte, quand ils y furent saisis, jetés en prison et condamnés à mort par la commission militaire de Salerne. Leur défenseur part aussitôt pour Naples, pénètre jusqu'au roi, lui rappelle les anciens exploits des condamnés (brigandages atroces commis au nom des Bourbons et qui passaient pour des services), insiste sur le dévouement notoire de la famille des Pugli pour Murat, sur la haine qu'elle portait au

souverain légitime, et enfin obtient leur grâce qu'il revient en toute hâte annoncer à Salerne. Mais la justice divine sema tant d'obstacles sur sa route, l'audience du roi et la signature des lettres de grâce éprouvèrent tant de lenteurs, que l'heure fatale arriva avant le rescrit royal, et que les onze condamnés périrent de la main du bourreau. Le roi en témoigna son mécontentement et punit aveuglément le président du tribunal militaire, ainsi que les commandans de la province et de la division, quoiqu'ils fussent ses partisans décidés.

A Reggio, dans la province de Calabre, une sentence de mort avait été rendue contre un certain Ronca, personnage atroce, comme le prouve une de ses actions que je prends sur mille autres crimes dont il s'était rendu coupable pendant plusieurs années de proscription et de brigandage. Sa femme le suivait dans les périls de sa vie errante; elle devint grosse et accoucha d'un enfant. Les vagissemens de cette pauvre créature fatiguaient Ronca et pouvaient trahir sa retraite. Un jour il s'en débarrassa en lui frappant la tête contre un arbre. A cette horrible vue, la malheureuse mère verse des larmes de désespoir; mais c'est un reproche que le brigand ne peut dévorer, et craignant peut-être quelque trahison de cette femme, il lui décharge son fusil dans la poitrine et l'étend morte sur le cadavre de son enfant. Ronca se trouvait alors dans une retraite aussi sûre que commode pour exercer ses brigandages; il ne songea pas à l'abandonner, et l'infâme dormit et mangea longtemps auprès des cadavres en putréfaction de sa femme et de son fils auxquels il ne daigna pas même creuser une fosse. Cet homme, condamné à mort, reçut son par-

don du roi en reconnaissance d'autres atrocités commises au nom des Bourbons.

C'est ainsi que de jour en jour s'affaiblissaient les espérances données par le nouveau gouvernement et se refroidissait dans beaucoup d'esprits la haine conçue pour l'ancien, quand eut lieu la mort de Murat, événement que je raconterai avec soin.

XI. Depuis la bataille de Waterloo et la chute définitive de l'Empire français, on avait répandu beaucoup de bruits différens sur la destinée du roi Joachim. Les uns le disaient à Tunis, les autres en Amérique; d'après une troisième version il se tenait caché en France, ou fuyait à l'aventure pour échapper à ses persécuteurs. Mais on apprit subitement qu'il s'était présenté en Corse avec l'appareil d'un roi, et puis, qu'il avait fait une descente sur les côtes de Calabre en ennemi. C'était là que l'attendait la fortune pour donner au monde un nouvel exemple de son inconstance, et montrer encore une fois comment elle humilie les grandeurs qu'elle a élevées du sein de la poussière, et se plaît à faire succéder le comble du malheur aux plus éclatantes prospérités.

J'ai rapporté les revers de Murat dans la guerre de 1815, sa fuite du royaume, et comment, après être resté un jour dans l'île d'Ischia, il s'était embarqué sur un petit vaisseau qui faisait voile pour la France. En traversant le golfe de Gaëte, il vit encore flotter son drapeau sur les remparts de la forteresse, et à la pensée que ses enfans étaient renfermés dans l'enceinte de ses murs, poussé d'ailleurs par son impétuosité naturelle et ses habitudes de soldat, il voulut pénétrer dans la ville

et y combattre encore en désespéré, car il savait bien que sa couronne était perdue. Mais une escadre ennemie, forte de plusieurs voiles, défendait l'entrée du port, et il lui fallut continuer en frémissant son voyage vers les côtes de France.

Le 28 mai, il arrivait à Fréjus et abordait sur le même rivage où le prisonnier de l'île d'Elbe avait débarqué, plus heureux que lui, deux mois auparavant. Sur la terre de France, mille pensées et mille souvenirs différens assiégeaient son esprit: ses premières armes, ses premiers exploits, ses travaux, sa fortune, un diadême, son nom; mais il se représentait en même temps les événemens qui avaient suivi la campagne de Russie, la colère de Napoléon, ses négociations avec l'Autriche et l'Angleterre, son traité d'alliance avec les ennemis de l'Empereur et la part qu'il avait prise à la guerre contre la France, son ingratitude et l'abandon de son bienfaiteur. L'adversité avait abattu la fierté de son caractère; la crainte l'emporta sur la confiance, et, n'osant pas se rendre à Paris, il s'arrêta dans la ville de Toulon.

Il écrivit de là au ministre Fouché, son ami dans la prospérité, des lettres où il lui disait: « Vous connaissez les motifs et toutes les circonstances de la guerre d'Italie. Maintenant que je suis en France, j'offre mon bras à l'empereur, et j'espère que le Ciel voudra bien réparer les malheurs du souverain par les succès du général. » Fouché présenta la lettre à Napoléon, qui lui demanda s'il avait signé un traité avec le roi de Naples depuis la guerre de 1814 : c'était rappeler ses torts et s'en venger. Joachim resta donc à Toulon, vénéré de toute

la population de cette ville, soit par un sentiment de compassion pour ses infortunes, soit par respect pour son ancienne grandeur, soit enfin qu'on le crût encore réservé à de hautes destinées.

Mais l'ex-roi de Naples se vit troublé dans ce repos, qui lui était à charge, après la catastrophe de Waterloo. Les fureurs de l'esprit de parti et du fanatisme religieux ensanglantèrent Toulon, Nîmes, Marseille. Les partisans de l'empereur furent massacrés et leurs ennemis se partageaient leurs dépouilles. Joachim se cacha, et de sa retraite il écrivit de nouveau à Fouché, qui, peu avant ministre de Bonaparte, l'était alors de Louis XVIII, et qui au milieu des révolutions et de la ruine des empires avait su conserver sa puissance sous deux monarques ennemis. Joachim lui demandait un passeport pour l'Angleterre, où il promettait de vivre en simple particulier, soumis aux lois du royaume; il écrivit la même chose à Maceroni, son officier d'ordonnance pendant qu'il régnait à Naples, et qui lui était resté fidèle, militaire connu des souverains alliés par le hasard des circonstances et par des talens qui l'avaient fait distinguer. Mais Fouché ne répondit pas, et Maceroni, devenu suspect à la police française, fut mis en prison.

La situation du malheureux Murat s'aggravait de jour en jour. Traqué par les bourreaux de Toulon, environné d'embûches par le marquis de Rivière, qui avait autrefois été redevable de la vie à son intercession, et qui le récompensait maintenant de sa bienveillance en le faisant chercher pour le livrer à la mort, il écrivit au roi de France sans orgueil et sans bassesse, mais comme un roi errant et malheureux, et fit passer

sa lettre par l'intermédiaire de Fouché, qu'il priait de vouloir bien la remettre entre les mains de Louis XVIII. La lettre adressée au roi ne portait pas d'indication de lieu, afin de ne pas découvrir son asile et de ne pas donner une fausse résidence; celle pour Fouché portait simplement : Du fond de ma prison (*dall' oscuro abisso del mio carcere*), et c'était la seule expression de ce genre, l'honneur du nom royal interdisant tout autre appel à la pitié. Murat n'obtint rien par ces prières, auxquelles Fouché ne fit pas de réponse, et le roi garda le même silence. Dans son désespoir, il résolut de se rendre à Paris et d'y confier son sort à la décision des souverains alliés. Peut-être se souviendraient-ils de la couronne qu'il avait portée comme eux, de la guerre et de ses droits entre amis et ennemis, de leurs entretiens familiers, des mille témoignages de confiance et d'amitié mutuelle qu'ils s'étaient donnés; enfin il espérait d'eux un noble accueil et une entière sécurité. Pour éviter la route encore souillée du sang du maréchal Brune, il ne voulut pas voyager par terre; mais il fit noliser un petit navire, qui devait le transporter au Hâvre, d'où il gagnerait facilement la capitale sans danger.

On choisit pour l'embarquement une plage écartée et une heure avancée de la nuit; mais, par malentendu ou par effet du hasard, le navire se rendit sur un autre point de la côte, et Murat, après l'avoir long-temps attendu et cherché, voyant poindre les premières lueurs du jour, se retira, et se mit à errer dans les bois et les vignes. Il trouva heureusement un autre asile, échappa à de nouvelles embûches, et enfin sortit de

France sur un petit vaisseau qui fit voile pour la Corse, île hospitalière, patrie d'un grand nombre d'hommes qu'il avait eus pour compagnons d'armes et de gloire. Après deux jours de navigation, il s'éleva une tempête soudaine qui força le capitaine de carguer la petite et unique voile latine de son bâtiment et de courir trente heures au gré des flots. Cependant la tempête se calma, et ce fut très-heureux, car le navire, fort maltraité en plusieurs endroits, ne pouvait plus faire une longue résistance. Ils découvrirent alors un autre vaisseau plus grand qui se dirigeait du côté de la France, et, quand ils l'eurent atteint, une des trois personnes de la suite de Murat demanda au capitaine s'il voulait les recevoir et les conduire en Corse, moyennant une somme considérable d'argent. Celui-ci, soit dureté de cœur, soit crainte de quelque piége ou de la peste, repoussa dédaigneusement leurs prières et leurs offres. Mais la fortune voulut que peu après le paquebot chargé de la correspondance entre Marseille et Bastia, et qui fait continuellement ce trajet, consentît à les recueillir. Cette fois, Murat, se montrant à visage découvert, dit son nom à l'équipage, en ajoutant : « Français, je parle à des Français, et menacé de faire naufrage, je demande assistance à qui navigue sans danger. » On le reçut à bord du paquebot, et on lui rendit les honneurs dus à un roi.

Le lendemain il débarquait à Bastia. La Corse était, à cette époque, bouleversée par les discordes civiles, et déchirée par les royalistes, les bonapartistes et les indépendans. Le premier de ces trois partis était faible et peu nombreux ; les deux autres, qui avaient plus d'im-

portance, fondèrent sur Joachim l'espoir d'une révolution. Aussi les autorités de la Corse furent-elles alarmées de son débarquement. Leurs soupçons forcèrent même Murat, par prudence et pour se mettre en sûreté, de passer à Vescovado, et puis à Ajaccio, toujours poursuivi par leurs agens, et toujours défendu par les populations, qui se soulevaient au nom de Joachim Murat. Cet accueil populaire lui rendait les illusions de la dignité royale, et il semblait que la fortune recommençât à lui sourire : Aussi disait-il souvent : « Si des peuples qui ne me connaissent pas prennent les armes pour moi, que ne feront pas les Napolitains ? j'en accepte l'augure. » C'est alors qu'il forma, sans le révéler à d'autres qu'à ses plus sûrs et fidèles amis, le projet de débarquer à Salerne, où se trouvaient réunis et dans l'inaction trois mille hommes de son armée, qu'il savait mécontens du gouvernement des Bourbons. De Salerne, il passerait à Avellino; son armée se grossirait sur la route de ses partisans et de ses anciens soldats. Il gagnerait trois jours de marche dans la Basilicate sur les troupes autrichiennes qui de Naples s'avanceraient probablement à sa rencontre pour l'arrêter et le combattre. Le bruit de son nom et le souvenir de sa gloire se répandraient aussitôt dans tout le royaume; il ne se presserait pas de marcher sur la capitale avant que la renommée de ses succès n'eût désorganisé le gouvernement, et que dans son trouble le vieux roi eût de nouveau pris la fuite. Il ne prévoyait pas de malheurs et se souciait peu des dangers, grâce à son intrépidité naturelle, à sa longue habitude de la guerre et à sa confiance dans la fortune. En se livrant à ces calculs, il rassembla une petite

troupe de deux cent cinquante Corses, hommes déterminés et d'un dévouement éprouvé à sa personne, et loua six barques pour se transporter avec eux sur les côtes du royaume de Naples.

Le jour du départ était déjà fixé; mais, un peu avant de se mettre en mer, Joachim reçut de Maceroni une lettre écrite de Calvi, par laquelle cet officier lui annonçait qu'il partait pour Ajaccio avec de bonnes nouvelles. Murat voulut l'attendre, et le vit arriver le lendemain. Maceroni lui raconta en peu de mots ses aventures, et lui remit une lettre française, qui portait:

« S. M. l'empereur d'Autriche accorde un asile au roi Joachim, sous les conditions suivantes :

« 1° Le roi prendra un nom de simple particulier. La reine ayant adopté celui de comtesse de Lipano, il semble que le roi pourrait le prendre pour lui-même.

« 2° Le roi pourra établir sa résidence dans une ville de la Bohême, de la Moravie ou de l'Autriche supérieure; il pourra également, à son choix, habiter une campagne dans les mêmes provinces.

« 3° Il s'engagera sur l'honneur à ne pas quitter les États autrichiens sans le consentement exprès de l'empereur, et d'y vivre en simple particulier soumis aux lois de la monarchie autrichienne.

« Donné à Paris, le 1er septembre 1815.

« Par ordre de S. M. I. R. A.

« Le prince de Metternich. »

« C'est donc une prison qu'on m'offre pour asile! s'écria Joachim, après avoir lu cette lettre; une prison,

c'est un tombeau! un souverain déchu de sa grandeur n'a plus qu'à mourir en soldat. Vous arrivez trop tard, Maceroni. Ma résolution est prise; mon sort est fixé. J'ai attendu pendant trois mois la décision des rois alliés. Ceux qui naguère ambitionnaient mon alliance et recherchaient mon amitié m'ont abandonné ensuite à la vengeance de mes ennemis. Je vais reconquérir mon royaume; je pars avec confiance et sous d'heureux auspices. La malheureuse guerre d'Italie ne m'a rien fait perdre de mes droits. Les couronnes se perdent et se gagnent par les armes; les droits une fois acquis ne changent pas, et les rois tombés du trône y remontent au gré de la fortune, instrument de la Providence. Si mon entreprise échoue et que je sois fait prisonnier, la nécessité me servira de justification et d'excuse; mais je ne chercherai jamais, esclave volontaire de lois barbares, à conserver dans la captivité un misérable reste d'existence. Bonaparte avait renoncé à la couronne de France; il l'a momentanément reconquise de la même manière que je vais le tenter. Battu à Waterloo, le voilà prisonnier. Pour moi, je n'ai pas renoncé au royaume de Naples. Mes droits sont intacts. La loi des nations ne permettrait pas qu'on me punît autrement que par la privation de ma liberté; mais rassurez-vous : mon île Sainte-Hélène, ce sera Naples. »

XII. Dans la nuit qui suivit immédiatement cet entretien, le 28 septembre, la petite expédition partit d'Ajaccio. Le ciel était pur, la mer tranquille, le vent propice, la suite du roi pleine de courage et d'ardeur, le roi lui-même heureux et plein d'espoir. Promesses

trompeuses de la fortune! La cour de Naples était instruite des mouvemens de Joachim, et voici comment : Aussitôt qu'elle le sut en Corse, elle chercha un homme pour espionner ses démarches, et à cet effet se présenta aux autorités, pour cette ignoble mission, ou leur fut recommandé par sa réputation en ce genre, un certain Carabelli, Corse d'origine, employé autrefois par Joachim pendant son règne, homme habile et fin, prêt à tout faire, et incapable de reconnaissance. Ce misérable vint en Corse et se fit introduire sans peine auprès de Murat qui ne se défiait pas de lui. Cependant, quoique ennemi et envoyé par des ennemis, les conseils qu'il lui donna étaient bons. Sous l'apparence d'un grand dévouement à ses intérêts, il cherchait à le détourner de son dessein, fidèle aux instructions du gouvernement des Deux-Siciles, qui ne se dissimulait pas les dangers que lui ferait courir une descente de Joachim dans le royaume. En même temps, Carabelli informait la cour de Naples des projets de Murat, de ses espérances, de ses préparatifs et de toutes ses démarches; mais elle ne prenait aucune mesure de défense, ne sachant où l'ex-roi avait intention de débarquer, et craignant, si elle manifestait ses craintes, de divulguer les desseins de Murat dans le royaume, où ses partisans étaient nombreux et déterminés, ceux des Bourbons timides et en petit nombre, et où déjà l'on commençait à revenir des espérances que les esprits crédules et sans expérience des restaurations avaient fondées sur le rétablissement de l'ancienne dynastie.

La petite flotte de Murat eut six jours de navigation heureuse; ensuite elle fut dispersée par une tempête qui

dura trois jours. Deux bâtimens, sur l'un desquels se trouvait l'ex-roi, erraient au hasard dans le golfe de Sainte-Euphémie, deux autres en vue de Policastro, un cinquième dans les parages de la Sicile, et le sixième à l'aventure très-loin des autres. La Providence voulut (et c'est un grand bienfait) que le débarquement projeté à Salerne ne pût avoir lieu; je dis que c'est un grand bienfait du Ciel, car les troupes réunies sur ce point, et sur le concours desquelles Joachim avait compté, trop peu considérables pour lui assurer un succès décidé, et trop fortes pour être écrasées du premier coup, auraient livré le royaume aux fureurs de la discorde et d'une guerre civile qui eût occasioné plus tard des réactions sanglantes et fait répandre bien des larmes. Joachim hésita quelque temps, et puis, ranimé par le désespoir, il prit la résolution hardie de descendre sur la plage de Pizzo, et de marcher avec vingt-huit soldats à la conquête d'un royaume.

XIII. C'était le 8 octobre, un jour de fête, et les milices urbaines étaient rangées sur la place, où elles faisaient l'exercice, quand arrivèrent Murat et les siens, enseignes déployées. A la vue des habitans, ils crièrent aussitôt : « Vive le roi Murat! » A ce cri, la population reste muette, prévoyant le funeste dénouement de cette entreprise téméraire. La froideur de cet accueil détermine Murat à précipiter sa marche vers Monteleone, grande ville et capitale de la province qu'il espérait trouver amie, ne croyant pas ingrate. Mais il y avait à Pizzo un capitaine Trentacapilli et un agent du duc de l'Infantado, dévoués tous deux à la Maison de Bourbon,

l'un par opinion et par sentiment, l'autre par de vieux services et des atrocités commises sous son nom. Ils réunissent en toute hâte des hommes de leur parti, se mettent á la poursuite de Joachim, l'atteignent, et font sur sa petite troupe et sur lui une décharge de coups de fusil. Murat s'arrête, et, au lieu de leur répondre sur le même ton, les salue pour les attirer sous son drapeau. Mais cette généreuse indulgence donne du cœur aux plus lâches; une nouvelle décharge tue le capitaine Moltedo et blesse le lieutenant Pernice; les autres se disposent à combattre, mais le roi le leur défend et relève de sa main leurs armes dirigées sur l'ennemi.

Cependant la foule augmentait; des gens armés couvraient la campagne et barraient le chemin. Nulle retraite possible que par la mer, et encore fallait-il passer par-dessus des crêtes de montagnes. Cependant Murat s'élance de ce côté et arrive sur le rivage; mais il voit le navire qui l'avait apporté gagner le large. Alors il appela de toutes ses forces : Barbarà, Barbarà (c'était le nom du capitaine); celui-ci l'entend, mais s'éloigne au plus vite pour rester en possession des sommes considérables et autres richesses que contenait le navire : c'était à la fois un vol et une ingratitude. Joachim régnant à Naples avait tiré ce misérable de l'infamie de son métier de corsaire, et, quoique Maltais, l'avait fait entrer dans sa marine et en peu de temps élevé au rang de capitaine de frégate, avec les titres successifs de chevalier et de baron. Privé de cette ressource et sans espoir du côté de Barbarà, il essaie de pousser dans la mer une petite barque laissée sur la plage; mais la force lui manque à lui et à ses compagnons, et pendant qu'il

s'épuise en vains efforts, survient Trentacapilli avec la foule d'hommes armés qui l'avait suivi; ils entourent Murat, se saisissent de lui, lui arrachent les bijoux qu'il portait sur son chapeau et sur sa poitrine, le blessent au visage, l'accablent d'outrages et de mauvais traitemens. Ce fut le moment le plus cruel de sa vie et la plus grande rigueur de la fortune : car les insultes d'une vile populace sont pires que la mort. Ils l'emmenèrent dans cet état et l'incarcérèrent dans le petit château de Pizzo, avec ceux de ses compagnons qu'ils avaient faits prisonniers et maltraités de la même manière.

La renommée d'abord, et puis des lettres écrites de Pizzo annoncèrent cet événement aux autorités de la province, qui refusaient d'y ajouter foi. Le général Nunziante, commandant des Calabres, envoya aussitôt sur les lieux le capitaine Stratti et quelques soldats; arrivé à Pizzo, Stratti se rendit au château et se mit en devoir de dresser la liste des prisonniers, ne croyant pas lui-même que Joachim fût du nombre. Après avoir inscrit deux noms, il passa au troisième prisonnier et lui demanda le sien; celui-ci répondit : « Joachim Murat, roi de Naples. » Ces mots frappèrent le capitaine Stratti d'étonnement et de respect. Il baissa les yeux, invita celui qui les avait prononcés à passer dans un appartement plus convenable, eut des attentions bienveillantes, et en s'adressant au prisonnier l'appela *Majesté*, dernière faveur ou dernière ironie de la fortune. Nunziante, qui l'avait suivi de près, arriva sur ces entrefaites, salua respectueusement Joachim, et fit pourvoir à tous ses besoins. Ce général sut concilier (chose difficile!), pendant la courte captivité de Joachim, ses devoirs de fidé-

lité envers le souverain de la maison de Bourbon avec le respect que commandait la haute infortune du roi Murat.

XIV. Le gouvernement reçut par le télégraphe et par un courrier les nouvelles de Pizzo. Le roi et ses ministres frémirent à l'idée du danger qu'ils avaient couru et triomphèrent d'y avoir échappé; mais il restait des soupçons et des inquiétudes. A ces premiers sentimens se mêlèrent aussitôt de vieilles haines qui se ranimaient, le désir de la vengeance, des pensées atroces. On voulait jeter en prison les Muratistes les plus connus et les plus importans; mais on n'eut pas le courage de le faire. Des soldats se mirent en mouvement dans les provinces, et l'on envoya en Calabre avec des pouvoirs illimités le prince de Canosa, instrument éprouvé de tyrannie et de féroce vengeance; on doubla les gardes du palais et on prit toutes sortes de précautions. Les inquiétudes qu'on pouvait conserver ne survivraient pas à la mort de Murat; on le savait bien, et on prit la résolution de le faire mourir. L'ordre en fut transmis par le télégraphe et par courrier. Un tribunal militaire devait le juger comme ennemi public. Pendant que ces ordres volaient avec la rapidité de l'éclair, Murat, dans le château de Pizzo, était d'une sérénité parfaite; il passait le temps et dormait aussi paisiblement que les heureux du monde, soignait sa personne comme à son ordinaire, causait avec Nunziante comme un roi avec un général étranger, et le jour d'avant sa mort lui disait qu'un arrangement n'était pas difficile entre Ferdinand et lui; que Ferdinand n'avait qu'à lui céder le royaume de Naples,

et qu'il lui abandonnerait de son côté ses droits sur la Sicile. Les idées et le caractère de Murat perçaient dans ces propos téméraires et hors de saison.

Mais l'ordre fatal arrive. C'était dans la nuit du 12 octobre que la résolution avait été prise. On nomme sept juges, trois desquels, ainsi que le procureur du roi, étaient de ceux que Murat, pendant son règne, avait tirés de la poussière, et qu'il avait comblés de grâces et d'honneurs. S'ils avaient refusé le cruel office de juges, peut-être en auraient-ils été punis, selon la rigueur des lois, par une destitution et trois mois de prison; mais ils auraient acheté à bon marché un nom glorieux dans l'histoire. Ils préférèrent le déshonneur, et acceptèrent tous, en remerciant celui qui les nommait, pour leur avoir, disaient-ils, fourni l'occasion de prouver leur fidélité au nouveau roi. C'était de la cruauté à l'antique, et ils espéraient cacher sous le masque d'une seule vertu l'horreur de leur ingratitude. Cet infâme tribunal se réunit dans une salle du château.

Joachim dormait dans une autre salle le dernier sommeil de la vie. Il était déjà grand jour quand Nunziante entra, mais par compassion il ne voulut pas l'éveiller, et attendit auprès de son lit. Murat ouvrit enfin les yeux, et alors le général lui dit, d'un air affligé, que le gouvernement avait donné l'ordre de le faire juger par un tribunal militaire. « Eh bien! répondit Murat, je suis perdu; cet ordre de me faire juger est un arrêt de mort. » Une larme obscurcit alors ses yeux; mais, rougissant de sa faiblesse, il la dévora, et demanda si on lui permettrait d'écrire à sa femme. Nunziante, trop ému, et incapable de prononcer un mot, lui répondit

par un signe affirmatif. Sur quoi Murat écrivit en français, et d'une main ferme, la lettre suivante :

« Ma chère Caroline, ma dernière heure est arrivée. Dans quelques instans j'aurai cessé de vivre ; dans quelques instans tu n'auras plus d'époux. Ne m'oublie jamais. Je meurs innocent ; ma vie ne fut tachée d'aucune injustice. Adieu, mon Achille ; adieu, ma Létitia ; adieu, mon Lucien ; adieu, ma Louise ; montrez-vous au monde dignes de moi. Je vous laisse sans royaume et sans biens, au milieu de mes nombreux ennemis..... Soyez constamment unis ; montrez-vous supérieurs à l'infortune ; pensez à ce que vous êtes et à ce que vous avez été, et Dieu vous bénira. Ne maudissez point ma mémoire. Sachez que ma plus grande peine, dans les derniers momens de ma vie, est de mourir loin de mes enfans. Recevez la bénédiction paternelle ; recevez mes embrassemens et mes larmes. Ayez toujours présent à votre mémoire votre malheureux père.

« Pizzo, 13 octobre 1815. »

Après avoir écrit cette lettre, le roi coupa quelques boucles de ses cheveux et les enferma dans le papier, qu'il remit et recommanda au général Nunziante.

Le capitaine Starace, nommé son défenseur, se présenta au malheureux prisonnier, pour lui annoncer le douloureux office dont on l'avait chargé auprès de ses juges. « Mes juges ! répondit Murat, ils ne sont pas mes juges, ils sont mes sujets. Les rois ne sont point justiciables des simples particuliers. Les autres rois n'ont pas davantage le droit de les juger, parce que tous les rois sont égaux entre eux. Les rois n'ont d'autres

juges que les peuples et Dieu. Si l'on me veut considérer comme maréchal de France, il faut un conseil de maréchaux pour me juger; comme général, un conseil de généraux. Avant que je puisse m'abaisser jusqu'à reconnaître des juges dans ceux qu'on a choisis, il faudrait arracher bien des pages de l'histoire de l'Europe. Ce tribunal est incompétent; j'en rougis. » Cependant Starace insistait pour qu'il se laissât défendre. Joachim reprit d'un air déterminé : « Vous ne pouvez pas sauver ma vie; faites au moins que je sauve mon honneur de roi. Il n'est pas ici question de me juger, mais de me condamner. Ceux qu'on appelle mes juges ne sont que mes bourreaux. Vous ne parlerez pas pour ma défense. Je ne le veux pas. »

Le défenseur se retira tristement, et laissa entrer le juge chargé de l'instruction du procès. Celui-ci demanda, comme c'est l'usage, le nom du prisonnier, et allait ajouter quelque chose. Mais Joachim lui coupa brusquement la parole, en disant : « Je suis Joachim Murat, roi des Deux-Siciles, et le vôtre. Sortez, délivrez-moi de votre présence. » Resté seul, la tête inclinée vers la terre, et les bras croisés sur la poitrine, il avait les yeux fixés sur les portraits de sa famille, et ne pouvait les en détacher. A ses fréquens soupirs, à sa profonde tristesse, on sentait qu'une pensée affreuse pesait sur son cœur. Le capitaine Stratti, son bienveillant gardien, le trouva dans cette attitude, et n'osait lui adresser la parole; mais Joachim lui dit : « A Pizzo, on se réjouit de mes malheurs (il le savait ou le supposait); et qu'ai-je donc fait aux Napolitains, pour avoir en eux des ennemis? J'ai sacrifié dans leur intérêt tout le fruit

de mes travaux et de mes longues années de guerre, et je laisse une famille pauvre. Tout ce qu'il y a de liberté dans leurs codes, ils me le doivent. S'il y a une armée napolitaine connue dans le monde, si la nation a pris rang parmi les plus puissantes de l'Europe, c'est mon ouvrage. C'est pour les Napolitains que j'ai renoncé à toute autre affection, et que j'ai été ingrat envers la France qui m'avait élevé sur le trône, d'où je descends aujourd'hui sans crainte et sans remords. Je n'ai pas pris part à la tragédie du duc d'Enghien, que le roi Ferdinand venge maintenant par une autre tragédie; je n'y ai pas pris part; je le jure devant le Dieu en présence duquel je vais bientôt comparaître. » Ces mots furent suivis de quelques instans de silence. « Capitaine Stratti, reprit-il ensuite, j'ai besoin d'être seul. Je vous remercie de l'affection que vous me montrez dans mon malheur, et je ne puis vous en témoigner autrement ma reconnaissance. Soyez heureux. » Joachim se tut, et le capitaine Stratti s'éloigna les larmes aux yeux, pour le laisser seul.

Murat ne connaissait pas encore son arrêt, quand le prêtre Masdea entra peu après dans sa chambre. « Sire, lui dit cet ecclésiastique, c'est la seconde fois que je parle à votre majesté. Lorsqu'elle est venue à Pizzo, il y a cinq ans, je lui ai demandé un secours pour terminer les constructions de notre église, et votre majesté m'a donné plus que je n'avais osé l'espérer. Ma voix n'est donc pas malheureuse auprès d'elle, et, aujourd'hui, j'ai l'assurance qu'elle écoutera mes prières, qui n'ont d'autre but que le repos éternel de son âme. » Joachim accomplit avec une résignation philosophique

tous les devoirs du chrétien mourant, et, sur la demande de Masdea, écrivit en français : « Je déclare mourir en bon chrétien. J. M. »

XV. Tandis que ces scènes touchantes se passaient dans une pièce du château, dans une autre salle le tribunal militaire accomplissait sa cruelle mission, en déclarant : « Que Joachim Murat, replacé par la fortune des armes dans la condition de simple particulier où il était né, avait formé, avec vingt-huit complices, une entreprise téméraire, comptant, non plus sur la guerre, mais sur la sédition ; qu'il avait excité le peuple à la révolte, attaqué le souverain légitime, tenté de bouleverser le royaume et l'Italie ; qu'à ces causes, ennemi public, il était condamné à mort, en vertu d'une loi rendue pendant l'occupation décennale et maintenue en vigueur. » Il semblait que la fortune voulût mettre le comble à cette sanglante ironie. C'était Murat qui avait rendu lui-même, sept ans auparavant, cette loi invoquée contre lui, et devenue l'instrument de sa mort, mais dont il avait, par clémence, suspendu l'application en plusieurs circonstances.

Le prisonnier entendit froidement et dédaigneusement la lecture de sa sentence. Conduit aussitôt dans une petite cour du château, il y trouva une compagnie de soldats, en ligne sur deux rangs. On voulait lui bander les yeux, il s'y refusa, envisagea d'un œil serein tout cet appareil de mort, se mit en position, présenta sa poitrine aux coups, et dit aux soldats : « Épargnez le visage ; tirez au cœur. » A peine avait-il prononcé ces mots, qu'une décharge se fit entendre, et celui qui

avait été le roi des Deux-Siciles tomba mort, tenant serrés dans la main les portraits de sa famille. On les ensevelit avec ses malheureux restes, sans les arracher du temple que son amour leur avait élevé. Ceux qui crurent à la mort de Joachim Murat le pleurèrent amèrement ; mais la plupart des Napolitains trompèrent leur douleur par de vaines illusions, et se persuadèrent que les événemens de Pizzo étaient un mensonge de la cour.

XVI. C'est ainsi que périt Joachim Murat, dans la quarante-huitième année de son âge et la septième de son règne. Il était né à Cahors, de parens pauvres et obscurs. Très-jeune encore quand la révolution française éclata, il en prit le parti avec ardeur et s'enrôla sous ses drapeaux. Du rang de simple soldat, il s'éleva rapidement aux grades d'officier et de colonel. Brave et infatigable dans la guerre, Bonaparte le remarqua et l'appela auprès de lui : général de division, maréchal de France, grand-duc de Berg, il le mit enfin sur le trône de Naples. Murat se couvrit de gloire en Italie, en Allemagne, en Russie, en Égypte, mais plus souvent à la suite de Bonaparte que comme général en chef. Il était clément pour les vaincus, et généreux envers les prisonniers : on l'appelait l'Achille de la France, parce qu'il était, comme l'Achille d'Homère, intrépide et invulnérable. La couronne de Naples fut pour ainsi dire la dot qu'il reçut de Bonaparte, en épousant sa sœur ; il la perdit par ignorance et mauvaise politique. Deux fois la France eut à se plaindre de lui : en 1814, de sa sagesse ; en 1815, de son extravagante entreprise.

Ambitieux et d'un caractère indomptable, il traitait militairement les affaires et la politique intérieure de l'État. Grand dans l'adversité, parce qu'il en supportait le poids, il ne l'était pas dans la prospérité, parce qu'elle l'enivrait et qu'il s'abandonnait à ses inspirations sans mesure et sans frein. Il avait des passions de roi, une âme de soldat, un cœur d'ami. Sa personne était belle, son aspect agréable, son goût pour la parure excessif, et plus remarquable dans les camps que dans le palais. Fortune et mérite, sa vie offre des phases diverses : sa mort funeste a été grande, courageuse, et pleurée.

XVII. Les Napolitains, encore tout émus des événemens de Pizzo, eurent bientôt à déplorer un malheur plus général et plus terrible. La peste éclata dans le royaume. Il y avait à peine deux ou trois mois que ce fléau ne ravageait plus l'île de Malte, quand il reparut en Dalmatie, et presque en même temps à Smyrne, dans quelques villages de l'île de Corfou, et, faisant le tour de l'Archipel, à Scutari et à Salonique : par suite de la stupide apathie des Turcs, il s'était manifesté de nouveau dans les faubourgs de Constantinople, et décimait à une grande distance de cette capitale la population de Cadix. Vers la même époque, les premiers symptômes de la peste se déclarèrent à Noja, petite ville de la Pouille, baignée par la mer Adriatique, dont la population est de cinq mille deux cents âmes. Ce fut par avidité de marchand pour un profit illicite, qu'elle s'introduisit en Italie avec des marchandises infectées qui provenaient de Smyrne ou de la Dalmatie, je ne sais

lequel des deux; car l'auteur de cette contravention aux lois de douanes succomba comme il le méritait aux atteintes du fléau, ou se cacha pour se dérober à la peine et à l'infamie de son crime. Le 23 novembre et le lendemain, moururent les deux premiers pestiférés, Liborio di Donna, et Pasqua Cappelli, sa femme. C'étaient de pauvres gens, septuagénaires et inconnus jusqu'alors dans leur patrie. Mais l'histoire a enrégistré leurs noms, parce qu'ils ont été les premières victimes du fléau. Triste célébrité! La contagion, qu'on ne soupçonnait pas encore, fit des progrès rapides parmi les basses classes de la population, soit que les objets infectés fussent des marchandises de peu de prix et à leur usage, soit que le malheur sévisse sur les malheureux avec plus de rigueur. Les familles riches, ne se voyant pas attaquées, ne croyaient pas la maladie contagieuse. Mais un jeune homme, du nom de Lamanna, imprudent et de mœurs dissolues, en fréquentant par habitude de débauche les femmes du peuple, fut atteint du mal, et le porta dans sa famille. Peu à peu toutes les classes de la société dans cette malheureuse ville se virent en proie à la contagion ou menacées.

Les symptômes étaient effrayans : la face se décolorait et prenait soudainement une teinte jaune comme celle d'un cadavre; les chairs se contractaient, les paupières se dilataient, les lèvres tremblaient, la langue se couvrait d'une peau blanche et rude, ou se montrait sèche, agitée convulsivement, tordue d'un côté, avec une raie rouge au milieu et une large bande jaunâtre sur les bords; le malade éprouvait une soif ardente et inextinguible, des frissonnemens, du délire; il tom-

bait en démence, et, au milieu de toutes ces causes de mouvement, le corps était immobile comme un cadavre; des bubons se manifestaient dans l'aine et sous les aisselles; la poitrine ou le ventre se couvraient d'ulcères; s'ils étaient douloureux et fortement colorés, c'était un signe de guérison; pâles et insensibles, un signe de mort. La force de l'âge et du sexe ne pouvait rien contre le mal; le danger, comme l'effroi, était universel. Les pestiférés mouraient en trois, cinq ou sept jours; heureux ceux, et il y en eut un certain nombre, que la violence de la maladie emporta en quelques heures. C'était le 23 novembre, comme je l'ai dit, que la première victime avait succombé au fléau; la ville ne fut entourée d'un cordon sanitaire que le 2 janvier. Pendant quarante jours, depuis l'apparition de la peste, les communications restèrent libres pour les personnes et pour les choses; il entrait des marchands et des marchandises; il en sortait; il s'en répandit dans les provinces; il en arriva jusqu'à Naples. Mais un hasard heureux ou la bonté du Ciel, sauva le royaume et le reste de l'Italie. De tant d'objets divers et de personnes sortis de Noja dans le cours de plus d'un mois, ni un homme ni la moindre chose ne furent infectés de la peste. Mais si les autorités de la province avaient montré tant de négligence dans le principe, le gouvernement déploya ensuite une grande énergie et beaucoup de résolution pour envoyer sur les lieux des commissaires et des soldats et faire prendre les mesures convenables. La surveillance en fut confiée au général Mirabelli, officier sévère par sentiment éclairé d'humanité, d'un zèle infatigable et d'une bonne réputa-

tion. On traça trois fossés les uns en dedans des autres tout autour de la ville de Noja : le premier à soixante pas, le second à quatre-vingt-dix et le troisième à dix mille ; ce dernier était moins un obstacle qu'un avertissement. Des sentinelles gardaient ces lignes de distance en distance, et un grand nombre de feux les éclairaient pendant la nuit. Il était, sous peine de mort, défendu de tenter le passage, et un malheureux habitant que la maladie ou la peur avait rendu fou, essayant de fuir ce fatal séjour, fut tué de plusieurs coups de fusil, après d'inutiles intimations et menaces de la part des soldats.

Dans l'intérieur de la ville, les devoirs des magistrats étaient encore plus pénibles. Les animaux dont la laine, les plumes ou la fourrure paraissaient susceptibles de recéler la contagion, furent tués le même jour ; on brûla tous les meubles et vêtemens des pestiférés ; on érigea des hôpitaux pour les malades et les convalescens ; on établit des lieux d'épreuve pour les individus soupçonnés ; on surveilla toutes les maisons avec soin, les communications furent interdites, les rues barricadées, les églises fermées. Cependant l'avarice et l'amour déjouèrent quelquefois la crainte du péril et toutes les précautions prises par les magistrats ; on réussit à cacher des meubles précieux qu'il aurait fallu livrer aux flammes, et des malades dont on aurait dû se séparer ; ce qui fut pour des familles entières une cause d'extermination.

XVIII. Le dernier jour de la peste fut le 7 juin 1816 ; la durée du fléau avait donc été de six mois et demi.

Assez grave dès le mois de décembre, terrible dans les trois mois suivans, la contagion perdit de sa force en avril, eut une recrudescence dans le mois de mai et s'éteignit en juin. Le 7 de ce mois, il mourut encore trois personnes; ce furent les dernières victimes, et je n'ai pu constater si elles appartenaient au peuple ou à la noblesse, si elles étaient pauvres ou riches, tant le malheur commun avait confondu les rangs. On compta sept cent vingt-huit morts, et le nombre des personnes atteintes qui en guérirent s'élève à sept cent dix. Plus du quart de la population de Noja fut donc attaqué par le fléau. On observa que le caractère de cette maladie était asthénique; il fallait des excitans pour remède, et la racine de *china* était employée avec le plus d'avantage. Si le mal provenait du contact d'objets pestiférés il était fort dangereux, moins redoutable s'il provenait de celui des personnes.

Aussitôt la contagion éteinte, les purifications et les épreuves accomplies et le danger passé, on tira dans la ville cent cinquante coups de canon; c'était pour causer par la détonation un grand ébranlement dans l'atmosphère et dissiper les miasmes pestilentiels; mais en même temps ce fut un signal de joie pour la ville et pour le royaume. Un héraut parcourut les rues de Noja en criant que la liberté des communications était rétablie entre les habitans; et, à cet effet, on démontait les barricades et on comblait les fossés. Tout cet appareil de deuil et d'épouvante fut bientôt détruit. Les parens et les amis s'embrassèrent et se rendirent tous en procession à l'église, pour y chanter des hymnes d'actions de grâces. Dans ce premier moment la joie

était générale ; mais, après cet élan de bonheur et de reconnaissance, chacun sentit ses pertes : on avait à pleurer une épouse, des enfans, un père, et la tristesse resta long-temps au fond des cœurs.

XIX. Le feu prit un soir au magnifique théâtre Saint-Charles, et ce fut par hasard. On répétait une pièce et il y avait fort peu de monde ; ceux qui s'y trouvaient s'enfuirent épouvantés, et bientôt leurs cris, ainsi que d'épais nuages de fumée, ayant divulgué la nouvelle de l'incendie, on accourut de toutes les parties de la ville, mais trop tard. L'incendie faisait des progrès rapides ; le roi et sa famille étaient sortis du palais, qui avoisine le théâtre ; la masse immense du toit, débordée par les flammes, en projetait l'éclat fort loin et jusque sur la montagne Saint-Elme, d'où la réverbération se prolongeait dans la mer, qui est au-dessous. Le peuple contemplait dans la consternation et l'étonnement cet effrayant spectacle. Le ciel, qui était serein au commencement de la nuit, se troubla tout à coup ; mais le vent soufflait de manière à porter les flammes sur les murailles nues du château Neuf. Au reste, ce qu'il y eut de plus heureux, c'est que le danger ne dura pas long-temps, le feu n'ayant trouvé à dévorer que des matières sèches et huilées. En moins de deux heures ce noble asile des arts fut réduit en cendres, et on reconnut alors, mais sans la réparer, la faute qu'on avait faite en congédiant, par mesure d'économie, les compagnies de pompiers.

Je suis entré le lendemain dans l'intérieur de l'édifice brûlé ; il ressemblait aux ruines antiques de Rome

et de Pestum ; seulement, je trouvais bien plus tristes les ruines que j'avais sous les yeux, à cause du souvenir encore présent des magnifiques peintures de Nicolini et des belles compositions de Rossini. On y remarquait des marbres et des granits calcinés ; les vitrages et les métaux étaient fondus. Le roi ordonna que le théâtre fût reconstruit en peu de temps, et quand, au bout de quatre mois, on vit s'élever à sa place une salle plus belle que l'ancienne, on ne savait trop à qui des deux souverains *en faire* honneur, au père ou au fils.

XX. Dans le cours de la même année, une mauvaise récolte amena la famine, et les pauvres en souffrirent beaucoup, parce que le blé coûtait vingt ducats le *cantajo*. Le gouvernement défendit l'exportation des céréales, diminua d'abord et puis supprima tous les droits à l'entrée, enfin attira les céréales étrangères au moyen de primes considérables. Cependant, comme ils tournaient au profit, non pas des consommateurs, mais des vendeurs, ces expédiens enrichirent les négocians sans apporter de soulagement aux malheureux. Le monopole aggrava la disette, et le gouvernement n'eut pas le courage de le détruire ; en sorte que les grandes sommes d'argent qu'il prodigua furent sacrifiées en pure perte, ou même avec des résultats absolument contraires à ses intentions. La famine dura deux ans et ne disparut que la troisième année, grâce à des moissons abondantes. Il y avait encore, quand elle cessa, beaucoup de vieux grain en réserve, et plusieurs négocians se trouvèrent ruinés, par une juste punition de leur avidité. Aux maux de la famine se joi-

gnirent en même temps des fièvres qui avaient pris naissance dans les prisons et se répandirent ensuite dans les maisons du peuple, où elles devinrent contagieuses et mortelles. La populace, toujours ignorante et superstitieuse, regarda la peste de Noja, l'incendie du théâtre Saint-Charles, la famine et les fièvres, comme autant de signes de la colère céleste et comme le châtiment du meurtre de Pizzo. Ces malheurs attirèrent donc sur le gouvernement une haine injuste, mais bien réelle.

A peu près vers le même temps, le roi accomplit un vœu qu'il avait fait en Sicile pendant son émigration : il avait entendu dire que, pour agrandir la place du Palais et élever un panthéon dans la ville de Naples, on démolissait l'église de Saint-François de Paule ; à cette nouvelle il fit vœu de la reconstruire plus belle, s'il plaisait à Dieu de lui rendre la couronne qu'il avait perdue. Exaucé en 1815, Ferdinand résolut en effet de rebâtir cette église, et invita les premiers architectes de l'Italie à lui donner leurs plans. Celui des Napolitains Fazio et Peruta ayant obtenu la préférence, ces deux architectes s'attendaient à en recueillir la gloire et le profit, quand l'exécution fut confiée à Bianchi de Lugano, artiste inconnu aux autres concurrens et sans réputation. La première pierre fut posée, le 17 juin 1816, par le roi lui-même, avec un grand appareil religieux. On confia ensuite les ouvrages de sculpture et de peinture aux meilleurs artistes napolitains, et les peintres Landi et Camuccini, dont la renommée a franchi les Alpes, composèrent pour cette église deux grands tableaux d'histoire évangélique. A l'heure où j'écris, ce monument n'est pas encore achevé.

XXI. La police était restée pendant plusieurs mois exercée avec modération et comme inaperçue entre les mains du chevalier de' Medici, sous l'empire des instructions conciliantes du congrès de Vienne. Mais, dans la suite, ce ministère fut donné au prince de Canosa, personnage dont il faut que je rapporte l'origine, le caractère, les habitudes d'esprit.

Né à Naples d'une famille noble, le prince de Canosa vécut dans l'obscurité jusqu'à l'âge de trente ans à peu près, que son nom le fit entrer dans le conseil de la ville. C'était en 1798, quand l'armée française commandée par le général Championnet se présentait en ennemie aux portes de Naples : il n'y avait ni roi ni régent, parce que l'un et l'autre avaient pris la fuite; ni armée, parce qu'elle était désorganisée; le peuple s'agitait avec fureur, les républicains formaient des conciliabules secrets. Le conseil municipal ayant été convoqué sur ces entrefaites pour faire face au péril, le prince de Canosa y déclara le roi justement déchu pour avoir abandonné le royaume, et proposa l'adoption d'une nouvelle forme de gouvernement, le régime aristocratique. Cette proposition absurde et d'une exécution impraticable (il n'y avait que deux formes de gouvernement en présence, la monarchie et la démocratie) fut accueillie par des rires de mépris, et bientôt devint fatale à son auteur; car le gouvernement démocratique fondé sous les auspices du vainqueur le jeta en prison comme suspect. Il en sortit à la chute de la république Parthénopéenne; mais, comme ses ridicules idées d'aristocratie n'étaient pas moins contraires à la monarchie absolue, Canosa mis en jugement fut

condamné à cinq ans de prison. Trois voix sur six avaient opiné pour la mort, mais l'avis le plus doux prévalut, et la seule fois que cette abominable junte d'État ait éprouvé un sentiment de compassion, ce fut pour l'homme qui devait peu après se baigner dans le sang de mille victimes. Il subissait sa peine quand la paix de Florence le rendit à la liberté et à sa famille. Il mena au milieu d'elle une existence obscure de simple particulier jusqu'en 1805. Mais, à cette époque, la cour ayant de nouveau résolu de quitter Naples, il offrit ses services à la reine, en fut bien accueilli et passa en Sicile.

La maison de Bourbon suivait alors une politique infernale ; soit qu'elle espérât le renouvellement des prodiges de 1799, soit que la prospérité du royaume qu'elle venait de perdre lui fût odieuse, elle mit tout en œuvre pour qu'il fût déchiré par les discordes civiles: elle expédia les Frà Diavolo, les Ronca, les Guariglia, en différentes provinces, ourdit des complots, ranima les champions découragés de 1799, prodigua les dons et les promesses, récompensa des crimes atroces. Pour organiser et perpétuer cet abominable système, pour tenir tous ces fils et faire jouer tous ces ressorts, il fallait une main habile, un chef à ces brigands, et un centre à ces conjurations, qui ne fussent pas trop éloignés du royaume. Telle fut la mission pour laquelle le prince de Canosa choisit le rocher de Ponza où il s'établit.

Il y avait dans cette île un bagne qu'il ouvrit, et avec les galériens renforcés d'autres bandits venus de la Sicile ou attirés du continent de la péninsule, il ourdit et fit éclater, cinq années de suite dans tout le

royaume, des complots, des révoltes à force ouverte, des brigandages de toute espèce, qui coûtèrent la vie à des milliers de personnes, soit directement, soit par les vengeances particulières et les condamnations légales. Enfin cet exécrable système manqua d'alimens, et, en 1810, Canosa retourna en Sicile, encore altéré de sang. Il y trouva la cour exaspérée contre lord W. Bentinck, et, peu de temps après, vit expulser la reine, confiner le roi dans une maison de campagne, et le gouvernement intérieur subir une révolution qui n'était pas favorable à des hommes tels que lui. Ses services de Ponza ne lui valurent rien autre chose que la promesse du ministère de la police à Naples, si la volonté divine replaçait un jour le souverain légitime sur son trône.

Cette fatale promesse fut exécutée en 1816. Il existait dans le royaume une société secrète appelée des *Calderari* (ou chaudronniers, par opposition aux *Carbonari*) qui s'engageait par sermens à soutenir la monarchie absolue, à écraser les *Carbonari*, les francs-maçons, les muratistes, les libéraux. La secte des *calderari* se composait principalement de scélérats sortis des prisons pendant les désordres de 1799, d'hommes qui s'étaient signalés par leurs excès dans ces jours d'anarchie, par leurs brigandages pendant l'occupation française, et enfin des galériens de Ponza et de Pantelleria lâchés dans le royaume de Naples. Depuis 1799 jusqu'en 1816, un grand nombre de ces misérables avaient succombé dans les épreuves de leur dangereuse existence ou péri dans les supplices; mais la fortune ennemie en avait encore trop respecté. Au re-

tour des Bourbons, ils espéraient triompher et jouir du pouvoir; cependant, écartés d'abord par leur politique, ils s'étaient tenus cachés. Tels furent les hommes à la tête desquels se mit le prince de Canosa, qu'ils reconnaissaient déjà comme leur chef; devenu ministre de la police, il les agita par les moyens que lui offrait l'organisation de cette société et avec le mystère de pareilles institutions, augmenta leur nombre, leur distribua des brevets et des armes, leur donna des instructions et des ordres. Il n'attendait qu'une occasion favorable pour éclater dans la capitale et dans les provinces, et tomber le même jour sur les partis opposés. Afin de s'emparer plus sûrement de l'esprit du roi, Canosa, qui vivait dans un double adultère, toujours ivre de vin et de fureur, accomplissait avec affectation toutes les pratiques de la religion chrétienne, et passait pour dévot auprès du souverain et du vulgaire. Il fallait le voir dans une église, prosterné devant les autels, murmurer des prières et baiser de saintes reliques; il fallait le voir dans sa maison tramer des iniquités sous les images du Sauveur et des saints; il fallait voir ses appartemens remplis de délateurs et de sicaires, mêlés avec des confesseurs et des moines qui avaient une réputation de sainteté.

Mais toute cette hypocrisie ne couvrit pas ses desseins d'un voile assez épais. Avant le jour fixé ou attendu pour éclater, il se commettait des vols, des meurtres, des assassinats; les villes étaient encombrées de mauvais sujets, les campagnes de brigands; les *carbonari* attaqués rendaient le mal pour le mal; les autorités étaient menacées, les lois foulées aux pieds,

la force publique complice des malfaiteurs ou impuissante à les réprimer. On rechercha les causes de cette situation alarmante, et on remonta jusqu'au prince de Canosa, dont les émissaires furent incarcérés dans les provinces, des lettres saisies, les manœuvres découvertes. Le peuple s'en montra plus ému que des ravages de la peste; car il pardonne ses malheurs à la destinée qui le frappe, mais non à la perversité humaine. Cependant Canosa restait ministre. Plusieurs conseillers d'État et grands de la cour, ainsi que les ambassadeurs de Russie et d'Autriche, priaient le roi de le chasser. Ferdinand résistait; mais il céda enfin, moins par conviction que par l'effet de suggestions étrangères, et le révoqua de ses fonctions de ministre en lui laissant une forte pension. Canosa voulut quitter le royaume; un pareil homme ne peut vivre dans sa patrie que pour en être le tyran. L'agitation intérieure se prolongea, plus faible et plus cachée, jamais entièrement apaisée; et ce revers des *calderari* eut un autre résultat très-fâcheux, qui fut d'augmenter le nombre et de ranimer l'audace des *carbonari* triomphans. La police fut ensuite confiée, non plus avec le titre de ministre, mais avec celui de directeur du ministère, à Francesco Patrizio, chaud partisan de l'absolutisme et de la légimitité. S'il obéissait à ses passions, il se montrait violent; s'il venait à se rappeler le sort de Canosa, il prenait une attitude plus modérée; en sorte que l'inconstance et l'irrésolution, grands défauts pour l'exercice des fonctions publiques, furent les caractères distinctifs de son administration.

CHAPITRE II.

AFFAIRES DU DEDANS ET RELATIONS EXTÉRIEURES DU GOUVERNEMENT DES DEUX-SICILES.

XXII. A la fin de l'année 1816, parut dans le golfe de Naples une escadre américaine. Elle amenait un ambassadeur qui réclama d'abord par notes diplomatiques, et ensuite avec menaces, le paiement de quatre millions de dollars en indemnité des pertes que la confiscation de plusieurs navires des États-Unis, venus à Naples sur la foi des traités, avait fait éprouver aux citoyens de l'Union. Les griefs articulés par l'ambassadeur remontaient à l'année 1809, et par conséquent au règne de Joachim Murât. Une convention de commerce ayant été signée entre le royaume de Naples et les États-Unis d'Amérique, plusieurs vaisseaux américains étaient arrivés l'année suivante avec de riches cargaisons; mais soit qu'ils eussent contrevenu, ainsi qu'on le prétendit, aux conditions stipulées, soit qu'on eût cédé au besoin urgent de ressources pécuniaires pour l'expédition projetée contre la Sicile, soit qu'on n'eût pu résister à la tentation de se saisir d'une aussi belle proie, et grâce au mépris ordinaire des gouvernemens nouveaux pour les droits des particuliers, vaisseaux et

cargaisons, subitement séquestrés, furent vendus au profit du trésor napolitain. Les Américains se plaignirent, et l'affaire, assoupie pendant plusieurs années, se réveilla, comme je l'ai dit, en 1816. On répondit d'abord à l'ambassadeur par un refus, et on se contenta de restituer trois bâtimens vides, qui n'avaient pas encore été vendus. Il protesta de nouveau, et demanda par manière d'accommodement la concession d'un entrepôt ou comptoir en faveur des deux pays, dans une île ou dans un port quelconque du royaume des Deux-Siciles. Mais notre dépendance de l'Angleterre nous fit rejeter cette proposition avantageuse : sur quoi la flotte américaine s'éloigna de nos parages.

XXIII. L'aversion mutuelle augmentait de jour en jour entre les deux parties de l'armée. Toutes les faveurs du roi étaient pour ceux qu'on appelait les Siciliens, quoique la politique du gouvernement lui commandât de ménager les muratistes. On aimait les uns sans les estimer, on caressait les autres sans les aimer, et on déguisait mal ce double mensonge. Les haines eurent bientôt un signe de ralliement : ce fut la médaille créée par le roi sous le nom de médaille d'honneur et donnée à tous les militaires qui, pendant les dix années de la domination française, étaient restés auprès de lui en Sicile. Cette médaille était en bronze; elle portait d'un côté l'effigie du roi, et de l'autre ces mots : *costante attaccamento ;* le tout contenu dans une étoile à quatre pointes, et attachée par un ruban rouge. Le nombre des médailles distribuées fut très-considérable ; on en voyait sur toutes les poitrines, et jusque

sur celles de misérables tirés des galères, et qui avaient subi ou mérité l'infâme châtiment des verges. Cette prétendue médaille d'honneur ne rappelait aucune vertu : l'*attachement constant* de ceux qui en étaient décorés avait été le fruit d'une nécessité rigoureuse et n'avait jamais subi l'épreuve du péril ou de la chance d'un meilleur sort. Tous les caractères de l'honneur dans les sociétés modernes lui manquaient également, et elle ne servit qu'à élever une barrière encore plus forte entre les deux parties de l'armée.

Ce fut au reste le dernier acte auquel le conseil suprême de guerre ait attaché son nom. J'ai parlé ailleurs de ses défauts. L'ambition de soutenir une armée trop nombreuse et l'inexpérience des affaires publiques avaient occasioné tant de désordres dans l'administration, que les finances de l'État en souffraient et qu'ils dégoûtèrent le roi. Le conseil suprême fut dissous, et le commandement en chef des armées confié au général Nugent, Irlandais de naissance, alors au service de l'Autriche, et qui n'avait obtenu dans les guerres d'Italie qu'une réputation contestée. Ce choix déplut aux prétendans, qui, déguisant leur jalousie sous un vain étalage de sentimens nationaux, regrettaient, disaient-ils, qu'on eût préféré un étranger à tant de Napolitains hommes de mérite, et rappelaient le souvenir d'Acton, de Mack et de plusieurs autres. Nugent recomposa l'armée, et détruisit ou changea par de nouvelles ordonnances, défectueuses pour la plupart, tout ce que le conseil suprême de guerre avait fait. Mais ses ordonnances durèrent peu; à sa chute elles tombèrent avec lui, obscurément et sans bruit, et sont allées se

perdre dans la masse immense des sottises humaines que le monde a bientôt oubliées. Je n'en rappellerai ici qu'une seule, parce qu'elle a eu des suites fâcheuses. Les ordonnances de Nugent favorisaient l'avarice du fisc et les opinions du chevalier de' Médici, qui croyait que la France et Naples se maintiendraient ensemble, que les Bourbons des Deux-Siciles règneraient aussi long-temps que les Bourbons de France; que pour nous la paix et la guerre, le repos intérieur ou les révolutions, dépendraient du sort de la France. Enfin, selon sa manière de voir, Naples était comme l'esquif d'un grand vaisseau, qui n'avait rien à craindre tant que celui-ci résisterait aux tempêtes, ni rien à espérer s'il était submergé, et qui pouvait se passer de prudence et d'habileté pour se diriger au milieu des flots. Idée systématique et extravagante d'un esprit médiocre, élevé par la fortune à de hautes fonctions !

En conséquence, l'armée était un fardeau inutile pour l'État, et ce serait, disait-on, assez de quatre régimens pour la garde du roi, et d'un certain nombre de gendarmes pour celle du royaume. Mais le contingent stipulé de vingt-cinq mille hommes que nous devions fournir à l'Autriche en cas de guerre, nous obligeait à entretenir une armée, quoique la sainte-alliance promît aux souverains une longue paix, une jouissance tranquille du pouvoir et une soumission patiente de la part des peuples. Plein de ces idées, le ministre, mécontent et ennuyé de prodiguer inutilement les trésors de l'État, réduisit la solde, retrancha aux troupes une partie de leur bien-être, passa de l'économie à l'injustice, et irrita l'armée, qui se plaignit. L'instrument

de son avarice était le général Nugent, qui voulait le bien, mais qui, étranger et assez avide, sanctionnait le désordre en le blâmant.

La composition de l'armée se trouvait singulièrement gênée par un décret de 1815, dans lequel le roi signalait la conscription comme un des fléaux de la domination française, et qui l'avait abolie. En 1817, après avoir agité plusieurs autres propositions, la nécessité força le gouvernement d'en revenir à la conscription française, absolument comme elle s'exerçait sous Murat, en lui donnant le nom de *levée*, et au conscrit celui de *recrue*. On espéra en vain dissimuler par un changement de nom la honte d'une promesse violée; mais le peuple, doublement irrité, et se rappelant que les conscrits de Joachim étaient bien traités, qu'ils pouvaient prétendre à la fortune et à la gloire, les comparait avec ces misérables recrues du nouveau régime, et accusait le roi légitime, tout en condamnant les rigueurs de l'usurpation, de les exercer toutes et de les aggraver à son profit.

Nécessaire aux Républiques, aux Monarchies constitutionnelles et à celles où le despotisme est modéré, quand la féodalité n'y existe plus, le recrutement des armées par la conscription est aujourd'hui adopté par les gouvernemens les plus absolus, comme le seul mode capable de soutenir la masse immense de leurs forces militaires. Mais comme la conscription repose sur l'égalité de tous les citoyens, elle appartient, sous ce point de vue, à la civilisation moderne; et dans les pays libres où règne l'égalité, elle rend les armées bien meilleures, tandis que ses avantages se perdent sous les gouverne-

mens arbitraires qui veulent des priviléges, et où le souverain distribue au gré de ses caprices les faveurs et la disgrâce. Quand les gouvernemens sont devenus odieux aux peuples, elle leur est fatale, parce que les opinions de la patrie et de la famille s'introduisent dans l'armée avec le conscrit. A vingt ans on a déjà entendu les avis des sages, les vœux des citoyens, les plaintes et les regrets d'un père. Il est donc impossible de former par la conscription une force permanente qui obéisse passivement et qui exécute tous les ordres en aveugle. Et néanmoins, il est également impossible de rassembler maintenant sans la conscription un aussi grand nombre de soldats et de bons soldats. Contradiction inexplicable qui pousse les gouvernemens absolus à leur ruine et les peuples à la liberté!

J'ai rapporté ailleurs qu'en 1790 on avait organisé beaucoup de compagnies de milices, que sous la République parthénopéenne on appela gardes civiques, qui furent abolies à la chute de ce gouvernement, rétablies par Joseph Bonaparte, développées et accrues par Joachim Murat sous le nom de légions provinciales. De ces milices, qui, selon les dispositions de la loi, devaient compter quatre-vingt mille hommes inscrits sur les rôles, on forma, en 1817, vingt et un régimens, c'est-à-dire autant de corps qu'il y a de provinces dans le royaume des Deux-Siciles. Le droit et l'obligation d'en faire partie étaient attachés à la propriété foncière. Le roi nommait les officiers parmi les grands propriétaires; les armes, les réglemens, l'uniforme, faisaient de ces miliciens de véritables soldats; mais le service était gratuit et purement civil. Dans la capitale on avait confirmé

les cinq bataillons de la garde de sûreté (quatre d'infanterie et un de cavalerie), formés sous le règne de Joachim, dont faisaient partie, comme simples soldats, les propriétaires et les artisans, et qui étaient commandés par les riches et les nobles. Ces bataillons tenaient à l'honneur de conserver leur ancien nom et leur uniforme; ils se glorifiaient de leur origine et se rappelaient avec orgueil qu'ils avaient maintenu la tranquillité publique pendant les agitations populaires et royalistes de l'année 1815.

Le rétablissement de la conscription et la conservation de ces milices provinciales avaient mis toutes les armes entre les mains des citoyens. C'était pour la monarchie un principe de force et de puissance si elle avait des intérêts communs avec le peuple, de faiblesse si elle avait des intérêts contraires aux siens. Les constitutions politiques reposent sur les armes: tant que les armes restent aux mains des conquérans, c'est un gouvernement de conquête; quand elles se partagent entre le souverain et les barons, c'est un gouvernement féodal; la monarchie absolue est signalée par leur concentration dans celles du roi; et enfin quand tous les citoyens sont armés, ils gouvernent, et le pays est libre.

XXIV. Le roi Ferdinand IV prit, vers cette époque, le nom de Ferdinand Ier, changement de titre qui en amena de plus graves. Par suite de l'union des Deux-Siciles en un seul royaume, prononcée par le congrès de Vienne, Ferdinand, quatrième du nom à Naples, et troisième en Sicile, se trouva le premier du royaume

uni. A l'exemple des souverains normands, il appela duc de Calabre, son fils héritier présomptif de la couronne, prince de Salerne le second de ses enfans, duc de Noto le fils aîné du duc de Calabre, prince de Capoue le second, comte de Syracuse le troisième, comte de Lecce le quatrième: simples titres honorifiques qui devaient passer à la descendance mâle des premiers titulaires sans domaines ni propriétés correspondantes. Les prétentions du souverain pontife, relativement à l'investiture du royaume de Naples, devinrent un objet de doute après le changement que je viens de rapporter; mais il reste assez de prétextes pour contester plus tard sur ce point, et le temps amènera sans doute une discussion.

Par un autre édit du même jour fut institué un conseil de chancellerie avec douze conseillers ordinaires, cinq extraordinaires et huit référendaires. Ces derniers étaient chargés de l'instruction, les conseillers ordinaires délibéraient, et les conseillers extraordinaires ne votaient que dans les assemblées générales. Ce conseil, divisé en trois chambres, devait pourvoir à l'administration des communes et à tout ce qui concernait les fondations religieuses ou d'intérêt public; mais il ne s'occupait ni des impôts ni des matières de finance, ni de l'administration générale ou de celle des provinces. Sa voix était simplement consultative; il examinait en séance secrète les affaires que lui renvoyait le ministre, et c'était au ministre lui-même qu'il adressait sa réponse. Le pouvoir ministériel ne trouvait donc dans cette institution ni un frein, ni des censeurs; mais il y puisait une certaine force à l'aide de laquelle il osait davan-

tage ; et le peuple désapprouva cet emprunt fait aux vieilles traditions du despotisme.

Enfin deux autres lois, également du même jour, réorganisèrent le conseil d'État et le ministère. Le premier n'eut pas d'attributions fixes ni de séances régulières ; et, d'après un certain ordre d'affaires à traiter, le roi choisissait les conseillers dont il voulait avoir le sentiment, et, comme le conseil de chancellerie, le conseil d'État n'avait que voix consultative, ne donnait que des avis secrets, ne se réunissait qu'en séances secrètes : ce n'était pas réellement un corps de l'État, mais une simple forme gouvernementale, qui pouvait servir quelquefois à déguiser, sous une apparence de délibération collective, la volonté individuelle du roi. Quant au ministère, il fut divisé en huit secrétaireries d'État : il n'y eut pas de ministre à la tête de la police, mais un magistrat plus modeste, appelé directeur. Sous un nom plus doux, le fond des choses resta le même.

L'intention secrète du roi, en promulguant toutes ces ordonnances, était d'effacer la dernière trace des constitutions de la Sicile. Des Siciliens occupaient le quart des places du conseil de chancellerie, du conseil d'État, du cabinet ; on disait que la condition des deux parties du royaume était maintenant la même. Le gouvernement promettait de résider tantôt à Naples, tantôt à Palerme ; égalité complète entre les Deux-Siciles, en-deçà et au-delà du Phare ; ni prérogatives ni prééminence pour l'une ou pour l'autre. Le duc de Calabre fut nommé lieutenant du roi en Sicile, où l'administration, les finances, la justice, toutes les branches du gouvernement, devaient être indépendantes de la partie

continentale du royaume. On perpétua les impôts de l'année 1815 votés par le parlement, et on déclara qu'il ne serait imposé, à l'avenir, aucune nouvelle taxe sans l'autorisation du parlement. Tels étaient les caresses et les artifices au moyen desquels le gouvernement espérait cicatriser les blessures des Siciliens, et leur faire oublier la perte de leurs libertés. Le parlement cessa d'être convoqué, la presse d'être libre, la sûreté des citoyens d'être garantie par les lois. La constitution sicilienne de 1812 périt comme avait succombé, en 1811, à d'autres intrigues, la vieille constitution dont la Sicile jouissait depuis sept siècles. Je vais rapporter en quelques lignes les progrès et l'extinction des libertés du peuple sicilien.

XXV. En l'année 1060, les barons normands occupés à chasser les Sarrasins de la Sicile se réunirent, pour aviser aux moyens de continuer la guerre, en assemblée générale, qui fut appelée, du nom de ceux qui la composaient, *bras militaire ou baronal*. Plus tard, en considération de la puissance du clergé, l'assemblée militaire s'adjoignit une députation de cet ordre, appelée le bras ecclésiastique. A cette époque, la civilisation faisait des progrès en Sicile; les besoins croissaient avec elle, et il fallait des tributs pour y faire face; mais le gouvernement n'était pas organisé comme aujourd'hui: on n'avait pas dressé l'état des propriétés et des revenus; il n'y avait pas de science financière, et le conquérant dépouillait, selon ses caprices, les pays conquis, mais à la pointe de l'épée; au reste, les chefs de la nation ne pouvaient imposer de taxes que par suite

des offres volontaires des sujets, et c'est d'un pareil état de choses qu'est né l'usage ancien du *don gratuit*, dont on a tant abusé dans les siècles suivans. Aussi, pour obtenir ce genre de ressources, les rois de Sicile convoquaient à l'occasion l'assemblée des propriétaires libres, appelée le bras domanial, qui se joignait aux deux autres.

Ces trois ordres ou assemblées distinctes se réunissaient en une seule, qui prenait, selon l'expression du temps, le nom de parlement. Les membres du bras seigneurial étaient héréditaires; le bras ecclésiastique se composait des évêques et abbés de certaines localités; le bras domanial, de députés élus par le conseil municipal de certaines villes et bourgs. Le parlement se réunissait d'abord chaque année; mais depuis le règne de l'empereur Charles V, ce n'était plus que tous les quatre ans, et en assemblée dite générale, pour la distinguer des assemblées extraordinaires convoquées selon les circonstances, afin de pourvoir à des besoins imprévus. A la fin de chaque session générale, les trois bras, avant de se séparer, nommaient chacun quatre membres, qui formaient ensemble une commission chargée de faire exécuter, dans l'intervalle des sessions, les arrêtés du parlement et de soutenir ses droits.

C'était le parlement qui fixait les impôts; car le gouvernement ne pouvait en établir aucun, à moins de circonstances graves et urgentes : comme pour racheter le roi s'il était captif, ou dans le cas d'une invasion, d'une révolte à l'intérieur, en un mot, de tout bouleversement inopiné et d'une grande importance. Alors même le pouvoir arbitraire du souverain se renfermait

dans les bornes les plus étroites. Les rois aragonais avaient reconnu au parlement des droits plus étendus; mais leurs successeurs les révoquèrent et ne lui laissèrent dans son intégrité primitive que l'ancien droit de voter les impôts. Telles furent, jusqu'en 1810, les prérogatives du parlement sicilien. Quand je me reporte aux constitutions des temps et des peuples que nous appelons barbares, je me dis souvent que les chaînes les plus dures n'ont pas été pour eux, mais nous ont été réservées, à nous qui nous faisons gloire de notre civilisation et de nos lumières.

XXVI. En 1810, le roi Ferdinand, chassé de Naples, et déjà depuis quatre ans confiné en Sicile, menacé par Joachim Murat, forcé d'entretenir une armée régulière pour sa défense et dans l'espoir d'un changement heureux, jaloux de ne pas laisser éteindre son parti dans le royaume de Naples, et de soutenir, par des ambassadeurs dans les cours étrangères, l'honneur de son nom, convoqua un parlement, afin de subvenir à tant de dépenses, que ne couvraient pas les seuls revenus de la Sicile et les subsides de l'Angleterre. Il lui montra les préparatifs de l'ennemi sur le rivage opposé de la Calabre, et lui demanda des ressources pour faire face aux besoins du moment et à la grandeur du péril. Le parlement vota des subsides, mais pas autant qu'on l'espérait, et mit à l'octroi de ces faibles secours des conditions assez dures. Le roi se laissa emporter à la colère; ses ministres, Napolitains et inconnus de la Sicile, avaient ce pays en horreur; sous la double influence de ses ressentimens et de leurs con-

seils, au mépris des anciennes prérogatives du parlement et du royaume de Sicile, respectées pendant huit siècles par trente et un rois, Ferdinand vendit les biens des communes et soumit à un prélèvement d'un pour cent tout paiement réglé en écriture publique. C'est ainsi que fut abolie l'antique constitution de la Sicile.

Le parlement protesta, et trois de ses membres, au nom de tous les autres, signèrent une adresse de représentations au roi. Mais, plus irrité encore par cette nouvelle démarche, Ferdinand soutint ses décrets sans convoquer un autre parlement, et son obstination ne fit qu'accroître l'agitation des esprits dans le parti patriote. Peu de temps après, les trois signataires de l'adresse et deux des principaux personnages du parlement furent arrêtés pendant la nuit, et déportés, sans jugement ni défense, dans les îles de Favignana et de Pantelleria, destinées à servir de prison aux malfaiteurs: c'étaient les princes de Belmonte, de Jaci, de Castelnuovo, de Villafranca, et le duc d'Angiò. Ces violences causèrent un mécontentement très-vif et universel, qui ne s'apaisa qu'en 1812, à la promulgation de la nouvelle constitution sicilienne. Par la révolution de 1812, le roi se vit forcé de renoncer à son pouvoir, dont il abandonna l'exercice à son fils, avec le titre de vicaire-général; la reine fut exilée et prit la fuite. Les cinq prisonniers, rendus à la liberté, acquirent une puissance égale à leur réputation et à la faveur dont ils jouissaient auprès du peuple; les ministres, les conseillers, les confidens du roi, de persécuteurs qu'ils étaient, devinrent à leur tour des objets de persécution et furent dépouillés de leurs emplois.

Mais en 1815 ces mêmes hommes reconquirent toute leur influence, avec un pouvoir plus étendu, et alors, poussés par leurs désirs de vengeance contre la Sicile, par leur instinct de ministres et leur esprit d'absolutisme, ils rivalisèrent de zèle à exciter les passions du roi, déjà fort enclin de lui-même à régner despotiquement, contre la constitution sicilienne de 1812; et comme la garantie de l'Angleterre était un obstacle à son renversement, ils usèrent d'artifice pour atteindre leur but. Ce parti insinua au gouvernement anglais que la Sicile, mécontente de sa situation politique, réclamait de nouvelles lois; et on invoquait à l'appui de ces insinuations les adresses de plusieurs communes, obtenues par des intrigues, ou mal interprétées ou falsifiées. Sir William A' Court, ministre d'Angleterre auprès de la cour de Naples, confident du roi, ami du chevalier de' Médici, homme malveillant et rusé diplomate, favorisa ces fourberies, et la Grande-Bretagne, trompeuse à la fois et trompée, abandonna la Sicile. Les intrigues ourdies à cet effet se poursuivirent secrètement pendant plusieurs mois, et le décret en vertu duquel Ferdinand IV prenait le titre de Ferdinand Ier du royaume-uni des Deux-Siciles, quoique formellement arrêté depuis le congrès de Vienne, ne fut promulgué que dans le mois de décembre de l'année 1816. Enfin le gouvernement, fort de l'autorisation du ministre anglais, de l'appui d'une armée napolitaine et de la présence des Autrichiens, cessa de feindre; il publia les lois que je viens de rapporter, et, par un excès d'audace que sa faiblesse aurait dû lui interdire, lâcha la bride à ses passions haineuses. Je ra-

conterai dans le livre suivant les particularités de cette nouvelle révolution, quand j'arriverai à celle de 1820, qui en fut le résultat [1].

XXVII. La désaffection et le mépris se glissaient de diverses manières et par divers canaux dans les populations des deux royaumes; ce qui ajouta encore au dégoût public, ce furent les nouvelles lois sur le *tavoliere* de la Capitanate et l'extermination des Vardarelli. J'ai rapporté dans le livre VI ce que c'était que le *tavoliere*, et comment la culture l'avait fait entièrement changer de face pendant l'occupation française. Ces campagnes naguère sauvages se couvraient de riches moissons, et produisaient au-delà de toute espérance, quand la sainteté des acquisitions et du droit de propriété fondé sur elles fut troublée par une loi imprévue qui jeta le désordre dans les travaux, enchaîna la liberté du propriétaire, opposa des obstacles à l'affranchissement des servitudes encore existantes, et remit en vigueur les servitudes éteintes. Le véritable motif de cette mesure était la cupidité du trésor; mais comme le ministère n'osait pas l'avouer, il prétexta la nécessité de favoriser l'élève des troupeaux, afin de rendre à l'état de vaine pâture une partie de cet immense territoire; détruisant ainsi le plus grand bienfait de la loi de 1806, qui avait introduit dans le royaume l'usage et le besoin des prairies artificielles. L'analyse d'une mesure économique et administrative n'est pas dans les attri-

[1] Voir sur les événemens de la Sicile des éclaircissemens historiques à la fin du volume.

butions de l'histoire, et je ne veux pas y entrer; je dois ajouter seulement que celle dont il est question ici a eu pour effet de livrer de nouveau la Capitanate à sa misère et à sa stérilité anciennes. Il me reste à parler des Vardarelli.

XXVIII. Gaetano Vardarelli, né d'une famille obscure et pauvre, d'abord soldat et puis déserteur de l'armée de Joachim, s'était sauvé en Sicile; après y avoir commis de nouveaux crimes, il en était sorti, et, revenu dans le royaume de Naples, avait pris le parti non pas de se cacher ou d'implorer sa grâce, mais de vivre en combattant et de se défendre les armes à la main. Livré au brigandage, et heureux dans plusieurs rencontres, il fut un peu plus tard très-vivement poursuivi, et repassa en Sicile, espérant que ses derniers exploits et son nom de brigand lui feraient pardonner ses anciens méfaits. Il avait calculé juste; on le fit rentrer dans l'armée, il obtint le grade de sergent dans la garde, et reparut ainsi à Naples en 1815.

Mais une fortune médiocre et une existence paisible ne convenaient pas à son caractère; ses vieux instincts de pillard et d'aventurier voulaient des dangers à courir et des richesses à gagner; il déserta presque aussitôt, et se mit à courir les campagnes et à voler sur les grands chemins. Prodigue envers les pauvres, avide et féroce contre les riches, il avait pour compagnons de brigandage deux de ses frères, trois de ses parens, et quarante et quelques autres aventuriers, malfaiteurs et hardis comme leur chef. Capitaine et tyran de cette

bande, il punissait les plus légères fautes avec une rigueur excessive, et la lâcheté par des arrêts de mort. Ils étaient tous à cheval, fondaient sur leur proie comme l'éclair, se retiraient avec la même vitesse, marchaient jour et nuit, apparaissaient presque au même moment à de grandes distances; tels étaient les moyens qui les rendaient invincibles, quoique toujours poursuivis et quelquefois atteints par des détachemens considérables de soldats napolitains et allemands. Vardarelli se fit un grand nom par son courage et par le bonheur de ses armes; aussi, oubliant ses atrocités, le peuple commençait à l'admirer, et d'autant plus qu'il se disait, peut-être avec raison, *carbonaro*.

Le ministère, qui désirait congédier l'armée autrichienne, se voyait tenu en échec par les succès des Vardarelli; car il ne croyait pas qu'une bande d'assassins pût être invincible et déconcerter toutes ses mesures si elle n'était secrètement favorisée par la secte des carbonari, et craignait que celle-ci ne se montrât bientôt avec plus d'audace, quand elle pourrait compter sur une troupe d'hommes armés, en rebellion ouverte, intrépides et forts de leur nombre. Exterminer ces brigands ou les amener à faire leur soumission devint une affaire d'état, et comme on désespérait de les réduire par la force, on s'abaissa jusqu'à traiter avec eux de leur désarmement. Le gouvernement napolitain négocia en effet avec eux d'égal à égal une convention que je vais enregistrer ici comme un monument à conserver de la faiblesse du pouvoir légitime, source qui peu de temps après donna naissance à des catastrophes d'une tout autre importance.

Article I[er]. Il sera octroyé pardon et oubli aux méfaits des Vardarelli et de leurs partisans.

Art. II. La *comitiva* des Vardarelli sera transformée en compagnie de gendarmes (squadriglia d' *armigeri*).

(On appelle à Naples *comitiva* une bande de brigands et *squadriglia d' armigeri* une petite troupe de gendarmes à la solde du gouvernement pour maintenir la tranquillité publique.)

Art. III. La solde du chef Gaetano Vardarelli sera de 90 ducats par mois, celle de chacun de ses trois lieutenans de 45 ducats, et celle de chaque homme de la compagnie, de 30. Elle sera payée au commencement de chaque mois par anticipation. (C'étaient des appointemens de colonel et de capitaine.)

Art. IV. La susdite compagnie jurera fidélité au roi, entre les mains du commissaire royal; ensuite elle obéira aux généraux qui commandent dans les provinces, et sera destinée à poursuivre les malfaiteurs dans toutes les parties du royaume.

Naples, 6 juillet 1817.

Les Vardarelli prêtèrent le serment convenu, observèrent les conditions stipulées et contribuèrent à exterminer les bandits qui parcouraient la Capitanate; mais, comme ils soupçonnaient la bonne foi du gouvernement, toutes les fois qu'on les voulait passer en revue, ils se réunissaient en pleine campagne, n'entraient pas dans les villes, quoiqu'ils en reçussent l'ordre, et changeaient à chaque instant de résidence : une partie de la troupe veillait toujours en armes pen-

dant que l'autre se reposait. Les soupçons des Vardarelli étaient fondés; car le gouvernement leur tendait sans cesse des piéges, et conspirait leur ruine, jaloux de se laver d'une tache aussi honteuse que cette convention publique avec des traîtres et des rebelles. Mais, après avoir long-temps échappé aux complots formés contre eux, ils finirent par succomber. Les Vardarelli se rendaient souvent à Ururi, petit village de la Pouille, où ils comptaient un grand nombre de parens et d'amis. Le gouvernement, qui épiait toutes leurs démarches, trouva dans la population de ce village des hommes qui se chargèrent de les assassiner. Un jour que la bande reposait sans défiance sur la place, des coups de fusil, tirés des fenêtres de plusieurs maisons voisines, tuèrent Gaetano Vardarelli, son chef, ses deux frères et six de leurs principaux associés. Le reste, épouvanté, prit la fuite. Au nombre des meurtriers était un mauvais sujet de Porto-Canone, ennemi particulier des Vardarelli parce qu'ils avaient enlevé et violé une de ses sœurs. Ce misérable, après l'assassinat, se précipita sur les cadavres, plongea ses mains à plusieurs reprises dans le sang qui coulait de leurs blessures, et s'en barbouilla horriblement le visage, avec les gestes d'un homme qui se lave; puis, se tournant du côté du peuple rassemblé en foule sur le théâtre du crime, il lui rappela la vieille injure qu'il avait reçue des Vardarelli, et ajouta, en montrant sa figure : *la tache est lavée*.

Le gouvernement promit de venger cet assassinat. Le général Amato, qui commandait dans la Pouille, envoya des soldats à la recherche des fugitifs de la

bande (qui, malgré la perte de leurs chefs, continuaient à s'appeler du nom de Vardarelli, dont ils se glorifiaient) et leur donna par lettres l'assurance qu'on punirait le meurtre d'Ururi, et qu'on respecterait le traité du 6 juillet dans toutes ses stipulations; il les invitait en conséquence à se choisir un autre capitaine. Ces malheureux étaient encore au nombre de trente et un, démoralisés, en désordre, portés, les uns à prendre confiance, les autres à se méfier des promesses de la cour, et sans doute il y avait parmi eux bien des ambitions qui aspiraient au premier rang. Ils restèrent assez tranquilles, mais sur leurs gardes avec plus de vigilance que jamais. Une troupe de soldats fut envoyée dans le village d'Ururi; on jeta en prison quelques-uns des meurtriers, d'autres prirent la fuite. Enfin, on instruisit l'affaire, et on déploya un grand appareil de justice.

Ces mesures prises, le général Amato indiqua une revue de la troupe des Vardarelli dans la ville de Foggia, en promettant de nommer, à leur choix, le commandant et les autres officiers de la compagnie. Se rendraient-ils à cette invitation? Les avis furent partagés; mais après en avoir délibéré, ils se trouvèrent au lieu fixé par le général, à l'exception de huit d'entre eux qui ne répondirent pas à l'appel. C'était un jour de fête; la place sur laquelle devait se faire la revue était encombrée de curieux, quand les Vardarelli entrèrent, criant : Vive le Roi, et revêtus de leurs plus beaux habits, en tenue de grande solennité. Le général, du haut d'un balcon, témoignait par des sourires et des gracieusetés sa satisfaction de leur

présence, et le colonel Sivo, après les avoir mis en ligne, les passa en revue, louant, tantôt la beauté de l'homme et tantôt celle du cheval, faisant des questions, prenant des notes. Le général, du haut de son balcon, leur adressait aussi la parole. Enfin, le colonel monta auprès de lui, et on croyait que c'était pour conférer sur la nomination des chefs. Les Vardarelli restèrent debout, chacun à la tête de son cheval. Cette revue avait duré deux heures, et pendant cet intervalle, des troupes napolitaines avaient secrètement occupé toutes les issues de la place. Elles n'attendaient qu'un signal pour commencer l'attaque.

XXIX. Le général ôte son chapeau (c'était le signal convenu); aussitôt les colonnes de troupes napolitaines débouchent par toutes les rues, l'arme au poing, en criant : Rendez-vous. La foule rassemblée ouvre les rangs, et on s'écrase en cherchant à se sauver ; les Vardarelli sont à cheval en un clin d'œil ; mais alors les premiers rangs des soldats font une décharge qui leur tue neuf hommes ; dix seulement parviennent à s'échapper ; les vingt autres, épouvantés, abandonnent leurs chevaux et fuient en désordre vers une grande et vieille maison placée derrière eux. Leur réputation de courage et la crainte de leur désespoir qui devait l'augmenter encore empêchent d'abord les soldats de les y poursuivre. Cependant ils reprennent cœur, s'approchent de la maison, cherchent, regardent, s'avancent avec précaution, mais ne voient ni trace d'homme ni rien qui annonce une fuite. Enfin, ils se précipitent en foule dans la maison, et se mettent à chercher de

tous côtés, mais en vain. Étonnés et incertains, ils s'arrêtent, ne sachant que penser de cette disparition subite, quand un coup de fusil part du soupirail d'une cave, sans blesser personne; un soldat s'approche et tombe raide mort d'un second coup de feu. Les Vardarelli étaient dans cette cave. Aussitôt les soldats apportent du bois et autres matières enflammées qu'ils y jettent pendant long-temps et en grande quantité; mais il ne sort de cet enfer ni un gémissement ni un soupir, quoique le feu et la fumée y redoublent. On entendit une fois comme deux coups de fusil: c'étaient deux frères qui, après s'être embrassés pour la dernière fois, se donnaient mutuellement la mort; les dix-sept autres se rendirent enfin, et le dix-huitième fut trouvé mort et brûlé dans un coin [1].

Le gouvernement, informé de tous ces faits, ordonna de mettre en jugement les dix-sept qui s'étaient rendus, pour avoir manqué à la convention du 6 juillet, et dans le mois de mai 1818, ces malheureux furent jugés par un tribunal militaire, condamnés et exécutés le même jour. De toute la troupe des Vardarelli il ne restait donc que dix hommes, errans et fugitifs. On les extermina tous à différentes époques et de diverses manières. C'est ainsi que cette bande de brigands fut anéantie tout entière, non par des moyens de bonne guerre, qui n'avaient jamais réussi au gouvernement, mais par des trahisons et de lâches artifices. Leurs noms et le souvenir de leurs exploits vivent encore dans la

[1] Voir à la fin du volume le récit des événemens de Foggia par un voyageur anglais, témoin oculaire.



mémoire du peuple, qui ne parle des Vardarelli qu'avec admiration et attendrissement. On récompensa les meurtriers d'Ururi en les rendant à la liberté. Les crimes des Vardarelli ne furent donc vengés que par un crime encore plus grand, que l'opinion publique a flétri à juste titre dans le gouvernement qui s'en est rendu coupable, parce que la trahison, pour tomber sur des traîtres, n'en est pas moins infâme.

XXX. Après la soumission des Vardarelli, mais avant leur entière extermination, l'armée autrichienne, réduite alors à 12,000 hommes, qui avait, dans le mois de mai 1815, enlevé le royaume de Naples à Joachim Murat, était partie au mois d'août 1817, aussitôt que la restauration des Bourbons avait paru bien affermie. Son excellente discipline et son caractère paisible lui avaient acquis l'estime des populations, mais on ne l'aimait pas, et elle ne fut pas regrettée. Le royaume se trouva donc livré à lui-même, et le souverain ni les sujets n'eurent plus à rougir, l'un de régner, les autres de vivre, à l'ombre des baïonnettes étrangères.

XXXI. En 1818, le gouvernement des Deux-Siciles conclut avec la cour de Rome un concordat, qui me donne occasion de rapporter les autres traités conclus avec les puissances étrangères, pendant l'espace des cinq années que ce livre embrasse. Le 9 juin 1815, le roi de Naples avait adhéré à l'acte final du congrès de Vienne. Le 12 du même mois, il conclut avec l'empereur d'Autriche un traité d'alliance qui portait : que

si la guerre venait à éclater en Italie, l'Empereur y enverrait des armées considérables pour la défense du royaume de Naples, et que le roi des Deux-Siciles fournirait de son côté à l'Autriche, dans les guerres qu'elle aurait à soutenir, un secours de 25,000 hommes, réduit plus tard au chiffre de 12,000, par la convention signée à Vienne le 4 février 1819. Le 20 septembre 1815, Ferdinand IV entra dans la sainte-alliance. Le 3, le 17 et le 29 avril 1816, des traités furent conclus entre Naples et les régences d'Alger, Tunis et Tripoli, par les soins de lord Exmouth, amiral anglais, chargé de négocier pour les Deux-Siciles. C'était sur le principe de la réciprocité en matière de navigation et d'avantages commerciaux; mais le gouvernement napolitain achetait ces conditions, car il s'engageait à payer aux régences un tribut annuel de quarante mille piastres espagnoles, et de plus il devait racheter les esclaves détenus chez les Barbaresques à l'époque du traité. L'orgueil national s'irritait de ce que le royaume eût consenti à se reconnaître tributaire de ces pirates; mais le gouvernement, plus sage, avait raison de garantir à ce prix les négocians et les navigateurs du danger de l'esclavage, et le commerce des pertes qu'il avait tant de fois essuyées. L'existence des corsaires barbaresques est une honte pour l'Europe: mais ce n'est pas assez d'une seule puissance pour mettre fin à cet opprobre, qui continuera d'exister jusqu'à ce qu'une alliance vraiment sainte arrête par la force et pour toujours l'exercice de ces infâmes pirateries, ou que les principaux souverains, par des menaces, et les plus faibles, par des tributs, fassent perdre insensiblement

à cette race ses habitudes de brigandage. Ne serait-il pas en effet permis d'espérer que si une fois le sentiment des douceurs de la paix et les idées de justice pénétraient dans le cœur des Africains, ils leur rendraient bientôt insupportables les fatigues et les dures épreuves de leur coupable profession?

Pour exécuter les engagemens pris avec les régences barbaresques, on imposa une contribution extraordinaire de deux millions de ducats, charge exorbitante et trois fois plus lourde qu'il n'était nécessaire. Bientôt après on vit débarquer dans le port de Naples trois cent cinquante esclaves rachetés, qui traversèrent la ville en procession, et dont les vêtemens en lambeaux lui offrirent le douloureux spectacle des misères encore récentes de leur captivité. Un peuple immense les suivait, tantôt prenant part à la joie des parens et des amis qui s'embrassaient après une longue séparation, tantôt affligé par les lamentations des familles qui, au lieu de retrouver les leurs dans ce grand nombre d'esclaves rendus à la liberté, apprenaient, ou qu'ils étaient morts sur la terre étrangère, ou que leurs maîtres les avaient vendus dans les pays lointains. Le sentiment dont la physionomie de ces pauvres gens portait généralement l'empreinte, n'était ni la joie, ni la tristesse, mais une curiosité mêlée de stupeur. Il y en eut un grand nombre qui, depuis long-temps en esclavage, trouvant, à leur retour dans leur patrie, une famille éteinte ou remplacée par une génération inconnue et indifférente, se voyant eux-mêmes étrangers à nos mœurs et à nos idées, s'étant fait au milieu des barbares des habitudes nouvelles, aussi impérieuses que des besoins, retour-

nèrent de leur plein gré en Afrique mener une vie qu'ils auraient trop regrettée.

XXXII. Il y avait d'anciens traités de commerce entre le royaume de Naples, l'Angleterre et la France, ainsi que de vieilles relations établies avec l'Espagne. Celles-ci n'étaient point datées. Mais les conventions avec la Grande-Bretagne étaient au nombre de cinq, deux signées à Madrid en 1667 et en 1715, et trois à Utrecht en 1712 et 1713; les traités avec la France portaient la date de 1669 et de 1688. Par ces conventions, Naples accordait une foule de priviléges considérables aux pavillons des trois puissances que j'ai nommées, sans avantages réciproques et sans aucun équivalent, mais comme autant d'hommages dus par un vassal à son suzerain. En vertu de nouveaux traités conclus avec l'Angleterre le 25 septembre 1816, avec la France le 26 février 1817, et avec l'Espagne le 15 août de la même année, les anciens furent abolis, et le gouvernement des Deux-Siciles supprima, en faveur du commerce des trois nations, le dixième des droits que payaient tous les autres navires étrangers ou napolitains. Les marchandises importées chez nous, de quelque pays que ce soit, sous les pavillons favorisés, jouissent donc d'un grand avantage, et ces conventions nous ont enlevé une grande partie du commerce de transport, avec toutes les ressources et tous les élémens de puissance navale qui en découlent.

En septembre 1817 et janvier 1818, fut enfin terminée, à notre détriment, l'affaire des cinq millions d'indemnité en faveur du prince Eugène Beauharnais,

pour les propriétés qu'il avait perdues en Italie dans les territoires occupés par l'Autriche depuis 1814. La cour des Deux-Siciles resta chargée du paiement de cette indemnité, par une servile condescendance envers les souverains alliés et par suite de l'affection indiscrète que l'empereur Alexandre portait à l'ex-vice-roi d'Italie. Cette même année 1818 fut marquée par un concordat, signé avec toutes les puissances de l'Europe, relativement à l'abolition du droit d'aubaine, coutume établie dans les siècles reculés, quand on tenait l'étranger pour un barbare et un ennemi, universellement adoptée en Europe sous l'influence de ces idées, et aujourd'hui, grâce aux progrès de la civilisation, universellement proscrite.

Il me reste à parler d'un traité du mois de décembre 1819 avec le Portugal, qui scandalisa l'opinion publique et offensa la nation. Le nombre des forçats contenus dans les bagnes était considérable, funeste conséquence des bouleversemens continuels du royaume et de la corruption des temps; leur entretien coûtait cher au trésor, leur surveillance exigeait beaucoup de soins de la part de la police, et leur séjour dans le pays était fort dangereux pour la tranquillité générale. Par une convention avec la cour de Lisbonne, le gouvernement lui céda, pour les transporter à Rio-Janeiro, tous ceux qui étaient condamnés aux galères à perpétuité; on y ajouta ensuite des condamnés à temps, et même ceux qui avaient déjà subi une grande partie de leur peine. Les commissaires portugais firent un choix parmi ces malheureux; ils écartèrent les vieillards, les malades, les estropiés, et désignèrent pour le Brésil les jeunes gens

vigoureux et sains, comme plus capables de supporter le travail et le climat des tropiques. Le gouvernement se faisait gloire de cette opération, qui était, selon lui, une grande faveur accordée aux forçats; car ils seraient libres, bien que dans un autre hémisphère. Mais les principes du contrat social, qui s'appliquent aussi aux criminels que la société punit, condamnaient cette mesure, et un sentiment d'humanité caché au fond des cœurs la réprouvait comme une abomination : on disait que la traite des noirs n'était pas abolie dans le monde civilisé, pour que des Napolitains, nés libres, fussent envoyés au Brésil en esclavage, et livrés pour rien, comme une propriété disponible, afin de réaliser une misérable économie.

Vers la même époque, il y a eu d'autres traités conclus avec la Russie, la Sardaigne et le Saint-Siége; mais ce sont des transactions sans importance ou d'un intérêt passager, et je me hâte d'arriver aux motifs et aux conséquences du concordat ecclésiastique.

XXIII. J'ai parlé du concordat de l'année 1741 dans le premier livre de cette histoire, et dans le second, des contestations relatives à l'hommage de la Haquenée. A la suite de ces différends, Naples a joui sous ce rapport d'une longue tranquillité, grâce à la disposition générale des esprits et à l'influence des partisans de la réforme ecclésiastique. On sait en effet que, depuis Giannone, un grand nombre d'auteurs, dont la réputation est presque au niveau de la sienne, avaient condamné dans leurs écrits les vaines prétentions du Saint-Siége, et que le roi Ferdinand, jeune

alors et moins scrupuleux sur ces matières, applaudissait à leurs doctrines. Les sanglantes victoires de la révolution française rapprochèrent le roi des Deux-Siciles et le souverain pontife par l'effroi qu'elle leur inspira, et sous l'empire de leurs communes alarmes, les deux cours oublièrent leurs ressentimens. L'invasion de la Haute-Italie par les Français fut suivie de celle de Rome, et puis Naples fut occupée : les deux souverains prirent la fuite; leurs états se constituèrent en république, et la barque du Saint-Siége se soutenait à peine sur les flots au milieu de tant d'orages. En 1799, les armées françaises, naguère triomphantes, évacuèrent l'Italie; le pape et le roi de Naples remontèrent alors sur leurs trônes encore ébranlés par ces dernières secousses, et menacés d'un nouveau choc dans l'avenir que présageaient les mouvemens de l'Europe au commencement de ce siècle. Au milieu de ces graves préoccupations, les rivalités anciennes ne pouvaient se faire jour. Cependant le gouvernement napolitain, forcé de subvenir aux frais de la guerre et aux besoins de l'État, vendait, sans l'autorisation du Saint-Père, les propriétés de l'Église, supprimait des couvens, ne nommait pas aux siéges vacans pour en toucher les revenus, et abaissait de mille manières l'orgueil pontifical, qui attendait en silence (comme c'est son usage dans l'adversité) le moment de se venger.

Telle était la situation des affaires quand Joseph Bonaparte et puis Joachim Murat furent mis en possession du royaume de Naples. Leur gouvernement se conforma au système de l'Empire français, qui, sous plusieurs rapports, avait conservé les traditions et les

maximes de la république à peine éteinte; on continuait à supprimer les couvens; le mariage devint un acte purement civil; les tribunaux furent investis du droit de prononcer le divorce; les vieilles prétentions de la cour de Rome furent toutes méconnues. Peu après, le souverain pontife est jeté en prison; le patrimoine de l'Église est réuni à l'Empire, et les Marches et les Légations agrandissent le royaume d'Italie; la triple couronne, éternelle ennemie de l'union et de la prospérité italienne, disparaît de la Péninsule. Quand le pape revint à Rome en 1814, le gouvernement napolitain ne changea rien à son système; il avait étendu son autorité jusque sur les Marches, et il aspirait à obtenir, aux dépens de l'Église, un accroissement considérable de territoire. Le peuple, assez indifférent aux dogmes religieux, et attaché seulement aux formes extérieures du culte catholique, enrichi par la vente des biens du clergé, n'était plus la dupe des moines, dont il avait vu dans toute sa nudité le scandaleux dévergondage, et frappé à son tour par les lumières de l'esprit philosophique, approuvait cette émancipation sans crainte de pécher en l'approuvant.

XXXIV. Mais en 1815 le roi Ferdinand, circonvenu par les prêtres, tourmenté par la crainte de la mort, affaibli par la vieillesse, peu soucieux des intérêts de l'État, se rappelait avec amertume ses anciennes querelles avec le pape, se les reprochait comme des torts, et cherchait à calmer, par un concordat, ses remords et ses frayeurs. Quelques-uns des ministres s'y opposèrent, plutôt par vanité de beaux-esprits que par

conviction solide et raisonnée, ou parce qu'ils sentaient combien il est pénible et déshonorant de gouverner un état soumis à la suprématie pontificale. Mais le roi, à mesure qu'il avançait en âge et se croyait plus près de mourir, devenait impatient et plus absolu dans ses volontés; il ordonna de négocier avec la cour de Rome, et chargea de cette mission le chevalier de' Médici, celui du conseil qui était, en secret, le plus fortement opposé au concordat. Le résultat de ses négociations pourra faire juger si, dans cette question, il s'est montré plus fidèle à ses opinions anciennes qu'à son ambition du moment.

Les conférences eurent lieu à Terracine, entre de' Médici et le cardinal Consalvi; et c'est là que fut conclu le traité dont voici les dispositions les plus importantes :

1° Réorganisation des diocèses. Il y avait autrefois cent trente-deux siéges épiscopaux; ce nombre avait été réduit effectivement à quarante-trois par les vacances non remplies; il fut reporté à cent neuf.

2° Reconnaissance des ventes de biens ecclésiastiques opérées sous le règne de Ferdinand IV, après son retour, en 1799, et sous ceux de Joseph et de Joachim; restitution des biens non encore vendus.

3° Rétablissement du plus grand nombre possible de couvens, eu égard à la quantité des biens ecclésiastiques non vendus qui seraient restitués, et à ce que le trésor pourrait faire en faveur des établissemens monastiques.

4° L'Église serait remise en possession du droit d'acquérir de nouvelles propriétés.

5° À l'avenir, le souverain régnant ni ses succes-

seurs ne pourraient plus aliéner les biens ecclésiastiques, reconnus et proclamés, dès ce moment, sacrés et inviolables.

6° Paiement annuel à la cour de Rome de douze mille ducats, à prendre sur les revenus des siéges épiscopaux.

7° Rétablissement d'une juridiction ecclésiastique pour les matières disciplinaires concernant le clergé, et pour les causes (même entre laïques) déclarées *causes ecclésiastiques* par le concile de Trente.

8° Faculté de censure accordée aux évêques contre quiconque transgresserait les lois ecclésiastiques et les sacrés canons.

9° Libres communications des évêques avec les fidèles; libre correspondance avec le pape; faculté de recourir au Saint-Siége; l'interdiction du *liceat scribere* révoquée.

10° Droit reconnu aux évêques d'arrêter l'impression ou la publication des livres jugés contraires aux saintes doctrines de la foi.

11° Le roi proposera les évêques; le souverain pontife jugera des propositions et consacrera l'évêque nommé.

12° Enfin, les évêques prêteront serment au roi, et ce sera dans les termes suivans : « Je jure et promets, sur les saints évangiles, obéissance et fidélité à la Majesté royale; je promets également de n'entretenir aucune relation, de ne prendre part à aucune association, de ne conserver au dedans ou au dehors du royaume aucune liaison suspecte, nuisible à la tranquillité publique; et si j'apprends qu'il se trame, soit

dans mon diocèse, soit ailleurs, quelque chose de préjudiciable à l'État, j'en informerai Sa Majesté. »

XXXV. Tel est le concordat du 16 février 1818. La cour de Rome y gagna considérablement, et, de notre côté, l'honneur du roi, le bien public, les travaux de cent génies, les progrès philosophiques d'un siècle, furent perdus en un jour par la faiblesse d'un souverain et la coupable condescendance de son ministre. Le concordat déplut aux sages, par la raison que j'ai dite, sans pour cela satisfaire pleinement les catholiques exaltés, qui se persuadèrent évanouie sans retour l'occasion de remettre la cour de Rome en possession du sceptre de Grégoire VII. Au reste, voici quelles en furent les conséquences immédiates : on rouvrit les couvens; mais les anciens religieux, qui vivaient en liberté depuis plusieurs années, ne se replaçaient qu'avec répugnance sous le joug de la discipline monastique; cependant le fanatisme d'un petit nombre d'entre eux et l'autorité du gouvernement les forçaient à dissimuler leurs regrets. Le peuple riait de ces vieilles traditions qu'on essayait de remettre en honneur, et se rappelait, à la vue de ces sombres et austères personnages, les désordres de toute espèce auxquels ils se livraient encore la veille. Les couvens expédièrent beaucoup de missionnaires dans le royaume, mais sans succès, ou plutôt avec un résultat contraire à leurs espérances; car ils revenaient presque tous sans avoir réussi à se faire écouter, et poursuivis par les huées du peuple.

Le gardien d'un monastère censura un capitaine des

milices provinciales, honnête homme dans ses rapports avec le monde, mais très-relâché en matière de religion et d'observance. La censure ayant manqué son effet, et le capitaine continuant à vivre à son ordinaire, il fut retranché de la communion des fidèles, mais avec aussi peu de résultat; sur quoi le père gardien ordonna, un jour de fête, que l'autel fût tendu de noir, et prononça publiquement l'anathême. Soit que le capitaine eût des amis dans le peuple, soit que le temps des anathêmes fût passé, le peuple se rassembla tumultueusement et menaça le gardien, qui sans doute aurait péri dans cette sédition, si l'excommunié lui-même, et par des menaces et par des prières, n'eût arrêté les plus violens et défendu le pauvre religieux. C'était le père Ambrogio d'Altavilla, qui, en punition de ce scandale causé par sa faute, fut transféré dans un autre couvent. Le capitaine, appelé Salati, conserva son grade, et on applaudit à sa générosité. Ces événemens se passaient en 1819, à Gioi de Cilento.

Enfin (et je n'ajouterai rien de plus sur le concordat, parce qu'il faudrait trop écrire si je voulais en rapporter toutes les conséquences), comme le serment des évêques faisait craindre que le secret de la confession ne fût trahi en faveur du gouvernement, les affiliés des sociétés secrètes, les libéraux, les ennemis des grands, les grands eux-mêmes, n'allaient plus à confesse, par une transgression des devoirs religieux qui portait préjudice aux intérêts spirituels et temporels des deux souverains unis par le concordat. L'exécution de ces réglemens était surveillée, pour la cour de Naples, par le marquis Tommasi; et pour celle de Rome,

par l'évêque Giustiniani. Ils n'avaient l'un et l'autre ni la puissance ni les intentions du tribunal mixte institué par Charles III, dans le concordat de 1741. Le titre de délégué de la juridiction ne fut pas rétabli, et désormais les droits de la couronne et de l'État n'eurent pas de défenseur officiel.

XXXVI. Quoique les dispositions du peuple à l'égard du concordat fussent dignes d'une nation éclairée, il n'en était pas de même de celles qu'il témoigna relativement à l'institution des cimetières, prescrite par une loi pleine de sagesse; en sorte que la coutume révoltante, insalubre et barbare (si tant est que les barbares n'aient pas, à l'égard de la sépulture, des habitudes préférables aux nôtres) d'enterrer les morts dans les églises ou autour des temples et au milieu des villes, subsiste encore parmi nous. L'empire des vieilles traditions est même si fort, qu'on ne pourrait, sans être blâmé, faire ensevelir dans un site agréable la dépouille mortelle de ceux qu'on a aimés, et qu'il faut laisser confondre dans l'horreur d'une fosse commune les restes d'une jeune vierge ou d'une épouse vertueuse avec ceux des voleurs et des plus infâmes débauchés. Il est vrai que les prêtres ont contribué à nourrir ces tristes préjugés, pour conserver le profit des enterremens, et ne pas nuire à la quête du purgatoire, toujours plus productive auprès de la fosse qui renferme les cendres vénérées ou chéries.

XXXVII. Après ces détails sur les traités entre la cour de Naples et les autres puissances, on me per-

mettra de rappeler en peu de mots divers événemens de la même époque qui ne sont pas étrangers à la politique.

Le 15 avril 1816, fut célébré le mariage du duc de Berry, neveu de Louis XVIII, roi de France, avec la princesse Caroline-Ferdinande, fille aînée du duc de Calabre. Encore très-jeune, car elle avait à peine 16 ans, la princesse Caroline était agréable de sa personne, femme d'un esprit cultivé, d'un caractère ardent et d'un noble cœur.

Le 16 juillet de la même année, le prince de Salerne épousa l'archiduchesse Marie-Clémentine, fille de l'empereur d'Autriche.

Enfin, le 3 août 1818, eut lieu le mariage de l'infant don François de Paule, frère de Ferdinand VII, roi d'Espagne, avec la princesse Louise-Charlotte, seconde fille du duc de Calabre, très-jeune et d'un extérieur séduisant. Les dots reçues et données, à l'occasion de ces trois mariages, furent celles d'usage dans les deux maisons souveraines de Naples et d'Autriche.

Au mois de mai 1815, le duc de Civitella, gentilhomme d'un caractère honorable, mais qui avait jusqu'alors vécu dans l'obscurité, périt d'une manière tragique, et avec des circonstances qui rendent cet événement mémorable. Fort attaché à Joachim Murat, et l'un des principaux officiers de sa cour, il ne put voir la chute de cette famille sans une affliction profonde; et le jour où les troupes autrichiennes entrèrent à Naples, quoiqu'il n'eût rien à craindre et rien à se reprocher, mais incapable de supporter cet odieux spectacle, il se précipita du haut de sa maison et mourut sur-le-

champ. Le duc de Civitella laissait plusieurs enfans en bas âge et une jeune femme d'une grande beauté. Les Napolitains ont le plus souvent recours à ce mode de suicide, et quand on croit voir dans une famille qu'un de ses membres a formé le projet déplorable de mettre fin à ses jours, on ne cherche pas à lui dérober les armes ou les poisons, mais on essaie d'en prévenir l'accomplissement par d'autres mesures.

Dans le cours de la même année, mourut à Palerme, âgé de soixante-seize ans, Giovanni Meli, Sicilien, médecin et poète distingué. Ses compositions poétiques, écrites dans le dialecte sicilien, ont peut-être en Sicile plus de réputation qu'elles ne le méritent réellement, et sont moins connues en Italie. La ville de Palerme, où il était né, fit sculpter son buste en marbre, et se propose d'élever un monument à sa mémoire.

Le célèbre Giovanni Paësiello mourut en 1816, dans un âge encore plus avancé que le poète Meli. Ce grand compositeur a fait subir une révolution complète au système musical. De froide et mesurée qu'elle était, la musique est devenue par lui abondante et spontanée. Dans sa jeunesse il avait pour rival Cimarosa; dans ses dernières années, Rossini, qui le détrôna; rien ne change plus vite que le goût public en matière d'art musical. Paësiello fut, pendant sa vie, comblé de gloire et de richesses; on l'honora de magnifiques funérailles; son éloge fut prononcé en public, et ses sœurs, qui l'aimaient tendrement, lui firent élever un monument en marbre dans l'église de Santa-Maria Nuova.

Il y a une autre mort de 1816, que l'histoire doit enregistrer: c'est celle de Domenico Giovanelli, à l'âge

de cent quinze ans, moins comme un exemple remarquable de longévité, que pour la manière dont il disposa de ses grandes richesses, fruit d'une existence modeste et laborieuse, et qu'il distribua par son testament aux pauvres de Lentella, sa patrie. Cet homme de bien avait vu mourir de vieillesse un petit-fils, son unique héritier naturel, et son nom s'éteignit avec lui. Mais sa véritable famille, ce sont les pauvres qui honorent sa mémoire et bénissent son nom en conservant religieusement le souvenir de ses bienfaits.

C'est aussi en 1816 qu'est mort le prince de Hesse-Philipstadt, membre d'une maison souveraine d'Allemagne, capitaine-général des armées napolitaines: il a dignement soutenu l'éclat de sa haute naissance par ses vertus privées, ses talens militaires et sa valeur.

Deux années plus tard, en 1818, succomba le lieutenant-général Saint-Clair, émigré français, qui s'était dérobé fort jeune aux bouleversemens de sa patrie, et avait pris du service dans les armées de Naples. Le général Saint-Clair s'était fait aimer de la cour et chérir de la reine Caroline d'Autriche, à l'affection de laquelle il répondit par un attachement respectueux et discret dans la prospérité, par un dévouement courageux dans ses malheurs. Homme d'honneur, aimable et bienfaisant, il fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu.

XXXVIII. Le roi fit, à cette époque, un voyage à Rome pour témoigner sa vénération envers le souverain pontife, se faire honneur auprès de lui du concordat, en obtenir des bénédictions et des indulgences.

Quoique la duchesse de Florida, sa nouvelle épouse, l'eût accompagné, sa suite n'était pas nombreuse, et le voyage eut lieu sans éclat. Mais le roi voulut retrouver à Rome le bouffon napolitain Casacciello, qui n'eut cependant aucun succès dans cette ville; car il n'en est pas du rire comme des larmes : à dix-huit siècles de distance nous pleurons sur les malheurs de Germanicus et d'Agrippine, parce que nous les comprenons, et qu'ils répondent à des sentimens inséparables de notre nature; mais les bouffonneries qui amusaient les Romains sous les empereurs ne feraient maintenant rire personne. Ainsi les facéties de Casacciello, fort plaisantes à Naples sans doute, à Rome laissaient de glace tous les spectateurs, et on mettait en question l'esprit du roi quand on le voyait en rire de si bon cœur.

Pendant que le roi était à Rome, il accorda la permission de rentrer dans leur patrie à dix Napolitains qui avaient émigré en 1815, les uns pour suivre Joachim, les autres pour échapper à la vengeance des Bourbons. Sur les dix, il y a trois personnages remarquables, le comte Zurlo, le baron Poerio, et Davide Winspeare, dont j'aurai occasion de parler plus tard, et que la fortune réservait à de nouveaux honneurs comme à de nouvelles adversités. Ferdinand revint à Naples avec son frère Charles IV, qui, après avoir occupé vingt ans le trône d'Espagne, s'était retiré à Rome depuis la révolution de 1807, et n'avait ressaisi ni sa couronne ni sa puissance à la chute de l'Empereur, dont Ferdinand VII avait seul profité. Ce prince avait déjà fait à Naples un voyage d'agrément; on di-

sait alors que cette fois il venait y établir sa résidence. Les deux frères se témoignaient une tendre affection, et le public admirait au sein des grandeurs ces sentimens naturels dont la vie des cours affaiblit souvent l'empire, et dont les familles de rois offrent si rarement l'exemple. Après le retour du roi son père à Naples, le duc de Calabre se rendit aussi à Rome, où il trouva la reine d'Espagne gravement malade. Ce prince reçut ses derniers soupirs, et s'empressa de revenir aussitôt dans le royaume.

XXXIX. Sur la fin de cette même année, le vieux roi fit une maladie qu'on crut mortelle, et pendant le cours de laquelle Charles IV lui donna les preuves les plus touchantes de son affection. A la nouvelle du danger que courait Ferdinand, les Napolitains tremblèrent pour eux-mêmes, dans la crainte que le duc de Calabre ne changeât le système du gouvernement; on le savait enclin aux mesures de rigueur, ennemi de la politique de conciliation, et intimement lié avec le prince de Canosa. Chose incroyable, et pourtant vraie! les ministres du roi mourant étaient ceux qui déchiraient avec le plus d'ardeur la réputation de l'héritier présomptif de la couronne. Mais Ferdinand se rétablit, et sa guérison fut célébrée par des réjouissances publiques et des cérémonies religieuses, à l'occasion desquelles les littérateurs les plus distingués composèrent des pièces de vers et des écrits en prose, dont on a fait un gros volume, pour témoigner de la satisfaction générale. Le roi fit publier qu'il était reconnaissant de toutes ces preuves d'amour, et les ministres annon-

çaient que sous peu il prendrait une résolution agréable aux libéraux. Ceux-ci, parmi toutes les espérances qu'ils auraient pu concevoir, s'arrêtèrent à celle d'une constitution, et se nourrissaient de cette chimère quand on apprit que Ferdinand avait fait couper *sa queue* en signe d'un changement de principes politiques. Je rappellerai ici, pour l'intelligence de cette grande révolution, ce que j'ai dit dans le cinquième livre de mon histoire, qu'en 1799 la populace regarda comme des jacobins ceux qui ne portaient plus *de queue*, et que cette preuve d'opinions révolutionnaires servit de base à plusieurs condamnations de la junte d'État. C'est ainsi qu'une mode frivole, source de persécutions à une époque, réveillait de douloureux souvenirs, quand le roi y renonça plus tard par lui-même, sans que la nation lui en sût beaucoup de gré, mais sans y trouver un sujet de plaisanterie.

XL. Charles IV tomba malade lui-même peu de temps après. Le roi, qui se livrait à Persano à son divertissement favori de la chasse, en fut aussitôt informé; cependant, soit qu'il espérât une prompte guérison, soit que la passion l'emportât, il ne retourna point à Naples sur cet avis. Charles, inquiet et agité, demandait à ceux qui l'entouraient des nouvelles de son frère, et on lui répondait, pour calmer ses inquiétudes et son impatience de mourant, que le roi était en chemin pour revenir. Mais ce prince, ennuyé des lettres et des courriers qu'il recevait à chaque instant, défendit d'ouvrir une dépêche qui venait d'arriver, et de lui parler de son frère avant son retour d'une partie

de chasse arrangée pour le lendemain et dont il se promettait beaucoup de plaisir à cause de la quantité de sangliers et de cerfs qu'il y avait dans le pays. On obéit, et la lettre ne fut décachetée que le lendemain, après la chasse. Elle portait que Charles IV était à l'agonie, que l'espoir d'embrasser son frère semblait seul la prolonger encore quelques instans, et que de sa voix défaillante il demandait avec effort si son frère était arrivé. Ferdinand se contenta de répondre: « Eh bien, maintenant il sera sans doute mort; j'arriverai trop tard. Avant de partir, j'attendrai d'autres nouvelles.»

On en reçut bientôt; Charles IV avait cessé de vivre. Il eût été scandaleux de rester à Persano et de continuer à courir les bois; le roi se rendit à Portici.

Charles IV appartient à l'histoire d'Espagne; c'est à elle de juger son caractère et de dire ses malheurs. Il nous suffira de rappeler que ce prince était né à Naples en 1748, et avait quitté le royaume en 1759 avec son père, Charles III; que pendant son enfance, sa gaîté et ses manières caressantes l'avaient rendu cher à sa famille et à la cour, que, dans les derniers temps de sa vie, Ferdinand trouva en lui un bon frère, et les courtisans qu'il avait amenés d'Espagne un ami plutôt qu'un maître; que dans une capitale étrangère il avait payé l'hospitalité qu'on lui donnait par la bonté de son caractère, et que le 19 janvier 1819 il mourut pieusement et avec sérénité.

Les funérailles du roi d'Espagne furent célébrées six jours après sa mort, et pendant cet intervalle, on observa les singuliers usages du pays où il avait régné.

Ainsi on lui servait des alimens, on feignait d'exécuter ses ordres, comme s'il pouvait encore manger et commander. Au moment où on refermait la tombe sur son cadavre, on l'appela trois fois par son nom, on le secoua trois fois, et on le pria trois fois de répondre, afin de constater que c'était bien librement qu'il sortait de ce monde; l'orgueil de la royauté ne permettant pas de laisser croire qu'en mourant il eût obéi à la loi générale de l'humanité. Ses dépouilles mortelles, déposées d'abord dans l'église de Sainte-Claire, où sont ensevelis les rois de Naples, furent ensuite transportées en Espagne. Le jour même des obsèques de son frère, Ferdinand se rendit de Portici à Carditello pour une partie de chasse, et la veille il avait eu soin de faire inviter sir William A'Court, ambassadeur d'Angleterre, à l'y accompagner. Le ministre anglais répondit, qu'une triste et auguste cérémonie (sans l'indiquer davantage) l'empêcherait de se rendre le lendemain à l'aimable invitation du roi; mais le jour même, et pendant que sir William assistait dans l'église à l'oraison funèbre de Charles IV, il y reçut une autre lettre, envoyée directement de la cour à l'église Sainte-Claire, par laquelle le roi le priait de venir le rejoindre à Carditello, aussitôt débarrassé de la cérémonie des funérailles. L'ambassadeur, surpris et affligé, se rendit à Carditello, et il a raconté dans la suite que jamais il n'avait vu le roi plus gai ni plus heureux à la chasse.

Mais dans les jours suivans, l'idée de la mort s'empara de son esprit et l'agita vivement. Son frère était âgé de soixante-onze ans: il vint à penser que dans sa famille la plus grande longévité ne dépassait guère l'âge

de soixante-dix ans, et il en avait soixante-neuf. En proie à ces inquiétudes, Ferdinand se tourna du côté de la religion, et fit vœu de construire un ermitage de capucins, qui effectivement surgit peu après au milieu du bois de Capodimonte, à proximité du palais; une des cellules de cet ermitage, qui en contenait six, était réservée pour le roi, quand, fatigué du poids de la couronne, il songerait à se retirer du monde. Joachim avait eu l'intention de couper ce bois en grandes allées pour la chasse à courre, et d'y établir une espèce de tournoi, et Joseph aurait voulu en faire un jardin agréable et un lieu de plaisir. Le caractère des souverains se manifeste bien plus souvent et bien mieux dans ce qu'ils font pour eux-mêmes et leur amusement particulier, que dans leurs actions publiques, ordinairement calculées pour éblouir, ou commandées par une nécessité impérieuse.

XLI. Trois mois après la mort de Charles IV, le roi eut à faire les honneurs de la capitale à l'empereur d'Autriche, François Ier, qui se rendit à Naples avec une grande magnificence, accompagné de l'impératrice, d'une archiduchesse, du prince de Metternich, et de plusieurs autres personnages de distinction. L'empereur fut pompeusement accueilli, et logé dans le palais. Arrivé dans le mois d'avril, il quitta Naples en mai, et avant son départ Ferdinand conféra au prince de Metternich le titre de duc de Portella (c'est une ville frontière, une des entrées du royaume), ajoutant à cet honneur les plus riches présens. Déjà il avait nommé le général Bianchi duc de Casalanza, en mémoire et en

récompense de la convention qui porte ce nom, et duc de Dino, M. le prince de Talleyrand, à qui Napoléon avait autrefois donné le titre et la principauté de Bénévent. Les ambassadeurs Ruffo, Serra Capriola et Castelcicala reçurent, vers la même époque, de fortes pensions, et les ministres Tommasi, de' Médici, Circello, Naselli, des gratifications considérables. Le roi fit adjuger à vil prix, au général Nugent, les immenses domaines de Castel Volturno; c'était un don mal déguisé. Tommasi, de' Médici et Nugent obtinrent encore bientôt après de la munificence du souverain cent quatre-vingt mille ducats sur les épargnes de l'administration, ou, pour être plus vrai, sur les privations, le dénuement et la misère de l'armée. Par une prodigalité jusqu'alors sans exemple dans les annales des largesses royales, Ferdinand fit don à la margrave d'Anspach d'une grande place dans la charmante rue de Pausilippe à Naples; et cette dame, pour mieux jouir de sa nouvelle propriété, l'entoura de murs, y dessina des jardins, et y construisit une maison. Le jour de sa fête, aux anniversaires de sa naissance et de son mariage, le premier de l'an, et à chaque prospérité de palais, le roi accablait sa nouvelle épouse de présens bien plus riches encore. Ainsi ce fut pour elle qu'il acheta, des héritiers de Salicetti, une villa sur le Vomero, bâtie vingt ans auparavant par un certain Lulo, favori de la reine Caroline, et, disait-on, pour ses plaisirs secrets, dont le ministre de la police sous Joachim avait ensuite fait l'acquisition et qu'il avait agrandie. Le roi, en la donnant à son épouse, voulut qu'elle fût appelée de son nom la villa Florida! Mais elle n'était pas en-

core assez grande ; il y réunit des domaines, y ajouta de nouvelles constructions, et d'une main prodigue embellit toute cette propriété. C'était à la villa Florida qu'on nourrissait à grands frais des Kangarous, animaux d'une conformation bizarre, qui marchent souvent sur les pattes de devant, et qui ont une longue queue repliée autour du corps. L'Angleterre avait cédé à la cour de Naples dix-huit de ces vilains animaux, en échange de dix-huit papyrus d'Herculanum non encore déroulés. Tel était le prix convenu avec sir William A'Court, chargé de négocier cette importante affaire.

CHAPITRE III.

FAUTES DU GOUVERNEMENT ET LEURS CONSÉQUENCES.

XLII. Un décret du roi dans une question d'intérêt privé causa dans le public une inquiétude générale. La compagnie Redinger était créancière de l'État, pour des fournitures faites à l'armée de Joachim ; mais une difficulté dans la liquidation du compte définitif avait traîné l'affaire jusqu'en 1818. Quand le compte fut arrêté, intervint une ordonnance royale pour en interdire le paiement, « attendu que l'objet de ces fournitures a été, disait le roi, d'entretenir une guerre injuste contre nous, d'empêcher le retour du souverain légitime, et de prolonger l'occupation militaire. » Une fois appliquée à Redinger, cette fin de non-recevoir devint un principe de l'administration des finances, et occasiona des pertes considérables à beaucoup de particuliers qui se trouvaient dans le même cas. Ils se plaignirent, et on craignait de voir étendre cette doctrine au gré de l'esprit de réaction. Car si c'était un tort d'avoir fourni des vivres, et si on le punissait, ceux qui avaient soutenu le gouvernement de Murat de leurs conseils et de leur épée devaient redouter un traitement encore plus rigoureux.

La conduite du roi et de ses ministres trahissait, dans ses moindres détails, leur haine pour tout ce qui se rattachait à l'occupation française. On avait percé à Naples, pendant cette époque, les deux rues appelées del Campo et du Pausilippe, les plus magnifiques et les plus grandioses qu'il y ait au monde ; le roi ne passa par l'une d'elles que trois ans après son retour, et jamais par l'autre. Il ne visita point les travaux de Pompéi, exhumée de sa tombe, et les fouilles furent presque *interrompues*, parce que les deux souverains français y avaient pris beaucoup d'intérêt. On changea tous les noms qui appartenaient à leur règne, excepté celui de la maison Caroline, qui conserva le sien, quoique fondée par la reine Caroline Murat ; mais, disait-on, sans rougir de le consigner dans les actes officiels du gouvernement, parce qu'elle rappellerait les vertus de la reine Caroline d'Autriche. Toutes les fois que dans le conseil il était question d'un fonctionnaire ou de tout autre personnage, le roi demandait : « *Est-il des nôtres ou des leurs ?* » Les modes, les usages, les couleurs adoptées pendant l'occupation française, étaient en horreur ; si l'on avait conservé les lois de cette époque, c'était grâce à l'esprit de conciliation et de sagesse qui animait le congrès de Vienne. Le caractère distinctif du gouvernement, pendant les cinq premières années de la restauration, fut l'hypocrisie avec laquelle il cherchait à dissimuler ses haines ; au fond du cœur il y avait un sentiment que les lèvres n'osaient pas avouer : la raison d'état commandait un langage et une politique en désaccord avec les secrètes pensées du pouvoir ; aussi les mesures du gouvernement, soumises à des influen-

ces contraires, ne présentaient-elles aucune harmonie entre le but et les actes, par suite des tiraillemens qui ébranlaient en sens divers toute la machine sociale. Cette situation peut se résumer en deux mots. Le peuple ne remontait pas plus haut que la domination française : il lui appartenait et en représentait les idées; le gouvernement était de l'autre siècle. Il était vieux, tandis que le peuple était jeune, et cette différence d'âge en amenait une plus ou moins habilement déguisée, dans les passions et les maximes des sujets et du prince. Mais ce n'était pas une maladie particulière au royaume de Naples. La même cause avait produit les mêmes effets dans tous les États de l'Europe gouvernés alors par la maison de Bourbon.

XLIII. Ce sont les mêmes sentimens qui ont fait instituer l'Ordre de chevalerie de Saint-Georges, avec le titre additionnel de *la Réunion*, pour marquer l'époque où les deux couronnes séparées avaient été réunies. Malgré le changement de devise et de couleurs qu'il avait fait subir à l'Ordre des Deux-Siciles, Ferdinand le détestait toujours parce que Joseph Bonaparte en était le fondateur, et qu'il devait son éclat au roi Joachim; mais la convention de Casalanza et les actes du congrès de Vienne ne lui permettaient pas de songer à l'abolir. On eut recours à un autre moyen : c'était d'accorder aux militaires décorés de la croix des Deux-Siciles la décoration de Saint-Georges à titre égal. Le premier fut donc révoqué, et le roi n'entendit plus parler d'une institution qu'il avait en horreur. Le nouvel Ordre de Saint-Georges était purement militaire, avec la desti-

nation exclusive de récompenser la valeur et les services rendus à la guerre, sur le jugement d'un conseil d'officiers-généraux. La dignité de grand-maître appartenait au roi, celle de grand-connétable au prince héréditaire, celle de grand-collier aux commandans de l'armée, celle de grand'croix aux généraux les plus illustres, et ainsi de suite en descendant par huit degrés jusqu'aux simples soldats. La couleur du ruban est le bleu turquin avec une bordure jaune; celles de l'étoile sont le rouge et le blanc; la légende porte d'un côté : « *In hoc signó vinces* » autour de l'effigie du saint; et de l'autre : « *Virtuti* ». Napolitains et Siciliens, Muratistes et partisans des Bourbons, furent compris indistinctement dans les promotions : et on put croire que c'était un signe de concorde entre les deux parties de l'armée.

XLIV. La promulgation des nouveaux codes fit bientôt disparaître les noms de Joachim et de Joseph Bonaparte encore plus complètement. Il y en avait six; mais comme on ne changea rien aux codes de commerce et de procédure, je n'ai à parler que des codes civil et pénal, du code de procédure criminelle et du code militaire; sujet grave auquel je reviens souvent, parce que les révoltes, les guerres, les changemens de souverains, n'en disent pas autant sur l'état d'un peuple, que ses lois fidèlement exécutées et identifiées avec la conscience publique. J'ai rapporté ailleurs ce qu'était la législation civile pendant la domination française. Nos mœurs et le sentiment général demandaient que le lien du mariage fût resserré; mais dans le nouveau code il fut déclaré in-

dissoluble, sauf dans les cas prévus par le concile. Cette perpétuité du lien conjugal me paraît de nature à favoriser dans les familles la corruption des mœurs par le désespoir. La révolution française, dans sa première ardeur d'émancipation universelle, avait détruit la puissance paternelle, que les lois de l'Empire n'avaient pas suffisamment relevée : c'était encore un point qui appelait des réformes; mais la commission de législation se jeta dans l'excès opposé. Il fallait améliorer le système hypothécaire; on n'y toucha point. Il fut permis de stipuler dans les contrats civils la contrainte par corps au détriment de la liberté individuelle. Enfin le code civil, au lieu d'être amélioré, perdit à la révision ordonnée par Ferdinand; mais ce qui reste de cette admirable législation suffit presque au bonheur de la société.

Plusieurs vices de l'ancienne législation pénale furent conservés dans la nouvelle, comme la mauvaise gradation des délits, la rigueur excessive des peines, l'application trop fréquente de la peine capitale; mais on y ajouta d'autres erreurs. Ainsi le nouveau code pénal prévoyait des crimes de lèse-majesté divine, et les punissait avec une grande sévérité, comme si les blasphêmes de l'homme arrivaient jusqu'à Dieu et pouvaient l'offenser. Outrager Dieu, c'est un acte de démence : pour infliger au coupable le châtiment qu'il mérite, il faudrait l'enfermer avec les fous. On établit quatre degrés dans la peine de mort, distingués chacun par les vêtemens que porterait le condamné en allant au supplice. Autrefois c'était une cruauté inutile de faire souffrir le coupable avant de l'exécuter; mais on conçoit que l'ag-

gravation des tourmens fût un moyen de graduer effectivement la peine de mort. Aujourd'hui vouloir aggraver ou adoucir la peine capitale, et graduer la terreur de l'exemple selon que le coupable sera vêtu de jaune ou de noir, et qu'il marchera au supplice avec des chaussures ou les pieds nus, c'est une prétention ridicule. Ces différences, nouvelles pour le public, et qui ne sont pas senties par le condamné, ne devraient pas entrer dans une loi; elles ne peuvent atteindre leur but. Enfin, un vice très-grave du nouveau code pénal, ce fut d'enlever aux juges le pouvoir déjà très-limité qu'ils avaient d'arbitrer la peine en certains cas. La rigueur d'un châtiment n'est pas la même pour tous les condamnés, parce que l'intensité de la souffrance est proportionnée aux sensations de chacun, et dépend d'une infinité de circonstances morales et physiques. Aussi le juge devrait-il avoir la faculté de varier quelque peu la durée d'un emprisonnement, pour combler autant que possible les différences qui tiennent à l'âge, au sexe, à la position sociale, à la sensibilité du coupable. Mais après avoir signalé ces vices, je dois reconnaître que l'entière abolition de la confiscation donnait, malgré ces taches, au nouveau code pénal, une supériorité immense et incontestable sur l'ancienne législation.

Malheureusement il n'en est pas de même de la procédure criminelle, qui fut modifiée à son désavantage. On espérait depuis long-temps l'institution du jury; mais cette fois encore il fallut y renoncer. Le droit d'incarcérer sur simple mandat d'amener fut confirmé; la mise en accusation prononcée par trois ou cinq juges, au lieu de quatre ou six qu'ils étaient auparavant, inno-

vation qui enlevait au prévenu la chance favorable du partage. Autrefois les juges qui prononçaient la mise en accusation n'étaient pas ceux du procès lui-même; ils le devinrent, et l'accusé fut livré à des magistrats déjà prévenus contre lui : ce qui était un danger pour la justice et un obstacle à la sincérité de la discussion. Les motifs de cassation d'un arrêt furent moins nombreux; la condition de l'inculpé, déjà peu favorable, devint très-mauvaise. Le gouvernement voulait rabaisser l'autorité de la magistrature suprême, qui en soutenant les lois est un des plus solides appuis de la liberté.

Le code militaire, appelé *statut*, méritait des éloges sous plusieurs rapports, et sous plusieurs autres conservait de nouveau les vices des institutions anciennes. Je crois que les deux plus graves consistaient à ne pas distinguer l'état de guerre de l'état de paix et à trop étendre la juridiction des tribunaux militaires. Puisque les devoirs du soldat ne sont pas les mêmes en temps de paix qu'en temps de guerre, leur infraction constitue, selon les circonstances, des délits différens; et comme la rapidité des mouvemens de la guerre ne permet pas d'observer les formes ordinaires de la procédure, il en résulte, ou que les fautes du soldat sont impunies, ou qu'elles sont punies arbitrairement; excès et défaut qui blessent également la justice et la discipline. L'extension de la juridiction militaire sépare la profession des armes d'avec les autres classes de citoyens, et c'est un reste de féodalité encore précieux et cher aux gouvernemens comme aux armées. En temps de paix, la compétence des tribunaux militaires est très-bornée; en temps de guerre, ils attirent à eux le jugement de tous

les crimes, parce que, dans la paix, la compétence est fixée par le caractère du délit, dans la guerre, par celui du délinquant.

Au nombre des peines du *statut*, figuraient les coups de bâton et la prolongation du service; mais il semble que si la prolongation du service est infligée comme un châtiment, l'état militaire lui-même est déconsidéré comme une profession pénible et dépouillée de cette splendeur morale qui inspire aux armées, avec l'instinct du courage, un sentiment de bonheur et d'orgueil. Quant aux coups de bâton, ils appartiennent sans doute à la triste famille des châtimens qu'on peut infliger; mais comme c'est une peine à la fois douloureuse et infamante, son application ne convient pas à une armée recrutée par la conscription dans toutes les classes de la société. On peut cependant en faire usage à la guerre contre ceux qui se cachent, refusent de marcher, ou prennent la fuite, parce que la lâcheté est déjà si honteuse, que rien ne peut en aggraver l'infamie.

L'insubordination est signalée dans tous les codes parmi les délits militaires; mais je ne vois pas qu'il y soit question des abus de l'autorité. Cependant, tout est contrat dans la société; les droits et les devoirs sont réciproques et corrélatifs, et à l'obéissance aveugle qu'on exige des uns devrait répondre, chez les autres, le juste exercice du pouvoir. Au reste, la procédure usitée devant les tribunaux militaires est la même qu'en matière criminelle ordinaire. Les sages désiraient l'établissement du jury, des améliorations dans les procès par défaut et dans les procès de diffamation, la substitution fréquente de la liberté sous caution à l'emprison-

nement, le perfectionnement des débats judiciaires, et une application plus large du principe moral pour *criterium* de la culpabilité. Une partie de ces perfectionnemens se serait appliquée à la procédure militaire, qui ne pouvait être améliorée avant la procédure criminelle. Néanmoins, et malgré ces lacunes, le *statut* dont je viens de parler est peut-être le meilleur des codes militaires de l'Europe.

XLV. On ne rédigea point le code administratif, si essentiel et si vivement désiré : la législation sur les matières qu'il aurait dû comprendre resta éparse dans un grand nombre de lois, réglemens et ordonnances diversés ; en sorte que les jugemens de ces affaires dépendirent plus que jamais des caprices ou des intérêts du gouvernement. Sous la domination française, l'arbitraire du pouvoir rencontrait quelquefois des obstacles dans le conseil d'État ; mais depuis que cette institution n'existait plus, il s'exerçait sans règle et sans frein. Aussi, quoique l'administration du royaume soit généralement assez sage et assez libérale, l'arbitraire qui en est la base répugne tellement aux idées de droit et de justice, qu'elle est l'objet de la haine publique.

XLVI. La promulgation des codes fut suivie de changemens considérables. Dans la réorganisation des tribunaux, un grand nombre de juges perdirent leurs places, sans que le ministère en indiquât les motifs, et le silence qu'il gardait, ainsi que la probité bien connue de la plupart des magistrats destitués, firent croire que ces rigueurs n'avaient pas d'autre principe que l'injuste

aversion des ministres et du roi pour les hommes et les choses de l'interrègne. Le public prit parti pour les juges dépouillés de leurs fonctions, et ceux qui embrassèrent, à la suite de ces changemens, des professions libérales y firent fortune et se trouvèrent indemnisés par sa faveur. Les rois ne comprennent pas le changement qui s'est opéré dans les esprits; ils ne voient pas que la réprobation des gouvernemens absolus recommande au public les hommes qu'ils proscrivent, et que leur condamnation devient aux yeux du plus grand nombre un motif de confiance. Comme ils ne sont plus les dispensateurs de la considération et du respect public, ils ne peuvent donner à leurs partisans, en récompense de leurs services, que des jouissances matérielles et des richesses. Aussi n'ont-ils autour d'eux, le plus souvent, que des hommes sans honneur, sans modération dans la prospérité, sans courage dans le péril.

Au reste, le sort des juges conservés en place n'était pas assuré : déclarés inamovibles par une loi de Joseph Bonaparte, un décret rendu en 1812 par Murat suspendit leur inamovibilité pour trois ans. Le temps d'épreuve devait donc finir en 1815; mais les révolutions de cette année prolongèrent l'incertitude de leur position, qu'une ordonnance de Ferdinand déclara provisoire jusqu'à la promulgation de ses codes. Les codes promulgués et les tribunaux recomposés au gré du gouvernement, on suivit l'exemple de Joachim, et les nouveaux magistrats eurent encore à subir trois ans d'épreuve. On voulait les tenir par ce moyen dans une dépendance absolue de la cour et du ministère; les honnêtes gens s'en indignaient, tous tremblaient pour leur avenir.

On trouva ces précautions insuffisantes : tous les juges étaient de plus entourés d'espions ; le vote de chacun, dans chaque affaire, était révélé au gouvernement, et souvent les magistrats furent punis, selon le caprice des ministres, par des réprimandes, des menaces, des congés, des translations dans une province éloignée. L'ordre judiciaire ne jouissait donc pas de ce qui est le plus indispensable à l'exercice de ses devoirs, l'indépendance et la stabilité : il en résultait que des hommes naturellement paisibles, et occupés en silence de la culture des lettres ou des arts, n'étaient pas les derniers à désirer une révolution dans l'État.

XLVII. La réorganisation de la police fut encore une affaire bien plus importante. Ce ministère, en sortant des mains frénétiques du prince de Canosa, avait passé, comme je l'ai dit, sous la direction de Francesco Patrizio; et le caractère mobile et capricieux du nouveau directeur, laissant tantôt flotter les rênes, et tantôt les resserrant avec une force aveugle, l'indomptable coursier qu'il avait à diriger (image et symbole du peuple napolitain), tantôt profitait de la faiblesse inhabile du cavalier pour s'emporter au loin, tantôt se cabrait avec fureur sous des coups trop violemment appliqués. Les anciennes sociétés libérales reprirent courage, et il s'en forma d'autres ; là circulait un pamphlet provoquant à la révolte, ici une adresse hardie au souverain ; ailleurs c'était une constitution imprimée qu'on répandait dans le public ; partout se manifestait la désaffection générale pour le gouvernement, dont les partisans étaient attaqués et accablés d'insultes.

Ces désordres éclataient surtout avec plus de violence et en plus grand nombre dans la province de Lecce, où le roi envoya en qualité de commissaire, revêtu de grands pouvoirs qui comprenaient la clause d'*Alter ego,* le général Church, officier anglais très-connu en Europe, dont l'entrée au service de Naples se rattachait à des circonstances peu honorables, oubliées depuis, et entièrement effacées par une gloire plus pure. Il se montra fort rigoureux, mais juste; cent soixante-trois membres des sociétés secrètes périrent par la main du bourreau, ce qui épouvanta les autres, rendit du courage aux honnêtes gens et aux magistrats, et rétablit l'ordre dans cette province. Mais ce fut sans profit pour la tranquillité générale du royaume; car les germes de la liberté, favorisés par le carbonarisme, se développaient rapidement : et puisque j'ai prononcé ce mot, il est temps que je fasse connaître l'origine, les progrès, l'immense extension, les vices et la corruption de la secte des Carbonari.

XLVIII. Des Napolitains proscrits en 1799, initiés, en Suisse et en Allemagne, aux secrets d'une association mystérieuse qui portait un autre nom, de retour à Naples, y avaient introduit le carbonarisme, qui resta long-temps faible et inaperçu. En 1811, certains sectaires français et allemands, qui se trouvaient dans le royaume de Naples, conseillèrent à la police de favoriser la propagation de leurs principes dans les rangs du peuple, comme moyen de civilisation à l'avantage et dans l'intérêt des gouvernemens nouveaux. Le ministre de la police était alors un Génois, du nom de Maghella,

qui devait sa grandeur aux révolutions de France et d'Italie. Cet homme se laissa séduire par la ressemblance du carbonarisme avec la franc-maçonnerie; d'ailleurs, il avait sous les yeux l'exemple des francs-maçons, ralliés sans peine à la dynastie de Bonaparte; et, en conséquence il obéit à la nécessité de se concilier l'attachement du peuple par tous les moyens; nécessité qui entraîne sans cesse les gouvernemens de nouvelle création à des entreprises téméraires et pleines de dangers. Maghella, dans son inexpérience, ne voyait pas que les partis qui favorisent un gouvernement établi travaillent au grand jour, tandis que les factions opposées ont besoin de mystère et que les opinions d'une secte en harmonie avec les intérêts populaires se propagent rapidement et jettent des racines profondes dans les esprits. Le carbonarisme, dont les principes étaient conformes aux vœux des Napolitains et à l'esprit du siècle, devait naturellement communiquer au peuple une hardiesse d'opinions dangereuses pour la stabilité du gouvernement.

L'imprudent ministre ne prévit aucun de ces dangers, et proposa au roi Joachim de seconder la propagation de cette société dans ses États. Celui-ci, par instinct de roi plutôt que par calcul, fit d'abord quelque résistance, mais accorda enfin son consentement; et le carbonarisme s'introduisit ouvertement dans le royaume, pour ainsi dire, sur l'invitation du pouvoir. Appelé par la police, il aurait dû exciter des soupçons; mais il trouva crédit et faveur, grâce à la corruption des mœurs publiques; il faut ajouter que, sous un gouvernement nouveau et ombrageux, après tant de révo-

lutions qui avaient confondu toutes les idées, comme la police distribuait des places et de l'argent, l'affiliation semblait être un moyen de fortune. Aussi l'influence de la secte s'accrut rapidement avec le nombre des sectaires; beaucoup de fonctionnaires publics y entrèrent, et beaucoup d'affiliés entrèrent dans les fonctions publiques, en sorte que toutes les administrations du royaume furent bientôt peuplées de Carbonari.

Mais on ne fut pas long-temps à trouver qu'il y en avait trop, et le gouvernement commençait à s'inquiéter, quand arriva au roi Joachim une lettre du savant Dandolo, conseiller d'État du royaume d'Italie. « Sire, « lui disait-il, le carbonarisme se répand en Italie; ex-« pulsez-le de vos États, si vous le pouvez, car c'est « une secte ennemie des rois. » Peu de temps après, Murat en eut la preuve. On n'a pas oublié qu'en 1814, à l'époque où il était avec son armée sur les rives du Pô, les Carbonari s'étaient remués dans les Abruzzes, et qu'il avait fallu, pour comprimer ce mouvement, un sage et habile mélange de la force et de la ruse. A cette nouvelle, la colère de Joachim éclata, comme toujours, sans ménagement et sans frein; il proscrivit la société, en persécuta les membres et les déclara ennemis du gouvernement. C'est à partir de ce jour qu'ils le devinrent en effet, parce que la secte ouvrit ses rangs à tous ceux qui voulaient le détruire, tandis que les hommes de bien et les caractères timides s'empressaient d'y renoncer. Bientôt les esprits ardens et les mauvais citoyens s'y trouvèrent en majorité.

Proclamés ennemis de Joachim par déclaration royale, et traités comme tels, les Carbonari envoyèrent

des émissaires en Sicile, qui furent bien accueillis par le roi et mieux encore par lord William Bentinck. Ce dernier méditait alors de grands desseins. Désormais cette association, en guerre ouverte avec un souverain et alliée d'un autre, caressée par les grands, se croyant l'espoir de l'Italie et l'arbitre futur de ses hautes destinées, ne se regardait plus comme une secte, mais bien comme une puissance. Au commencement de 1815, l'orgueil du carbonarisme ne connaissait plus de bornes. Murat, qui se voyait abandonné de la fortune, cherchait à se réconcilier avec lui et demandait presque pardon de sa conduite passée. Ce fut alors que la retraite des honnêtes gens et des esprits éclairés se fit sentir. Dans l'ivresse de ses grandeurs chimériques, le carbonarisme promit son assistance aux uns et aux autres, et ne tint promesse à personne; il ne songea pas même à faire acheter son alliance; il ne stipula ni concessions politiques, ni franchises d'aucune espèce, ignorant, sans doute, que les grands savent se montrer humbles dans l'adversité, insultans et ingrats dans la bonne fortune. Cependant il continuait à grandir, comme toutes les sectes en pareilles circonstances: le malheur et la prospérité sont également favorables à leurs progrès; l'indifférence du pouvoir et la médiocrité les tuent. Elles se nourrissent des faveurs de la fortune et des persécutions du gouvernement; ses rigueurs les popularisent, et elles renaissent sous la hache des bourreaux, comme un cheval fougueux emporte quelquefois le cavalier qui lui serre trop la bride.

Les Carbonari furent très-contens de la chute de

Joachim Murat en 1815, parce qu'ils espéraient trouver crédit et faveur auprès de Ferdinand, sur la foi des relations amicales qu'ils entretenaient avec lui en Sicile. Mais le nouveau roi se montra tout d'abord ennemi de leur société, dont il entrava les opérations, ce qui les désabusa aussitôt et les déconcerta si bien qu'ils n'osaient plus se réunir. Il y avait des milliers de sectaires dans le royaume, mais plus de secte. J'ai rapporté ailleurs comment le prince de Canosa, appelé au ministère de la police, s'était lié avec les *calderari*, avait poursuivi en secret les membres de l'autre association, et succombé enfin après avoir suscité de grands désordres dans le royaume. La secte des Carbonari prit alors un caractère différent ; de pacifique elle devint sanguinaire, et de la spéculation elle passa aux actes. Elle avait mesuré ses forces, qui étaient considérables, et désormais elle attaqua au lieu de se défendre, et forma des projets coupables dans ses réunions. Il fallait, pour leur exécution, des instrumens dociles et à la hauteur de ses criminels desseins ; elle accueillit donc et attira dans ses rangs, pour les enlever au parti contraire, un grand nombre de scélérats. Une main ferme et une conscience à l'épreuve de tous les crimes furent des titres suffisans pour y entrer ; et ainsi dégénérée, la société des Carbonari, dont l'institution primitive avait pour objet les intérêts généraux, devint l'instrument et l'esclave de passions particulières. L'homme de bien et le méchant se trouvèrent enveloppés dans ses haines et ses vengeances.

En vain le pouvoir essaya-t-il de l'épouvanter par la rigueur avec laquelle il punit quelques-uns de ses for-

faits. Déjà entre elle et lui la lutte n'était plus égale. Les offensés gardaient le silence ; on n'osait pas se porter accusateur ; les témoins déguisaient la vérité, la justice faiblissait ; tantôt on ne pouvait, tantôt on ne voulait pas punir : en sorte que l'impunité fut générale et constante. Aussitôt, les malfaiteurs de toute espèce et tous ceux qui méditaient quelque scélératesse voulurent appartenir au carbonarisme ; les prisons se transformèrent en *ventes ;* les *Calderari*, sous un nouveau masque, ambitionnèrent l'honneur de pénétrer dans ses rangs, qui se recrutaient sans cesse parmi tous les hommes que la justice poursuivait au nom de la société.

XLIX. Tel était le carbonarisme en 1818. Divisée d'opinions et d'intérêts, mal composée, plus mal disciplinée, l'armée lui offrait ses rangs à corrompre. Il ne tarda point à s'y glisser, d'abord auprès des soldats et des officiers subalternes. Dans l'état-major, un seul général tout au plus s'était laissé gagner ; parmi les officiers supérieurs, il y en avait peu ; mais dans la milice provinciale, officiers et soldats (jeunes gens et propriétaires), tous lui appartenaient. Le clergé lui-même fut atteint de cette contagion ; depuis que la philosophie avait affaibli certaines croyances, et la corruption des mœurs effacé les autres, la religion était sensiblement déchue. Il n'en restait que l'observation de vaines pratiques, sans valeur devant Dieu, et inutiles à la société ; des prières répétées cent fois le jour par habitude, un mouvement de lèvres étranger au cœur, peu de charité envers les pauvres, et moins par compassion de leurs misères que par

ton et par vanité, sans autre sacrifice que la plus petite fraction du superflu ; la confession pratiquée comme moyen de vider sa conscience pour la remplir de fautes le lendemain ; des actes de pénitence et non de repentir ; enfin des superstitions, ou, qui pis est, de l'hypocrisie et du mensonge : voilà quelle était toute la religion du peuple et du roi.

Dans les premiers mois de l'année 1819, la secte des Carbonari ne comptait donc que des hommes actifs et prêts à tout oser, plus capables de faire une révolution que d'organiser un nouveau système de gouvernement. Mais vers la fin de cette même année, un grand nombre d'esprits éclairés et de personnages considérables s'y introduisirent, aussitôt qu'ils eurent remarqué son immense accroissement, ou que, frappés de la faiblesse évidente du gouvernement, ils eurent conçu l'espoir de conserver leurs propriétés au moyen de l'affiliation, dans le cas d'un bouleversement, et même de prendre part aux affaires dans le nouvel ordre de choses qui en résulterait. Le carbonarisme avait déjà la force du nombre ; il acquit de cette manière la force morale, que donnent à une secte l'influence et la richesse de ses membres : c'était dès-lors une puissance supérieure au gouvernement. Pendant les cinq premières années de la restauration, je me suis souvent demandé pourquoi les gouvernans étaient si pusillanimes. Est-ce lâcheté, me disais-je, insouciance mêlée de crainte, empire de la nécessité politique ? J'ai vu ensuite que le roi et son conseil avaient adopté les maximes de gouvernement que nos pères appelaient la sagesse ; faire peu de chose pour l'opinion publique, tolérer ce qu'on désapprouve,

céder et résister successivement, regagner par détours le terrain perdu, fatiguer, user, avilir : c'était là toute la politique de nos ministres, vieux par leur âge et par leurs principes. Mais les temps étaient changés. Le carbonarisme et la franc-maçonnerie n'avaient été qu'une secte obscure dans le dix-huitième siècle ; les restes de l'autorité pontificale et du régime féodal faisaient obstacle à leurs progrès. Mais dans le dix-neuvième, les passions et l'esprit du temps leur avaient donné une tout autre importance. Sous le règne de Charles III, les peuples pensaient avec l'intelligence des gouvernans ; sous le règne de son fils, chacun pensait avec la sienne. On ne suivait plus une impulsion étrangère, on obéissait à ses propres idées.

Je n'ai rien à dire sur les sermens, les rites mystérieux, les cérémonies du carbonarisme. L'esprit et l'importance des associations politiques ne résident pas dans les formes quelconques de leur organisation, mais dans les intérêts généraux qui unissent les hommes dont elles se composent. Pour faire bien comprendre la secte dont j'ai tracé l'histoire, il me suffira d'ajouter que les Carbonari représentent et sont effectivement les derniers rangs de la société, qui, à la faveur des principes d'égalité, s'élèvent et se poussent vers les premiers : ce mouvement d'ascension des classes inférieures, chez les peuples qui ont des vertus et de la moralité, tend à leur faire adopter des institutions démocratiques ; mais dans la corruption du siècle présent, il n'a d'autre but que l'usurpation des emplois et du pouvoir, avec la démocratie pour mot d'ordre et pour drapeau. A l'heure où j'écris, c'est en 1824, le caractère de cette

secte n'est plus le même ; je dirai en son lieu ce que je pense du changement. Reprenons le fil de notre histoire.

L. J'en étais resté à la fin de 1819. Depuis cinq ans le gouvernement semblait n'avoir agi que pour mécontenter ses sujets et s'attirer leur mépris. La foi politique s'éteignait dans les cœurs : c'est la dernière perte que puissent faire les gouvernemens, infaillible symptôme de leur chute prochaine. La foi dont je parle est une religion d'attachement et de confiance, qui fait supporter par le peuple jusqu'aux injustices, quand il en est pénétré ; mais s'il ne l'a pas, la justice elle-même lui devient suspecte. Pour se convaincre de cette grande vérité, il suffit de jeter un coup d'œil en arrière sur les derniers temps de notre histoire. En 1790, le gouvernement napolitain était une monarchie absolue, où le despotisme, il est vrai, s'exerçait avec modération : il offrait dans la pratique un certain nombre d'abus et de vieilles erreurs, des impôts vexatoires et onéreux, une justice mal administrée, dont les droits étaient souvent foulés aux pieds selon le caprice du pouvoir, des restes oppressifs de régime sacerdotal et de féodalité ; mais la foi aveugle des populations était comme un voile jeté sur les vices du gouvernement, et qui le sauvait de leurs conséquences. La révolution française éclate ; le despotisme, de modéré qu'il était, se montre sans frein et s'exerce sans pitié ; alors la foi chancelle et s'éteint dans quelques esprits, mais elle gagne dans le plus grand nombre par un effet de l'ignorance. Aussi le gouvernement, moins légitime et plus fort, déploya une puis-

sance prodigieuse contre la République parthénopéenne et après sa chute.

Survint la sanglante réaction de 1799, suivie de la domination française pendant l'espace de dix ans; le peuple acquit des lumières, et les propriétés de l'Église et des barons lui furent partagées comme par l'opération d'une loi agraire tacitement reconnue. En 1815, Ferdinand IV remonte sur le trône, et maintient ou se contente de modifier légèrement le système établi par les souverains français. Ainsi, l'égalité civile, principal élément de la justice, est respectée dans les codes; le fardeau des impôts reste bien lourd, mais il pèse également sur tous; l'administration intérieure est rigoureuse, mais sage. Les lois qui régissaient la police, quelquefois inexécutées, l'avaient cependant dépouillée de son arbitraire; le pouvoir judiciaire était indépendant; les ministres du roi et les administrateurs des revenus de l'État étaient soumis à un contrôle public; enfin, les décurionats, les conseils de province, la chancellerie, plusieurs commissions de citoyens et de magistrats, formaient des institutions vraiment utiles : toutes ces lois et statuts équivalaient presque à une constitution libre. Les gouvernans étaient forts, le trésor était riche; on entreprenait de grands travaux religieux ou d'utilité publique; l'État prospérait. Si le présent se montrait sous de riantes couleurs, l'avenir promettait plus encore; le royaume de Naples était au nombre des mieux gouvernés de l'Europe, et avait peut-être sauvé plus que tout autre du naufrage de la révolution. C'était à son profit qu'il y avait eu tant de sang versé dans le monde.

D'où provenaient donc le mécontentement des sujets, les séditions, les révoltes? Que manquait-il aux espérances de la nation? la foi du peuple à son gouvernement. Les atrocités de 1799, l'hypocrisie des cinq premières années de la restauration, les intrigues du ministère, les antécédens du roi, l'incapacité du pouvoir, l'avaient anéantie. Le corps social jouissait d'une santé florissante, et, par une singularité bien remarquable, la tête ne vivait plus. On croyait que le reste des institutions françaises allait périr, et la monarchie *tempérée* dégénérer en absolutisme; les libéraux craignaient pour leurs personnes, les acquéreurs de propriétés ecclésiastiques ou seigneuriales, pour leurs biens; et ce qui faisait désirer une révolution, ce n'était pas un mal présent, mais la crainte d'un mal à venir. J'ai promis, dans les premières pages de ce livre, qu'après avoir décrit les vices des différentes parties du gouvernement, je donnerais un nom à la maladie dont il est mort; et pour tenir cette promesse, je dirai que les vices principaux étaient non moins le mécontentement injuste, quant au présent, de toutes les classes de la société, que la juste déconsidération du pouvoir, et que le mal auquel il a succombé fut l'extinction de la foi monarchique dans le cœur du peuple.

On me pardonnera sans doute d'avoir interrompu le récit des événemens pour me livrer à ces considérations philosophiques : l'histoire n'est pas seulement destinée à rapporter les faits; elle doit encore prononcer son jugement sur les actions des hommes, et remonter de l'effet à la cause; d'ailleurs, j'écris sur mon siècle comme je le ferais sur des temps éloignés de nous; et si je crains

de ne pas trouver dans la génération contemporaine approbation et confiance entière, j'ai l'espoir d'être mieux apprécié dans l'avenir. Je sais qu'on accuse un contemporain de flatterie ou de haine, selon qu'il porte un jugement rigoureux ou favorable; et quoi qu'il fasse, on veut expliquer son livre par des idées de vengeance, des opinions factieuses, ou l'esprit de parti. Mais quand les passions de notre temps se seront éteintes, mon ouvrage deviendra la vérité historique tout entière.

LI. Le carbonarisme s'était déjà introduit dans tous les rangs de la société, dans l'armée, la milice provinciale et le peuple, quand la police, organisée sur de nouvelles bases, fut réunie au ministère de la justice. Ce changement pouvait avoir pour résultat de faire adopter par la police la régularité des formes légales; mais, au contraire, ce furent les magistrats qui lui empruntèrent ses procédés arbitraires et violens. Telle est la nature humaine, aussi ardente à secouer le joug pour elle-même qu'à le faire subir aux autres. La direction de la police fut confiée à un certain Giampietro, absolutiste décidé. Les plus clairvoyans annonçaient alors une révolution imminente; mais le gouvernement, soit faute d'intelligence, soit faute de courage pour se mesurer avec une crise, n'y voulait pas ajouter foi, et continuait à vivre sans souci du lendemain. Si quelque fonctionnaire ou quelque citoyen zélé croyait devoir à sa patrie ou à sa charge d'appeler l'attention du ministère sur les dangers de l'État, loin de trouver faveur auprès du pouvoir, il devenait suspect, et on ne voulait croire que les aveugles panégyristes du présent, que ceux

dont la voix menteuse prophétisait pour l'avenir bonheur et tranquillité. Cependant le péril approchait de jour en jour, et le mouvement n'attendait plus que l'occasion d'éclater, étincelle qui allumerait un vaste incendie.

LII. Deux mois après, arriva la révolution de Cadix. Les acclamations de l'Europe retentirent jusqu'à Naples, et on apprit bientôt que les souverains l'avaient reconnue. Ferdinand VII, en qualité de roi, Ferdinand Ier des Deux-Siciles, comme infant d'Espagne, prêtèrent serment à la constitution des cortès. Cette révolution n'avait pas coûté beaucoup de sang, ni fait verser beaucoup de larmes : c'était un changement qui ne paraissait pas acheté bien cher, et dont les amis de la liberté, surtout les Napolitains, furent enthousiastes. Ces derniers désiraient, comme je l'ai dit, des améliorations dans l'ordre politique et non un bouleversement social ; ils ne songeaient qu'à rendre la propriété plus stable, loin de vouloir entraîner les fortunes dans un mouvement qui ébranlât toute l'existence nationale. C'est ce qui me fait penser que si la révolution s'était montrée avec son cortége ordinaire de périls et de malheurs de toute espèce, elle aurait épouvanté la mollesse de notre libéralisme.

L'exemple de l'Espagne avait une grande influence sur les Napolitains, à cause de la ressemblance des caractères et des mœurs entre les deux peuples. Aussi jamais les réunions des Carbonari ne furent-elles plus agitées, jamais cette société ne fit-elle de si importans et si rapides progrès. Comme le succès de l'entreprise

dès-lors arrêtée dans les esprits dépendait de l'adhésion de l'armée, on s'occupa aussitôt avec un zèle infatigable de faire des prosélytes parmi les officiers et les soldats. Il y en avait déjà beaucoup; mais en peu de temps leur nombre fut plus que doublé. L'éclat de la révolution espagnole et la gloire des Quiroga et des Riego avaient presque anéanti dans les consciences la religion du serment militaire, et fait du parjure un acte d'héroïsme.

Le mouvement des idées libérales fut si grand par tout le royaume, que le ministère assoupi se *réveilla* au bruit de cette secousse. A la vue de tout le mal déjà fait, il pensa aux remèdes qu'on pourrait lui opposer, et flotta long-temps entre les concessions et la résistance, les rigueurs du despotisme et le langage de la liberté. Rappeler les Autrichiens, c'était faire acte d'hostilité contre de' Médici, qui avait récemment persuadé au roi de les renvoyer; accorder la constitution réclamée par le peuple, c'était se mettre en opposition avec l'Autriche, et violer l'engagement pris au congrès de Vienne, de résister au torrent des nouvelles doctrines. Au milieu de ces fluctuations, les oreilles s'habituaient à de sinistres prédictions qui ne se réalisaient pas, et le ministère retombait dans son insouciance accoutumée. Cependant une certaine agitation se manifesta vers le même temps en Calabre, dans la Capitanate et dans la province de Salerne; des bruits alarmans recommencèrent à circuler; on eut des motifs pour se croire plus gravement menacé que jamais, et la crainte finit par triompher de l'inertie et des habitudes dilatoires du gouvernement. On résolut d'adopter un moyen terme,

une mesure faible et sans caractère prononcé, qui consisterait dans la promulgation d'une loi jugée de nature à écarter le péril, moyennant une légère atteinte à l'autorité royale, sans violer ouvertement les promesses faites au congrès. Élever à soixante le nombre des membres de la chancellerie, en faire élire une moitié par les conseils provinciaux et laisser l'autre à la nomination du roi, diviser ce corps en deux chambres, avec publicité de discussion, et déclarer leur vote nécessaire pour tous les actes législatifs, opérer ces changemens considérables par de simples ordonnances qu'on aurait glissées sans bruit et sans les appeler une constitution: telles étaient les bases du nouveau statut auquel le ministère avait enfin, quoique bien à regret, donné son approbation.

LIII. Mais un grand événement fit tout-à-coup diversion aux inquiétudes du gouvernement et à la fermentation des provinces. Un camp fut établi dans les plaines de Sessa, où l'armée se réunissait et où le roi se rendit pour y séjourner. Or, c'était depuis longtemps déjà une opinion sourdement accréditée, que les troupes napolitaines, à l'imitation de l'armée espagnole de l'île de Léon, donneraient le signal de l'insurrection et demanderaient une constitution libérale. On savait bien que le gouvernement n'était pas sans crainte à cet égard, et quand on le vit, au mépris d'un danger qu'il n'ignorait pas, concentrer toute l'armée sur un seul point, quand on vit le vieux monarque se rendre sans inquiétude au milieu d'elle, les Carbonari, étonnés de cette confiance et tremblant à leur

tour, interprétèrent la démarche du roi comme une condamnation de leurs espérances et suspendirent l'exécution de leurs projets.

Mais la formation du camp de Sessa ne se rattachait point aux événemens de l'intérieur; elle avait d'autres motifs; et je rapporterai à ce sujet ce qui en est parvenu à ma connaissance, après avoir déclaré, dans l'intérêt de la vérité, que mes renseignemens n'ont d'autre garantie que les assertions de plusieurs personnages très-haut placés dans le monde politique. Il paraît, c'est au moins ce qu'on m'a dit, que, dans le congrès de Vienne, ou dans une autre assemblée plus mystérieuse de souverains et de diplomates européens, on avait arrêté la cession des Légations à l'Autriche et celle des Marches au royaume de Naples après la mort de Pie VII; en attendant, on devait cacher cette résolution au souverain pontife, afin, disait-on, de ne pas affliger sa vieillesse, mais, en réalité, pour assurer le succès de cette combinaison, en attaquant la domination temporelle de l'Église pendant une vacance du Saint-Siége. En 1819, le pape fit une maladie grave; et aussitôt, de nouvelles troupes autrichiennes furent concentrées à Ferrare, tandis que la cour des Deux-Siciles annonçait la formation d'un camp dans les Abruzzes, afin de procéder à l'occupation des territoires désignés, immédiatement après la mort de Pie VII et avant l'élection de son successeur. Mais la Providence en disposa autrement. Le vieillard se rétablit et eut connaissance des secrets desseins tramés pour le démembrement des États de l'Église. C'est alors que monseigneur Pacca, gouverneur de Rome, prélat

dissolu et prodigue, complice de ces projets de spoliation, s'enfuit précipitamment avec des passeports autrichiens, accusé, disait-on, du crime ignominieux de concussion. La cour de Rome fit demander au gouvernement napolitain pourquoi il avait annoncé l'établissement d'un camp dans les Abruzzes. On répondit que c'était pour exercer une armée de formation récente; et comme pour justifier cette réponse, on réunit effectivement des troupes dans les plaines de Sessa, au lieu des Abruzzes, à l'époque et de la manière que je l'ai rapporté. Au moment où j'écris, Pie VII est mort; le Saint-Siége est occupé par Léon XII, et les Légations ainsi que les Marches appartiennent encore à l'Église: il faut en conclure, ou que le récit qu'on m'a fait n'est pas exact, ou que les révolutions de 1820, et le nouveau mouvement des peuples contre les rois, ont resserré plus étroitement que jamais l'alliance des monarchies absolues et du sacerdoce. Les contemporains ne sauraient décider si l'affaiblissement de la puissance pontificale eût été plus avantageux à l'Italie, que cette nouvelle extension des lois, des armes, de la politique autrichiennes, ne lui eût été funeste. La postérité prononcera.

Les Carbonari se trouvèrent rapprochés et firent connaissance dans le camp de Sessa: unis d'opinion, ils le furent bientôt de cœur et d'amitié personnelle. On se jura fidélité à la cause, et désormais il n'y eut plus de soupçons, plus de défiances, pour arrêter l'exécution des plus audacieux complots. Les sectaires eurent foi les uns aux autres et n'en devinrent que plus hardis. Le roi se montra plein de gaîté. Par une faveur toute

nouvelle, il saluait souvent les Muratistes avec un sourire aimable; et ceux-ci, généraux et soldats, répondaient à ses témoignages de bienveillance par leur respect et leurs démonstrations d'attachement, soit dissimulation, soit légèreté de caractère de part et d'autre. Mais séduit par ces trompeuses apparences, le gouvernement crut pouvoir compter sur l'armée, renonça au projet de transformer la chancellerie en simulacre d'assemblée représentative, projet dont l'adoption lui avait coûté tant d'efforts sur lui-même, et se replongea dans sa sécurité ordinaire. Vers le milieu du mois de mai 1820, le camp se sépara, et les régimens retournèrent dans leurs quartiers.

LIV. Sur la fin du même mois, les Carbonari de Salerne concertèrent avec ceux des provinces voisines un soulèvement général, et expédièrent de tous côtés des lettres d'avis et des émissaires. Mais les principaux moteurs de cette insurrection, chefs de la secte, quoique les derniers de la société par leur naissance et la médiocrité de leur fortune, se laissèrent persuader, par d'autres plus riches et plus timides, qu'il valait mieux suspendre encore pour quelque temps l'exécution de leurs desseins, et révoquer par de nouveaux messages les ordres précédemment expédiés dans les provinces. On ne s'entendit pas, il y eut incertitude, et le gouvernement prit courage au milieu des continuelles hésitations de ses ennemis. Plusieurs de ceux qui s'étaient révoltés furent saisis et jetés en prison, d'autres bannis par ordonnance royale. C'était encore une crise heureusement passée. Mais dans les profondeurs de la nation bouillonnait secrètement la masse immense des

élémens de l'insurrection, comme une lave dans les abîmes du volcan. Quelle fut l'étincelle qui alluma l'incendie, quel embrasement elle fit éclater, et comment on l'étouffa, c'est ce que je dirai dans le livre suivant.

LIVRE IX.

RÈGNE DE FERDINAND Ier. — RÉGIME CONSTITUTIONNEL.

1820 — 1821.

CHAPITRE PREMIER.

MOUVEMENS DANS LE ROYAUME. — LA CONSTITUTION DEMANDÉE, ACCORDÉE, JURÉE.

I. Le 2 juillet 1820, aux premières lueurs du jour, deux sous-lieutenans, Morelli et Silvati, et cent vingt-sept militaires (sergens et soldats) du régiment de Royal-Bourbon cavalerie, sortirent de leurs quartiers de Nola, secondés par le prêtre Menichini et vingt membres de la société des Carbonari, et marchèrent tous ensemble dans la direction d'Avellino pour s'y réunir à d'autres affiliés de la même société chassés quelques jours auparavant de Salerne et réfugiés dans Avellino, où la secte comptait beaucoup de prosélytes et avait une grande influence. La distance à parcourir entre Avellino et Nola est de dix milles; la route traverse plusieurs villes et bourgades populeuses, dans un pays fertile, où l'air est salubre, et où les habitans sont actifs, industrieux et avides de bien-être. En passant au milieu des populations, cette petite troupe de soldats et de Carbonari, fugitive, mais non pas en

désordre, criait : « Vive Dieu, le roi et la constitution ! » Ce dernier mot n'était pas sans doute bien compris par ceux qui l'entendaient proclamer, et ceux mêmes qui criaient : « Vive la constitution ! » n'en savaient pas beaucoup plus ; mais tous y rattachaient certaines espérances. Les pauvres gens accablés par les impôts y voyaient la réduction des charges publiques ; les libéraux, la liberté ; les gens de bien, le bonheur de la patrie ; les ambitieux, le pouvoir ; chacun enfin, son intérêt ou ses vœux, et la multitude fascinée répondait par ses acclamations et ses vivats aux cris de nos déserteurs qui ne pouvaient encore avoir de sens. Les révolutions ont besoin d'un mot, fût-il absurde et faux, qui flatte les passions et les intérêts de tout le monde ; car si les fureurs des discordes civiles se montraient dans leur nudité, personne ne se rangerait sous leurs drapeaux. Arrivé à Mercogliano avec sa troupe, Morelli s'y arrêta et de là écrivit au lieutenant-colonel de Concili qui commandait à Avellino, où l'autorité militaire et le pouvoir civil se trouvaient réunis entre ses mains : c'était sa patrie, et lui-même était riche, noble et audacieux. La lettre de Morelli portait que lui et ses soldats étaient les premiers, mais non les seuls, à proclamer le besoin universellement senti d'un gouvernement plus libre ; en secondant leur entreprise, le lieutenant-colonel de Concili assurerait une gloire immortelle à son nom. Avant même que cette lettre ne fût écrite, la renommée avait déjà répandu le bruit de ce mouvement dans tout le pays ; les autorités étaient dans la consternation, les miliciens et le peuple dans l'enthousiasme. De Concili hésitait ; favoriserait-il Mo-

relli ou se prononcerait-il contre le mouvement? Il tournait les yeux avec anxiété du côté de Naples.

II. Quand la nouvelle des événemens de Nola parvint à Naples, le roi se rendait, sur un vaisseau magnifiquement décoré, à la rencontre de son fils, le duc de Calabre, qui arrivait de Sicile et entrait au moment même dans le golfe. Le ministère se composait alors du chevalier de' Médici, du marquis Tommasi, du marquis Circello et du général Nugent : c'était de' Médici qui, selon l'opinion du monde et dans l'esprit de ses collègues, tenait le premier rang dans le conseil. On s'assembla aussitôt; et comme c'est l'ordinaire des gouvernemens absolus, on s'occupa, non de la chose publique, mais de la manière dont il faudrait communiquer au souverain cette grande nouvelle, sans l'effrayer et sans l'irriter : car toutes les fois qu'il avait interrogé ses ministres sur l'état des esprits dans le royaume, et sur les progrès menaçans du carbonarisme, ils lui avaient répondu que sa majesté pouvait compter sur l'amour des peuples et sur leur reconnaissance pour un gouvernement qui les rendait heureux; et c'était par ce langage flatteur, par des louanges qui, en s'adressant au roi, rejaillissaient sur eux-mêmes, qu'ils l'avaient, jusqu'au dernier moment, bercé d'illusions mensongères, et avaient assuré leur empire. Le chevalier de' Médici avait toujours, dans les conseils tenus en présence du roi, représenté le carbonarisme comme un enfantillage ou comme le délire de quelques esprits, et affirmé (ce qui était faux, mais adroitement calculé pour réussir auprès d'un souverain dévot) que les missionnaires en triomphaient souvent

par le sacrement de la pénitence. Cette fois, il était impossible de dissimuler plus long-temps, et vers la fin du jour, le ministère prit la résolution de faire connaître au roi ce qu'on venait d'apprendre, en atténuant par un récit artificieux la grandeur du péril, et en assurant d'ailleurs que tout était prêt pour y faire face.

Cependant la nouvelle circulait; on se la disait à l'oreille; les Carbonari remuaient sourdement; les autorités s'agitaient, incertaines et alarmées; les novateurs et les ambitieux se réjouissaient; il semblait que les conséquences de la désertion de quelques soldats fussent vaguement pressenties par tout le monde. C'était une espèce de fatalité. Le roi voulait se tenir en mer et attendre; mais, encouragé par les lettres de ses ministres, il débarqua enfin avec son fils, et aussitôt on se réunit pour délibérer. Timides conseillers de princes timides, habitués à gouverner un peuple obéissant et paisible, sans expérience des révolutions, inquiétés par une mauvaise conscience, les ministres flottaient d'incertitude en incertitude, et perdaient en discussions oiseuses ce qui a le plus de valeur dans les troubles civils, le temps. Nugent convoqua un autre conseil d'officiers-généraux, dans lequel il fut décidé qu'on ferait partir immédiatement pour Avellino le général Guillaume Pépé, gouverneur militaire de la province rebelle, avec ordre de combattre les insurgés et de réprimer le mouvement. Certain de l'approbation du roi, et pressé par le temps, Nugent fait appeler le général, lui parle de ses devoirs, échauffe son dévouement et lui enjoint de se disposer à partir aussitôt qu'il aurait informé le roi de sa nomination et obtenu la signature de

ses pouvoirs. Pépé s'empressa d'accepter ; il espérait que la répression de cette révolte serait pour lui une source de gloire et de faveur, et ne doutait pas du succès. En conséquence, il écrivit sur-le-champ au commandant militaire d'Avellino, expédia des instructions, ordonna des mouvemens de troupes et de milices provinciales, annonça sa prochaine arrivée sur le théâtre des événemens. Mais lorsque le général Nugent informa le roi et le conseil de cette nomination, on lui répondit que le général *Guillaume* Pépé n'était pas un homme assez sûr ; exemple qui suffit pour apprécier la politique des cinq premières années de la restauration. La convention de Casalanza et les actes du congrès de Vienne ayant garanti aux généraux de l'armée de Joachim la conservation de leurs grades et de leurs emplois, ces militaires avaient insensiblement acquis une certaine influence : on leur avait confié des commandemens, et quelques-uns jouissaient en apparence de la faveur royale ; mais au fond le roi les détestait, les ministres s'en défiaient, et si le gouvernement, par calcul et par prudence, récompensait leurs services, il n'en soupçonnait pas moins leur fidélité et n'en aimait pas davantage leurs personnes. Ainsi de Pépé, ainsi de plusieurs autres généraux. Nugent lui-même n'inspirait pas une confiance absolue, puisque, ministre de la guerre et commandant en chef de l'armée, il ignorait les secrètes répugnances du souverain et de ses collègues pour le général Pépé. Néanmoins, ce même général qu'on tenait pour ennemi et pour traître, au sommet de la hiérarchie militaire, était investi de pouvoirs extraordinaires dans deux provinces, comblé d'éloges et de caresses, honoré de

la grande croix de Saint-Georges, en reconnaissance de ses services, chargé d'organiser les milices provinciales. Tout cela était monstrueux, et j'aurais à citer mille autres faits du même genre, si bientôt je ne devais trouver l'occasion de les résumer tous en un seul.

Nugent ordonne au général Pépé de ne pas se mettre en route, et cherche à justifier ce changement par divers prétextes qui ne lui faisaient pas illusion à lui-même. Pépé soupçonne la vérité, redoute quelque chose de pis, dissimule et se tait. Cependant, il fallait prendre un parti; on revint dans le conseil du roi aux moyens dilatoires, vieilles ressources de la faiblesse. Gouverner dans le présent comme on le pourrait, attendre de la fortune et de la lassitude des opinions quelque mieux pour l'avenir, céder, et, si l'on devait y gagner quelque chose, user d'artifices et faillir à la foi jurée. On ne pouvait envoyer contre les rebelles le général Nugent, mal vu de l'armée entière, comme instrument d'une sordide économie, et plus mal encore du peuple, qui se rappelait tout ce qu'il avait eu à souffrir des étrangers. Aucun des généraux siciliens n'avait de réputation parmi nous; ils étaient tous en horreur aux milices provinciales, dont les Muratistes formaient la principale force; et quant à ces derniers, on n'avait pas confiance en eux : ils étaient, comme je l'ai dit, tous plus ou moins suspects. Malheureux et méprisable gouvernement, qui n'avait pas eu assez des souvenirs d'une longue existence, de ses grandes richesses, des emplois et des honneurs dont il disposait dans un siècle de corruption et d'avidité, pour attacher fermement à sa cause au moins une partie de la nation! tant ses vieux pré-

jugés et son incapacité présente neutralisaient tous ces avantages. Enfin le conseil, forcé de choisir contre ses sympathies, se détermina en faveur du général Carascosa, qui, cependant, avait servi sous Joachim. C'était un grand nom dans l'armée, un caractère à la hauteur des circonstances les plus difficiles, un habile instrument de l'autorité royale, mais qui n'inspirait au peuple aucune aversion, parce que dans sa jeunesse il avait rendu des services à la cause de la liberté et prouvé son attachement pour un gouvernement plus libéral. Car le vulgaire ne faisait pas de différence entre les opinions républicaines, le dévoûment à la famille de Napoléon et le libéralisme de nos jours; il leur voyait les mêmes partisans et les mêmes ennemis, les princes de la maison de Bourbon. Pour célébrer l'arrivée du duc de Calabre, il y avait cercle à la cour; mais l'esprit d'adulation se sentait mal à l'aise. Si le retour du prince était un motif de joie, les nouvelles du jour devaient assombrir les physionomies, et les cœurs, troublés par le sentiment du péril, se partageaient entre l'espérance et la crainte. Mais le roi se montra fort calme, et pour suivre un exemple dont la servilité des cours a fait un ordre impérieux, les courtisans jouèrent aussi la sérénité.

III. Tandis que les heures se perdaient à Naples dans l'inertie et l'irrésolution, Morelli gagnait du terrain à chaque instant: l'insurrection se propageait d'elle-même au seul bruit des événemens, et par l'impunité. Le même jour, elle envahit la Principauté ultérieure, dont Avellino est le chef-lieu, ainsi qu'une partie de la

Principauté citérieure, et atteignit les frontières de la Capitanate; en un mot, elle marcha aussi vite que la renommée. Alors de Concili, se voyant intéressé à favoriser la révolution, se rangea sous son drapeau, effraya, séduisit, trompa, selon les circonstances, les autorités de la province, appela sous les armes des troupes régulières et des milices provinciales, qu'il fit camper en face de Morelli, sous prétexte de former une ligne de défense, et s'aboucha secrètement avec cet officier pendant la nuit. Ils arrêtèrent dans cette conférence que le lendemain matin ils entreraient solennellement ensemble dans la ville, aux cris de : *Vive la Constitution!* et parés des couleurs du carbonarisme.

Le 3 juillet, à la pointe du jour, Morelli se mit donc en marche de Mercogliano sur Avellino, dans l'ivresse du triomphe. Le général Carasoosa, encore à Naples, où il attendait ses instructions et l'expédition de ses pouvoirs, roulait dans son esprit mille pensées diverses. Il voulait servir le gouvernement : c'était son intérêt et son devoir; mais il ne voulait pas combattre les libéraux, enfans de la même patrie, dont la puissance et la réputation grandissaient de jour en jour, et dont la victoire définitive, un peu plus tôt ou un peu plns tard, était certaine; il ne voulait pas trahir la monarchie et ne pas se prononcer contre la liberté; son cœur était livré à la plus pénible irrésolution. Le gouvernement, de son côté, avait bien quelques doutes sur la fidélité de Carascosa; il craignait que les pouvoirs dont ce général se trouverait investi ne devinssent l'occasion et le moyen d'une trahison irréparable. C'était pourquoi on tardait à les expédier. Mais enfin on

prit un moyen terme, à l'usage de la faiblesse et de la lâcheté; on fit partir Carascosa en lui donnant un pouvoir discrétionnaire, mais pas de soldats. Il s'arrêta donc, faute de troupes, à Marigliano d'abord, et puis à Nola, parce qu'il trouva la route d'Avellino interceptée. Les soldats que le commandant de cette place avait rassemblés contre Morelli, toute la garnison de la ville, des milices provinciales, des affiliés de la secte des Carbonari, des citoyens attachés aux idées libérales, étaient venus de toutes parts se réunir au noyau de l'insurrection, dont le chef, après avoir reçu d'aussi puissans renforts, avait fait camper ses troupes sur les hauteurs de Monteforte, du côté de Naples, tandis que le mouvement gagnait dans les provinces du côté opposé. Les magistrats d'Avellino, l'intendant, l'évêque, lui firent un pompeux et brillant accueil, et prêtèrent dans l'église serment de fidélité à cette cause dont les soldats se ralliaient au cri de : *Vive Dieu, le Roi, et la constitution!* Dans la cérémonie du serment, Morelli déclara que son entreprise n'était pas séditieuse, qu'il voulait respecter la monarchie, la famille régnante, les lois, les institutions sociales; ensuite il s'approcha de l'intendant et lui montra un papier signé par le syndic de Mercogliano, qui attestait que la compagnie du sous-lieutenant Morelli avait observé dans cette bourgade la plus exacte discipline et payé les vivres : c'était un certificat prescrit par les réglemens militaires, toutes les fois que les troupes voyageaient dans l'intérieur du royaume. Puis il se tourna vers de Concili, et lui présentant une autre feuille (le rôle de ses gens), lui dit : « Moi, Morelli,

« sous-lieutenant, je vous obéirai, à vous lieutenant-« colonel de la même armée de S. M. Ferdinand Ier, roi « constitutionnel. » Après quoi, on le vit aussitôt prendre l'attitude d'un officier subalterne devant son chef ; il cessa de donner des ordres et d'élever la voix, en témoignage de sa soumission au lieutenant-colonel de Concili, qui prit en effet le commandement.

IV. Dans cette même journée du 3 juillet, la Capitanate, la Basilicate et une grande partie de la Principauté citérieure se soulevèrent tumultueusement. Une lettre écrite par de Concili, un courrier, le moindre signal suffisait pour faire éclater des populations nombreuses. Mais au milieu du mouvement de l'insurrection et du fracas des armes, on respectait les lois, on obéissait aux magistrats, on respectait les propriétés ; il n'y avait pas d'effusion de sang ; les haines individuelles se taisaient ; la révolution devenait aussitôt une fête publique : tout annonçait une impulsion irrésistible. Carascosa était toujours à Nola, plus rapproché du péril, et dans la même incertitude. Général sans armée, il ne manifestait sa présence et n'exerçait son autorité que par des lettres ou des espions. Il essayait de séduire les révoltés ; il faisait des protestations de fidélité au gouvernement, sentait plus vivement à chaque pas les difficultés de sa position, et se décourageait sans cesse davantage. Il lui vint à l'esprit qu'on pourrait engager, à prix d'argent, les chefs de l'insurrection à sortir du royaume, et qu'il serait ensuite fort aisé de soumettre par la force ou de ramener par la douceur une multitude en désordre. Le gouvernement, auquel

il proposa cet expédient, l'accueillit avec joie, bien que ce fût pour l'autorité royale une véritable humiliation de traiter avec des sujets rebelles; mais depuis long-temps on savait recourir à des bassesses de ce genre pour échapper à l'imminence du danger, et c'était ce que comprenaient le mieux des ministres pusillanimes qui se piquaient de finesse. Au reste, le général Carascosa se bornait à suggérer cet expédient; il désirait qu'un autre se chargeât de la négociation, et que ce ne fût pas un militaire. Il en écrivit au duc d'Ascoli, favori du roi; il pria le chevalier de' Médici de s'en occuper, mais de part et d'autre essuya des refus, parce qu'on redoutait de se compromettre ou vis-à-vis du peuple, ou bien à l'égard du roi, et qu'on déclinait toutes les négociations épineuses en pareilles circonstances. Les souverains absolus ont toujours, par une équitable disposition de la Providence, trop de courtisans dans la prospérité, mais ne trouvent pas de serviteurs dans les dangers de l'État.

Dans la nuit du 3 au 4 juillet, le général Carascosa se trouvait à la tête de six cents hommes, pendant que le général Nunziante, à Nocera, et le général Campana, à Salerne, disposaient de troupes plus nombreuses. Aucune de ces trois divisions n'était capable d'emporter à elle seule la position de Monteforte; réunies, elles auraient été plus que suffisantes; mais on craignait de les rapprocher; on ne comptait pas assez sur la fidélité du soldat, et la bonne intelligence des chefs aurait pu dégénérer en conspiration. Le 4 au matin, le général Campana s'étant mis en marche à l'improviste, de Salerne sur Avellino, avec une colonne d'infanterie et

de cavalerie, rencontra l'ennemi à moitié chemin et engagea une affaire; mais bientôt il regagna en toute hâte ses cantonnemens de la veille. Dans la matinée du 5, Nunziante se porte à son tour de Nocera sur les insurgés; mais, à peine en marche, ses soldats désertent en foule. Nunziante dissimule et ramène aussitôt à Nocera sa division affaiblie. Les mouvemens du général Campana n'étaient secondés ni par Carascosa, ni par Nunziante; ceux de Nunziante ne l'étaient pas davantage par les deux autres. Carascosa perdait le temps à sonder les chefs de l'insurrection, et leur faisait des offres inutiles, parce que les démonstrations hostiles des deux autres colonnes semblaient trahir la mauvaise foi de ses propositions. Chose étrange! c'était le même gouvernement qui dirigeait ces tentatives contradictoires et destructives l'une de l'autre. Ces fautes encouragèrent les mauvaises dispositions de l'armée; un régiment de cavalerie abandonna audacieusement, en plein jour, les quartiers de Nocera, enseignes déployées et malgré les efforts de son colonel; un bataillon de la garde royale, qui venait d'y arriver, manifesta l'intention de ne pas combattre, et un autre bataillon d'infanterie, cantonné à Castellamare, se livrait à l'esprit d'insubordination.

Telles étaient les dispositions du soldat. Il n'arrivait pas une bonne nouvelle de l'intérieur des provinces. Un régiment en garnison à Foggia s'était réuni aux insurgés; les provinces de la Pouille et de Molise avaient pris les armes pour la révolution, on commençait à remuer dans la Terre de Labour; on ne savait pas ce qui se passait dans les Abruzzes et dans les Calabres, à

cause de l'éloignement; mais depuis long-temps il avait fallu rigoureusement surveiller ces dernières, et l'on savait l'esprit public très-favorable, dans les autres, à la société des Carbonari : c'était assez pour n'en attendre que de fâcheuses nouvelles. Les troupes de garde au palais furent doublées; des patrouilles plus nombreuses sillonnèrent la capitale; on surveillait sans bruit les milices dans leurs quartiers. Arriva, sur ces entrefaites, une dépêche du général Nunziante, qui parlait du mauvais esprit de sa division et terminait sa lettre par ces mots : « Sire, la constitution est universellement désirée par vos sujets; nous essaierons en vain de résister au vœu général. Je prie Votre Majesté de l'accorder. » La fidélité du signataire de cette missive ne pouvait être suspecte au roi; né de parens obscurs, élevé au milieu des discordes civiles et de la corruption qu'elles engendrent, Nunziante l'avait suivi dans toutes les vicissitudes de la fortune, et la reconnaissance du souverain pour les services et le dévoûment de cet officier-général l'avait porté aux plus hautes dignités militaires, en le comblant de richesses et d'honneurs. Sa lettre augmenta la consternation et le découragement du ministère et du roi : cependant les assurances de Carascosa, qui promettait toujours de réduire les insurgés par la force ou par un arrangement avec leurs chefs, soutenaient l'espoir de Ferdinand, et on attendait avec anxiété la matinée du 6, dernier terme passé lequel on engagerait vigoureusement la lutte si les négociations n'avaient pas réussi.

De nouveaux malheurs précipitèrent le dénoûment. Le général Guillaume Pépé, qui déjà savait être l'objet

des soupçons de la cour, en vint à croire, soit de lui-même, soit par les suggestions secrètes des partisans de la révolution, que le ministère songeait à le faire incarcérer, et qu'il ne trouverait d'asyle contre ses ressentimens que dans le camp de Monteforte. Décidé à prendre la fuite, il engage le général Napoletani à le suivre, et tous deux, à la nuit close, se rendent aux quartiers du pont de la Madeleine. Officiers et soldats, les troupes se rassemblent autour d'eux; ils parlent, et moitié par séduction, moitié par menaces, déterminent un régiment de cavalerie et plusieurs compagnies d'infanterie à déserter. Cette nouvelle se répand aussitôt dans la ville et pénètre jusqu'au palais. C'est alors que cinq Carbonari se présentent dans les appartemens du roi, en disant aux gardes et aux gens de service qu'ils sont les ambassadeurs du peuple, et qu'ils viennent en son nom et dans l'intérêt de la chose publique parler au roi ou à quelqu'un des grands de la cour. A toute autre époque, ce langage et l'audace de s'introduire dans le palais à pareille heure eussent été punis comme des crimes; mais les circonstances étaient changées, et un serviteur courut en toute hâte annoncer l'arrivée de cette députation, auprès de laquelle se rendit aussitôt le duc d'Ascoli. « Nous sommes délégués, lui dit un des cinq, pour dire au roi que la tranquillité de la ville ne saurait être maintenue, et que les citoyens eux-mêmes ne la défendraient pas, si Sa Majesté n'accordait au peuple la constitution qu'il réclame. Tous, Carbonari, soldats, citoyens, hommes du peuple, nous sommes en armes. Les membres de la société dont nous faisons partie sont rassemblés, et tous attendent, pour agir comme ils le

jugeront à propos, la réponse du roi. » Je vais prendre ses ordres, réplique le duc d'Ascoli, qui revient un instant après, et, s'adressant au même personnage qui semblait le chef de la députation, lui dit : « Sa Majesté, connaissant le désir de ses sujets, a déjà résolu de leur accorder une constitution, et maintenant elle s'occupe avec ses ministres des mesures à prendre pour la faire publier. — Quand sera-t-elle promulguée? il faut que ce soit sur-le-champ, ou sinon!... Enfin nous vous donnons deux heures. » Un autre membre de la députation s'avance alors, et mettant la main, sans dire un mot, sur la chaîne de montre du duc d'Ascoli, la lui tire de la poche assez rudement, et après avoir tourné le cadran de manière à ce que le duc et lui pussent bien voir l'heure, dit à haute voix : « Il est une heure après minuit; à trois heures du matin la constitution sera publiée. » Il rend la montre et la députation se retire. Ce trait d'audace appartient au duc Piccoletti, gendre du duc d'Ascoli.

V. Le duc de Calabre, héritier présomptif de la couronne, et trois ministres étaient perpétuellement à délibérer avec le roi. Le général Nugent s'était rendu au quartier-général de Carascosa pour assister aux événemens décisifs du lendemain, les négociations avec les rebelles ne devant pas se prolonger au-delà de ce terme, quel qu'en fût le résultat. Les ministres, qui étaient restés à Naples, aussi lâches dans le péril que fiers dans la prospérité, suppliaient le roi de céder à la nécessité du moment et de consentir aux exigences des Napolitains, en espérant mieux de l'avenir. Et plus le roi faisait de résistance, soit qu'il comprît mieux la portée des événemens, soit qu'il eût plus de courage, soit qu'il eût con-

fiance dans les secours divins, plus ses timides conseillers redoublaient d'instances et cherchaient à l'effrayer sur les suites d'un refus. Enfin le marquis Circello, vieillard odieux à la nation, mais dans un âge avancé très-attaché à la vie par l'amour des jouissances matérielles, lui dit en pleurant : « Sire, j'aime Votre Majesté comme un père chérit son enfant; écoutez et suivez le conseil que vous donne une bouche fidèle; accordez promptement une constitution, surmontez les périls du moment présent; la Providence aidera un prince religieux et innocent à reconquérir sur un peuple coupable les droits de sa couronne. » Le roi se rendit, et signa la déclaration suivante :

AU PEUPLE DU ROYAUME DES DEUX-SICILES.

La Nation des Deux-Siciles ayant généralement manifesté le vœu de jouir d'un gouvernement constitutionnel,

De notre pleine volonté nous déclarons y consentir, et nous promettons d'en publier les bases dans l'espace de huit jours.

Jusqu'à ce que la constitution soit publiée, les lois existantes resteront en vigueur.

Après avoir satisfait ainsi au vœu public, nous ordonnons aux troupes de retourner à leurs corps respectifs et à tout autre individu de reprendre ses occupations ordinaires.

Naples, le 6 juillet 1820.

Signé Ferdinand.

Le secrétaire d'État ministre chancelier.

Le marquis Tommasi.

VI. Des courriers immédiatement expédiés aux camps de Nocera, Mugnano et Monteforte y portèrent cette déclaration, qui aux premières heures du jour, le 6 juillet, parvint aux généraux Carascosa et Nugent. Ils avaient déjà renoncé à l'espoir de traiter avec les chefs de l'insurrection et prenaient toutes leurs mesures pour attaquer l'ennemi. A cette nouvelle, les troupes royales quittèrent leurs cantonnemens et les milices revinrent avec joie dans la capitale, aux cris de Vive Dieu, le roi, la constitution! Mais de l'autre côté on voulut encore attendre pour lever le camp de Monteforte. C'est ainsi que dans l'espace de quatre jours fut entièrement consommée une révolution qui n'aurait pas éclaté sous un gouvernement sage, et qu'un gouvernement énergique aurait écrasée dans son berceau.

Par un décret du même jour, le roi nomma de nouveaux ministres, et déposa l'autorité souveraine entre les mains du prince son fils, en considération des motifs énoncés dans l'acte suivant :

Ferdinand Ier, par la grâce de Dieu, roi des Deux-Siciles, etc.

Mon très-cher et aimé fils François, duc de Calabre, me voyant obligé par ma mauvaise santé, et d'après le conseil des médecins, de m'abstenir de toute occupation sérieuse, je me croirais coupable envers Dieu si dans les circonstances actuelles je ne pourvoyais pas au gouvernement du royaume, de manière à ce que les affaires, même d'une grande importance, aient leur cours, et que la chose publique n'éprouve aucun dommage. Jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me redonner assez de santé pour que je puisse régir l'État, je ne puis en con-

fier le gouvernement à personne qui en soit plus digne que vous, mon très-aimé fils, et parce que vous êtes mon légitime successeur, et parce que j'ai déjà éprouvé votre grande rectitude et capacité; c'est pourquoi, de ma pleine et entière volonté, je vous constitue et fais mon vicaire-général dans mon royaume des Deux-Siciles comme vous l'avez déjà été autrefois, tant dans les États de Naples que dans les États au-delà du Phare; et je vous transmets et cède, avec la clause entière de l'*alter ego*, l'exercice de tous droits, prérogatives, prééminences et facultés dont je jouis et pourrais jouir moi-même, et afin que ma volonté soit connue de tous et par tous exécutée, j'ordonne que le présent acte, souscrit par moi, et revêtu de mon sceau royal, soit conservé et enregistré par notre secrétaire d'État ministre chancelier, et qu'il en soit donné copie aux conseillers et secrétaires d'État, pour qu'ils le manifestent et publient par tous les moyens qu'ils jugeront convenables.

Naples, 6 juillet 1820.

Signé FERDINAND.

La déclaration, le décret, la lettre du roi, excitèrent une plus grande agitation parmi le peuple : on disait que ce n'était pas assez de huit jours pour faire une constitution complète et entièrement nouvelle, et que c'était trop pour emprunter une de celles en vigueur dans les États européens; que la promesse du roi était un artifice calculé pour endormir les esprits, faire lever le camp de Monteforte, réduire les insurgés l'un après l'autre; qu'il suffisait d'un moment, d'un seul

mot du roi, pour promulguer la constitution des cortès, reconnue par les puissances de l'Europe, et jurée par lui-même en sa qualité d'infant d'Espagne. On ajoutait que la composition d'un nouveau ministère plus digne de la confiance du peuple était un hommage rendu à la nécessité présente, mais ne témoignait pas assez d'un changement de politique; sans cela aurait-on prodigué aux anciens ministres des pensions scandaleuses? Quant au vicariat du duc de Calabre, on se rappelait les déceptions de 1812, en Sicile, couvertes de ce nom trompeur, et c'était un motif de plus pour faire soupçonner le roi de nourrir au fond du cœur une arrière-pensée de trahison. La fermentation générale et le mouvement insurrectionnel continuèrent à se développer dans la journée du 6, et avec d'autant plus de force, que le général Guillaume Pépé en prit la direction. De Concili avait déposé entre ses mains le commandement suprême, ainsi que Morelli avait précédemment reconnu dans sa personne l'autorité d'un grade supérieur. Ce retour immédiat et spontané à la subordination militaire passait aux yeux du public étonné pour un grand acte de modération qui annonçait un peuple digne de la liberté, bien que ce fût seulement la preuve et la conséquence nécessaire d'une révolution trop facile, qui n'avait coûté ni longs efforts, ni dangereux travaux, qui n'avait pas plus fait de victimes que de héros, et qui laissait chacun à sa place.

Vers la chute du jour, le tumulte s'accrut dans la capitale et la frayeur dans le palais, à tel point, que le vicaire-général convoqua aussitôt (avec prière instante de s'y rendre sur-le-champ, et habillé comme on se

trouverait) une assemblée composée de quelques généraux, de plusieurs anciens conseillers d'État et des nouveaux ministres, auxquels il adressa la parole en ces termes :

« Le roi et nous tous ici rassemblés, enfans de la même patrie, nous devons chercher, autant que les forces humaines le permettront, à sauver notre mère commune du danger présent. Tant que la constitution ne fut réclamée que par un petit nombre d'hommes audacieux, tumultueusement soulevés, le roi hésitait à l'accorder, pensant que c'était une idée de sectaires ou un prétexte de sédition. Il pouvait faire attaquer à main armée le camp de Monteforte, vaincre et punir les constitutionnels (c'était pour la première fois qu'on appelait ainsi des hommes flétris jusqu'alors du nom de rebelles dans les conseils du souverain); mais ce qu'il pouvait faire, il ne l'a pas voulu, pour ne pas verser le sang des citoyens, et laisser aux opinions le temps et les moyens de se manifester librement, afin de connaître les véritables désirs et les besoins réels de son peuple. Un retard, qu'on accusait d'hostilité, n'était donc réellement qu'une preuve de sagesse et de bienveillance de la part du roi.

« En effet, à peine le roi a-t-il connu le vœu général, qu'il a promis d'y satisfaire; il a ordonné la levée des camps; il a renvoyé les troupes à leurs quartiers respectifs comme en temps de paix; le chemin est libre de Monteforte à la résidence royale; toute la famille et toute la dynastie des Bourbons se trouvent donc entre les mains d'un peuple soulevé, sans craindre et sans chercher à fuir. Mais si la nation se livre à une impa-

tience exagérée, si l'on nous refuse le temps nécessaire pour une œuvre aussi difficile que la rédaction d'un statut constitutionnel, si au milieu de cet emportement général vos esprits se troublent, à vous que le roi en a chargés, le résultat de vos travaux sera imparfait et indigne de vous; le besoin de réformer la constitution se fera bientôt sentir, et comme dans les gouvernemens constitutionnels une réforme est toujours accompagnée d'un certain ébranlement révolutionnaire, nous serons bientôt replongés dans la même crise et les mêmes incertitudes.

« Je vous demanderai donc, à vous qui aimez autant la patrie que vous êtes fidèles au trône, un moyen de calmer l'agitation publique, de refroidir les esprits, et de faire attendre patiemment, tout juste pendant un délai de huit jours, la constitution promise. En priant chacun de vous de me donner son avis, je vous rappellerai à tous que, dans les difficultés de l'État, un langage sincère de la part des conseillers de la couronne est la plus belle preuve de fidélité envers le souverain, et que si des ménagemens inopportuns vous empêchaient de parler loyalement, ce serait vous déshonorer, trahir le roi, faire tort à la patrie et offenser Dieu. »

Soit étonnement, soit défiance, après que le duc de Calabre eut cessé de parler, les conseillers réunis gardaient le silence. Ce prince était diversement jugé; tout le monde ne l'estimait pas. Élevé dans les mystères et les finesses d'une cour perfide, ami de Canosa, on le soupçonnait de connivence dans la ruine des libertés siciliennes; mais jusqu'alors on n'avait cependant rien de positif à lui reprocher; il passait pour étranger à la

politique du gouvernement, et, ce qui le recommandait encore davantage, il était tyrannisé par son père. Ces raisons parlèrent en sa faveur; le langage qu'il avait tenu portait une empreinte de loyauté; les circonstances étaient graves ; on se remit donc de la première surprise; et un des assistans, après de nouvelles instances du vicaire-général, prit la parole en ces termes : « En répondant à Votre Altesse, je ne consulte ni l'importance du sujet, ni mon insuffisance personnelle, ni ce qu'il y a de dangereux à donner un conseil; mais j'obéis seulement au devoir, qui commande de parler et d'agir, dans les circonstances critiques, comme le veut la conscience et le jugement de chacun. Mon langage sera sincère, peut-être même trop sincère; mais je suis ma nature, et je me sens encouragé par les ordres de Votre Altesse.

« Il y a bien long-temps qu'une constitution est l'objet des vœux du peuple napolitain; c'est un désir que trente ans de révolutions et de misère ont fait naître et grandir dans tous les cœurs. La constitution accordée par le roi Ferdinand à la Sicile, celle que Louis XVIII a donnée au peuple français, celle que le roi Joachim Murat nous a concédée à nous-mêmes, quoique bien tard, enfin celle qu'on a donnée ou prise en Espagne, nous ont fait espérer que nos vœux se réaliseraient un jour. Et maintenant que les nombreux affiliés du carbonarisme ont pris ce mot de constitution pour devise et pour mot d'ordre, ce n'est plus seulement un désir, ce n'est plus une espérance; c'est un besoin et une passion inquiète. Depuis trois ans déjà, on prenait en vain beaucoup de mal pour résister à ce torrent de la volonté géné-

rale, qu'il eût été si facile de diriger. Le dernier ministère est demeuré aveugle en présence du péril, et sourd aux conseils de la sagesse, espérant que l'orage se dissiperait ou n'éclaterait que bien plus tard. Il a prétendu maintenir la monarchie intacte, et la voilà frappée dans les élémens essentiels de sa force et dans les sources de sa vie, le prestige et la réalité de la puissance. On pouvait, le 2 juillet, soumettre Morelli et sa petite troupe; on pouvait, le lendemain et jours suivans, réduire le camp de Monteforte, paralyser cette nouvelle tentative du carbonarisme et éloigner la révolution : car il était impossible de l'éviter, si l'on ne changeait le système du gouvernement; enfin, hier encore, on avait des moyens de force entre les mains; il n'y en a plus aujourd'hui : cette constitution, si facilement promise, ces troupes rappelées, la chute de l'ancien ministère, l'impunité des rassemblemens séditieux autour du palais, tout concourt à démontrer la faiblesse du gouvernement vis-à-vis de la révolution, et dans les discordes civiles, le plus faible doit céder, ou il est perdu.

« Le moment présent est aussi dangereux pour la monarchie que pour le monarque. L'impatience des constitutionnels ne laisse pas le temps de rédiger une nouvelle constitution; on demande une constitution étrangère déjà faite, celle des cortès. Le roi peut refuser aujourd'hui, il cèdera demain, et ces résistances continuelles, toujours vaincues par la sédition et l'attitude menaçante du peuple, abaisseront de plus en plus l'autorité du souverain et des lois, en exaltant l'audace de ses ennemis et l'enthousiasme de la multitude.

Le roi perdra ce que les autres gagneront, et une fois l'équilibre rompu, la porte sera ouverte à tous les excès. En conséquence, je suis d'avis qu'il faut aller au-devant des exigences de la nation, satisfaire d'un seul coup tous les vœux déjà exprimés ou conçus, et se faire auprès du peuple un mérite de concessions volontaires qu'il ne serait pas long-temps à obtenir par la force.

« — Mais, dit le vicaire-général en interrompant celui qui parlait, la constitution des cortès convient-elle aux Napolitains ? — Il est inutile de s'en occuper, répondit le premier orateur; ce dont il s'agit maintenant, c'est du moyen de calmer l'effervescence des esprits et d'arrêter la révolution, mais non pas du motif de la faire : car elle est faite. Ceux qui réclament le plus vivement la constitution des cortès n'en comprennent pas toute la portée politique; à leurs yeux c'est un dogme et un symbole. Toute autre constitution, bien que plus convenable au peuple napolitain et même plus libérale encore, leur déplairait.

« C'est une douloureuse nécessité pour un gouvernement de se plier aux exigences de ses sujets; il nous est pénible à nous-mêmes d'avoir à l'y exhorter. Mais puisque nous sommes au bord du précipice, notre devoir, quand on nous demande notre avis, c'est de conseiller la prudence, comme ce serait peut-être un acte de vertu royale dans le souverain de soutenir à tout hasard les droits de sa couronne par la force. Oser à ses propres risques, c'est du courage; aux risques d'autrui, c'est de l'insolence et de l'orgueil. »

Les personnes qui composaient l'assemblée approuvèrent à plusieurs reprises de la voix et du geste les sen-

timens exprimés dans cette allocution; cependant le prince vicaire-général demanda l'avis individuel de chacun, et tous adoptèrent les conclusions du préopinant. Un seul membre du conseil suggéra l'idée d'introduire dans le décret un mot à double sens, dont on pût tirer parti plus tard, quand la monarchie, sauvée dés embarras du moment, reprendrait force et vigueur; mais le duc de Calabre, indigné, s'y opposa vivement, et déclara que la conscience du roi son père et la sienne répugnaient à de pareils subterfuges. Puis, sans lever la séance, il se rendit immédiatement auprès du roi et revint bientôt après annoncer au conseil qu'il adhérait à ses propositions et ordonnait de les rédiger sur-le-champ en forme de décret. Cet entretien du prince avec son père n'avait pas été assez long pour qu'il lui eût rapporté la délibération du conseil, et on soupçonna que le roi y avait assisté sans être vu. Voici le texte du décret rendu en conformité de ce qu'on vient de lire et publié dans la nuit même :

FERDINAND Ier, roi, etc.

Nous François, duc de Calabre, vicaire-général du roi;

En vertu de l'acte daté d'hier par lequel Sa Majesté, notre auguste père, nous a transmis, avec la clause entière de l'*alter ego,* l'exercice de tous droits, prééminences, etc., dont jouissait Sa Majesté elle-même; et, en conséquence de la décision par laquelle Sa Majesté a promis de donner une constitution à l'État;

Voulant manifester à tous ses sujets nos sentimens, et satisfaire, en même temps, leur vœu unanime,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. Ier. La constitution du royaume des Deux-Siciles sera la même que la constitution adoptée par le royaume des Espagnes, et sanctionnée par Sa Majesté Catholique dans le mois de mars de cette année, sauf les modifications qu'une assemblée des représentans de la nation, constitutionnellement convoquée, croira devoir proposer pour l'adapter aux circonstances particulières de notre royaume.

Art. II. Nous nous réservons de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter et accélérer l'exécution du présent décret.

Art. III. Tous nos secrétaires d'État ministres sont chargés de son exécution.

Naples, le 7 juillet 1820.

Signé François, vicaire-général.

Pour le secrétaire d'État ministre chancelier, absent ;

Le régent de la première chambre du conseil suprême de la chancellerie du royaume,

Le prince de Cardito.

Mais ce ne fut pas assez : on disait que ce n'était pas le vicaire-général, mais le roi qui devait signer une loi fondamentale, et portant la sanction d'une révolution tout entière. Des rassemblemens tumultueux se formèrent autour du palais, et le décret parut enfin avec la signature de Ferdinand [1]. Tous les vœux des insur-

[1] Voici le décret de confirmation.

FERDINAND Ier, roi, etc.

Ayant donné à notre fils bien-aimé toutes les facultés néces-

gés étant accomplis, le mouvement révolutionnaire s'apaisa; mais d'autres manifestations publiques lui succédèrent. C'étaient des cris de réjouissance, des clameurs de *vive le roi!* mille fois répétés. Le 7 juillet, la ville de Naples semblait tout autre. Un espoir long-temps nourri par le peuple, enfin réalisé; le calme rétabli dans le palais; la satisfaction universelle pour un bonheur acquis et pour un danger passé, voilà ce qu'on lisait partout, et il n'y avait pas d'ombre à ce riant tableau, parce qu'on n'avait pas à regretter une goutte de sang, parce qu'il n'y avait pas eu d'excès

saires pour régir et gouverner notre royaume, en le déclarant notre vicaire-général, avec la clause de l'*alter ego*, et notredit vicaire-général ayant pris pour base de la constitution par nous promise celle qui a été adoptée dans le royaume des Espagnes en l'année 1812, et sanctionnée par Sa Majesté Catholique au mois de mars de cette année, sauf les modifications que la représentation nationale, constitutionnellement convoquée, croira devoir proposer pour l'adapter aux circonstances particulières de notre royaume,

Nous confirmons l'acte de notre bien-aimé fils, et nous promettons, sur la foi des paroles de roi, d'observer ladite constitution, nous réservant de la jurer dans les formes dues, d'abord devant la junte provisoire qui, sur le modèle de celle qui fut établie en Espagne, sera nommée par notre bien-aimé fils et vicaire-général; et ensuite devant le parlement-général de la nation, dès qu'il aura été légitimement convoqué.

Nous ratifions en outre tous les actes postérieurs de notre bien-aimé fils, pour l'exécution de la constitution; déclarant que tout ce qu'il fera doit être regardé comme émané de nous-même.

Naples, le 7 juillet 1820.

Signé Ferdinand.

Le secrétaire d'état ministre de grâce et de justice,
Comte de' Camaldoli.

Le régent de la 1re chambre du conseil suprême, etc.
Prince de Cardito.

commis, et que l'ordre social n'avait pas été troublé. Les affaires publiques et privées ne s'étaient pas ressenties de la révolution; tout avait suivi son cours ordinaire. Les tribunaux, la bourse, la banque, le corso, les théâtres, étaient restés, comme en temps de paix, ouverts aux intérêts et aux plaisirs. Les parens et les fils des victimes de 1799, oubliant les outrages subis, le sang répandu, les souffrances éprouvées dans la réaction monarchique, s'associaient aux chants de reconnaissance en l'honneur du roi, fiers de penser que la liberté présente était la conquête et le prix de leur martyre. Le peuple ne comprenait pas bien, comme je l'ai fait observer, le sens politique du mot de *constitution;* mais, grâce à une ressemblance accidentelle de sons, l'intelligence grossière de la multitude se rapprochait assez du vrai dans l'idée qu'elle y attachait. Au milieu de l'allégresse universelle, un lazzarone demandait à un de ses pareils, qu'il croyait plus savant, ce que signifiait donc enfin ce grand mot de constitution. « Tu es seul à l'ignorer, lui répond son camarade; eh bien! mais c'est la *caution* que le roi nous donne (vuol dire la cauzione che il re dà a noi). » Ce mot de *caution,* fort usité pendant les dix années de la domination française, était bien compris du peuple.

VII. Le nouveau ministère fut composé du comte Zurlo, du comte Ricciardi, du duc de Campochiaro, du général Carascosa et du chevalier Macedonio. Plusieurs de ces noms avaient été choisis par le roi lui-même sous l'influence de ses premières frayeurs, d'autres imposés ou désignés par le camp de Monteforte. Le

roi et les insurgés s'étaient presque trouvés d'accord dans leurs choix par des raisons différentes. Le roi, qui attribuait la révolution aux Muratistes, pour les désarmer et conjurer le danger d'une secousse, les appelait au ministère; les insurgés, qui jusqu'alors étaient restés obscurs dans les derniers rangs de la société et qui ne trouvaient pas dans leur sein le mérite et l'éclat de services antérieurs, s'adressaient à des noms anciens, connus du peuple, à des généraux ou des fonctionnaires de Joachim, dont le gouvernement se rapprochait davantage de la liberté que celui des Bourbons ne l'avait jamais fait. Et c'est ce qui explique comment le comte Zurlo, qui avait cruellement persécuté les Carbonari sous le règne de Murat, fut cependant choisi pour ministre, et désigné à la nomination du roi par les Carbonari de Monteforte.

Les nouvelles qui arrivaient à chaque instant des provinces démontraient de plus en plus le caractère national et l'unité de l'insurrection. Toutes les villes, toutes les bourgades, s'étaient soulevées au même cri et avec la même discipline. Tout le royaume était en armes et en mouvement; mais comme il n'y avait qu'une volonté, ce mouvement ne s'opérait que dans une direction; l'action était immense, et tout se passait régulièrement. Le principe de cette uniformité matérielle était l'unité d'impulsion morale et l'identité de tous les désirs couvés depuis long-temps au fond de tous les cœurs. Le carbonarisme en fut l'instrument actif, vaste association de propriétaires qui voulait le progrès avec l'ordre; enfin, elle fut secondée par la craintive apathie du gouvernement sur tous les points du royaume. Le premier mouvement

était attendu par les Carbonari et par le public, mais il n'était pas concerté: la révolution envahit presque au même instant tout le royaume par une marche rapide, et non par une explosion simultanée. C'était chose nouvelle qu'un changement si complet, opéré de cette manière; et maintenant que nous avons assisté à la ruine de cette révolution, destinés à supporter un gouvernement odieux, il faut déplorer la condition d'une société réduite ou bien à courir les chances d'une désorganisation sanglante, ou bien (puisque les révolutions autrement faites ne durent pas) à gémir et se corrompre sous une restauration du despotisme.

Le général Pépé accueillait, dans les camps de Salerne et d'Avellino, des troupes, des milices, des Carbonari, des libéraux des provinces voisines. Il n'avait pas fait la révolution, mais il voulait l'agrandir pour en tirer avantage et gloire. Après avoir rassemblé autour de lui beaucoup de monde, il imagina une entrée triomphale dans Naples à leur tête. Il écrivit donc au vicaire-général, non pour lui demander de le permettre, mais tout simplement pour annoncer que, sous peu de jours, il ferait son entrée solennelle dans la capitale, avec toutes les troupes et les milices qu'il commandait, en témoignage de l'adhésion universelle aux changemens accomplis, et pour frapper de terreur ceux qui penseraient à les combattre. Cette notification réveilla les inquiétudes de la cour, et aussitôt le duc de Calabre envoya auprès du général pour le faire renoncer à son dessein ou donner moins d'appareil à son exécution. Il fut arrêté que, le 9 au matin, l'armée constitutionnelle entrerait dans Naples, et que deux mille Carbonari ou libéraux au

plus y suivraient les troupes régulières; qu'à partir de ce jour, le général Pépé prendrait le commandement de toutes les forces militaires de la monarchie, et qu'il le garderait jusqu'à la réunion du parlement; qu'il resterait dans la ville quatre bataillons de milices pour composer la garnison de la capitale et pour la garde du palais; que le lendemain tout le reste quitterait Naples, les troupes régulières pour se rendre aux quartiers qu'on leur assignerait, les habitans des provinces pour retourner dans leurs foyers.

A peine cette concession faite, une autre exigence se manifesta. Les constitutionnels, lors du premier soulèvement, quoique ce fût au cri de *vive le Roi!* avaient changé le vieux et vénérable drapeau des Bourbons contre les nouvelles et mystérieuses couleurs du carbonarisme, et c'était avec ces dernières qu'ils voulaient faire leur entrée triomphale dans la ville. Informé de leur projet, le gouvernement leur envoya une seconde députation, avec laquelle il fut stipulé qu'on ajouterait à l'antique bannière de la monarchie et des Bourbons une bande aux trois couleurs de la secte victorieuse. Bizarre mélange! On expédia, le 7 juillet, à toutes les cours de l'Europe, des lettres circulaires portant notification du changement accompli dans le royaume des Deux-Siciles. Elles étaient rédigées par le duc de Campochiaro. L'espèce de violence faite au roi par l'agitation populaire s'y trouvait consignée, quoique en termes adoucis; et quand elles furent publiées, ce langage trop sincère devint un texte d'accusation contre le ministre. Mais, outre que les notes expédiées la veille par son prédécesseur, le marquis de Circello, n'avaient pas dissimulé

aux mêmes cours l'état des choses et le danger de la situation, cette violence faite au roi était visiblement empreinte sur le fond des événemens, dans la rapidité du mouvement révolutionnaire, et dans la nomination du vicaire-général. Le caractère et les antécédens du roi constataient encore plus clairement la vérité.

VIII. Le 8 juillet, les troupes constitutionnelles campèrent auprès de la ville, dans le Champ-de-Mars. La discipline, depuis long-temps ébranlée par les fautes du commandement, acheva de se perdre, quand des soldats coupables de rebellion eurent fraternisé avec des sectaires qui méprisaient toute subordination. Ce n'était donc que confusion dans les rangs; on n'écoutait pas la voix des chefs; il était impossible de recourir aux moyens de rigueur. Pépé, de Concili, Menichini, ne s'entendaient pas entre eux; ils n'étaient ni obéis ni dociles. Il n'y avait peut-être pas dans cette multitude un seul homme qui méritât le premier rang ni qui voulût du second; et dans cette absence de modestie et d'ambition fondée sur quelque mérite, le moyen de commander et la volonté d'obéir manquaient également. Tandis que le camp offrait ce spectacle, dans la ville, où l'on était las et rassasié de réjouissances, de nouveaux soupçons entraient dans les cœurs: on se défiait de l'ancienne police, et on en forma une autre; on suspecta la fidélité des commandans des forts, et ils furent remplacés; on feignit de craindre que les deniers publics ne fussent dérobés, et les Carbonari furent préposés à la garde de la banque; enfin, on dit que le roi se sauvait, et aussitôt les navires furent dégarnis de leurs

équipages, et le port fut gardé à vue. C'était toujours la secte nombreuse et remuante des Carbonari, armés nuit et jour, qui répandait ces bruits, accréditait ces soupçons, prenait toutes ces mesures. La tranquillité publique se maintenait avec un appareil effrayant; car un peuple en armes, pendant la paix, est l'image d'un bouleversement de l'ordre social. Pour élever un nouveau pouvoir qui eût la direction du nouvel ordre de choses, comme en Espagne, on institua une *junte de gouvernement*, chargée d'administrer et de régir le pays conjointement avec le vicaire-général, et d'exercer l'autorité gouvernementale jusqu'à la convocation du parlement. Elle se composait de quinze membres, désignés par la force armée, choisis par le prince, hommes qui avaient tous l'expérience du pouvoir et du gouvernement des peuples, partisans de la monarchie, honnêtes gens et personnages considérés, dont aucun ne se trouvait à Monteforte, aucun n'était Carbonaro. J'ai déjà expliqué ce phénomène surprenant.

IX. La journée du 9, jour de triomphe pour les troupes et de fête pour le public, de tristesse pour les Bourbons, d'inquiétudes pour beaucoup de gens, était attendue avec des dispositions diverses. On y voyait, les uns la fin, les autres le véritable commencement de la révolution; ceux-ci croyaient que l'autorité royale se relèverait, d'autres que ce serait son arrêt de mort. Les esprits timides ou malintentionnés prétendaient que la modération des Carbonari était un jeu habilement joué pour pénétrer sans résistance jusqu'au milieu de la capitale, où ils trouveraient ample carrière pour leurs désirs

de vengeance et de pillage. Au milieu de ces pensées et de ces sensations différentes, le jour arrive, l'heure sonne et l'armée se met en marche sur la ville. Informé de ses premiers mouvemens, le roi se retire au fond des appartemens les plus reculés attenans au château ; mais le vicaire-général, en costume de cérémonie, se rend avec sa famille dans la salle du trône, où se rangent derrière lui la junte, les ministres, les courtisans ; on remarque seulement l'absence de de' Médici, Circello et Tommasi, qui avaient cependant le titre de gentilshommes de la cour. Les fanfares annoncent l'arrivée des premiers rangs ; aussitôt les princes et la cour se mettent au balcon pour les saluer, et la famille royale agite, en signe de joie, des mouchoirs qui avaient déjà essuyé plus d'une larme dans ses yeux.

Un détachement du bataillon sacré (c'est ainsi qu'après le succès de l'insurrection fut appelée la compagnie qui avait déserté de Nola) ouvrait la marche en tête de la colonne ; suivaient les musiques des régimens, puis le général Pépé, cherchant gauchement à imiter les gestes et l'attitude du roi Joachim ; à ses côtés marchaient le général Napoletani et le lieutenant-colonel de Concili ; venaient ensuite les troupes régulières, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs bataillons qui, la veille, par caprice ou par ordre supérieur, étaient sortis de la ville pour se rendre au Champ-de-Mars. Un magnifique régiment de dragons fermait la marche de cette partie de l'armée. Il devait y avoir dans tous ces cœurs un remords poignant de quelque grande faute, et une espèce de réprobation universelle se faisait jour à travers les applaudissemens. Cette pompe

solennelle ne déguisait pas la violation du serment militaire, le mépris de la discipline, l'oubli des devoirs et du caractère de la force armée, qui éclataient dans tous ces événemens, et que la faiblesse du pouvoir récompensait par un triomphe.

Après les troupes régulières s'avançaient les milices provinciales. Citoyens armés pour une cause digne de leur nom, ceux-là se livraient sans remords à leur allégresse et la faisaient partager au peuple assemblé pour les voir; ils criaient : Vive la constitution et le roi! et la foule répondait à ces cris par celui de : Vivent les miliciens! De toutes ces acclamations, mêlées et confondues, se formait un accord immense, un retentissement triomphal, et comme une seule clameur de victoire, qui ne cessa de remplir les airs qu'à la vue d'un autre spectacle, celui de l'abbé Menichini, entouré de l'élite du carbonarisme. Vêtu de ses habits de prêtre, armé comme un guerrier, paré des couleurs et couvert des insignes de l'association, Menichini, à cheval, était suivi de sept mille Carbonari, plébéiens et nobles, ecclésiastiques et religieux, honnêtes gens et hommes perdus de réputation, sans ordre, sans chefs, sans aucun signe de subordination et de commandement, mêlés et confondus au hasard. Cette multitude n'attendait pas les applaudissemens des spectateurs; elle s'applaudissait elle-même en criant : Vivent les Carbonari! Ce n'était ni une armée, ni une réunion de citoyens, mais une foule ivre et triomphante. Aussitôt qu'on l'aperçut du balcon du palais, le vicaire-général ordonna que sur toutes les poitrines fussent attachées les couleurs du carbonarisme, et s'empressa de donner

l'exemple avec les princes de la famille royale. Tout le monde obéit, et ceux qui n'avaient pas eu la précaution de se munir des trois rubans (rouge, noir et bleu) trouvaient dans le palais de fort jolis nœuds en étoile, disposés par la main prévoyante de la duchesse de Calabre, tant la peur exerçait d'empire et suggérait d'artifices, pour ne pas dire de mensonges !

Après la revue, et pendant que les troupes se dirigeaient vers les logemens qu'on leur avait préparés, Napoletani, Pépé, de Concili, Morelli et Menichini se rendirent au palais, et passèrent aussitôt, avec le cortége ordinaire, dans la grande salle des cérémonies, où les attendait le vicaire-général. Ils s'inclinèrent respectueusement devant le prince, qui leur fit un bon accueil; et Pépé lui adressa la parole en ces termes : « Quand je suis arrivé au camp des constitutionnels, la révolution était faite; je ne pensai donc plus qu'à la diriger dans l'intérêt du trône et de la patrie. Les hommes armés qui viennent de passer sous les yeux de Votre Altesse, et les milliers d'autres qui sont restés dans leurs provinces ou en ont repris le chemin, ne sont pas des rebelles, mais des sujets, et leurs armes ne menacent pas le trône, mais lui serviront de soutien ! Ç'a été pour moi une pénible nécessité d'accepter le commandement provisoire suprême de l'armée, parce que moins ancien dans le service, et moins digne de cet honneur que mes collègues, je répugne à exercer le pouvoir, autant peut-être qu'eux à le reconnaître. Votre Altesse et Sa Majesté peuvent désormais, et je les en supplie, abréger la durée d'une situation également pénible pour les uns et pour les autres, en con-

voquant au plus tôt la représentation nationale. Je le jure en l'auguste présence de Votre Altesse et des premiers de l'État rassemblés autour d'elle, je résignerai ces hautes fonctions avec plus de joie que je ne les accepte aujourd'hui. » Le vicaire-général répondit : « Sa Majesté le roi, la nation et nous tous devons une grande reconnaissance à l'armée constitutionnelle et à vous, ses dignes chefs. Le vœu public s'est manifesté clairement par la nature même du changement accompli : le régime antérieur n'était pas approuvé par les sujets ; le trône lui-même n'était pas solide. Aujourd'hui qu'il repose sur les intérêts et la volonté de la nation, le voilà bien solidement affermi. Le roi, qui attend les généraux de l'armée constitutionnelle dans ses appartemens, vous fera connaître ses sentimens ; pour moi, je vous exprime ici les miens. Destiné par la volonté divine à hériter de la couronne, je devais faire des intérêts de la monarchie et des peuples l'objet de mes plus sérieuses réflexions ; et depuis longtemps déjà, elles m'ont amené à cette conviction, que la stabilité de l'une et la félicité des autres (pour autant que le permet la condition humaine) ne sauraient avoir de meilleure garantie que le gouvernement constitutionnel. Cette conviction politique s'est changée dans mon esprit, comme cela devait être chez un prince chrétien, en dogme religieux, et j'en suis venu à penser, et je pense toujours que je ne pourrais, en sûreté de conscience, gouverner tout un peuple par mes seules lumières et par l'action de ma seule volonté, quelque pure et bien intentionnée qu'elle soit d'ailleurs. Si donc je déclare hautement devoir à votre

glorieuse entreprise le salut du royaume, la prospérité durable de ma famille et la paix de mon cœur, ma reconnaissance égalera de si grands bienfaits, et ni les vicissitudes de la fortune, ni les progrès du temps, ne pourront ni l'effacer, ni l'affaiblir.

« Vous, général Pépé, calmez les inquiétudes produites par de généreux sentimens ; exercez sans crainte votre suprême autorité militaire. Les généraux, vos compagnons d'armes, se sont montrés satisfaits d'une élévation justifiée par de merveilleux événemens et par votre éclatant mérite. Vos actions ont devancé la marche trop lente des années. Quant à la constitution d'Espagne, qui, aujourd'hui, est aussi la nôtre, je jure (et ici le prince éleva la voix, même plus qu'il n'était nécessaire pour se faire bien entendre), je jure de la conserver intacte, et, au besoin, de la défendre au prix de mon sang ! » A ces mots, l'assemblée n'est plus maîtresse de son émotion, et interrompt le discours du prince par mille acclamations d'enthousiasme.

Les cinq chefs et représentans de la révolution, conduits par le vicaire-général, passèrent ensuite dans l'appartement où le roi devait les recevoir, pendant que les officiers de tout grade se réunissaient dans le vaste hôtel du ministère de la guerre, pour y attendre le général Pépé, faire acte d'obéissance envers le nouveau pouvoir, et reconnaître leur chef. Le roi, par indisposition ou par calcul, était couché sur un lit : Pépé s'approcha, fléchit le genou, baisa la main qui tenait le sceptre depuis soixante ans, et après s'être relevé, s'adressa au roi à peu près dans les mêmes termes qu'il l'avait fait au duc de Calabre, mais d'un

ton plus modeste et plus respectueux. Ferdinand répondit : « Général, vous avez rendu à la nation et à moi un grand service, et je vous en remercie doublement, vous et les vôtres. Employez votre autorité suprême sur l'armée à terminer l'œuvre avec la sainte union qui en a signalé le commencement, et qui fera tant d'honneur au peuple napolitain. J'aurais donné la constitution plus tôt, si j'avais su plustôt qu'elle pût être utile et qu'elle fût universellement désirée. Aujourd'hui je rends grâces au Dieu tout-puissant qui a réservé à ma vieillesse le bonheur de faire un si grand bien à mon royaume. » Quand le roi eut prononcé ce peu de mots, il fit un geste pour congédier l'assistance, et présenta sa main au général, de manière à lui témoigner le désir qu'il la baisât de nouveau. Le général baisa la main du roi et sortit du palais, avide de recueillir dans les salons du ministère de la guerre les premières douceurs de la fortune et de la puissance.

Mais la confusion d'esprit qui accompagne les grandeurs soudaines, et la violence des passions qui trompe la jouissance de leur objet, rendirent la cérémonie assez terne, les discours incertains et embarrassés, la réception languissante et froide. Le passage d'une situation subalterne au commandement suprême avait été trop rapide ; cette élévation était trop peu méritée, son injustice trop vivement sentie. Les troupes régulières, les milices provinciales et les Carbonari observèrent dans la ville une discipline très-sévère ; il semblait que ce fût une vieille armée, en temps de calme et de subordination, sous un pouvoir solidement établi. Les esprits

les plus timides se rassurèrent ; la révolution trouva grâce aux yeux de ceux qui la jugeaient avec le plus de rigueur. L'illumination de tous les édifices publics prolongea fort avant dans la nuit les entretiens et les réjouissances, auxquels la fatigue seule des agitations et des plaisirs de la journée mit enfin un terme.

X. Pour justifier les espérances du public, on disait que le roi, affaibli par la vieillesse, fatigué de révolutions et de changemens de fortune, attaché plus que jamais à une vie tranquille et agréable, se résignerait facilement à l'abandon de quelques-unes de ses prérogatives en échange du repos dont on le laisserait jouir, et que le duc de Calabre, qui n'avait pas trempé dans les crimes et les atrocités du despotisme, ne haïrait pas une liberté sage comme celle de la monarchie constitutionnelle. On croyait donc à la sincérité de leurs protestations et de leurs sermens. Néanmoins, au milieu de cette demi-confiance, on se rappelait la triste expérience du passé, et de fâcheux soupçons pénétraient dans les cœurs : c'est pourquoi on demanda au roi de jurer solennellement la constitution qu'il avait octroyée. Ferdinand y consentit aussitôt, et le 13 juillet, à midi, après une messe célébrée dans la chapelle du palais, en présence de la Junte, des ministres, des chefs de l'armée, des grands de la cour et de plusieurs citoyens, il monta sur l'autel, étendit la main sur l'évangile, et prononça ce qui suit d'une voix ferme et retentissante :
« Moi, Ferdinand de Bourbon, par la grâce de Dieu et par la constitution de la monarchie napolitaine, roi, sous le nom de Ferdinand Ier, du royaume des Deux-

Siciles, je jure au nom de Dieu et sur les saints évangiles que je défendrai et maintiendrai... (suivait l'énonciation des bases de la constitution). Si je fais quelque chose contre mon serment et contre un article quelconque de ce serment, on ne devra pas m'obéir, et tout acte par lequel je l'aurai enfreint sera nul et de nulle valeur. Si je le tiens, que Dieu m'aide et me protége; sinon, qu'il m'en demande compte. »

La formule de ce serment était écrite. Après l'avoir lu, le roi leva les yeux au ciel, et, les fixant sur le crucifix, ajouta par un mouvement spontané: « Dieu tout-puissant, dont le regard infini lit dans les cœurs et dans l'avenir, si je prête ce serment de mauvaise foi ou si je dois jamais le violer, lance à l'instant même sur ma tête les foudres de ta vengeance. » Puis il baisa de nouveau l'évangile. Ces cheveux blancs, ce visage sillonné par les rides de la vieillesse, la pensée que ce prince était alors, par son âge, le chef de la plus ancienne maison souveraine de l'Europe, et le plus vénérable de ses rois, inspiraient de la confiance au peuple. Le même serment fut ensuite prêté par le duc de Calabre et le prince de Salerne, qui se prosternèrent aux pieds de leur père. Le vieux roi les ayant bénis et relevés, ils s'embrassèrent avec transport, et les larmes qu'on aperçut dans les yeux du premier semblaient n'être que des larmes de joie. Le même jour et les jours suivans, les cérémonies de la prestation du serment continuèrent dans la ville de Naples et dans le reste du royaume; tous jurèrent: les hommes timides, les esprits irrésolus, les adversaires prononcés de la révolution; tous suivirent l'impulsion donnée. Morelli,

Menichini, de Concili, le général Pépé, se rassurèrent enfin, et ce fut seulement à partir de ce jour que le changement, accompli de fait, reçut sa consécration définitive dans l'opinion publique.

CHAPITRE II.

DISCORDES CIVILES ET PREMIERS DANGERS DE LA RÉVOLUTION.

XI. Une fois ces événemens accomplis, au milieu des témoignages d'une admiration universelle qui leur donnait encore plus d'éclat, les chefs du mouvement, enivrés de leur triomphe, ne mesurèrent plus la gloire de leur entreprise à la facilité de son exécution, mais à la grandeur des résultats : aussi ne tardèrent-ils pas à oublier le désintéressement affecté pendant les premiers jours et à briguer ouvertement les emplois et les honneurs. Mais déjà le nouveau ministère, composé de Muratistes, en avait appelé d'autres aux fonctions les plus élevées, et ceux-ci, à leur tour, avaient nommé aux emplois subalternes des hommes du même parti, en sorte que les ambitions de Monteforte s'en offensèrent, et que la mésintelligence commença de bonne heure à se glisser entre des opinions et des nuances de parti fort rapprochées les unes des autres. C'est encore une des circonstances qui ont généralement accrédité dans le monde politique l'idée que la révolution de Naples était l'ouvrage des Muratistes. En effet presque tout le pouvoir était entre leurs mains,

parce que leur âge, une fortune faite, la connaissance du caractère des peuples et de vieilles traditions monarchiques les faisaient plutôt incliner vers l'ancien gouvernement royal que du côté de la nouvelle secte. Le seul général Pépé, bien que Muratiste par ses antécédens, appartenait aux Carbonari par ses inclinations et la direction de ses idées; mais ce général, homme de bien et homme d'honneur, n'était malheureusement pas un esprit de la première trempe, et sans avoir les talens nécessaires pour diriger la révolution, il en avait embrassé la cause, non moins par ambition et dans l'intérêt de sa grandeur personnelle, que par amour du bien public.

Dans plusieurs provinces, comme les deux Principautés, la Capitanate et la Basilicate, se formèrent des gouvernemens particuliers, unis par des traités d'alliance, et les principaux fauteurs de ce système travaillaient à le faire adopter par les autres provinces du royaume, afin que la monarchie se constituât sur un plan fédératif. Mais ces fantaisies démocratiques, condamnées par les intérêts et les convictions du plus grand nombre, s'évanouirent sans résistance aux premières mesures du gouvernement pour établir son autorité. Il resta néanmoins de cette tentative une impression fâcheuse et un texte d'accusation contre ses auteurs. Les ennemis de la révolution publiaient que son caractère s'y était bien révélé; qu'elle ne reconnaissait aucun frein; que le carbonarisme, heureux dans sa première entreprise, en préparait une seconde, et qu'il ne tendait à rien moins que la loi agraire, une liberté sans limites, l'anéantissement de la religion ou

l'établissement d'un nouveau culte. Ces idées fermentaient peut-être en effet dans quelques esprits, et il était possible que de pareils vœux se fussent manifestés; mais ils ne pouvaient se réaliser dans une révolution qui s'appuyait sur les propriétaires, chez un peuple indifférent pour la religion, dans un siècle de plaisirs et de jouissances matérielles.

Le premier désordre qui put inspirer des craintes fut la désertion de trois cents hommes du régiment de Farnèse, qui sortirent en plein jour, les armes à la main, du quartier de Piedigrotta. On envoya aussitôt à leur poursuite des troupes qui les atteignirent auprès du pont de la Madeleine. Un engagement eut lieu, et coûta de part et d'autre un certain nombre de morts; mais, après quelques heures de combat, les déserteurs furent battus et faits prisonniers. Cette guerre civile au sein de la capitale produisit une sensation pénible, et porta le trouble dans les esprits encore agités par le souvenir des derniers événemens; mais de pareils désordres se renouvelèrent à chaque instant; et le lien de la discipline militaire était si relâché, l'autorité si faible, que les coupables du régiment de Farnèse furent mis en liberté après quelques jours de prison.

Le général Napoletani, qui avait accompagné le général Pépé au camp de Monteforte, et pris part avec lui à tout ce qui s'était fait, survécut peu au triomphe de la révolution : une fièvre maligne l'emporta bientôt après. Ecclésiastique en 1799, confesseur et curé, il fut exilé du royaume, s'engagea dans l'armée française, et s'éleva par ses talens militaires et ses services

jusqu'au grade de chef d'escadron; sous le règne de Joachim Murat, il obtint celui de colonel, et fut enfin nommé général. Dans le cours de sa vie militaire, il s'était marié deux fois, et, au retour de Ferdinand IV, il avait une nombreuse famille. Ecclésiastique marié, il n'aurait pu, sous un prince dévot, conserver son titre de général sans une dispense ou absolution du souverain pontife, qu'il alla solliciter lui-même à Rome en 1815; elle lui fut donnée ou vendue, et désormais il se trouva légitimement père, époux et général.

A peu près vers le même temps, ou par suite de la chaleur excessive de l'été (car le thermomètre monta jusqu'à vingt-huit degrés de Réaumur), ou par hasard, ou par l'effet d'un crime, le feu dévora la grande forêt de Terracine et les bois de Monticelli, San-Magno et Lenola, sur un espace de quatorze milles de long sur une largeur inégale. L'incendie, qui se propagea très-rapidement sur les sommités, et avec plus de lenteur sur les coteaux boisés de Lenola et Falvaterra, dura six jours et sept nuits, et ne s'éteignit que faute d'alimens sur la montagne nue de Saint-André. Les populations environnantes se transportèrent sur les lieux, et comme il y avait eu, au milieu des ravages de la flamme, tantôt un arbre et tantôt une pauvre chaumière épargnés par l'incendie, et qu'on retrouvait entourés d'un monceau de cendres, l'étonnement qu'inspirèrent ces restes sauvés par hasard y fit planter des croix et attacher des *ex-voto*.

Depuis que la révolution était consommée, la presse était libre : on en fit d'abord un très-mauvais usage; mais une fois que l'ignorance et la médiocrité se furent

épuisées, bientôt la malveillance ne tarda pas à se trahir et à tomber dans le mépris. Les idées raisonnables et les vrais principes de la liberté se firent jour, et la presse fut digne de sa mission.

Cependant le carbonarisme grandissait de jour en jour; tous aspiraient aux honneurs de l'affiliation, les uns par crainte, et les autres dans l'intérêt de leurs vues ambitieuses. La secte ouvrait ses bras à tous, comme une vile prostituée, pour s'enrichir et accroître ses forces. Tous les corps de magistrature, tous les régimens de la milice, avaient chacun leur *vente* : les chefs s'y faisaient inscrire, soit de leur propre mouvement, soit par une sorte de nécessité; et, en qualité de nouveaux venus, ils se trouvaient au-dessous de leurs inférieurs. Le duc de Sangro, lieutenant-général, entra dans l'association, et on verra dans le cours de ce livre, ainsi que dans le suivant, pourquoi, de tant de noms illustres qui s'affilièrent au carbonarisme, je ne cite que celui-là. Victorieuse, fière du nombre des siens, et ne cherchant plus à faire un secret de ses mystères, la secte voulut avoir, elle aussi, son triomphe solennel, et organisa une grande cérémonie publique, où ses rites bizarres devaient s'allier avec ceux de la religion. Un jour de fête, les Carbonari se réunirent en grand nombre, et traversèrent processionnellement les rues de la ville, en étalant avec profusion leurs insignes et en déployant leurs riches bannières. Les premiers rangs étaient composés de prêtres et de religieux qui portaient sur la poitrine la croix et le poignard; ils marchaient en silence, le regard fier, et à pas mesurés, et se rendirent à l'église, où un prêtre, intimidé ou membre

de l'association, bénit leur drapeau et ceux qui le suivaient. On aperçut à la cérémonie, mais non parmi eux, le général Pépé. Ce mystérieux appareil, ces armes, cette multitude de sectaires liés par de mutuels sermens, épouvantèrent la capitale.

On menait en prison, par suite d'une condamnation judiciaire, un gentilhomme de grande naissance, qui avait le titre de duc, et qui, après avoir follement perdu sa fortune, avait dissipé celle d'autrui : en traversant la rue populeuse de Tolède, il tire de sa poche les insignes du carbonarisme, et les agite en l'air en appelant les *cugini* à son secours. Ce ne fut pas en vain, car aussitôt une foule de Carbonari s'élancèrent de tous côtés sur la garde en brandissant leurs poignards, et délivrèrent ce misérable au mépris des lois et de la justice.

Mais ce n'était rien auprès de ce qu'osaient chaque jour des hommes perdus de réputation, qui, tantôt sur un point de la ville, et tantôt sur un autre, le plus souvent dans le Champ-de-Mars, attroupaient le peuple armé, pour le haranguer sur la politique et le gouvernement ; et c'étaient toujours les doctrines les plus subversives et les plus dangereuses pour l'ordre public que leur auditoire accueillait le plus favorablement. Ces mêmes hommes tenaient aussi des conciliabules nocturnes, dans lesquels, soit pure malveillance, soit défiance réelle, ils vomissaient des accusations et des menaces contre les personnages les plus élevés de l'État. Ni le mérite présent, ni l'éclat d'une vieille renommée, ni le respect d'un rang supérieur, ni celui des convenances sociales, ne protégeaient les plus honorables

citoyens. Il est vrai que le carbonarisme était encore pur de toute effusion de sang, et des crimes si ordinaires dans les révolutions; mais il répandait partout l'inquiétude et la crainte.

XII. Quoique l'espérance de n'avoir rien à redouter du dehors et le désir de restreindre les dépenses de l'État pussent faire négliger les préparatifs militaires, cependant la prudence exigeait qu'on réorganisât l'armée, d'autant plus que de nombreuses désertions, résultat de l'insubordination habituelle des troupes et de la nature même du recrutement dans les pays qui ne sont pas libres, avaient considérablement affaibli celle qui existait; car il y avait des bataillons qui ne comptaient pas plus de la moitié de leurs hommes, et d'autres entièrement désorganisés. Mais le grand obstacle à la recomposition de l'armée consistait dans les prétentions des troupes du camp de Monteforte, que le général Pépé, par amour-propre et par ambition, proclamait dignes d'un double avancement, tandis que les autres officiers, qui étaient en plus grand nombre et qui avaient aussi leurs droits, ne voulaient pas, disaient-ils, se voir préférer des déserteurs. Et, ici, je rappellerai que l'ancienne armée comptait un certain nombre d'officiers détestables, venus de Sicile à la suite du roi, à qui leur fidélité les rendait chers, et quelques autres qui ne valaient pas mieux, maintenus en possession de leur grade par la convention de Casalanza, et parce que, auprès des Bourbons, ce n'était pas un tort que d'avoir mal servi Joachim Murat. Conformément au désir exprimé par le général Pépé, on

rendit une ordonnance portant que la vie militaire de tous les officiers de l'armée serait soumise à l'examen d'un comité d'officiers et de colonels; et comme il devait être fort nombreux, c'était en quelque sorte rendre cet examen public. Tous les officiers qui en redoutaient la rigueur commencèrent à s'agiter, semèrent la division dans l'armée, ourdirent des complots. On publia vers le même temps la liste des promotions, toutes en faveur des hommes de Monteforte ; alors les mécontentemens se coalisèrent et prirent une attitude *séditieuse*; on menaça et on voulut assassiner le *général Pépé*. Effrayé de cette explosion des ressentimens, Pépé céda au plus grand nombre, supprima les travaux du comité et ne donna aucune suite aux promotions annoncées. Peu de temps après, ceux qui s'y trouvaient compris, et dont le général trahissait ainsi les intérêts, firent publier, de concert, le même jour, qu'ils renonçaient à l'avancement qu'on leur avait accordé ; la révolution, disaient-ils, s'était accomplie trop facilement pour qu'ils l'eussent mérité par des services réels, et ils estimaient le triomphe de leur cause une assez belle récompense. C'était faire de nécessité vertu; mais ce désintéressement hypocrite et tout en paroles laissait au fond des cœurs une secrète et trop réelle amertume. Telle était la division des forces militaires du nouveau gouvernement, quand arriva la nouvelle de l'insurrection de Palerme, qu'on assurait d'abord commune à toute la Sicile ; événement grave dont je rapporterai ce qu'il offre de plus mémorable.

XIII. J'ai dit, au milieu du livre précédent, qu'en

1815, la constitution sicilienne de 1812 avait entraîné dans sa chute la vieille constitution dont le royaume de Sicile avait joui pendant le cours de huit siècles. Il est vrai que le peuple n'avait pas retiré grand avantage de ses libertés, parce que, façonné au joug des servitudes monarchiques, sacerdotales et féodales, il était peu sensible aux douceurs d'un gouvernement libre, et considérait le pénible exercice de ses droits constitutionnels plutôt comme un fardeau que comme un bienfait. D'ailleurs, il n'avait ni conquis, ni demandé ses nouvelles lois; il les tenait de la volonté du souverain, et les jugeait à peu près de la manière qu'il juge toujours les réformes, où il ne voit d'abord que de nouveaux abus et de nouvelles sources de misère. Cependant les mêmes institutions libérales dont il avait patiemment enduré la perte, et dont il faisait peu de cas alors qu'il en jouissait, lui revinrent à l'esprit quand le roi leur eut substitué des lois âpres et intempestives : c'était la législation napolitaine. Mais comme la source des fortunes, le système de l'administration, les usages, les mœurs, la civilisation, différaient chez les deux nations, leur accouplement forcé au même joug était contre nature, et presque toutes les classes de la société furent blessées par l'introduction des nouveaux codes. Le gouvernement de la restauration fut séduit et abusé par l'exemple de la domination française. Dans le principe, il est vrai, ces mêmes lois avaient blessé à Naples les mêmes intérêts et produit la même perturbation; mais l'arbre n'avait pas tardé à reprendre sa vigueur, parce que la greffe s'y était bientôt naturalisée et lui avait fait porter des fruits de richesse et de prospérité

publiques. C'était vrai, sans doute ; mais le gouvernement napolitain ne voyait pas qu'il manquait à sa légitimité la force et l'impulsion d'une conquête, et que les Siciliens ne pouvaient avoir la résignation qu'inspirent la nécessité et la conscience d'être vaincus. Enfin, cette législation introduite en Sicile n'était autre que le Code Napoléon, lacéré et livré aux flammes, de la main du bourreau, peu de temps auparavant, sur la place de Palerme, par ordre de Ferdinand, comme un livre sacrilége. Ainsi le peuple sicilien, aigri par des injures anciennes ou récentes, par des lois inopportunes, qu'il ne comprenait pas et qu'il croyait malveillantes et infâmes, par des rigueurs injustes, par des impôts, par des innovations blessantes, s'abandonnait à un mécontentement sourd et profond.

Telles étaient, en 1820, les dispositions de la Sicile, quand le général Naselli, Sicilien, élevé dans le servilisme de la cour, dénué de lumières et de capacité, mais poussé aux plus hautes fonctions par la faveur royale, y fut envoyé avec de grands pouvoirs. On lui avait adjoint le chevalier de Thomasis, homme éclairé, qui jouissait d'une grande réputation, afin que les talens de l'un suppléassent à l'incapacité de l'autre ; expédient en usage dans les gouvernemens absolus, pour donner aux favoris le profit et l'éclat des charges publiques, et en rejeter les périls et le fardeau sur les hommes de mérite. Naselli et le chevalier de Thomasis étaient depuis quelques jours en Sicile quand arriva la révolution napolitaine.

Il y avait dans la capitale, à cette époque, plusieurs nobles palermitains, retenus à Naples, soit par leurs fonc-

tions auprès du roi, soit par le goût des plaisirs, et qui, préférant la constitution anglaise de 1812 à la constitution démocratique des cortès, en parlèrent au vicaire-général et à Ferdinand. Ces deux princes, que la frayeur avait rendus très-souples et qui n'osaient plus se déclarer contre les vœux exprimés par leurs sujets, répondirent d'une manière vague et incertaine ; et puis, soit erreur, soit calcul, les Siciliens divulguèrent ces réponses, de manière à les présenter comme un assentiment déguisé à leurs demandes. Quelques-uns de ces gentilshommes partirent aussitôt après, et arrivèrent à Palerme, au moment même où la nouvelle récente des événemens de Naples y agitait une population plus nombreuse et plus exaltée qu'à l'ordinaire, rassemblée pour la célébration des fêtes de Sainte-Rosalie. Le général Church, Anglais au service de la cour de Naples, et commandant militaire de la Sicile, veut opposer quelque résistance à ce mouvement ; mais il est insulté par la populace, menacé, poursuivi, et n'échappe au danger que par une prompte fuite avec le général Coglitore, qui venait d'être blessé auprès de lui. Déjà depuis deux jours, le général Naselli, informé avant le public de la révolution napolitaine et de ses rapides succès, dont il avait caché la nouvelle au chevalier de Thomasis lui-même, tremblait secrètement, dans l'appréhension de quelque mouvement semblable ; mais il attendait un retour de fortune, et s'abandonnait à tout hasard au sentiment d'une fatalité irrésistible, comme le font, dans les conjonctures difficiles, tous les caractères sans énergie et les hommes sans lumières.

XIV. La fermentation était grande, mais sans but. Les nobles qui arrivaient de la capitale du royaume se concertèrent avec d'autres et leur firent approuver leur préférence pour la constitution de 1812; dont ils lancèrent le nom au milieu du peuple soulevé. Mais ce fut sans succès, parce que les libéraux et les Carbonari de la Sicile pressentaient les avantages de la constitution des cortès. Cette première illusion évanouie, on essaya le mot d'*indépendance*, qui fut répété avec enthousiasme, parce que l'indépendance, chère à tous les peuples, et surtout aux peuples insulaires, flattait singulièrement les habitans de la Sicile, qui, depuis long-temps, nourrissaient avec raison le désir de se séparer de nous. Dieu, le roi, la constitution des cortès et l'indépendance! telle fut donc aussitôt la devise de la révolution de Palerme, dont les partisans ajoutèrent aux trois couleurs du carbonarisme le jaune, qui est celle de la Sicile. Le lieutenant-général Naselli, forcé de prendre un parti, et débordé par les événemens, fit et défit; il flottait irrésolu entre des pensées contraires et finissait toujours par adopter la plus mauvaise. Sur la demande du peuple, il lui livre le seul fort de la ville, Castellamare, et peu après, changeant subitement d'avis, et ni son autorité ni ses réclamations n'ayant eu de succès, donne l'ordre de le reprendre par la force. Les troupes chargées de l'opération revinrent trois fois à l'assaut, et furent trois fois repoussées; à la perte matérielle en hommes, se joignit l'influence morale d'un échec; l'audace et l'irritation du peuple ne firent que s'en accroître. Naselli, qui sentait son impuissance, confia le gouvernement de la ville à une junte de nobles, qui fut bientôt

déconsidérée, parce qu'une autorité qui émane d'un pouvoir en décadence est aussi faible que lui, et que, loin de se porter mutuellement secours, ils ne peuvent que tomber ensemble plus rapidement.

Secouer le joug de tous les pouvoirs légitimes, méconnaître l'autorité des magistrats, fouler aux pieds les lois, maltraiter et emprisonner les soldats, ouvrir les cachots et les bagnes, enlever le drapeau royal de dessus tous les édifices publics, attaquer et mutiler les statues et brûler les images du souverain; dévaster le palais, les jardins et les maisons de plaisance de la couronne; offenser la royauté et outrager le roi de toutes manières : voilà quel fut l'ouvrage d'un jour de rebellion. Peu après, il y eut des maisons pillées et d'autres auxquelles on mit le feu; plusieurs citoyens furent misérablement sacrifiés à la fureur et aux soupçons de la multitude, entre autres les princes Cattolica et Jaci, dont les meurtriers promenèrent la tête en triomphe dans les rues de la ville. A la vue de ces sanglans excès, la faction des nobles fut épouvantée, et le général Naselli, saisi de terreur, s'enfuit presque nu sur une petite barque. Le peuple créa une junte souveraine, dont il nomma président le cardinal Gravina, et qui fut composée à peu près également de nobles et d'hommes du peuple. Ce nouveau pouvoir gouverna la capitale de la Sicile, au milieu d'une populace armée, dont il fut moins le maître que le sujet.

Les fugitifs de la Sicile, Naselli, le chevalier de Thomasis, le général Church et plusieurs autres fonctionnaires et officiers, arrivèrent à Naples le même jour sur différens vaisseaux; et pour déguiser la lâcheté de

leur retraite ou raconter des scènes de deuil et d'épouvante, ils ajoutèrent des circonstances fabuleuses aux vérités, déjà si effroyables par elles-mêmes, de la révolution de Palerme. Le peuple, tumultueusement rassemblé, inonda aussitôt les principales rues de la ville, et on entendait ces mots courir de bouche en bouche : « Eh bien, que fait donc le gouvernement? qu'attend-il ? les Napolitains sont massacrés en Sicile, et les Siciliens commandent à Naples! » A ces clameurs se joignaient les lamentations et les gémissemens des familles de tous ceux qu'on disait tués par les révoltés de Palerme. On ouvrait différens avis : les plus ardens ne proposaient rien moins que de jeter en prison tous les Siciliens comme ôtages; les plus scélérats, de les égorger par représailles. Mais des idées plus justes prévalurent : on prit le parti de pousser le gouvernement à la prompte adoption de mesures sévères, et, à cet effet, on envoya une députation au vicaire-général; après quoi les attroupemens se dispersèrent. Les Siciliens qui occupaient à Naples les premières dignités de la cour et les premiers grades de l'armée furent respectés dans leurs personnes, et on continua de leur obéir.

Le gouvernement n'avait pas de résolution arrêtée : il apercevait de grands dangers dans la rigueur, et de graves inconvéniens dans l'indulgence; il sentait que l'armée n'étant pas organisée, les discordes civiles étaient bien périlleuses. D'abord, on se contenta d'expédier en Sicile deux édits du roi et du vicaire-général, pour inviter les bons citoyens à maintenir la tranquillité publique, menacer les rebelles, et leur promettre en même temps amnistie et pardon, s'ils retournaient

sans délai à l'obéissance du pouvoir légitime. Les Napolitains s'écrièrent que deux morceaux de papier n'étaient ni un remède assez fort, ni une vengeance, et en prirent occasion de suspecter la bonne foi du vicaire-général, d'autant plus que dans la dévastation générale des palais et jardins royaux, les Palermitains avaient respecté les appartemens et les *villa* du duc de Calabre. On accusait la junte et les ministres; on demandait la mise en jugement de Naselli et du général Church; on se livrait à la défiance, on espionnait tout avec rigueur. C'est ainsi que le Ciel nous préparait de grandes calamités.

XV. Le parti constitutionnel était en proie à ces douleurs, quand le prince de Cariati, envoyé auprès de la cour de Vienne en qualité d'ambassadeur extraordinaire, revint apporter à Naples la nouvelle du mauvais accueil qu'on lui avait fait et de l'attitude hostile que prenait la cour impériale. Au milieu de ces embarras au dedans et au dehors, ce qui devait être l'objet des premiers soins de la révolution, la diminution des impôts, fut négligé, et toutes les pensées du gouvernement se tournèrent vers la recomposition de l'armée. Les citoyens manifestaient du courage et de la bonne volonté, les finances étaient en bon état, il y avait un grand nombre de généraux, et parmi eux quelques hommes d'expérience et de talent; le vicaire-général et le roi ne disaient pas un mot qui n'annonçât l'intention de maintenir le nouvel ordre de choses, et toutes ces apparences de force et d'union exaltaient les esprits légers, tandis que les plus sages y voyaient au moins assez de raisons

pour ne pas désespérer du succès de la cause révolutionnaire. On voulait avoir cinquante mille hommes sous les drapeaux, ce qui exigeait un recrutement de vingt-huit mille nouveaux soldats ; mais comme les résultats de la conscription étaient trop lents eu égard aux besoins qu'on éprouvait, les anciens soldats qui avaient reçu leur congé furent appelés à la défense de la patrie. On déclarait, dans l'édit publié à ce sujet, que l'enrôlement serait volontaire, et seulement pour six mois, en exaltant la grandeur du service que les vieux militaires pouvaient rendre à l'État. On espérait trouver dans cet appel quelques ressources momentanées pour commencer à remplir les cadres ; mais on obtint un résultat qui dépassait toutes les espérances : car les anciens soldats accoururent en foule sous les drapeaux. Cette fois, les femmes et les parens, dont la tendresse retient le plus souvent l'ardeur belliqueuse des hommes, aiguillonnaient le zèle de leurs maris et de leurs fils : on s'arrachait avec enthousiasme aux douceurs de la vie domestique, à ses affaires, aux caresses de ses enfans ; et lorsqu'un détachement de volontaires quittait la ville où il s'était formé, la population lui donnait une fête, et on faisait pour lui des prières publiques dans les églises. Les autorités municipales et le reste des citoyens se chargeaient des familles ainsi abandonnées, et dans certaines localités le champ des volontaires fut cultivé pour rien en leur absence. Malheureusement, il y eut excès fâcheux dans ce zèle ; les volontaires se présentèrent en trop grand nombre et avant qu'on eût pris toutes les mesures convenables, de sorte que l'administration, embarrassée de leur présence et ne sachant

comment pourvoir à leur entretien, se vit obligée d'en renvoyer beaucoup, opération qui nécessairement fit des envieux. Ce n'est pas tout. Comme on leur assignait des logemens trop étroits, et qu'ils manquaient presque tous d'armes et d'uniformes, le public, voyant l'administration si mal répondre au zèle de ces braves gens, en conçut un mécontentement très-vif; et ce fut tout d'abord un texte d'accusations contre le ministre de la guerre et un motif de suspecter sa loyauté.

Cependant le chiffre de l'armée régulière s'éleva bientôt à cinquante-deux mille hommes, avec une juste proportion entre les différentes armes; et quoiqu'en effet au premier moment tout leur manquât, munitions, armes, uniformes, on pourvut à tout avec une merveilleuse rapidité; en même temps on s'occupa aussi des places fortes. Les Français avaient démantelé Civitella en 1805, les Autrichiens Pescara en 1815, et ces deux forteresses, naguère les boulevards du royaume, maintenant inutiles à sa défense, n'étaient plus que les monumens de la domination des étrangers, de la victoire des barbares et du déshonneur de la patrie. Gaëte n'avait pas effacé toutes les traces du siége de 1806, et, rongées par le temps, les murailles de Capoue tombaient silencieusement en poussière. Des ordres furent donnés, et peu de jours suffirent pour en relever les bastions et y ajouter de nouvelles défenses. On fortifia aussi quelques autres points sur les frontières, afin que tous les passages qui donnent entrée dans le royaume fussent gardés et défendus. On transforma les places de Chieti, Ariano et Monte-Cassino en forteresses éventuelles (*occasionali fortezze*); on traça deux camps

très-considérables à Mignano et à Aquila, l'un desquels fut achevé par le général Carascosa, tandis que le général Pépé négligea entièrement l'autre, dont les travaux ne furent pas même commencés. Enfin on désigna sur divers points, dans les Calabres et dans la Sicile, encore d'autres lignes de défense, des retranchemens et des forts.

Outre l'armée régulière, furent organisées les milices pour appuyer ses opérations et former la réserve. On inscrivit sur les rôles tous les hommes en état de porter les armes, ce qui comprenait jusqu'à la vieillesse: les plus jeunes, sous la dénomination de *légionnaires*; les hommes d'un âge mûr sous celle de miliciens (*militi*), et les plus âgés sous celle d'urbains. Les premiers devraient, sur l'intimation des généraux, marcher avec l'armée; les seconds, défendre la province; les derniers, leur ville ou leur bourgade : l'effectif des trois divisions était de deux cent mille hommes.

Mais ces forces immenses tournaient à l'avantage du carbonarisme. Comme sa propagation avait eu pour résultat de créer dans chaque régiment une hiérarchie occulte à côté de la hiérarchie légale, les rangs se trouvaient singulièrement confondus. Souvent l'officier de par le roi n'était rien dans l'association; un colonel pouvait être le dernier de la *vente*, et le sous-lieutenant, qui lui devait au dehors obéissance et respect, pouvait en être le premier. Aussi, dans cette contradiction de devoirs et dans ce chaos de situations interverties, la discipline ne fut pas long-temps à s'évanouir. Les admirateurs du carbonarisme, esprits qui ne savent pas apprécier les nécessités de la guerre, opposaient à ces incon-

véniens l'enthousiasme inspiré aux soldats par les rites mystérieux de la secte ; mais ils ne voyaient pas que les mouvemens passionnés, qui enfantent parfois des prodiges, sont plus souvent un principe de ruine dans une armée, et que l'ardeur des troupes, invincible si elle est dominée par la discipline et l'obéissance, se perd aveuglément si elle est abandonnée à elle-même. Dans les conciliabules nocturnes des Carbonari, on soumettait au plus minutieux examen les opinions et les actes des généraux, et, comme c'est l'ordinaire dans les réunions composées de subalternes, on accusait tel officier de trahison, tel autre de sentimens hostiles à la cause de la liberté. Les chefs prenaient ombrage de cette censure occulte ; la défiance et la division faisaient de grands progrès dans l'armée. Les dangers de cette situation s'aggravèrent quand le général Pépé, dont le nom et les services n'avaient pas assez d'éclat pour commander l'admiration et le respect de troupes bien organisées, se fut livré entièrement au carbonarisme et lui eut apporté l'influence que lui donnait son titre de chef suprême de l'armée. A la vue de ces maux, la junte de gouvernement et les ministres se réunirent pour discuter les moyens d'y remédier, et appelèrent auprès d'eux le directeur de la police, Pasquale Borrelli, homme adroit et fin, qui devait à une longue pratique des affaires son expérience en matière d'intrigues. Il ne fallait pas, dit-il, attaquer les Carbonari, mais les surveiller avec soin, épier toutes leurs manœuvres, diriger leurs opinions et leurs actes. Puis il donna de longs détails sur ce qui les concernait, ajoutant que depuis la révolution il suivait cette marche, et pria les autori-

tés supérieures de ne pas couper ou mêler dans ses mains tous les fils dont il s'était emparé, promettant le rétablissement prochain de la tranquillité. Au nombre de ses talens, Borrelli comptait celui de parler avec adresse et facilité. Il déguisa aisément l'ambition de conserver une des charges les plus importantes de l'État; les membres de l'assemblée se rangèrent à son avis, et un plan insidieux de police devint un système de gouvernement. Des orateurs astucieux et pleins de faconde, qui abusaient une populace ignorante, en professant une liberté sans frein, et publiant des bruits inventés à dessein contre le roi, le vicaire-général et les principaux personnages de l'État, devinrent les chefs du carbonarisme et les moteurs secrets de toutes ses démarches. L'emploi de ces artifices contribua d'abord en effet au rétablissement de la tranquillité; mais les circonstances changèrent, et vers le déclin du régime constitutionnel, il perdit la chose publique et fut la principale cause de nos désastres.

XVI. La révolution de la Sicile s'était propagée de la ville de Palerme dans tout le *val* de ce nom et avait gagné le *val* limitrophe de Girgenti. En Sicile, le mot *val* est synonyme de province, et c'est une expression tirée de la configuration géographique du pays, divisé en trois vallées principales, qui formaient autrefois le même nombre de provinces : quoiqu'il y en ait sept aujourd'hui, chacune d'elles s'appelle encore *val*. Les deux *vals* insurgés poussaient les cinq autres à suivre leur exemple, et avaient recours tantôt aux menaces, tantôt aux voies de persuasion; mais ceux-ci prenaient

une attitude hostile et rejetaient leurs propositions. Les haines antiques des vieilles cités s'étaient réveillées avec force ; Syracuse invoquait ses glorieux souvenirs, Messine étalait ses richesses, Palerme s'enorgueillissait du titre de capitale, et on se faisait de toutes parts, entre compatriotes, entre alliés, entre familles, non pas une guerre civile, mais une guerre domestique. Les *vals* de Girgenti et de Palerme étaient les seuls qui se fussent séparés du gouvernement napolitain ; les cinq autres l'avaient reconnu. Le roi nomma donc un lieutenant-général pour y exercer l'autorité en son nom (ce fut le prince de Scaletta), et donna le commandement des forces militaires au général Florestan Pépé, qui se rendit aussitôt à Messine, mais revint subitement dans la capitale après avoir passé quelques jours en Sicile.

Le temps s'écoulait ainsi, et la révolution prenait chaque jour de nouvelles forces. La junte suprême de Palerme, dans tout l'orgueil de la souveraineté, envoya des ambassadeurs à Naples pour traiter avec le gouvernement, de puissance à puissance, et dans l'intérieur elle faisait des lois subversives de la législation ancienne, levait des troupes, nommait des magistrats, exerçait enfin tous les attributs de la puissance souveraine. Mais sa cause était ensanglantée par les honteux excès de l'anarchie, violences au sein de la capitale, brigandages dans les campagnes, déprédations exercées contre les villes et villages du parti opposé, meurtres et rapines en tous lieux. On ne respecta ni la banque où se trouvait en dépôt l'argent des particuliers avec celui de l'État, ni les bibliothèques publiques, ni les asiles de la science et de la piété. La même fureur s'at-

taqua indistinctement aux choses divines et humaines pour tout détruire. Les ambassadeurs envoyés auprès du roi demandaient la paix; ils voulaient obtenir, par la voie des négociations, l'accomplissement des vœux de la révolte, c'est-à-dire la séparation du gouvernement sicilien d'avec celui de Naples; mais les deux pays auraient eu la même constitution des cortès et le même roi, et auraient été unis ensemble comme États confédérés. Avant de répondre aux ambassadeurs, on délibéra sur leurs demandes. C'était chose grave qu'une lutte sérieuse entre Naples et la Sicile, avec tous les caractères d'une guerre civile, entre deux nations révolutionnées et animées, l'une par le sentiment de ses droits naturels et antiques, l'autre par celui de ses droits actuels, pour de grands intérêts, dans un ordre de choses nouvellement établi, sous un roi irrité, sous des pouvoirs exaspérés et altiers de part et d'autre, avec toutes les passions mobiles et toute la violence des discordes intestines. Il n'est donc pas surprenant que dans le conseil tenu pour délibérer sur les prétentions des Siciliens, les opinions fussent incertaines et la discussion fréquemment interrompue, les conclusions équivoques et douteuses. Voici un des discours prononcés dans cette réunion, qui n'était pas nombreuse.

« La constitution des cortès est inapplicable à deux États séparés quoique sous le même roi, parce que, dans les affaires les plus graves, comme la paix, la guerre, les traités d'alliance, le mariage du souverain, le démembrement du royaume, la volonté du prince a besoin de la sanction du parlement. Supposons en effet que, dans une question de cette importance, l'une des deux

assemblées donne son adhésion, tandis que l'autre refuserait de consentir, quel en serait le résultat? auquel des deux partis s'attacherait le souverain? que devrait faire le gouvernement? Or faut-il ajouter ici, et ce qui se passe actuellement ne démontre-t-il pas assez bien, qu'il y aurait mille motifs de collision et que le désaccord serait continuel entre les parlemens de deux nations ennemies de tout temps et dont les vieilles haines sont ranimées par des circonstances nouvelles?

« Deux États libres, je dis seulement deux États, car s'il y en avait plus il en serait autrement, deux États libres ne peuvent pas davantage s'unir en confédération, parce que le moyen de se forcer mutuellement à l'exécution du pacte fédéral manquerait à un corps politique ainsi composé. Il n'y a point réellement de confédération possible entre deux États; au fond, c'est une alliance qui se resserre ou se relâche selon les intérêts, le temps, les passions des deux parties.

« Les ambassadeurs de Palerme demandent donc des choses impossibles, et je pense que si on accédait à leurs prétentions, les Deux-Siciles seraient bientôt en guerre ouverte, ou que la séparation deviendrait complète. Les angoisses de la crise actuelle témoignent suffisamment des dangers de la guerre, et la nature des choses montre encore mieux tout ce que la séparation absolue des deux pays aurait de funeste. Il ressort de la situation respective des deux Siciles que, dans le cas d'une invasion étrangère, le royaume de Naples doit être le rempart de la Sicile, et celle-ci, la citadelle du royaume. Je ne veux pas remonter bien haut dans l'histoire; consultez seulement celle de nos jours. La puissance de

Napoléon, qui a fait tant de conquêtes et anéanti tant d'armées, fut arrêtée sur le rivage du Phare, non par les troupes qui défendaient la Sicile, ni par les escadres de l'Angleterre, mais par un détroit de peu d'étendue. Ce sont les folies du temps, ou, à parler plus sincèrement, ce sont nos injustices qui font désirer aux Siciliens leur séparation d'avec le royaume de Naples.

« Que la Sicile jouisse de tous les avantages de la liberté; qu'elle emploie ses trésors dans son intérêt; qu'elle ait son administration, ses tribunaux, sa cour suprême; qu'il y ait entre les deux pays communauté de législation et d'armée; qu'il y ait égalité d'honneurs et de prérogatives politiques : alors ni l'orgueil de la suprématie, ni le sentiment d'une infériorité humiliante, ne briseront les liens formés par la nature entre les deux peuples. La Sicile a des besoins plus réels que celui de l'indépendance : il lui reste à effacer les dernières traces du régime féodal, à supprimer ses riches monastères, à égaliser les impôts et à les mieux asseoir, à ressaisir et libérer les propriétés distraites sous le nom de *soggio gazioni*.

« Mon avis est donc qu'il faut rejeter, comme impraticables et funestes, les prétentions des Siciliens, et traiter avec eux sur les bases raisonnables, justes et avantageuses que je viens d'exposer. C'est le seul moyen de désarmer l'insurrection palermitaine; si elle se perpétue, la responsabilité en pèsera tout entière sur les Siciliens, et ne restera plus partagée, comme elle semble l'être aujourd'hui, avec le peuple et le gouvernement napolitain. »

Malgré la force de ces raisons, les ministres du roi,

fidèles à ses vieilles traditions d'astuce, ne donnèrent à la députation de Palerme que des réponses indécises et à double sens; ce n'était ni un consentement ni un refus. Quant aux dispositions du peuple napolitain, jaloux de la liberté pour lui-même ou croyant l'aimer, il aspirait à dominer sur les autres en maître absolu, et irrité des conditions auxquelles la Sicile prétendait obtenir la paix, il appelait ses demandes un acte d'audace criminelle et une seconde rebellion pire que la première. Mais si notre orgueil nous empêchait de négocier avec la junte de Palerme, en Sicile l'orgueil des cités rivales faisait éclater de nouvelles discordes, et cette passion funeste allait amener de grands désastres et faire verser bien du sang. Les villes qui se détestaient le plus étaient Messine et Palerme, dont les intérêts n'ont rien de commun, et dont la rivalité, qui est sans motifs réels, serait inconcevable, si la haine n'aveuglait les populations. Palerme est la capitale de l'île, Messine en est la citadelle; indépendantes l'une de l'autre, chacune d'elles a néanmoins des avantages qui profitent à son ennemie.

Les conseils de la raison n'ayant pas prévalu dans la question agitée entre Naples et la Sicile, les deux gouvernemens et les deux peuples se livrèrent à la plus honteuse fureur. Le roi, offensé dans sa puissance, dans le titre dont il se glorifiait, dans son honneur de souverain, dans les possessions de la couronne, voulait faire des provinces rebelles prompte et sévère justice. Ces dispositions à la violence étaient secondées par ses ministres, par la junte, par le peuple tout entier : on prépara une expédition de neuf mille hommes d'infan-

terie, cinq cents chevaux, un vaisseau de ligne, deux frégates, plusieurs autres petits bâtimens de guerre et armés en course; il y avait en outre dans les places de Messine, Trapani et Syracuse, trois autres mille hommes de pied. Tandis qu'on s'occupait à délibérer dans les conseils du roi sur le choix du commandant en chef de cette expédition, la voix du peuple désignait, grâce au prestige de son nom, le général Florestan Pépé, que le gouvernement nomma aussitôt; mais cet officier reculait devant l'honneur du commandement suprême et ne céda qu'aux instances du ministère.

L'expédition mit à la voile sur la fin du mois d'août, et arriva peu de jours après en Sicile. Deux mille hommes d'infanterie, sous les ordres du colonel Costa, furent envoyés dans l'intérieur du pays, afin de ramener à l'obéissance les localités qui avaient embrassé la cause de la révolte, rassurer les populations fidèles, contenir celles dont la foi chancelait. Le général en chef se dirigea sur Palerme par la route la plus directe, à la tête de dix mille soldats; quelques bataillons de milices calabraises et plusieurs détachemens de volontaires siciliens avaient grossi l'armée d'expédition. Les Napolitains furent vainqueurs dans toutes les rencontres, bien qu'inférieurs en nombre, par la supériorité de leur tactique et de leur expérience militaire; mais les nouvelles de la guerre en Sicile nous parvenaient si incomplètement et si tard, que le peuple, les croyant mauvaises, s'agitait en tumulte. Cette fermentation s'apaisa quand les élections du parlement donnèrent une nouvelle occupation aux esprits.

XVII. Les citoyens se portèrent en foule aux élections, comme dans les pays qui sont depuis long-temps en possession de la liberté; le zèle du public était infatigable, son jugement sévère. Les premiers choix ne furent pas disputés; les candidats s'abstenaient de toute brigue et renfermaient en eux-mêmes le secret de leurs prétentions et de leurs espérances; si l'on demandait les suffrages pour soi-même ou pour autrui, ces manœuvres, dénoncées sur-le-champ, devenaient un motif d'exclusion pour le candidat qui en était l'objet. Les opérations des assemblées électorales du premier degré furent donc honorables et indépendantes, mais il n'en fut pas ainsi de celles des second et troisième degrés; dans quelques provinces où dominait le carbonarisme, on choisit les députés parmi les plus ardens sectaires. Cependant le nombre de ces derniers était si faible en comparaison des esprits sages et des bons citoyens, que la première représentation nationale semblait émaner d'un peuple déjà fait à la pratique du régime constitutionnel. Sur soixante-douze députés au parlement napolitain, il y avait dix ecclésiastiques, huit professeurs des sciences, onze magistrats, neuf docteurs (en droit?), deux fonctionnaires publics, trois négocians, cinq militaires, vingt-quatre propriétaires, et seulement deux gentilshommes. Les colléges électoraux témoignèrent une grande aversion pour la noblesse ancienne, que sur plusieurs points du royaume on empêcha même par des violences coupables d'exercer son droit de suffrage comme le reste des citoyens. C'était à la fois de l'injustice et de l'ingratitude; la loi n'excluait pas les nobles, et la noblesse n'existait plus que dans les noms. Et

quels noms que ceux des Colonna, des Pignatelli, des Caracciolo, des Serra, de cent autres familles illustres dont le sang a coulé le premier pour la cause de la liberté sous la hache des bourreaux! Pour achever ce qui regarde la composition du parlement, j'ajouterai ici par anticipation que des vingt-quatre représentans nommés par la Sicile huit appartenaient à la noblesse, six au clergé, les dix autres à toutes les classes de la société, ce qui prouve combien les supériorités ecclésiastiques et féodales avaient conservé d'empire sur le peuple sicilien.

Les élections une fois terminées, les membres du parlement se rendirent dans la capitale du royaume pour le 1er octobre, jour auquel était fixée l'ouverture de la session. On disait que le roi déléguerait le vicaire-général pour cette cérémonie, et ce n'était pas un bruit sans fondement; car il fallut beaucoup d'efforts et d'instances de la part du ministère et du prince pour déterminer le vieux monarque à prendre une résolution différente et faire publier des lettres à l'effet de dissiper les inquiétudes populaires. D'après un autre bruit qui circulait également, les libéraux auraient eu l'intention de donner au roi une preuve d'attachement qui eût été bien servile, en traînant eux-mêmes sa voiture. Cette démonstration fut interdite par une ordonnance de police qui rassura les esprits, alarmés à la pensée des troubles que produit souvent un excès d'enthousiasme et de joie chez la multitude. On destinait aux séances du parlement la salle Saint-Sébastien; mais on craignit que pour la cérémonie de l'ouverture elle ne fût pas assez vaste, et on disposa en conséquence la grande église

du Saint-Esprit. Le roi ne devait s'y rendre qu'à onze heures du matin; les députés, les principaux personnages de la cour et les premiers officiers de l'armée, à dix; mais avant les premiers rayons du jour, le peuple inondait la magnifique rue et les trois places de Tolède; car à l'immense population de la ville s'étaient joints un grand nombre d'habitans des provinces que l'intérêt ou la curiosité avait appelés dans la capitale, de toutes les parties, et même les plus reculées, du royaume.

A l'heure dite, le roi, précédé de tous les princes et princesses de sa maison et accompagné du vicaire-général, sortit du palais en grande pompe, et parcourut dans toute sa longueur la rue de Tolède avec la lenteur d'une marche solennelle, au milieu des flots du peuple et au bruit des acclamations mille fois répétées de la multitude, qui jetait des fleurs sur ses pas et lâchait sous ses yeux de petits oiseaux, double symbole d'allégresse et de liberté. Ce fut au milieu de cette ivresse générale qu'il arriva dans l'église, où il y avait encore autant de spectateurs que l'immense basilique en pouvait contenir, et où régnait néanmoins un si profond silence qu'on l'aurait crue déserte : soit que l'admiration et la surprise eussent enchaîné toutes les langues, soit que chacun attendît, pour laisser éclater ses sentimens, qu'il eût découvert sur la physionomie du roi les secrets de son cœur. Mais quand le roi se montra, les traits de sa figure exprimaient la joie et la sérénité; alors des milliers d'applaudissemens et de vivats rompirent un silence qui pouvait être mal interprété. Le roi, après avoir salué l'autel, se tourna vers le public en le saluant aussi, et prit place sur le trône. Le vicaire-général

occupait à gauche un siége moins élevé, tandis que les grands de la cour et le général Pépé se tenaient debout autour de lui. Le chevalier Galdi, président du parlement, et le plus âgé des secrétaires s'approchèrent du trône, le premier portant à la main le livre des Évangiles et l'autre une copie de la formule du serment royal. Ferdinand se leva, prit le papier, mit la main sur le livre sacré et prononça le serment dans cette attitude à haute et intelligible voix. Les cris de Vive le roi! retentirent de nouveau; il y répondit par un salut, et se rassit au milieu des applaudissemens.

Alors commença le discours du président, qui fut très-long, et pendant lequel on vit le roi donner à plusieurs reprises des signes d'assentiment. Après ce discours, le vicaire-général se leva et prit respectueusement des mains de son père un papier qu'il lut à l'assemblée. Il contenait l'expression des sentimens du roi, ses recommandations au parlement, l'énumération des réformes qu'il croyait nécessaires pour améliorer l'acte constitutionnel. Le roi y parlait encore des limites du pouvoir de la législature, et de la nécessité de maintenir les prérogatives constitutionnelles de la royauté. C'était un langage loyal où respiraient à chaque ligne la bonne foi et l'amour de la justice. Ensuite le général Pépé résigna publiquement le commandement suprême de l'armée, et reçut du roi une réponse flatteuse. Le duc de Calabre, en sa qualité d'héritier présomptif de la couronne, adressa aussi à son père un discours inspiré par la tendresse filiale, et dans lequel il n'était question ni du gouvernement, ni de matières politiques, mais seulement de sa reconnaissance et de celle

de sa famille envers le roi; néanmoins il y faisait entendre que le respect de la constitution pouvait seul affermir sa dynastie. Enfin, le roi déclara ouvert le parlement national de l'année 1820 et se retira. Les acclamations retentirent de nouveau, et quoique le vieux monarque fût déjà sorti, les cris de joie et les vivats se prolongeaient encore sous les voûtes du temple. Mais le ciel, qui était serein dans la matinée, s'était couvert de nuages quand le cortége avait quitté le palais; il s'obscurcit encore davantage pendant la cérémonie, et à l'heure où le roi prononçait son serment de fidélité à la constitution, la pluie tombait à grands flots. C'était un effet du hasard; mais le vulgaire, toujours superstitieux, disait que, dans sa prescience de l'avenir, la divinité, irritée du parjure tramé par le roi, avait subitement jeté un voile de ténèbres sur les magnificences de la nature et les splendeurs d'un beau ciel.

XVIII. A la convocation du parlement expirèrent les pouvoirs de la junte, qui était devenue odieuse au peuple, accusateur infatigable de tous les gouvernemens; il lui faisait un crime de ses maux, quoique leur principe fût bien plus fort que toute la sagesse humaine et toute la science politique du monde. Aussitôt que l'assemblée se fut constituée, elle fixa l'attention du roi; du vicaire-général, des ministres, du parti modéré, des ultra-libéraux, qui travaillèrent à en saisir l'esprit, les uns dans l'intérêt de leur pouvoir, les autres en vue du bien public, ceux-là pour dresser leurs batteries et préparer leurs artifices, d'autres en-

core pour l'exploiter au profit de leur ambition. Bientôt le parlement déplut aux opinions extrêmes : les absolutistes le taxaient de démagogie; les démagogues, de servilisme; les ministres, d'indépendance ingouvernable; les plus fougueux opposans, de ministérialisme. Mais on l'honorait par ces injures, car les hommes qui veulent tenir le milieu entre les excès de passions contraires se font toujours maudire par les unes et par les autres. Ce qu'il faut observer d'ailleurs, c'est que dans la pratique d'une liberté nouvelle, la franchise du langage dégénérait souvent, par défaut d'habitude, en attaques outrageantes, et que l'orgueil des personnages élevés s'irritait de réfutations et de discussions personnelles qu'ils n'avaient pas la patience de supporter. Il est vrai aussi que les députés, fidèles aux traditions parlementaires de la Grande-Bretagne, en confondant mal à propos deux constitutions de génie divers, l'une encore au berceau, l'autre affermie par une longue existence, faisaient de l'opposition au ministère un dogme de la liberté constitutionnelle et le traitaient en ennemi. Le public, aussi neuf que la représentation nationale elle-même aux bavardages sans conséquence de la tribune, prenait souvent pour l'opinion du parlement tout entier l'expression d'un vœu téméraire ou une absurdité dans la bouche d'un de ses membres. Tel était ou tel semblait être le parlement napolitain.

Son premier acte fut le changement des noms des provinces, auxquelles on substitua ceux des Marses, des Samnites, des Hirpins, et autres dénominations antiques. Les peuples dont le présent est sans gloire ai-

ment à rappeler les grands souvenirs de leur passé; orgueilleux qui rougissent d'eux-mêmes, ils étalent ainsi les misères de leur décadence. On proposait chaque jour dans l'assemblée des innovations du même genre, aux applaudissemens de la multitude, parce que le nouveau plaît à une nation renouvelée. Aussi le plus difficile dans une révolution, quoique la sagesse le commande, c'est de ne pas beaucoup faire. On prétendait changer toute la machine sociale, sous prétexte que les institutions de l'esclavage ne conviennent pas à un peuple libre; et c'est ainsi que tombèrent les administrations communale, provinciale, des bois et forêts; celles du domaine, des douanes, des ponts et chaussées, étaient menacées du même sort; on méditait l'application d'autres systèmes dans l'ordre judiciaire et en matière de finances. Un moment suffisait pour détruire le travail de bien des années et le résultat des plus mûres délibérations; c'était une rage de tout changer.

Ce goût pour les innovations devint encore plus fort quand les discussions du parlement se furent mises au niveau des opinions que le public admis dans la salle y apportait chaque jour sur chaque sujet. Dans les premières séances, on avait applaudi des tribunes publiques à certains discours ou à l'expression de certaines idées. Les orateurs avaient reçu avec joie ces témoignages de la faveur populaire, qui étaient chers surtout au président de l'assemblée, parce qu'ils s'adressaient souvent à lui. Mais d'un usage et d'une tolérance on fit bientôt un droit, qui prit une telle extension, que souvent éclataient à la fois dans les mêmes tri-

bunes des cris d'approbation et des signes de mécontentement, ce qu'on appelait le jugement du public, bien que les tribunes fussent occupées ordinairement par quelques hommes sans lumières et d'un caractère méprisable. Dans cet état de choses, il suffit d'une étincelle pour allumer un incendie qui fit de rapides progrès au souffle de ce vent populaire. Un jour qu'on discutait dans le parlement la marche à suivre pour demander au roi la réforme de la constitution, un député, qui était cependant homme de sens, laissa échapper ces mots : *L'assemblée est-elle constituée ou constituante ?* sans rien ajouter de plus. Tout ce qu'il y avait d'esprits à intentions douteuses dans le parlement et dans les tribunes s'emparèrent aussitôt de cette expression et la répétèrent. Alors on ne parla plus de réformes, et la question de l'*assemblée constituée ou constituante* devint l'objet de discussions tumultueuses. Comme les avis étaient partagés, le temps se passait en déclamations qui ne décidaient rien ; mais le roi, sa famille, ses ministres, tous les gens de bien, étaient effrayés au souvenir de la Constituante française, de la Convention qui l'avait suivie, du jugement atroce de Louis XVI et des premières horreurs qui avaient ensanglanté le berceau de la révolution dès l'année 1789.

Survint une autre inquiétude. Le carbonarisme, divisé jusqu'alors en autant de sociétés pour le moins qu'il y a de provinces dans le royaume, s'organisa autrement, de manière à n'en plus former qu'une seule, régie par son propre gouvernement, sous le nom d'assemblée générale, qui se composait des députés de

toutes les associations provinciales. L'assemblée générale avait à Naples un grand édifice où elle tenait ses séances, des lois, des finances, des magistrats, et un chef suprême qui portait le titre de président. La puissance des Carbonari était si grande, que souvent, sur la demande des ministres, elle assistait l'État, comme par exemple dans l'affaire du rappel des anciens soldats sous les drapeaux, dans le recouvrement des contributions, l'arrestation des déserteurs, la levée des milices, et autres besoins du gouvernement : mais ces secours étaient bien dangereux. Après avoir résigné le commandement suprême des forces militaires, le général Pépé rentra dans la vie privée : ce fut un nouveau malheur pour l'État ; car cet officier, auquel on ne donna point d'autres fonctions, qui ne faisait plus de bruit et n'exerçait plus aucun pouvoir, se donnait comme une preuve vivante de la réaction contre-révolutionnaire. Ses partisans et les factieux en prirent occasion d'exciter des troubles ; et le gouvernement le nomma, bien à regret, général en chef de toutes les milices civiques du royaume, charge nouvelle et immense, aussi dangereuse pour le pouvoir que pour la liberté. Les milices, déjà très-nombreuses, s'accrurent dans une proportion démesurée.

Sur ces entrefaites, le chef de la police, Borrelli, qui était à la fois vice-président du parlement, et, ainsi que je l'ai dit plus haut, dirigeait le carbonarisme par ses agens, voyant de si grandes forces à sa disposition, et, pour le moment, les dignités et les faveurs entre les mains du roi, comme il aurait plus tard, dans le cas d'une nouvelle révolution, le pouvoir de persé-

cuter et de faire mourir, essaya d'entrer dans les bonnes grâces des princes et de la famille royale en les effrayant pour les rassurer ensuite, moyen qui ne manque jamais son effet sur les caractères pusillanimes. Il feignit un complot tramé par un certain avocat, Paladini, homme fort exalté, qui aurait formé, avec plusieurs autres personnes, le projet de se saisir du roi, du duc de Calabre, et de toute la famille royale, pour les conduire à Melfi, place forte de la Basilicate, où il les aurait tenus enfermés, jusqu'à ce que les puissances étrangères eussent reconnu la révolution napolitaine. Borrelli fait donc jeter en prison l'avocat Paladini et ses prétendus complices, affirme devant le roi que les pièces démontrent bien clairement la réalité du complot, et obtient de la reconnaissance royale une gratification pécuniaire pour prix de son zèle. Les accusés, mis en jugement, sont absous par le tribunal; mais Borrelli persiste, et fait croire au souverain que l'arrêt d'absolution est injuste, et que les magistrats ont cédé à la crainte qu'ils avaient de la vengeance des conspirateurs. Paladini forma contre Borrelli une plainte en calomnie; mais voyant peu à peu l'horizon s'obscurcir et l'État menacé de grands dangers, il publia une déclaration positive de son innocence, dans laquelle il affirmait en même temps que Borrelli était un calomniateur, à l'effet d'annoncer que, pour ne pas aggraver par des querelles entre citoyens les inquiétudes publiques sur le salut de la patrie, il retirait sa plainte et remettait l'injure et la faute. Borrelli disait d'autres fois au vicaire-général et au roi qu'on en voulait à leurs jours; il doublait les gardes, ajoutait aux mesures ordinaires de

sûreté, inventait ou rapprochait des circonstances de nature à rendre le complot vraisemblable, et, au milieu de la nuit, venait à la cour, d'un air triomphant, rassurer des princes timides, et annoncer qu'il n'y avait plus de danger. Le directeur de la police faisait jouer les mêmes ressorts pour se concilier les amis du roi; et Tommasi, de' Médici, Sangro, le duc d'Ascoli, se laissèrent persuader qu'ils lui étaient redevables de la vie.

XIX. Les affaires publiques étaient dans cette triste situation, quand on reçut à Naples une dépêche consolante du général Florestan Pépé. Le succès de son expédition paraissait heureux: il avait eu plusieurs engagemens avec les insurgés siciliens, et les avait toujours battus et mis en fuite; il avait pris leurs drapeaux et leur artillerie, et resserré la révolution dans Palerme. Il occupait avec son armée les hauteurs qui dominent cette ville, et pouvait entièrement la priver d'eau; mais, par ménagement pour la population, il lui en accordait pendant six heures chaque jour. Après avoir eu à soutenir trois combats devant Palerme, il s'était rendu maître de la Flora et d'une des portes, la porte Caroline; et rien ne l'empêchait de pénétrer les armes à la main dans la ville; mais il avait pitié des Palermitains, nos concitoyens, malgré l'égarement de leur révolte, et il attendait d'un moment à l'autre leur soumission volontaire. On approuva la magnanimité du commandant en chef de l'expédition de Sicile, parce qu'elle prouvait sa force, et parce que les peuples admirent les actions généreuses comme ils aiment la férocité. Mais le roi n'était pas content, soit indiffé-

rence pour le rétablissement d'un pouvoir incertain, soit qu'il désirât secrètement la prolongation de cette résistance contre la révolution victorieuse à Naples. Les nouvelles de la Sicile, qui se succédaient chaque jour, confirmèrent les espérances du général Florestan Pépé; et, le 11 octobre, on reçut à Naples le traité de paix, et le récit des derniers événemens de Palerme, que je vais raconter.

Depuis que les rebelles étaient renfermés dans la ville, et que tout espoir de faire triompher la cause de l'indépendance était perdu, les chefs de l'insurrection, qui commençaient à trembler, et ceux de la populace, qui s'étaient enrichis par le pillage, désiraient également la fin de la guerre, mais n'osaient pas manifester leur désir; car où le peuple est maître, la sagesse et la raison ne peuvent pas toujours se faire entendre impunément, et ce sont les conseils les plus violens qui l'emportent. Le prince Paternò, qui présidait la junte de gouvernement depuis la disgrâce du cardinal Gravina et le départ du prince de Villafranca, s'aperçut de la disposition universelle des habitans. Riche, de la première noblesse de l'île, octogénaire et goutteux, mais encore jeune d'esprit et de caractère, Paternò, qui connaissait bien le peuple de Palerme, convoqua une assemblée de la multitude sur la grande place, et lui dit: « Palermitains, l'ennemi est à vos portes, nous en sommes réduits à implorer sa pitié pour avoir de l'eau; nos provisions de vivres sont épuisées; la faim, la soif, le fer des assiégeans, nous menacent de mort, pendant que les lamentations de nos femmes, les larmes de nos enfans, les conseils des vieillards, portent le découra-

gement dans nos âmes; et je ne serais pas surpris qu'un premier moment, énervés de corps et d'esprit, nous n'en venions à regarder comme un bonheur de nous livrer à ces Napolitains exécrés, nous, nos maisons, nos filles et nos biens. S'il nous reste encore une étincelle de vertu, il nous faut recourir à quelque parti extrême; écoutez-moi :

« L'ennemi nous propose la paix, et puisqu'il nous l'offre, puisqu'il la veut, c'est un motif de la rejeter. J'ai pris un jour de délai avant de répondre, pour délibérer avec vous sur l'état de nos affaires; et maintenant je vais, moi le premier, vous dire en toute liberté mon sentiment. Je vous propose de rassembler tous les jeunes gens de la ville, d'en former une bonne troupe, de sortir demain dans la campagne, de fermer les portes de la ville en dedans pour nous interdire tout autre moyen de salut que la victoire, d'envelopper l'ennemi et de l'attaquer en flanc et par derrière, tandis que les vieillards et les femmes combattront de dessus les remparts, et de vaincre ou mourir sur la place les armes à la main. Nous serons, je le vois bien d'avance, moins nombreux que l'ennemi; nous manquerons de son expérience et de sa tactique militaire; mais le courage, le désespoir, la nécessité, suppléent à tout. Ma vieillesse me permettrait de ne prendre part au combat que de dessus les murs de la ville; mais je serai avec vous sur le champ de bataille, et, trop faible pour manier les armes, je combattrai de la voix; je vous donnerai l'exemple du courage et de l'énergie.

« Mes camarades, mes amis, réfléchissez mûrement avant de répondre. Il ne faut pas de résolutions su-

bites quand on doit jouer sa vie, son honneur, sa liberté, son avenir. Demain, à la pointe du jour, nous nous réunirons armés sur cette place; et si Dieu, si les saints, protecteurs et gardiens de cette ville, vous ont inspiré la résolution de combattre, nous sortirons guidés par nos célestes protecteurs, et nous combattrons. Je vous aurai proposé, vous déciderez; gloire ou extermination, nous aurons même destin. »

Après ces derniers mots, le prince s'éloigna, sans attendre de réponse, aux applaudissemens de la foule; puis l'assemblée se sépara. Le jour n'était pas avancé; il en restait encore un certain nombre d'heures, et toute une nuit pour une réflexion solitaire, froide, qui calme ordinairement les passions humaines. Chacun rentra dans le sein de sa famille; toutes les mères et toutes les femmes savaient déjà ce que le prince Paternò avait proposé, et s'en affligeaient : on pleura, et les gémissemens ne cessèrent dans l'intérieur des maisons qu'après que les jeunes gens eurent juré par les noms les plus chers et les objets les plus sacrés de voter le lendemain pour la paix.

Le lendemain, à l'heure fixée, la place était couverte de peuple; et aussitôt qu'on vit arriver le prince Paternò avec des armes et des vêtemens militaires, un cri universel s'éleva des rangs de la foule pour demander la paix, avant que le prince eût commencé à parler. L'adroit vieillard l'avait bien prévu; et, faisant un geste pour réclamer le silence, il s'exprima en ces termes : « Palermitains, puisque vous ne voulez pas de la guerre, nous traiterons de la paix, et je ne chercherai pas à soutenir mes opinions de la veille, qui au-

jourd'hui me semblent funestes, par cela seul que vous les condamnez. L'ennemi renouvelle lui-même ses instances pour obtenir la paix, ignorant, fort heureusement pour nous, l'état de cette ville et l'abattement de nos esprits; mais si nous tardons à entamer les négociations, il en sera bientôt instruit. La première nécessité, c'est donc de nous hâter. Si vous aviez décidé la guerre, nous l'aurions faite aujourd'hui; puisque vous voulez la paix, il faut que la paix soit conclue aujourd'hui. Choisissez des négociateurs habiles, d'une bonne réputation, et, ce qui est encore plus important, des hommes qui aient entièrement votre confiance. »

La foule s'écria : « Le prince Padernò! le prince Paternò! — Je ne pourrais pas, répondit le vieillard; après avoir conseillé la guerre, je négocierais mal un traité de paix. » Sa résistance ne fit qu'animer le désir du peuple de le voir entreprendre cette négociation; les cris redoublèrent dans le même sens, et on ne voulut rien entendre avant que le prince eût fait entendre par signes qu'il acceptait. Alors il dit : « Puisque vous le voulez, je me chargerai de négocier la paix; mais donnez-moi trois personnes capables d'assister ma faiblesse, et puis, accordez toute votre confiance et des pleins pouvoirs à vos quatre députés; ne nous faites pas, à nous, l'injure que vous avez déjà faite une fois au prince de Villafranca, qui était aussi porteur de paroles de paix en votre nom et envoyé par vous, et que vous avez forcé de prendre la fuite et à déserter son poste : car il était alors bien dangereux, rappelez-le-vous pour en rougir, de vous dire la vérité. » Conformément au désir qu'il en avait exprimé, on adjoignit au prince Paternò

le colonel Requesenz, un avocat et un troisième personnage, et, avant de sortir de la ville, ces quatre députés firent annoncer au général napolitain leur prochaine arrivée auprès de lui.

XX. Ce fut pour le général Pépé une nouvelle fort agréable : car il voyait diminuer ses provisions de guerre; l'armée avait tantôt des vivres en abondance par le pillage, et tantôt elle en manquait par suite du désordre; les caisses militaires étaient vides, les soldats mécontens par habitude d'insubordination, et parce qu'on les tenait sous les murs de la ville dans une position où ils recevaient les coups sans les rendre, le camp mal placé, les hauteurs dégarnies, l'investissement très-incomplet. Les montagnards, à la vue de l'inaction des Napolitains, prenant parti pour Palerme, descendaient dans la plaine pour combattre; d'autres bandes ennemies se formaient sur les derrières de l'armée; la force du vent contraignait les vaisseaux de l'expédition à tenir le large loin du camp. En un mot, les vainqueurs étaient plus exposés que les vaincus. Arrivés au camp, les députés de Palerme y furent honorablement accueillis, et demandèrent à traiter sur le *Racer* qui se trouvait dans le port : on y consentit. Le principal négociateur au nom de la cour de Naples était le général Pépé lui-même, qui se fit accompagner par le général Campana et deux officiers supérieurs; ils trouvèrent à bord du *Racer* les consuls d'Autriche et d'Angleterre, qui devaient servir de témoins. Il n'y eut dans toute cette négociation ni le mystère, ni les artifices, ni les subtilités ordinaires; on laissa de côté les formes diplomatiques : ce fut moins

une discussion ou un examen des questions à résoudre qu'un simple entretien, et il ne semblait pas qu'il s'agît de l'avenir de deux royaumes. Les députés siciliens faisaient leurs demandes, le général napolitain y accédait, et quelquefois seulement, comme s'il doutait de ses pouvoirs, se demandait à lui-même si la prétention des Siciliens ne trouvait pas un obstacle dans les instructions du gouvernement qu'il annonçait hautement ne pas avoir lues. Cependant elles n'étaient pas longues; pour en prendre connaissance il aurait suffi de lire une feuille de papier qui contenait treize articles, dont les dispositions devaient lui servir de guide et de règle dans cette guerre, et qui étaient trop courts pour effrayer la paresse.

Voici le texte de la convention signée le 5 octobre :

« S. Exc. le lieutenant-général Pépé, commandant les armées en Sicile, et S. Exc. le prince de Paternò, pour assurer et pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans la ville de Palerme et les pays qui en ont embrassé la cause, sont convenus des articles suivans :

« 1° Les troupes prendront leurs quartiers hors de la ville, là où S. E. le lieutenant-général commandant croira le plus convenable. Tous les forts et batteries leur seront consignés.

« 2° La majorité des votes des Siciliens, légalement convoqués, décidera de l'unité ou de la séparation de la représentation générale du royaume des Deux-Siciles.

« 3° La constitution d'Espagne de 1812, confirmée par S. M. Catholique en 1820, est adoptée en Sicile, sauf les modifications que pourra adopter le parlement unique ou séparé, pour le bien public.

« 4° Chaque commune nommera un député dans le seul objet, et non pour aucun autre, de faire connaître le vœu public sur la réunion ou la division des parlemens du royaume.

« 5° S. A. R. le prince vicaire-général désignera le lieu où devront se réunir les susdits députés.

« 6° Tous les prisonniers appartenant à l'armée napolitaine dans Palerme seront rendus sur-le-champ à ladite armée, quels que soient d'ailleurs leurs grades et leur nationalité.

« 7° Le parlement unique ou séparé a seul le droit de faire ou d'abroger les lois; tant qu'il ne sera pas convoqué, les anciennes lois seront observées, tant dans cette capitale que dans le reste de l'île.

« S. A. R. sera même priée de vouloir bien les modifier dans l'intérêt du peuple avant la réunion du premier parlement.

« 8° Les armes du roi et ses effigies seront replacées.

« 9° Un parfait oubli couvrira le passé, même pour toutes les communes et toutes les personnes qui ont pris part aux événemens pour lesquels l'oubli susdit a été prononcé. En conséquence de quoi les membres composant les députations qui se trouveraient hors de l'île seront libres d'y retourner s'ils le veulent.

« 10° Une junte choisie parmi les plus honnêtes citoyens gouvernera Palerme provisoirement, jusqu'à ce que S. A. R. ait donné ses souveraines résolutions; elle sera présidée par monsieur le prince Paternò. Le commandant des armées pourra en faire partie[1]. »

[1] Fait à bord du cutter, *The Racer*, de S. M. Britannique,

A peine ce traité fût-il rédigé par écrit, que deux bataillons de troupes napolitaines, précédés du prince Paternò, entrèrent dans la ville. Celui-ci, au milieu de la multitude, donnait à entendre par ses gestes qu'il avait remporté la victoire, et se moquait par signes de ceux avec lesquels il venait de négocier, en indiquant par une pantomime populaire la simplicité des Napolitains; il y avait du faux et du vrai. Le peuple, partagé entre l'étonnement et l'espérance, resta calme et ne dit mot; les châteaux, ouverts et sans défenseurs, reçurent aussitôt des garnisons napolitaines; on délivra les prisonniers, on désarma une grande partie de la populace, et les troupes du général Pépé demeurèrent campées hors des murs. C'est ainsi qu'après une durée de quatre-vingts jours fut domptée l'insurrection ou plutôt l'anarchie de Palerme.

XXI. Quand le télégraphe annonça la soumission de cette ville, on en ressentit une grande joie à Naples; mais bientôt ce fut un nouveau motif d'agitation et d'inquiétude : car aussitôt que la convention eut été publiée, on vit que les conditions de la paix accordées par un traité à la ville rebelle étaient précisément celles que le gouvernement avait refusées aux instances de ses ambassadeurs, avant de commencer la guerre, comme si l'armée napolitaine, au lieu d'être victorieuse, avait été battue et forcée de capituler. Ce qui ajouta encore au mécontentement public, ce fut une adresse de la ville de Messine au parlement et au vicaire-général, signée

commandé par M. Charles Thurtel, dans la rade de Palerme, le 5 octobre 1820.

par beaucoup de citoyens notables, et qui portait : « L'avantage de l'union des deux Siciles en un seul état n'est compris que par un petit nombre d'esprits éclairés; mais la majorité des Siciliens, qui n'a pas oublié les injures que la cour de Naples lui a fait subir, et qui aime le mot d'indépendance, croit que la liberté consiste dans une existence isolée, et l'assemblée générale décrètera bien certainement une séparation désirée par le peuple. Palerme sera donc la capitale du nouveau royaume de Sicile; la ville rebelle aura triomphé, et nous, habitans d'une cité fidèle, nous serons opprimés comme ses ennemis. Si vous souffrez qu'il en soit ainsi, bien plus, si vous consacrez vous-même le malheur de la fidélité, qui désormais vous sera fidèle? Et si, vainqueurs de la révolte, vous la couronnez de vos mains, est-il une ville qui désormais craigne de se révolter? » Ces vérités étaient dures et menaçantes. Les Napolitains couraient en foule par les rues de la capitale, qu'ils faisaient retentir de clameurs contre le traité du 5 octobre et d'imprécations contre le général qui l'avait signé; on ne fut pas long-temps à parler de trahison et de vengeance. Le duc de Calabre, effrayé par ces manifestations populaires, condamna lui-même le traité, et le ministre Zurlo, qui avait rédigé les instructions du général Pépé, adressa trois messages au parlement pour démontrer que le commandant de l'expédition n'avait pris conseil que de lui-même dans cette affaire et ne s'y était pas conformé à ses ordres. Alors, dans une séance du parlement où les tribunes publiques étaient encombrées de spectateurs, le colonel Pépé, membre de l'assemblée, et qui n'avait aucun rapport de famille, de patrie, de

caractère ni d'opinions avec les deux officiers-généraux du même nom, prononça un discours véhément contre la convention de Palerme, demanda son annulation, la mise en jugement de son auteur, que ce fût le général Florestan Pépé ou le ministre, et l'envoi d'un autre général en Sicile, avec de nouvelles forces, pour réduire les insurgés à l'obéissance. Le parlement adopta ces propositions, qui furent converties en décret par le vicaire-général, popularisèrent le nom de l'orateur, et peu après attirèrent des malheurs sur sa tête.

Le général Pépé, révoqué de son commandement, reçut du roi, en récompense de ses services, la grand'-croix de Saint-Ferdinand, et fut très-gracieusement accueilli par le duc de Calabre, qui lui donna de grands éloges; et en vérité je ne saurais dire si ces témoignages de faveur étaient sincères ou mensongers, s'ils étaient inspirés par la crainte du nom de Pépé ou le désir de se rendre agréable aux Palermitains, ou, enfin, si ce n'était pas que tous les embarras du nouvel ordre de choses établi dans le royaume coïncidaient avec la politique et contentaient les passions du roi et de son fils. Le général Pépé annonça dans une lettre au souverain, rendue publique par la voie de l'impression, qu'il refusait l'honneur de la décoration de Saint-Ferdinand: « Si l'ouvrage était condamné, disait-il en parlant de la convention du 5 octobre, l'auteur ne pouvait mériter de récompense. » On admira la noblesse de ces sentimens. Florestan Pépé eut pour successeur, dans le commandement de l'armée de Sicile, le général Colletta, qui, en arrivant à Palerme, prononça la dissolution de la junte de gouvernement, fit sortir les troupes

de leur inaction, proscrivit les nœuds et rubans aux couleurs de la Sicile, effaça toutes les traces de la dernière insurrection. Peu de temps après il fit prêter serment à la constitution napolitaine, et nommer des députés au parlement du royaume-uni dans toutes les localités qui avaient pris part à la révolte. Ce général s'était acquis une réputation de sévérité; elle s'accrut en Sicile, où il contint le peuple et l'armée. Partisan de la véritable liberté, de la liberté possible, il poursuivait en ennemi les fantômes qui en usurpaient le nom, et disait que les impuissans de son époque étaient encore pires que les destructeurs infatigables du temps de la République française. Car ceux-ci au moins, les premiers venus dans la carrière des révolutions, pleins de courage et d'énergie, ont leur inexpérience pour excuse et sont absous par leur mort, tandis que les autres, sourds aux conseils de la raison pendant la prospérité, lâches et souples, dociles à tous les vents de la fortune, n'ont de la liberté que ses vices, une inquiétude sans cesse remuante, l'insubordination et la défiance. Très-peu de Siciliens aimèrent le général Colletta; mais il fut obéi par tous, ce qui dans la position des affaires suffisait à la sûreté des deux royaumes. Quand la Sicile eut été ainsi pacifiée, le ressentiment des Napolitains s'apaisa, Naselli et Church furent mis en liberté; on ne rechercha point les auteurs de l'odieuse convention du 5 octobre, inconstance et faiblesse ordinaires aux démocraties. Les deux villes qui avaient pris part à l'insurrection nommèrent des députés; mais sur la nouvelle que l'armée autrichienne était sur le point de se mettre en marche contre Naples, ceux-ci, voyant le régime con-

stitutionnel menacé, refusèrent sous divers prétextes les honorables fonctions de représentant : et l'esprit d'opposition manifesté contre le pouvoir établi à Naples, qu'on avait représenté d'abord comme universel dans la Sicile, qui se borna ensuite à deux provinces, et puis à une seule ville, se réduisit enfin à neuf personnes, dont la résistance, accusée d'orgueil et taxée d'aveugle obstination, n'était réellement que de la prudence et de la pusillanimité.

XXII. Pendant que toutes ces choses se passaient, nos relations avec les puissances étrangères devenaient de jour en jour moins rassurantes. Les principales cours, la Russie, l'Autriche et la Prusse, étaient décidément hostiles au nouveau gouvernement; la France ne l'avait pas reconnu, l'Angleterre se taisait, et quoique l'Espagne, la Suisse, les Pays-Bas et la Suède l'eussent reconnu formellement, les motifs de crainte l'emportaient sur les espérances contraires. On savait que les souverains ennemis de la révolution napolitaine se réunissaient à Troppau en congrès, pour délibérer sur les affaires de Naples; on disait qu'une nouvelle armée autrichienne avait passé les Alpes; on voyait chaque jour arriver dans le golfe des vaisseaux de guerre anglais et français, qui stationnaient dans nos parages. Le prince Ruffo et le prince de Castelcicala, ambassadeurs des Deux-Siciles, le premier à Vienne et le second à Paris, refusèrent de prêter serment à la monarchie constitutionnelle. Le prince Serra Capriola, qui exerçait les fonctions de ministre en Russie, écrivit au roi en particulier : « Votre Majesté m'ordonne de prêter

serment au nouvel ordre de choses établi à Naples, et on dit ici que ce changement n'émane point de la libre volonté du roi, mais que la force et la révolte triomphante l'ont contraint à le sanctionner. Que ferai-je donc, moi qui ne veux pas plus désobéir à ses ordres que nuire à ses intérêts? Je transmettrai secrètement à Votre Majesté, dans ce papier, le serment exigé de moi afin qu'elle le produise ou le fasse disparaître, comme elle le voudra et le jugera plus utile. » Le roi adressa au parlement un message pour l'informer de la conduite des trois ambassadeurs, approuva celle du prince Serra Capriola, et retira aux deux autres leur charge, leurs titres et leurs pensions.

On n'envoya point de nouveau ministre à Vienne, parce que cette cour avait déclaré qu'elle n'en recevrait pas; le duc de Canzano fut nommé en Espagne, au lieu du prince Scilla, et Castelcicala remplacé en France par le prince Cariati. On l'y reçut comme simple particulier, mais sans lui reconnaître de caractère diplomatique. Le prince Cimitile, envoyé à Saint-Pétersbourg avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, rencontra des obstacles à Vienne, et se rendit de cette capitale en Angleterre, qui était sa destination ultérieure. Ces trois ministres, ayant pris congé du roi avant leur départ, en reçurent des marques de faveur, des instructions et des conseils. Le duc de Canzano, homme déjà un peu avancé en âge, fatigué des révolutions, et ami de la tranquillité, père d'une nombreuse famille, sans ambition et sans fortune, avait prié le roi de faire choix d'un autre ambassadeur; mais après de longues instances, Ferdinand lui avait dit : « Canzano, les cir-

constances sont telles, que, si ce n'est vous, ce sera un Carbonaro. Ne m'obligez pas à faire un choix qui me déplairait; acceptez; je vous donnerai des lettres de ma main pour la cour d'Espagne, et une mission qui prouvera toute ma confiance en vous. Dites au roi mon neveu, que je me porte bien, et que ma prétendue mauvaise santé n'est qu'une invention pour m'éloigner des soucis du gouvernement dans l'état actuel des choses.» Canzano se rendit à ces raisons, et partit, satisfait et plein de reconnaissance, avec sa nombreuse famille. Le prince Cimitile faisait aussi des difficultés; il ne s'était jamais vu enveloppé dans de pareilles révolutions, ni entraîné par les orages politiques; il aimait le repos, et dit au roi tout doucement, qu'en fidèle sujet il obéirait à son souverain, mais que, déjà vieux, il ne s'exposait pas volontiers aux chances de la politique en ces temps de troubles, qu'il était nécessaire à ses enfans, et qu'il ne voudrait pas être cause de leur malheur, ni se faire un jour accuser par eux d'une ambition intempestive. Le roi interrompit ses représentations, encouragea son ministre par un langage flatteur, et par des protestations d'attachement, sincères en apparence, si bien que Cimitile sortit du palais content et rassuré.

XXIII. L'aversion des souverains étrangers pour le régime constitutionnel de Naples était secrètement modérée par leur propre politique; car le premier coup de canon pouvait être fort dangereux, au milieu de la fermentation des esprits en Europe. C'était l'empereur d'Autriche qui avait les plus puissans motifs pour déclarer la guerre, et l'armée la plus en position d'agir;

mais les autres princes ne voulaient pas lui voir étendre sa domination, déjà si considérable en Italie. Aussi le cabinet de Saint-Pétersbourg, qui, de plus, avait besoin d'occuper l'ardeur de ses troupes, faisait-il marcher de nombreux bataillons vers le midi, non sans inquiéter extrêmement l'Allemagne qu'ils devaient traverser. La Prusse, quoiqu'en troisième ligne, prenait aussi des mesures belliqueuses. Ces grands armemens excitaient la jalousie de la France et de l'Angleterre. D'un autre côté, tous les libéraux applaudissaient à la révolution de Naples, se portaient les apologistes de ses principes, et menaçaient la sécurité des trônes. Un grand nombre d'Italiens, des Français, quelques Prussiens, un Russe, offraient leurs services pour défendre notre constitution et notre liberté : deux Anglais, d'un grand nom, proposaient de lever à leurs frais quatre régimens de volontaires; de riches maisons de banque de Paris et de Londres ne craignaient pas de s'engager dans les emprunts contractés au nom du gouvernement constitutionnel; des généraux étrangers, auxquels on refusait l'autorisation de combattre sous nos drapeaux, nous donnaient des conseils pour la défense de nos frontières, et nous envoyaient des observations théoriques sur la résistance qu'une nation peut opposer à des armées régulières; les esprits se fatiguaient de toutes parts à découvrir en notre faveur et à nous communiquer secrètement des projets, des inventions et des machines de guerre. Cette espèce de croisade politique alarmait les souverains, et d'autant plus que la révolution napolitaine, qui n'était produite ni par le désespoir, ni par la misère des peuples, ne s'était pas souillée par des

crimes, n'avait pas causé de désastres dans le royaume, avait respecté la propriété, la religion, les droits de chacun, et se montrait comme un bien sans mélange de mal; triomphe innocent, victoire facile, séduisante et nouvelle de la liberté. Son origine était une tache, sans doute; mais la désertion des cent vingt-sept hommes du régiment de Royal-Bourbon, justifiée par le succès de l'entreprise et les applaudissemens de la nation, était devenue un titre de gloire; cet exemple agissait sur d'autres armées; d'autres gouvernemens se sentaient ébranlés; toute l'Europe se voyait menacée d'un prochain bouleversement. S'il était dangereux de rester inactif en présence d'une pareille situation, il ne l'était pas moins de s'armer contre elle; on le sentait, et on cherchait à sauver, sans en venir à une déclaration de guerre, l'existence et le prestige des vieilles monarchies, à obtenir que la constitution de Naples se rapprochât davantage de celles en vigueur dans les autres gouvernemens représentatifs, à éviter le scandale d'une rupture ouverte, et à déconcerter l'esprit d'imitation. La France, qui était la plus intéressée au maintien de la paix, se montra disposée à tenter une intervention pacifique, si le gouvernement napolitain voulait consentir à modifier le statut constitutionnel, pour calmer la juste inquiétude des souverains étrangers. Les démarches de cette puissance arrivaient à propos: car les armées des rois alliés étaient prêtes à se mettre en mouvement, quoique les volontés fussent encore indécises et tenues en suspens, soit par l'idée des périls immenses auxquels la guerre allait les exposer, soit par l'injustice d'une levée de boucliers contre un peuple tranquille et inof-

fensif : et dans cette hésitation des esprits, il devait suffire du moindre poids jeté d'un côté ou de l'autre, pour faire pencher la balance en faveur de la paix ou de la guerre.

Le parlement délibérait sur les réformes à opérer dans la constitution ; c'était le moyen et l'occasion d'arriver au but. Mais, à cette même époque, la faction des Carbonari s'agitait avec violence, et le général Guillaume Pépé, qui prenait au sérieux toutes leurs vanteries et leurs cris de ralliement, dans l'ivresse de son orgueil, ne respirait plus que la guerre, et considérait la paix comme un malheur et une honte pour la patrie. L'esprit du parlement s'était bien dessiné : il y avait trois partis au sein de cette assemblée. Le premier, celui des ultra-libéraux, était nombreux et fort de la sympathie des tribunes publiques, mais sans éloquence et sans énergie ; un autre se composait d'hommes indifférens en matière politique, fort inquiets de l'avenir, qui ne parlaient pas : gens honnêtes, mais timides et fort peu éclairés ; cette fraction de la chambre n'aurait eu par elle-même aucune valeur morale, mais elle avait une grande importance dans les scrutins, car elle était la plus nombreuse ; enfin, il y avait un parti de modérés, qui réunissait la hauteur des pensées à la plus brillante éloquence ; il n'était pas nombreux, et on y comptait, au premier rang, Poerio, Borrelli, Galdi, comme orateurs, Dragonetti et Nicolai, comme écrivains distingués. Dans les discussions du parlement, on votait sous l'influence de la crainte, parce que le carbonarisme dominait en secret et qu'aucun député n'osait en attaquer les passions, quelque insensées qu'elles pussent

être, ni braver ses fureurs. Aussi, dans les matières abstraites et de théorie, les discours prononcés à la tribune étaient-ils admirables d'élévation et d'indépendance, mais dans celles d'application lâchement et servilement conformes aux passions populaires.

Il résulta de cette disposition des esprits que la médiation de la France fut repoussée; que la réforme du statut constitutionnel, au lieu de lui donner un caractère plus monarchique, affaiblit encore davantage la royauté; que d'autres erreurs plus graves, dont je parlerai mieux ailleurs, rendirent tout accord avec la Sainte-Alliance impossible et la guerre inévitable. Les réformes les plus importantes qu'on devait proposer à la sanction royale (une fois la question d'assemblée constituée ou constituante, qui avait causé tant d'agitation, abandonnée) étaient au nombre de trois : on demandait que le nombre des députés fût accru de deux cinquièmes; que celui des conseillers d'État fût diminué dans la même proportion; que ce fût une règle pour le parlement et une obligation pour le roi de choisir les conseillers par province. Mais le système d'une seule chambre, la sanction forcée, en certains cas, des lois adoptées par la représentation nationale, la députation permanente, et autres dispositions nuisibles ou désagréables au souverain, furent maintenus et confirmés.

Le trésor s'appauvrissait, par suite des grandes dépenses que l'organisation de l'armée, sa mise sur le pied de guerre et les autres mesures défensives avaient nécessitées; d'ailleurs, la suppression de divers impôts, la réduction de plusieurs autres, et les embarras de la Sicile, au milieu d'une révolution qui l'avait empêchée

de payer exactement les siens, avaient diminué les recettes. On espérait peu de l'avenir, et l'attitude menaçante des puissances étrangères avait ébranlé le crédit du gouvernement constitutionnel; les besoins étaient pressans : car on sentait approcher le terme des remboursemens dus à l'Autriche et au prince Eugène, tributs ignominieux que nous avait imposés le congrès de Vienne. Les travaux publics et les établissemens religieux souffraient de cette pénurie des finances; on voyait tarir les sources de la prospérité générale; le peuple était de plus en plus mécontent, le roi de plus en plus effrayé; la police redoublait de rigueur et de vigilance; l'agitation augmentait à l'intérieur, et on se préparait activement à la guerre. Dans ces circonstances, Ferdinand résolut de sortir du royaume, et en écrivit secrètement, pour leur demander des conseils et des secours, aux souverains réunis à Troppau, dont il reçut la réponse vers la fin de novembre.

XXIV. Les trois souverains alliés se bornaient à dire au roi de Naples, dans leurs lettres, que, pour le meilleur arrangement des affaires de son royaume, il devrait se rendre au congrès de Laybach, et l'y invitaient. Mais la constitution ne permettait pas au chef de l'État de sortir du royaume sans l'autorisation du parlement; il doutait qu'on la lui accordât s'il en faisait la demande, et s'il partait sans la faire, il sentait que son départ ressemblerait à une fuite: dans cette perplexité, le roi, le vicaire-général et les ambassadeurs des trois puissances tinrent un conseil secret pour en délibérer. Un des ministres étrangers pensait qu'il suffirait de

communiquer au parlement l'invitation du congrès, et de lui faire connaître en même temps que le roi était résolu de s'y conformer, sans lui demander une autorisation positive; le nom seul des trois souverains, l'expression de leurs désirs, et la haute opinion qu'on avait de leur puissance, imposeraient silence au peuple et à l'assemblée. Ce diplomate ne savait pas que, dans l'éloignement du péril, les plus lâches sont toujours ceux qui parlent le plus haut. Mais le vicaire-général, qui avait plus d'expérience des révolutions et qui redoutait davantage les conséquences d'une démarche inconsidérée, fut d'un autre avis; et le conseil décida que les lettres des souverains seraient communiquées au parlement, avec un message du roi qui fût exempt de faiblesse et d'arrogance.

Il était plus facile de prendre cette résolution que de l'exécuter. La cour retomba aussitôt dans ses fluctuations ordinaires. Le roi ne se fiait pas à ses ministres; il n'avait de partisans ni dans le sein de l'assemblée, ni dans les rangs du peuple; sa garde lui était suspecte; le fantôme du carbonarisme se dressait sans cesse devant ses yeux; plus il avait peur, plus il désirait partir, et en trahissant ses intentions secrètes, il soulevait contre lui des manifestations qui redoublaient sa frayeur. Les conseils devenaient plus fréquens au palais, mais on n'y décidait rien; et le public finit par en concevoir des soupçons. Cependant on se conforma enfin à l'avis du duc de Calabre, et le roi adressa au parlement un message bienveillant, où il annonçait qu'il désirait se rendre à l'invitation des souverains alliés; qu'il se porterait pour médiateur entre eux et son peu-

ple; qu'il réclamerait leur adhésion à la nouvelle forme du gouvernement napolitain; qu'il obtiendrait, quel que fût le sort de la constitution actuellement en vigueur, au moins une autre charte qui garantirait une représentation nationale, la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la responsabilité des ministres. Il ajoutait que, quoi qu'il pût arriver, tous les faits se rattachant à la révolution du 2 juillet seraient considérés comme innocens, et terminait son message en demandant à être accompagné au congrès par quatre membres du parlement, qui lui serviraient à la fois de conseillers et de témoins.

Le 5 décembre au matin, le vicaire-général donna lecture aux ministres des lettres reçues de Troppau et du message du roi, afin de délibérer sur la marche à suivre pour communiquer ces pièces au parlement et les faire connaître au peuple. Un des ministres ayant proposé un léger changement de rédaction dans le message, le duc de Calabre répondit que ce document ne pouvait être modifié, parce qu'il n'était ni son ouvrage ni celui du roi, mais qu'il émanait des ambassadeurs étrangers. Alors on prit le parti de sonder les dispositions de la majorité du parlement, de chercher à les rendre favorables, et d'adoucir le carbonarisme par le moyen des Carbonari eux-mêmes. Ensuite, deux membres du cabinet, Ricciardi et le chevalier de Thomasis, qui étaient les moins odieux à l'assemblée, s'y rendirent en particulier; et quelques députés s'étant réunis autour d'eux (il s'en trouvait dix-huit), ils leur donnèrent connaissance de ces papiers. Ils les trouvèrent

assez bien disposés et les prièrent de confirmer publiquement par leur vote les sentimens qu'ils leur exprimaient sur les intentions du roi. Pendant le reste de la journée, les ministres travaillèrent chacun de leur côté à faire d'autres prosélytes, et le soir ils s'étaient assurés de quarante voix en leur faveur : les opinions du reste de l'assemblée étaient incertaines. En même temps, ils s'occupèrent de quelques mesures de précaution pour défendre le palais et maintenir la tranquillité dans la capitale, et se croyant sûrs du succès, ils résolurent de triompher de toutes les résistances par l'adresse ou par la force. Il y avait dans le ministère des hommes dont les traditions politiques remontaient au régime absolu, d'autres qui se laissaient effrayer par les excès d'une liberté nouvelle et la voyaient avec peine dégénérer en licence, d'autres encore qui étaient blessés de se trouver dans les discussions parlementaires au-dessous de leurs adversaires, orateurs éloquens et exercés : tous enfin désiraient que la constitution fût modifiée dans un sens favorable à la prérogative royale et prît un caractère moins démocratique. Mais tandis que ces choses se passaient, le parti révolutionnaire ayant eu connaissance du message, les Carbonari discutèrent le but et les conséquences du voyage du roi dans leurs conciliabules nocturnes, et, convaincus du péril que courait la constitution des cortès, leur ouvrage et leur appui, jurèrent de tout risquer et de bouleverser l'État plutôt que d'y laisser faire le moindre changement. Dans la nuit même, ils expédièrent des lettres de tous côtés, des ordres, des courriers ; et puis, au lieu de lever la séance, l'assemblée générale décréta qu'elle ne

se séparerait point tant que durerait le péril, exemple qui fut suivi par toutes les autres ventes. Ceux des Carbonari qui étaient les agens secrets de la police, après avoir inutilement essayé de modérer ce déchaînement universel, eurent recours à un autre moyen : ils exagéraient l'aversion du roi pour le régime constitutionnel, faisaient le plus grand éloge du vicaire-général, de la loyauté, de la bonté de son caractère ; ils disaient que ce prince était aussi attaché aux Carbonari que s'il eût appartenu à leur société, et cherchaient à persuader que le départ du roi, devant laisser la plénitude du pouvoir entre les mains de son fils, ne pouvait qu'être utile à la cause de la liberté. Ce fut le premier service rendu au monarque absolu par ces faux sectaires, qui jusqu'alors n'avaient travaillé que pour le roi constitutionnel, ou plutôt dans l'intérêt de leur ambition et de leur cupidité. Au milieu de cette agitation confuse des chefs du gouvernement, des Carbonari et du peuple, les bons citoyens tremblaient, les mauvais se livraient à l'espérance, et toute la ville était en fermentation. C'était de la part du ministère et du roi une grande erreur et même une grande faute de vouloir agir en temps de révolution avec la lenteur et la timidité ordinaires des formes délibératives.

XXV. Le lendemain matin, les députés étaient réunis dans la salle du parlement, les Carbonari encombraient les tribunes, le peuple se pressait dans les vestibules et aux abords de la chambre, quand les ministres arrivèrent. Lecture faite des lettres du congrès et du message royal, ils déposèrent ces papiers entre les mains

du président, recommandèrent de s'en occuper au plus vite et partirent. Tant qu'ils étaient restés dans la salle, le peuple avait gardé le silence; mais à peine furent-ils sortis que de tous côtés on cria tumultueusement : *La constitution d'Espagne ou la mort!* Ce désordre, ces vociférations bruyantes, renouvelées à plusieurs reprises, empêchèrent d'ouvrir la discussion, et pour laisser aux esprits le temps de se calmer et à la réflexion le temps d'agir, on la remit au jour suivant.

Tandis que ces choses se passaient dans le sein de l'assemblée, il régnait dans la ville encore plus d'agitation, et le tumulte y était bien plus grand. A la vue des mesures de sûreté prises autour du palais, des gardes doublées, de l'artillerie du château braquée dans la direction des rues, une multitude immense se porta en courant vers la chambre des députés pour demander secours et vengeance, au moment même où la foule de peuple qui avait assisté à la séance en sortait enflammée de colère : les passions, fort exaltées de part et d'autre, s'échauffèrent encore bien davantage par le frottement. On arracha le message du roi affiché au coin des rues : le peuple était en armes, et la guerre civile prête à éclater; mais on attendait une prompte décision du parlement. La nuit arriva, et dans la crainte qu'on n'affichât dans les rues d'autres messages ou d'autres ordonnances du roi, il y avait des postes avec des flambeaux le long des murs, pour surveiller ceux qui en approcheraient, pendant que la populace courait dans tous les quartiers, en criant : *La constitution d'Espagne ou la mort!* Ce n'était pas la nuit; on ne respectait aucun de ses priviléges, ni le silence, ni le sommeil,

ni l'obscurité. Les Carbonari, occupés de soins plus importans, expédièrent dans les provinces d'autres courriers et d'autres instructions, pour réveiller le zèle des patriotes du 6 juillet, et envoyèrent des députés aux membres du parlement pour leur signifier qu'ils voulaient le maintien de la constitution des cortès dans son intégrité et qu'ils consentaient au départ du roi.

Quand le jour parut, on découvrit une scène plus effrayante. La capitale était inondée de miliciens provinciaux en armes, qui, pendant la nuit, étaient accourus des villes voisines, et quelques-uns même des provinces d'Avellino et de Salerne avec une incroyable célérité. L'agitation des esprits n'avait pas diminué, mais il y avait moins de cris et de mouvement : c'était l'anxiété silencieuse qui accompagne toujours l'attente ou la crainte. Plusieurs députés accomplirent leurs devoirs religieux, comme si ce jour eût dû être le dernier de leur vie : d'autres firent leur testament; mais pas un n'essaya de se dérober au danger. Les membres du parlement passaient à travers les flots de la multitude en se rendant du vestibule dans la salle des séances; et à mesure qu'ils passaient, les ambassadeurs du carbonarisme répétaient leur intimation de la veille, en leur montrant un poignard, et en menaçant de mort ceux qui n'obéiraient pas. On ouvrit la discussion du message.

Il avait deux objets principaux: le changement de la constitution et le départ du roi. Le premier orateur qui prit la parole fut le député Borrelli: parleur habile, et exercé aux subtilités du barreau, il se chargea de mettre en argument et de revêtir d'une forme rationnelle les volontés fougueuses des sectaires. Il dit, que le parle-

ment tenait son existence de la constitution des cortès; que les députés lui devaient leur titre, qu'ils avaient juré de lui être fidèles; qu'on ne pouvait donc y porter atteinte sans violer le mandat donné par les populations à leurs représentans, l'autorité des lois, la religion des sermens. Quant au voyage du roi, il démontra combien il serait utile pour la révolution napolitaine d'avoir au congrès des souverains un monarque défenseur de ses droits et de ceux de son peuple : «On ne pourrait, ajouta-t-il, supposer qu'un prince aussi religieux, un digne petit-fils d'Henri IV et de saint Louis, un héritier de leurs vertus comme de leur sang, fût capable de manquer à ses promesses et de violer ses sermens, fût assez lâche pour fouler aux pieds l'honneur de la couronne, assez dénaturé pour exposer sa famille aux périls de la guerre et l'abandonner aux ressentimens publics.» Il cita un édit du 1er mai 1815, par lequel Ferdinand IV, à l'époque où chancelait le trône de Joachim Murat, promettait aux Napolitains une constitution libérale; édit complètement ignoré de la nation, mais dont l'orateur fit connaître les expressions, qu'il dit avoir été publié à Messine, puis rapporté et supprimé sur la nouvelle de la chute si prompte du roi Joachim, qui dispensait de recourir à ces promesses. D'autres députés parlèrent après Borrelli dans le même sens, et il fut décidé qu'on repousserait toute constitution autre que celle en vigueur, mais qu'on accorderait au roi la permission de se rendre auprès des souverains, pourvu qu'il prêtât un nouveau serment à la constitution des cortès et s'engageât à la défendre dans le sein du congrès.

On fut étonné de voir le parlement choisir de tous

les partis possibles celui qui était le plus mauvais. Il pouvait en effet, ou accepter le message dans son intégrité, et, par la promesse d'une constitution nouvelle que le roi faisait spontanément, fortifier les droits du peuple et rendre un manque de foi plus difficile; ou le rejeter aussi intégralement, et retenir la personne du souverain comme un ôtage. Mais il y avait encore autre chose à faire : c'était de reconnaître la charte que le roi lui offrait en échange de la constitution espagnole, et de ne pas le laisser sortir du royaume. Cette combinaison aurait présenté de nouvelles garanties, et justifié de nouvelles espérances; elle eût été un obstacle à la guerre, un moyen d'obtenir plus promptement la paix; et dans la disposition des esprits, dans la situation des affaires à cette époque, c'était encore le parti le plus sage qu'on pût adopter, tandis qu'au contraire le parlement renonçait à tous ses avantages, en décrétant le maintien à tout jamais de la constitution des cortès et en permettant au roi de s'éloigner. Ce n'est pas que les députés eussent de mauvaises intentions; mais effrayés par les menaces des Carbonari, et sans expérience des révolutions, ils ne pensaient qu'aux dangers les plus prochains, ne voyaient pas ceux de l'avenir, et comptaient sur la durée du présent qui échappe sans cesse aux hommes.

Avant que la décision du parlement ne fût connue, le pauvre roi, épouvanté par les cris du peuple, et ne voyant que des ennemis dans tout ce qui l'entourait, dans ses gardes, ses serviteurs, les équipages mêmes des vaisseaux anglais et français qui étaient à l'ancre dans le port, dominé par une seule pensée, celle de

fuir, écrivit un nouveau message, entièrement contraire au premier, où il jurait de maintenir la constitution espagnole, et allait même au-delà de toutes les espérances, en déclarant que s'il ne réussissait pas auprès des souverains à faire respecter les droits de son peuple et de sa couronne, il reviendrait aussitôt à Naples pour les défendre à la tête de son armée. Il recommandait au vicaire-général, aux ministres, au parlement, à la nation, de se préparer à la guerre, et de ne pas se laisser endormir par le flatteur espoir de la paix, avant que les grandes puissances eussent reconnu la constitution napolitaine. Il renouvelait dans ce message la demande qu'on le fît accompagner par quatre députés, qui pussent l'éclairer de leurs conseils et rendre témoignage de la loyauté de ses démarches. A la publication de cette pièce et de la décision du parlement, le tumulte s'apaisa et les soupçons tombèrent. Dans l'adresse où elle lui exprimait ses vœux, la représentation nationale remerciait le roi de ce qu'il se montrait décidé à maintenir les libertés de son peuple, lui rappelait à plusieurs reprises la sainteté du serment, et déclinait la demande des quatre députés, en disant que ce n'était pas pour se refuser à l'accomplissement de ses désirs, mais parce que sa sagesse n'avait pas besoin de conseils, ni sa loyauté de témoins. Cette adresse fut présentée au roi en grande cérémonie par une députation de vingt-quatre membres du parlement, au nombre desquels était Borrelli; ce fut lui qui porta la parole, et il répéta au roi, en termes plus forts que le langage de la pièce elle-même, les sentimens dont elle contenait l'expression. Ferdinand, qui déjà plusieurs fois avait

écrit dans ses messages qu'il justifierait la confiance du peuple et de ses représentans, répondit : « Je me rends « au congrès pour y tenir mes sermens. Je laisse avec « plaisir la régence du royaume entre les mains de mon « bien-aimé fils. J'espère que Dieu voudra bien me « donner toute la force nécessaire pour accomplir mes « intentions. » Alors les députés présentèrent à son approbation les modifications du statut constitutionnel dont j'ai rendu compte plus haut, et le choix des conseillers d'État ; le roi promit d'en délibérer et de répondre après examen. En effet il nomma le lendemain les conseillers ; mais, en vertu de sa prérogative royale, il refusa de sanctionner la loi qui imposait l'obligation de les choisir par province. Quant aux réformes que le parlement avait votées, il dit que le temps lui manquait pour l'examen d'une question si grave, et qu'il ne jugeait ni convenable, ni sûr de prononcer avec trop de précipitation, et sans y avoir mûrement réfléchi, sur des lois qui devaient fixer à jamais les destinées du royaume.

XXVI. Cependant le roi hâtait les préparatifs de son voyage. C'est alors qu'il écrivit au duc de Calabre une lettre confidentielle, et comme père, plutôt que comme souverain, où il lui disait : « Quoique je t'aie « fait connaître plusieurs fois mes sentimens, je veux « les consigner par écrit, afin qu'ils te restent plus pro- « fondément gravés dans la mémoire. Ce qui me con- « sole du chagrin que j'éprouve en m'éloignant du « royaume, c'est la pensée que je vais pourvoir, à « Laybach, au repos de mes peuples et aux droits

« de ma couronne. J'ignore les intentions des souve-
« rains alliés ; mais je sais quelles sont les miennes,
« et je te les communique afin que tu les respectes
« comme les ordres d'un roi et les volontés d'un père.
« Je me porterai au congrès le défenseur des événe-
« mens de Juillet ; je soutiendrai fermement, pour
« mon royaume, la constitution des cortès, et je de-
« manderai la paix. Ainsi le veulent la conscience et
« l'honneur. Cher fils, mon âge a besoin de repos, et
« mon esprit, fatigué de tant de vicissitudes, a horreur
« de la guerre étrangère et des discordes civiles. Que
« nos peuples jouissent de la tranquillité ; et nous,
« après trente ans d'orages essuyés en commun avec
« eux, entrons et restons dans le port. Quoique j'aie
« confiance en la justice des souverains réunis à Laybach
« et dans notre ancienne amitié, je crois néanmoins
« utile de te déclarer que, dans quelque position qu'il
« plaise à Dieu de me mettre, les intentions que je te
« manifeste dans cette lettre seront toujours et in-
« variablement les miennes, et résisteront à tous les
« efforts comme à toutes les séductions d'un pouvoir
« étranger. Que ces paroles restent gravées dans ton
« cœur, ô mon fils, dirigent ton gouvernement et
« soient la règle de tes actions ! je te bénis et t'em-
« brasse. »

Le régent, pour ne laisser aucun doute sur la bonne foi de son père, communiqua cette lettre aux ministres et à plusieurs de ses confidens ; elle passa ensuite de bouche en bouche, et les sentimens dont elle contenait l'expression ayant rassuré tous les esprits, on adressait des prières au Ciel pour le prompt départ du

roi et l'accomplissement de ses désirs. Ce fut au milieu de ces bénédictions que Ferdinand s'embarqua, le 14 décembre au matin, sur un vaisseau de ligne anglais, avec la duchesse de Florida, le ministre de sa maison, un gentilhomme de compagnie et quelques serviteurs. Le duc del Gallo, nommé ministre au congrès, devait l'attendre à Florence. Le vaisseau anglais *le Vengeur,* sur lequel voyageait le roi, était celui qui, après la bataille de Waterloo, avait reçu à Rochefort l'empereur Napoléon. A peine eut-il gagné le large, que, dans l'obscurité de la nuit, il donna contre une frégate anglaise, soit effet du hasard, soit par la faute du commandant; et le choc fut si violent, que la frégate fut obligée de venir à Naples réparer ses avaries, pendant que le vaisseau de ligne s'arrêtait de son côté à Baia. La capitale prit une part très-vive au danger que le roi avait couru, et, sur la première nouvelle qu'on en reçut, la famille royale se rendit auprès de lui; le parlement, le corps municipal et l'armée s'empressèrent aussi de lui envoyer des députations. Le roi, qui était resté à bord, leur fit à toutes un bon accueil, et dit à celle du parlement qu'il espérait bien que le vaisseau de l'État n'éprouverait pas d'autre malheur que l'accident de la nuit et un jour de retard pour son voyage. Libre et en toute sûreté à bord d'un navire anglais, on fut étonné de lui voir porter à la boutonnière le ruban tricolore des Carbonari, emblême qui était alors généralement abandonné, et dont les plus ardens sectaires avaient seuls continué de se parer.

Parmi ceux qui se rendirent auprès de Ferdinand, se trouvait le duc d'Ascoli, son vieil ami, compagnon

de ses grossiers plaisirs à la chasse et confident de ses faciles amours, que le roi avait comblé de faveurs dans la prospérité, et qui lui était resté fidèle dans le malheur. Après les félicitations de circonstance, ce gentilhomme dit au roi : « Le bien est souvent à côté du mal : sans cet accident, je n'aurais pu m'entretenir avec Votre Majesté, dans un moment où ma demande ne saurait être indiscrète. Elle part ; et nous, nous demeurons privés de son exemple et de ses ordres qui nous serviraient de guides. Quelle attitude prendrai-je ? Que ferai-je au milieu de ces troubles ? De grâce, et pour prix d'une vieille et inviolable fidélité, que Votre Majesté me fasse connaître ses volontés et me prescrive une ligne de conduite. » Voici la réponse du roi :

« Duc d'Ascoli, je pardonnerais cette demande à tout autre ; mais à toi, qui me connais depuis mon enfance, je ne saurais. Après le serment que j'ai fait, mes promesses, les orages que j'ai traversés, dans cet âge avancé, qui me fait sentir le besoin d'une existence paisible et calme, comment peux-tu croire que je veuille la guerre contre mes peuples ; que je m'expose à des calamités, à des vicissitudes nouvelles ? Je me rends au congrès, pour y demander la paix ; je supplierai pour l'obtenir et je l'obtiendrai, et puis je reviendrai jouir de la reconnaissance de mes sujets. Vous, qui restez à Naples, vos efforts doivent tendre à maintenir l'ordre et la tranquillité intérieure ; et si le malheur veut que je ne réussisse pas auprès des souverains, vous vous préparerez à la guerre. » Ému par cette déclaration, le duc d'Ascoli ne put retenir ses larmes ; il applaudit aux sentimens du roi, lui baisa les mains et se retira. Plus

tard, il eut à se repentir de ces larmes et de ce langage; car dès ce moment, le roi le soupçonna d'un penchant secret pour la cause de la liberté, et, à son retour de Laybach, avant même d'avoir quitté Rome, il exila son ancien ami.

Au bout de deux jours, le vaisseau fut réparé et mit à la voile, favorisé par un temps propice. Mais la colère du peuple avait survécu à la tentative du 7 décembre pour changer la constitution; il accusait les ministres et menaçait les gardes royaux, les uns pour avoir présenté, les autres pour avoir soutenu le premier message adressé par le roi au parlement. Le général Filangieri, qui commandait la garde, demanda publiquement à sortir des rangs de l'armée, puisqu'il avait la douleur de voir, sans qu'il y eût de sa faute, ses services mal appréciés et suspects. Mais le régent ne voulut pas y consentir, et le peuple approuva hautement la conduite du général, qui s'était déjà illustré dans la guerre, et que recommandait à l'estime publique la mémoire honorable de son père. Le nom de Filangieri acquit dès-lors une grande popularité. Quant à la garde, on répondit à ses accusateurs que son devoir était de protéger la personne du roi dans les momens d'agitation, et la multitude changea d'avis sur sa conduite. Mais tous les ressentimens se tournèrent contre les ministres, qui furent accusés dans le parlement avec une violence terrible et menacés des peines les plus graves. Cependant, peu après, il y en eut quatre d'absous, et puis tous le furent également. Mais, sur leur demande, on leur avait retiré leurs portefeuilles, et, avant de partir, le roi avait nommé à leur place le

duc del Gallo, le duc de Carignano, le magistrat Troyse, le général Parisi et le marquis Auletta, hommes d'âge et d'expérience, et d'un caractère honorable.

XXVII. Cependant on s'occupait à Laybach des affaires de Naples; et à Naples, sur la foi des promesses de Ferdinand, on avait ralenti les préparatifs de guerre. La première session du parlement fut terminée à la fin de janvier; les Carbonari, dominés et dirigés à leur insu par l'influence des secrets agens du gouvernement, se tenaient en repos; le ministère, naturellement pacifique, gardait le silence, et le royaume semblait jouir d'une parfaite sécurité. Mais il se manifestait en Italie une grande fermentation : ce malheureux pays, où la liberté n'existe que dans l'intelligence et la parole, dont le cœur est celui d'un esclave, dont le bras est mort, qui ne sait que faire du bruit en politique, et non pas frapper avec force, s'était agité à la première nouvelle du triomphe que la révolution venait d'obtenir dans le royaume de Naples. Le mouvement avait gagné dans les esprits, à mesure que la révolution se développait, et, animé par ses succès, le Piémont se disposait à soutenir la nôtre en opérant la sienne; les États romains et plusieurs petites principautés n'attendaient pour se soulever que l'apparition du drapeau napolitain, ou une proclamation du gouvernement constitutionnel. Mais celui-ci déclara, au contraire, qu'il renfermerait son action dans les limites du royaume et qu'il ne chercherait pas à propager la révolution dans les états voisins, et que l'amélioration de l'état politique des Deux-Siciles, émanant de l'accord unanime

des peuples et de l'assentiment spontané du souverain, n'avait pas besoin, pour se maintenir, des moyens ordinairement à l'usage des révolutions. Il invoquait à l'appui de sa déclaration la conduite qu'il avait tenue dans l'affaire de Bénévent et de Pontecorvo. En effet, ces deux villes, qui appartiennent au Saint-Siége, quoique enclavées dans le territoire napolitain, ayant demandé à faire partie du royaume, après avoir secoué la domination pontificale et adopté la constitution des cortès, ne l'avaient pas obtenu; elles avaient demandé ensuite que le gouvernement des Deux-Siciles les reconnût comme état confédéré, et lui offraient de l'argent, des armes, des soldats: nouveau refus. Enfin, à de nouvelles instances pour qu'il se déclarât au moins leur protecteur, il avait répondu ne pouvoir traiter de ce qui regardait les États romains qu'avec le souverain pontife. Modération inutile et peut-être funeste, dont les princes italiens, pas plus que les grandes puissances réunies à Laybach, ne lui ont pas tenu le moindre compte!

Il se commit à Naples, vers cette époque, un crime affreux, qui se rattachait à la politique et eut des conséquences politiques, bien que la victime ne fût qu'un simple particulier. C'était un certain Giampietro, avocat dans sa jeunesse, et qui s'était montré zélé partisan des Bourbons et du gouvernement monarchique, sans avoir pour cela pris part aux horreurs de la réaction royaliste en 1799. Exilé par Joseph Bonaparte à cause de ses opinions, il avait obtenu son rappel de Joachim, et pendant toute la durée de la domination française, sa conduite avait été irréprochable. En 1815, il vit triompher ses affections et son parti, mais le gouverne-

ment ne lui donna cependant aucun emploi, et il eut quelque temps à se plaindre de son ingratitude. Deux ans plus tard, on le nomma préfet, et puis, comme nous l'avons vu, directeur de la police. Dans ces fonctions épineuses, qui par elles-mêmes imposent des droits rigoureux, il se fit d'autant plus d'ennemis, que les circonstances étaient plus difficiles et les esprits plus agités. Il est vrai que beaucoup de Carbonari s'étaient vus jetés en prison ou bannis par ses ordres, sans jugement et sans défense; procédés violens et injustes, qui frappent indistinctement le crime et l'innocence, mais familiers et peut-être nécessaires aux gouvernemens absolus. La révolution du mois de juillet donna le pouvoir aux hommes qu'il avait persécutés; et, rendu à l'obscurité, il vivait sans éclat au milieu de quelques amis et d'une nombreuse famille. Pendant une nuit d'hiver, plusieurs hommes armés, qui disaient appartenir à la police, se présentent chez lui, et leur chef intime à Giampietro l'ordre de le suivre; mais quoique cette injonction fût conçue en termes fort impérieux, celui qui l'adressait à Giampietro balbutiait un peu, et sa précipitation même indiquait l'espèce d'anxiété qui accompagne un crime, plutôt que le zèle d'un fonctionnaire qui accomplit avec calme, quoique sans lenteur, les devoirs de sa charge : on remarquait en même temps que ses compagnons évitaient soigneusement la lumière et dérobaient leur figure aux regards de la famille et des gens de la maison. L'épouse de Giampietro et la plus jeune de ses filles furent les premières à concevoir des soupçons; le reste de la famille les partagea aussitôt, et, ce qui n'était pas étonnant dans leur cruelle

situation, ces femmes, ces jeunes enfans, se mirent à fondre en larmes et à se jeter aux pieds des assassins, dont ils embrassaient les genoux. Mais comme le bruit de ces lamentations devenait dangereux, ceux-ci n'en agissaient que plus rudement avec Giampietro, pour le forcer de les suivre, et ce malheureux père fut entraîné sous les yeux de sa femme et de ses enfans. A peine est-il sorti de sa maison, que, presque sur le seuil de sa porte, il tombe assassiné. Il fut percé de quarante-deux coups de poignard avec le même fer, que les misérables se passaient de main en main, pour assouvir leur fureur sur sa dépouille.

A la nouvelle de ce crime, la ville fut saisie d'épouvante, et d'autant plus, qu'on rapportait faussement avoir trouvé sur le cadavre un écriteau cloué au front, avec ces mots : *numéro* 1. On citait vingt-six personnes désignées pour victimes, et comme chacun en indiquait les noms à sa fantaisie, cette fatale liste embrassait et effrayait un nombre immense de citoyens. La terreur universelle s'accrut encore, quand on apprit que le meurtre de Giampietro avait été résolu dans une réunion nocturne des Carbonari, et quand on vit la justice inactive et muette, par crainte et non par indifférence. Le chevalier de' Médici, porté sur beaucoup de listes, se sauva par mer à Civita Vecchia, et de là se rendit à Rome; son nom, les dangers qu'il avait courus, sa fuite, ses récits, jetèrent un grand discrédit sur la révolution napolitaine, et on ne fit pas réflexion qu'il devait être aussi mauvais historien que juge aveugle de ces événemens. Le comte Zurlo, qui était mal vu et menacé, chercha un asyle à bord d'une frégate française à l'ancre dans

le port, où il fut reçu avec autant de bienveillance que de respect. D'autres personnages importans qu'on n'inquiétait et ne recherchait pas, mais qui étaient lâches, ou qui fondaient sur les malheurs publics d'ambitieuses espérances, prirent aussi la fuite, comme le lieutenant-général duc de Sangro, par exemple, qui déserta son poste, après avoir juré fidélité à ce gouvernement, dont il tenait de l'argent et des honneurs; et non content d'une lâcheté pour son propre compte, il entraîna son jeune fils, lieutenant dans l'armée, auquel on n'avait eu rien à reprocher jusqu'alors, et qui ne céda par devoir aux volontés de son père qu'après une louable résistance.

CHAPITRE III.

DÉCLARATION DE GUERRE. — COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS. — L'ARMÉE SE DÉSORGANISE. — ENTRÉE DES AUTRICHIENS DANS NAPLES.

XXVIII. Après une longue attente, on reçut enfin des nouvelles du roi; il avait heureusement accompli son voyage, et il était arrivé à Laybach en parfaite santé; il vantait ses chiens, dont les prouesses à la chasse avaient laissé de bien loin derrière eux les braques de l'empereur Alexandre, et ne disait rien sur les affaires d'État. Cependant on communiqua ces lettres au parlement, tout insignifiantes et même peu dignes qu'elles fussent, afin de calmer les soupçons qu'un trop long silence avait fait concevoir au peuple. Les dépêches du duc del Gallo annonçaient que d'abord à Mantoue, et puis à Gorizia, où il se trouvait alors, on l'avait empêché de continuer son voyage pour se rendre au congrès; et des avis tant officiels que particuliers annonçaient comme une chose certaine que l'armée impériale s'ébranlait sur la ligne du Pô. La crainte de la guerre s'étant réveillée aussitôt et les partisans de la révolution commençant à s'agiter, le régent convoqua un conseil de généraux pour discuter le plan de défense du royaume. Il y eut dans ce conseil unanimité d'opinions; mais il s'éleva une querelle sans exemple entre

ceux dont il se composait, sur la question de savoir à qui appartenait la première idée du système adopté. Les commandemens furent distribués de la manière suivante : le général Carrascosa eut celui de la première armée, qu'il accepta enfin, non sans avoir refusé à plusieurs reprises en jouant la modestie, soit qu'il fût irrité des accusations auxquelles il avait été en butte, soit par prudence et crainte de l'avenir ; le général Guillaume Pépé fut mis à la tête de la seconde armée, dont il réclamait le commandement, plein de confiance et d'orgueil. Si Carrascosa fit beaucoup de difficultés, Pépé accepta donc de grand cœur. Dans l'état-major du premier se trouvaient les lieutenans-généraux Ambrosio, Filangieri, Arcovito, Rocca-Romana, Pignatelli-Strongoli ; mais le second n'avait pas d'officiers de ce grade dans le sien, parce que ses égaux dans la hiérarchie militaire voyaient de mauvais œil cette autorité mal acquise et mal placée. Les chefs des deux armées, indépendans l'un de l'autre, étaient sous le commandement suprême du prince régent, qui avait pour chef d'état-major le général Florestan Pépé. La première armée devait défendre la frontière du Garigliano, la seconde les Abruzzes. Mais elles n'existaient l'une et l'autre que de nom ; car il n'y avait pas un bataillon en mouvement, et on ne songeait ni aux munitions, ni aux provisions de vivres, ni aux effets d'équipement, ni au service de santé, ni à se procurer des armes, ni à renforcer les régimens par de nouvelles levées. On vivait au hasard.

Le gouvernement fut enfin arraché à cette honteuse léthargie par de nouvelles lettres du roi, écrites de

Laybach le 28 janvier, et remises le 9 février au prince régent par le duc del Gallo, que Ferdinand avait appelé de Gorizia auprès de lui pour lui communiquer la décision des souverains alliés, lui faire porter ses dépêches à Naples et faire recommander par lui à son fils, au parlement et au peuple, de se résigner et d'être calmes. Le roi avait voulu que le duc del Gallo assistât à une séance de l'assemblée des ministres, afin qu'il pût rendre témoignage de l'union des grandes puissances, et de leur ferme résolution d'exécuter les mesures adoptées par le congrès. Le duc del Gallo vit en effet le prince de Metternich, premier ministre de l'empereur d'Autriche, présider une conférence des ministres de Russie, de Prusse, de France, d'Angleterre et des États italiens; au milieu d'eux siégeait et prenait part aux délibérations, en qualité d'ambassadeur du royaume des Deux-Siciles, le prince Ruffo, celui-là même que peu de temps avant le roi avait révoqué de ses fonctions diplomatiques: les représentans des trois monarchies de la sainte-alliance déclarèrent que leurs gouvernemens étaient prêts à soutenir leurs décisions par les armes; la France y donnait son assentiment; l'Angleterre ne s'y opposait pas, et les puissances italiennes applaudissaient à cette déclaration. Le duc del Gallo rapporta de vive voix tout ce qu'il avait vu et entendu; quant au roi de Naples, il s'exprimait ainsi dans sa lettre au prince régent:

« Mon très-cher fils,

« Vous connaissez les sentimens qui m'animent pour la félicité de mes peuples, et les motifs qui m'ont fait

entreprendre, à mon âge, et dans une saison rigoureuse, un aussi long et si pénible voyage. J'ai reconnu que notre pays était menacé de nouveaux désastres, et j'ai cru dès-lors qu'aucune considération ne devait m'empêcher de faire une tentative qui m'était dictée par les devoirs les plus sacrés.

« Dès mes premières conférences avec les souverains, et ensuite des communications qui me furent faites des délibérations qui ont eu lieu de la part des cabinets réunis à Troppau, il ne m'est plus resté aucun doute sur la manière dont les puissances envisageaient les événemens qui ont eu lieu à Naples, depuis le 2 juillet jusqu'à ce jour. Je les ai trouvées déterminées à ne pas reconnaître l'état de choses résultant de ces événemens, et à combattre de toutes leurs forces, après avoir employé la voix de la persuasion, les principes qu'elles regardent comme incompatibles avec la tranquillité de mon royaume et la sûreté des États voisins.

« Telle est la déclaration que les souverains et les plénipotentiaires respectifs m'ont faite, et à laquelle rien ne peut les faire renoncer. Il est au-dessus de mon pouvoir, et je crois même d'aucune possibilité humaine, d'obtenir un autre résultat. Il n'y a donc aucune incertitude sur l'alternative dans laquelle nous sommes, ni sur l'unique moyen qui nous reste pour préserver mon royaume du fléau de la guerre.

« Dans le cas où les conditions sur lesquelles les souverains insistent seraient acceptées, les mesures qui en seront les conséquences ne pourront être réglées sans mon intervention. Je dois cependant vous avertir que les monarques exigent quelques garanties jugées mo-

mentanément indispensables pour assurer la tranquillité des États voisins.

« Quant au système qui doit succéder à l'état de choses actuel, les souverains m'ont fait connaître le point de vue général sous lequel cette question doit être envisagée; ils considèrent comme un objet de la plus haute importance pour la sûreté et la tranquillité des États voisins de mon royaume, et par conséquent de l'Europe entière, les mesures que j'adopterai pour donner à mon gouvernement la stabilité dont il a besoin, sans vouloir restreindre ma liberté dans les bornes de cette mesure.

« Ils désirent sincèrement qu'environné des hommes les plus probes et les plus sages parmi mes sujets, je les consulte sur les vrais intérêts de mes peuples, sans perdre de vue ce qu'exige en même temps le maintien de la paix générale; ils désirent qu'il résulte de ma sollicitude et de mes efforts un système de gouvernement qui garantisse pour toujours à mes États le repos et le bonheur, répande la sécurité au sein des autres États d'Italie et fasse disparaître tous les motifs d'inquiétude que les derniers événemens de notre pays leur ont causés.

« Je désire, mon très-cher fils, que vous donniez à la présente lettre toute la publicité qu'elle doit avoir, afin que personne ne puisse ignorer la situation périlleuse dans laquelle nous nous trouvons; si cette lettre produit l'effet que je me permets d'attendre, tant de la pureté de mes paternelles intentions que de ma confiance dans vos lumières et la loyauté de mes peuples, vous maintiendrez l'ordre public, afin que je

puisse faire connaître ma volonté d'une manière plus explicite pour la réorganisation de l'administration.

« Je vous embrasse de tout mon cœur et suis votre affectionné père

FERDINAND. »

XXIX. Les ambassadeurs des cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg n'attendaient que le retour du duc del Gallo à Naples pour notifier au prince régent les déclarations du congrès. Ils se réunirent le jour même pour se rendre au palais, et présentèrent au duc de Calabre les lettres de leurs souverains. Un seul porta la parole, et les trois lettres étaient identiquement de la même teneur, ce qui indiquait le plus parfait accord entre les trois puissances. Elles confirmaient, avec des développemens fort étendus, ce que le roi annonçait lui-même dans sa lettre à son fils.

Le prince régent répondit à cette communication qu'il consulterait le parlement. Peu de temps après, et dans le courant du même jour, le ministre français lui déclara que son gouvernement adhérait aux décisions du congrès de Laybach, et le ministre anglais, que la Grande-Bretagne resterait neutre dans ce conflit.

XXX. Le péril était grave et prochain. Le régent convoqua aussitôt le parlement extraordinaire, et quatre jours après il ouvrit la session, tant les députés avaient mis de promptitude à se réunir. Dans son discours d'ouverture, le prince fit connaître sommairement, et en termes adoucis, les résolutions du congrès, et ajouta que le duc del Gallo pourrait donner à cet

égard de plus amples renseignemens; il promit de se conformer aux décisions du parlement, de ne pas séparer son sort de celui de la nation, de se montrer fidèle aux sermens qu'il avait prêtés. Il recommanda une conduite ferme et prudente, une discussion réfléchie, et se retira ensuite au milieu des applaudissemens de la foule et des députés. En parlant de ses sermens et des dangers de la patrie, sa voix tremblait et avait peine à se faire entendre comme étouffée par une émotion inattendue. Le duc del Gallo prit ensuite la parole, et lut un rapport adressé au régent, sur les violences qu'il avait eu à essuyer dans son voyage et les entraves qu'on y avait apportées; ses efforts inutiles pour arriver à Laybach, jusqu'à ce que le roi l'y eût appelé; l'ordre qu'il y avait reçu d'assister à une conférence des ministres, mais comme simple auditeur et sans avoir la faculté de présenter la moindre observation; après quoi on l'avait fait partir en toute hâte pour Naples, en le chargeant d'y exhorter à la paix et à la résignation. Ce récit était rapide et sincère, et fut approuvé du parlement. Il donna ensuite lecture de la lettre du roi à son fils, de celles des trois souverains, des notes transmises par les ministres de France et d'Angleterre; il fit connaître les conférences tenues au palais dans la soirée du 9, et annonça que les cours d'Italie manifestaient des intentions hostiles; il ne demanda et ne conseilla rien, se bornant à déclarer que le ministère exécuterait les ordres du régent, parce que le régent se conformerait aux décisions du parlement, et après avoir dit tous les avantages de l'union des pouvoirs, soit dans la paix, soit dans la guerre, et les espérances que

cette union permettrait de concevoir, il s'éloigna. Des cris de guerre s'élevèrent à son départ dans les rangs de la foule, et le parlement décida qu'il s'occuperait le lendemain de cette importante question.

Pendant le reste de la journée, les citoyens, attroupés dans les rues, et les Carbonari, dans leurs conciliabules, discutaient sur la situation des affaires, les dangers que courait la révolution et les mesures à prendre. Dans de pareilles circonstances les opinions sont toujours partagées en matière de politique, parce qu'il y a diversité dans les intelligences et dans les intérêts; mais dans cette crise il y eut unanimité sur le parti à prendre, et deux opinions seulement sur le reste. Ainsi, les uns disaient que le roi, en écrivant sa lettre du 28 janvier, avait cédé à la contrainte, et qu'un prince chrétien, aussi religieux que lui, n'aurait pas volontairement foulé aux pieds ses plus solennelles promesses, ni violé la sainteté de son serment, après avoir tant de fois juré de lui rester fidèle. Les autres jugeaient le roi bien sévèrement : ils disaient que sa religion consistait en démonstrations superstitieuses; que les paroles du serment ne sortaient de ses lèvres qu'avec une restriction mentale au fond du cœur, et que sa conscience ne demandait pour se tranquilliser que l'absolution d'un prêtre et un acte de contrition. A combien de promesses n'avait-il pas déjà manqué, combien de traités n'avait-il pas enfreints, de combien de parjures n'était-il pas coupable! Aux yeux des uns, la guerre était donc juste; aux yeux des autres, nécessaire : et telle était l'opinion générale, quand le parlement se réunit. La foule se pressait dans la salle de ses séances, mais si-

lencieuse et sombre; la gravité des circonstances et l'anxiété universelle étouffaient la loquacité habituelle des rassemblemens populaires.

Le premier orateur qui parla dans cette séance fut le député Borrelli; mais le discours de Poerio l'emporta de beaucoup sur le sien et sur ceux de tous les autres, par l'éloquence et la force des raisonnemens. Poerio démontra que lors des événemens de juillet, les concessions du roi avaient été entièrement libres; que la liberté du roi avait encore été plus incontestable quand l'allégresse populaire (l'allégresse et non la révolte) ayant cessé de se manifester, ni le royaume ni la capitale n'offraient pas même la moindre apparence de commotion politique; qu'enfin, cette liberté n'avait jamais été plus évidente, plus certaine et plus irrécusable, que lorsque le roi, à bord d'un vaisseau anglais, renouvelait toutes ses promesses, lorsqu'il débarquait à Livourne, lorsqu'en arrivant à Laybach, il ne protestait pas contre la violence qu'on lui aurait faite. Ce fut le raisonnement au moyen duquel Poerio démontra ensuite l'injustice des résolutions de Laybach, l'illégitimité d'une intervention étrangère, la grandeur et la réalité des dangers que courait la civilisation européenne; puis il conclut dans le même sens que les autres orateurs, à la guerre. Le parlement déclara, en conséquence, le roi des Deux-Siciles captif entre les mains d'autres souverains, sa liberté violentée en pays étranger, sa lettre arrachée par la force, et décréta la guerre. Ces déclarations étaient fausses, et personne n'y croyait; mais c'était un moyen d'éviter la flétrissure et le danger du nom de rebelles. Une députation du par-

lement présenta ce décret avec une adresse au prince régent, qui adhéra aussitôt, et la guerre fut déclarée par une loi qu'on publia dans tout le royaume. Cette résolution énergique inspira un vif enthousiasme à la plupart des citoyens et donna du courage aux plus timides.

Le général Pépé en fut transporté de joie, comme de la certitude d'un triomphe; ceux qui étaient les plus compromis et risquaient le plus, les Carbonari, en témoignèrent une grande satisfaction; et au milieu de cette exaltation générale des esprits, comme si la téméraire audace d'un petit peuple qui bravait sans hésiter les plus puissantes armées de l'Europe eût pris un autre caractère et mérité un autre nom, ses revers mêmes et sa ruine, s'il était malheureux, avaient une apparence de grandeur. Les ambassadeurs étrangers, les observateurs du mouvement politique, les esprits les plus sages, se laissèrent abuser par cette ivresse. Le prince de Salerne, fils du roi, demanda du service dans l'armée; le duc d'Ascoli, vieux favori du roi, le jeune Partanna, fils de la duchesse de Florida, un Niscemi, fils du prince qui avait suivi Ferdinand à Laybach, les plus dévoués serviteurs de la royauté et du roi, les gentilshommes de la cour les plus chers au souverain, tous prirent les armes pour la cause constitutionnelle. On accueillit avec empressement et reconnaissance toutes les offres de ce genre.

Mais, avant d'aller plus loin, il faut tracer le tableau de l'état du royaume dans ces jours d'illusions belliqueuses et de sécurité. Les espérances que la révolution avait inspirées étaient bien loin de se réaliser : on avait joué les révolutionnaires; la confiance publique était

éteinte, le peuple désabusé; le carbonarisme avait dégénéré; il était trahi par les siens et secrètement dirigé par les astucieux agens du pouvoir. Le roi se montrait en ennemi, et revenait à la tête des armées étrangères; le prince régent, fils, sujet et confident de son père, commandait l'armée napolitaine; les généraux étaient mécontens, les officiers insubordonnés, les soldats indisciplinés; il n'y avait pas d'argent dans le trésor; les emprunts étrangers avaient manqué; les emprunts faits à l'intérieur se remplissaient mal et lentement; on avait peur des armées ennemies, bien plus peur encore des vengeances du roi; la nation et l'armée se défiaient réciproquement l'une de l'autre. Mais, au milieu de tous ces dangers, on ne pouvait revenir sur le passé. La décision du parlement et l'exaltation publique ne témoignaient ni de la sagesse, ni de la valeur, ni des espérances du peuple; Elles n'étaient pas non plus l'effet de son désespoir, mais de cet enthousiasme aveugle pour la gloire qui transporte si aisément les populations ardentes des Deux-Siciles. Quand les esprits se furent calmés, chacun revint à son caractère: les hommes timides désespéraient du salut de la révolution; les hommes sans énergie se laissaient entraîner par le cours des événemens; les factieux ne cessaient de crier follement *vive la liberté!* et les plus adroits secondaient le régent, afin de l'avoir pour chef en cas de succès, pour médiateur en cas de revers. Dans cette diversité de calculs personnels, l'intérêt public disparaissait; il y avait, pour ainsi dire, autant de directions différentes que d'hommes agissans. Le ministère, le parlement, l'armée, l'association des Carbonari, tous les élémens de résistance qui devaient

soutenir l'État, manquaient de force et de concentration. Cependant il y avait encore des esprits éclairés et des hommes d'expérience qui ne renonçaient pas à tout espoir; ils espéraient quelque chose du temps, des préparatifs de guerre, des négociations avec le roi et les ennemis. Les sentimens des souverains alliés étaient bien connus; ils détestaient moins les effets de la révolution napolitaine que ses causes apparentes, le pouvoir d'une société secrète, la révolte de l'armée, l'exemple de l'Espagne. Changer les noms, fortifier la prérogative royale, restreindre des libertés presque anarchiques, rendre par voie de concession celles qu'on avait arrachées par la force : telles pouvaient être les bases d'un arrangement pacifique.

XXXI. Il fallait, pour faire une résistance effective ou pour étaler de grands moyens de résistance, arrêter le plan de la guerre. En conséquence, le régent convoqua un conseil des plus illustres généraux de l'armée, auxquels il dit : « La guerre, qui était encore douteuse le jour de notre dernière réunion, est actuellement certaine; alors, la diversité des opinions pouvait amener à découvrir la meilleure, et stimuler les esprits à sa recherche; mais aujourd'hui ce serait notre perte : car, s'il est permis à une petite nation et à une petite armée d'espérer tenir tête à des forces dix fois plus considérables, et résister aux plus grandes puissances de l'Europe, ce ne peut être que par l'union de toutes les volontés et de tous les efforts. Vous savez ce que la patrie exige de nous, dans les circonstances où nous sommes placés, et je ne dirai pas à des hommes d'hon-

neur ce que l'honneur exige. Je vous déclare, pour ma part, que nous partagerons, moi et mon frère, le prince de Salerne, les travaux et les périls de la guerre avec vous, ainsi que toutes les chances de l'avenir. » Ce langage du prince fut très-bien accueilli, et d'autant mieux que les généraux avaient oublié ou cachaient leurs dissentimens. Des correspondances dignes de foi portaient à soixante-sept mille hommes le nombre des forces autrichiennes en Italie, dont cinquante mille prêts à marcher sur les frontières du royaume de Naples; on savait que l'Autriche préparait encore des troupes; que l'armée russe s'avançait lentement, et que l'armée prussienne ne remuait pas. C'eût été pour le roi de Prusse une expérience dangereuse que de lui faire prendre part à cette expédition contre la liberté, dont l'Italie devait être le théâtre.

Nous comptions quarante mille hommes de troupes régulières, dont il y avait douze mille en Sicile. Pour augmenter nos forces, il fallait donc mobiliser les milices provinciales et les assimiler à l'armée; c'était d'ailleurs le moyen de donner à la guerre un caractère national. Il fut décidé qu'on retirerait de la Sicile quatre mille hommes, et qu'on mobiliserait dans l'intérieur du royaume soixante-dix bataillons de milices provinciales, en sorte qu'il y eût sur les frontières trente-deux mille vieux soldats et quarante-deux mille hommes de nouvelles levées, pendant qu'on organiserait d'autres milices pour former la réserve. Mais ce qui dérangeait toutes ces combinaisons, c'était le manque d'équipemens militaires; car, au milieu des illusions qu'on avait conservées si long-temps, on ne s'était pas occupé d'y

pourvoir, et les besoins surpassaient tellement la mesure ordinaire des ressources, que toute l'intelligence humaine ne semblait pas pouvoir y suffire. Dans ces circonstances, on jugea que le grand âge du général Parisi le rendait incapable de soulever un pareil fardeau, et le ministère de la guerre fut confié au général Colletta, rappelé de la Sicile depuis quelque temps. Mais Parisi n'était vieux, il faut le dire, que par les années et la maturité de sa raison, car il avait l'âme de la jeunesse, et il se dévouait au service public avec autant d'ardeur que s'il eût été ambitieux, et non comme un vieillard qui avait déjà goûté et dédaigné les vaines jouissances de la grandeur. Le chevalier de Thomasis, ex-ministre de la marine, fut, à la même époque, chargé du ministère de l'intérieur, à la place du marquis Auletta, que son extrême vieillesse forçait à se retirer des affaires.

Une fois ces changemens accomplis, on s'occupa du plan de campagne, et deux graves questions se présentèrent aussitôt, à savoir : Attendrait-on l'ennemi sur la frontière, ou porterait-on la guerre au dehors? Quel serait dans le royaume le point sur lequel se dirigerait le principal effort des ennemis? Je n'entrerai pas à cette occasion dans le détail des opinions individuelles, qui d'ailleurs n'offraient pas une grande divergence, et je rapporterai, avec le plus de concision qu'il me sera possible, les résolutions du conseil et les motifs qui les déterminèrent. Quoiqu'on eût développé les avantages de faire la guerre sur le territoire étranger, l'opinion contraire prévalut; on pensa que des troupes neuves, et composées en grande partie de milices, peu habituées à la discipline et sans expérience de la guerre,

devaient combattre par petits détachemens dans leur propre pays, favorisées par la connaissance des lieux et par les localités mêmes, et qu'en faisant la guerre de cette manière, elles s'aguerriraient. Une autre considération qu'on fit valoir à l'appui de ce système fut que la révolution napolitaine devait éviter jusqu'à la moindre apparence d'agression, attendre pour agir qu'elle fût attaquée, ne pas donner lieu au reproche d'ambition et de conquête, résister même à l'entraînement d'une juste indignation, et ne combattre que pour défendre la vie et les droits du citoyen, la patrie, le foyer domestique. En conséquence, il fut décidé que de notre côté la guerre serait purement défensive; et le parlement, auquel on communiqua cette résolution, rendit un décret qui reçut aussitôt l'adhésion du prince régent, pour déclarer que l'armée autrichienne ne serait regardée comme ennemie que le jour où elle attaquerait la frontière du royaume.

La seconde question donna lieu à de plus longs débats, et fut plus difficile à résoudre. Le point le plus faible de la frontière est le territoire entre Ceperano et Sora, le long du fleuve Liris; mais il est protégé par les trois provinces des Abruzzes, qui occupent les Apennins, entre les fleuves du Tronto et du Sangro. Ces montagnes dépassent de cent milles, le long des États du pape, la frontière du Liris, et de leurs sommets, qui menacent Rome, on descend dans les vallées du Tibre et du Teverone. Une armée qui s'avancerait sur le Liris, par la route de Valmontone et Ceperano, exposerait un de ses flancs à l'ennemi, et pourrait être facilement coupée de sa base d'opérations. C'est pour-

quoi on pensa que l'armée autrichienne attaquerait plutôt les Abruzzes que la ligne du Liris; mais ce n'était qu'une conjecture, et il nous restait bien des doutes. La seconde armée fut mise en première ligne; la première forma la seconde ligne et la réserve : elles communiquaient ensemble par la grande route des Abruzzes et par la vallée de Roveto, ce qui nous permettait de porter contre l'ennemi toute la masse de nos forces, quel que fût le point menacé de la frontière.

On calculait alors que la principale force de notre armée consisterait dans les bataillons de tirailleurs et d'infanterie légère, qui convenaient particulièrement à la nature du terrain montueux qu'on supposait devoir être le théâtre de la guerre : dans les armées de nouvelle formation et composées comme l'était la nôtre, ce sont les corps le plus facilement organisés. Le général Pépé devait avoir sous ses ordres dix mille hommes de vieilles troupes et vingt mille de nouvelles levées; le général Carrascosa, dix-huit mille des uns et vingt-deux mille des autres. Enfin, quatre mille hommes de bonnes troupes, choisis parmi les régimens les mieux disciplinés et les plus exercés au maniement des armes, devaient composer la garnison de la capitale et la garde du palais, dernière réserve en cas de malheurs. Le général Pépé, commandant en chef des milices civiques de tout le royaume, assurait que, dans les Abruzzes, vingt-quatre miliciens sur trente-six étaient habillés et équipés militairement, armés et enflammés du désir de se battre. Mais le conseil, qui ne voulait pas trop demander au zèle de ces provinces, ne prit pas dans l'intérieur des Abruzzes, pour la défense

de la frontière, un plus grand nombre de miliciens que dans les autres parties du royaume, et y ajouta des détachemens de la Calabre, patrie du général Pépé, et des légions de Dauniens et d'Hirpins qu'il avait formées en 1818, et qui avaient pris part à la révolution du 6 juillet.

Les routes, les sentiers, les vallées qui conduisent des États romains dans les Abruzzes, avaient été interceptés par des ouvrages considérables; il y en avait d'autres sur le Liris; on avait rendu inexpugnables les défilés d'Itri; une forteresse à Monte Cassino, deux châteaux-forts à Pontecorvo et à Mondragone, une double tête de pont sur le Garigliano, complétaient la première ligne de défense immédiatement sur la frontière. En arrière, on en préparait d'autres. La seconde était marquée par le cours du Volturno et de l'Ofanto, à la naissance desquels se trouve située la ville d'Ariano, qui était devenue une forteresse. Cette ligne contenait Naples, qui ne peut se défendre elle-même, mais qui devait puissamment défendre le royaume : car on se proposait, au besoin, de démanteler les trois petits châteaux, citadelles de la tyrannie contre le peuple, et qui, loin de faire obstacle à l'ennemi, lui servent d'asyle; d'ajouter aux fortifications du château Saint-Elme et d'en agrandir l'enceinte, afin qu'il pût contenir quatre mille hommes; de transporter à Capri et à Messine les armes, les machines de guerre, les arsenaux, l'artillerie; de recueillir dans les rangs de l'armée le régent, sa maison, le parlement, le conseil d'État, les archives du royaume, tout le matériel de la monarchie : en un mot d'enlever à la ville de Naples le dangereux

prestige qui s'attache au siége du gouvernement. Grâce à ces mesures, la perte de Naples, quoique toujours fâcheuse, n'eût pas été mortelle; tandis que pour l'ennemi c'eût été une conquête embarrassante : car il lui aurait fallu au moins dix-huit mille hommes pour contenir un peuple immense, et résister aux attaques du château Saint-Elme, dont la garnison l'aurait si facilement harcelé par ses sorties.

L'espace compris entre Cava et Ariano, en passant par Sanseverino et Avellino, devait former une troisième ligne de défense; et déjà on avait désigné l'emplacement d'un camp aux alentours de Montefusco, où l'ennemi aurait à vaincre les difficultés de la nature bien plus qu'à surmonter des obstacles élevés de main d'homme ; car les montagnes n'y sont pas disposées comme ailleurs par chaînes et contre-forts, selon les lois ordinaires de leur formation, mais par groupes confus et irréguliers, comme si un tremblement de terre avait bouleversé tout le pays, et à chaque pas se présentent des défilés, des torrens, des précipices abrupts et inattendus.

Si cette ligne était forcée, on devait changer le plan de retraite; l'armée se partagerait et se dirigerait par diverses routes et par détachemens isolés vers les Calabres, et en arrière de Spezzano et de Belvedere, qui étaient bien fortifiés. On eût organisé une nouvelle résistance sur les hauteurs de Tiriolo, montagne étroite et élevée qui fait partie des Apennins, dont les dernières ramifications se perdent dans la mer Ionienne et dans celle de Toscane. Enfin toute l'armée se concentrerait dans un camp retranché sur le rivage du Phare, d'où elle

passerait en Sicile pour se réorganiser et s'y remettre au complet ; mais elle repasserait ensuite sur le continent et reviendrait courir de nouveau les chances de la guerre. Ce dernier camp, à l'extrémité du royaume, comprenait les retranchemens élevés autrefois par les Français en Calabre et par les Anglais en Sicile ; travaux qui rappelaient sur les deux rives opposées du détroit une guerre de dix années dont les lieux portaient encore la funeste empreinte.

Les tacticiens de l'école moderne blâmeront peut-être ce grand nombre de places fortes, les garnisons jetées sur tant de points, ce système de défenses isolées ; c'est pourquoi j'ai besoin de faire comprendre quel était dans l'esprit du conseil le plan de la guerre. Il n'y avait qu'un seul de nos généraux, Guillaume Pépé, qui eût une confiance entière dans le zèle et le courage de nos troupes, anciennes et nouvelles indistinctement, et qui les crût invincibles ; tous les autres, qui connaissaient mieux le caractère napolitain, et qui, moins enivrés de leur grandeur, jugeaient les choses avec plus de sang-froid, voyant une armée toute nouvelle et la discipline assez faible, craignaient que le premier coup de canon, que le premier engagement ne portât le désordre dans les rangs de nos soldats ; et comme l'ennemi s'avançait à grandes journées, comme nos troupes devaient à la fois le combattre et s'aguerrir, c'était pour nous un précieux avantage de gagner du temps, d'arrêter la marche de l'armée d'invasion à chaque pas, de lui faire tuer du monde dans une multitude de siéges, de l'obliger continuellement à de petits combats, enfin d'habituer les yeux et l'esprit des nôtres au spectacle et aux dangers

de la guerre. D'ailleurs cette guerre était nationale, ou sans cela ne signifiait rien; car nous ne pouvions prétendre à des victoires d'Austerlitz ou de Marengo, et tout ce que nous pouvions espérer, c'était le succès lent d'une résistance universelle. Il nous fallait donc pour une guerre de cette nature beaucoup de points fortifiés qui donnassent aux citoyens armés des moyens nombreux de vaincre par surprises, sur lesquels on pût s'appuyer dans une affaire, qui fournissent une retraite en cas d'échec; il les fallait distribués de manière à se soutenir mutuellement, et à se rattacher aux centres d'opérations fixés d'avance. C'étaient Civitella, Chieti et Aquila, dans les Abruzzes; Monte Cassino et Capoue, dans la Terre de Labour; le château Saint-Elme à Naples, Ariano dans la Pouille, Tiriolo dans la Calabre : sur tous ces points se trouvaient réunies des bandes nombreuses, qui, selon les circonstances, attaqueraient l'ennemi, courraient la campagne, se montreraient sur les hauteurs pour effrayer et inquiéter les colonnes de l'armée d'invasion.

On proposait encore d'autres moyens de défense populaire : ainsi toutes les villes et bourgades sur la ligne d'opération de l'ennemi devaient être barricadées et gardées par la milice urbaine; avant de se rendre on transporterait en lieu sûr toutes les munitions de guerre et les provisions de bouche; obligation sanctionnée par les menaces de la loi, et à l'accomplissement de laquelle les localités ne perdraient rien, parce que l'État les indemniserait de la valeur des objets détruits. On devait organiser les *guérillas*, armer en course les bâtimens de l'État pour défendre les rivages de l'Adria-

tique et de la mer de Toscane le long de la voie Émilia et de la route de Terracine; mais on ne devait pas accorder de lettres de marque : c'était un mode d'hostilités trop barbare, quoique le bruit courût que les Autrichiens équipaient des corsaires dans leurs ports de l'Adriatique. A tous ces moyens de défense, à tous ces genres d'armement préparés par le conseil des généraux ou décrétés par le gouvernement constitutionnel, le général Carrascosa joignit des instructions sur la manière de conduire la petite guerre et de combattre en *guérillas*. Ces particularités minutieuses, qui sembleraient indignes de la majesté de l'histoire, ont trouvé place dans cet ouvrage parce qu'elles aident à découvrir les véritables causes de la catastrophe qui était alors suspendue sur nos têtes; non pas celles que la malveillance et l'erreur ont accréditées, mais les causes réelles dont l'histoire donne le secret et qu'elle doit enregistrer.

Quand on eut arrêté le plan de la guerre et envoyé aux troupes l'ordre du départ, quand on eut fait jouer le télégraphe, et expédié des courriers dans toutes les directions, pour mettre en mouvement soixante-dix bataillons de milices civiques, le prince régent donna aux commandans des deux armées des instructions conformes, sous le rapport militaire, au système dont j'ai présenté le développement, et, pour la partie politique, conçues en ces termes :

« Notre système de guerre est défensif : c'est celui qui convient à la nature de notre territoire et à la justice de notre cause; mais comme la neutralité passive du Pape et l'occupation, déjà effectuée, de ses États par

l'ennemi nous donnent un égal droit de nous avancer au-delà des frontières du royaume, pour nous emparer des positions les plus favorables dans notre plan de campagne, vous aurez pour les mouvemens stratégiques une liberté illimitée.

« Vous respecterez le gouvernement du pape; vous traiterez selon les règles de la justice les populations des pays que vous occuperez; vous ne permettrez pas qu'il soit en rien attenté à la propriété des habitans; vous ferez payer les vivres au prix convenable; vous veillerez à ce que le commandement militaire qui s'établit dans une localité aussitôt après son occupation ne s'applique qu'aux forces napolitaines. Si quelques mesures du fait du souverain pontife obligeaient à changer de système, nous le déclarerions de concert avec le parlement national, et vous serez averti à temps de nos résolutions.

« Vous entretiendrez une correspondance suivie avec le commandant en chef de l'autre armée, avec le chef de l'État-major général, et avec le ministre de la guerre.

« Les présentes instructions fixent les bornes de vos pouvoirs. Mais comme dans la guerre une foule de choses dépendent des temps et des lieux, il n'est pas interdit au commandant en chef d'une armée de s'éloigner de ces dispositions, à deux conditions cependant : de justifier aussitôt l'acte qui ne serait pas en harmonie avec elles, et d'en donner promptement avis à l'État-major général, au ministre de la guerre, à tout général et tout officier que le mouvement imprévu pourrait intéresser. » FRANÇOIS. »

XXXII. Cependant deux armées et une artillerie nombreuse marchaient vers la frontière. Tous les corps partaient gaîment, et ceux qu'on admirait le plus étaient les régimens de la garde royale pour leur belle tenue, leur magnifique uniforme, leur enthousiasme pour la liberté. Toutes les fois qu'un détachement sortait de la capitale, le prince régent le passait en revue, adressait aux soldats quelques paroles encourageantes et flatteuses, donnait ses ordres, menaçait de punir l'insubordination ou la lâcheté, promettait de récompenser la valeur. La duchesse de Calabre attachait au vieux drapeau du régiment des franges ou des rubans aux trois couleurs, en disant que ces broderies étaient l'ouvrage de ses mains ou des princesses ses filles. Plusieurs bataillons de milices civiques s'étaient aussi mis en marche du fond des provinces, et au lieu d'avoir à stimuler les courages, il semblait qu'il fallût plutôt contenir l'élan national, et que les volontaires se présenteraient en trop grand nombre ; des jeunes gens à peine sortis de l'enfance, qui n'avaient pas la force de porter les armes ordinaires, en prenaient de plus légères et marchaient avec les autres ; des femmes, sœurs ou mères de ceux qui faisaient partie des corps mobilisés, des hommes de leurs familles, leurs pères ou leurs oncles, déjà trop vieux pour prendre les armes, se chargeaient des bagages et soulageaient ainsi les miliciens. Mais ce qu'on aurait pris pour du patriotisme était souvent l'effet des menaces des Carbonari, qui dans toutes les communes, pour se dispenser eux-mêmes des fatigues de la guerre, travaillaient les citoyens paisibles et les poussaient à la frontière. Au reste,

quel que fût le principe de ce mouvement belliqueux, il était aussi grand que réel, et c'était vraiment un beau spectacle, qui frappait d'admiration les adversaires eux-mêmes de la révolution et devait épouvanter l'ennemi. On pourvut avec une rapidité prodigieuse au besoin d'équipemens militaires, de munitions, d'armes, de provisions; en un jour les retranchemens de la frontière furent achevés et garnis de tout ce qu'il fallait pour les défendre; les bâtimens de l'État furent armés en course et expédiés.

On espérait de jour en jour davantage; on se flattait surtout d'avoir encore quelques mois pour exercer les troupes et négocier; et en effet, soit hésitation des puissances, soit lenteur calculée pour nous tendre un piége, il semblait que l'ennemi voulût, avant de tirer le premier coup de canon, nous laisser le temps dont nous avions besoin, quand il arriva deux incidens qui révélèrent le fond de sa pensée. Un détachement autrichien se portait de Norcia sur Arquata, localités du territoire romain très-rapprochées de la frontière du royaume, qui n'est pas dans ces alentours marquée par des fleuves ou des montagnes, mais suit une ligne très-irrégulière et très-sinueuse, tirée arbitrairement, de sorte que rien ne distingue un territoire de l'autre. Il en résulta que ce détachement se trouva par hasard sur le territoire napolitain, ayant passé la frontière à son insu; mais aussitôt que les guides le lui eurent fait observer, il se retira précipitamment, et prit une autre route plus longue, plus montueuse et pénible, mais qui était tout entière sur le territoire romain. Quelques jours plus tard, des soldats de notre armée, qui allaient

faire du bois, pénétrèrent dans les États de l'Église, auprès de Rieti, et donnèrent au milieu d'un poste ennemi; le commandant leur dit qu'il ne les retiendrait pas, et qu'ils pouvaient retourner dans leur camp, et il ajouta : « Mais si nous respectons le territoire napolitain et les points du territoire de l'Église que vous occupez, vous, à votre tour, respectez ceux que nous occupons. » Le récit de ces deux faits se répandit dans toute l'armée et dans le royaume; ils annonçaient l'intention de garder avec nous les plus grands ménagemens, peut-être dans un but pacifique.

L'armée autrichienne, forte de quarante-trois mille combattans, sur la frontière des Abruzzes, occupait en première ligne, et comme avant-postes, Montalto et Norcia; en seconde ligne, Camerino, Tolentino et Macerata; en troisième ligne ou réserve, tout le pays qui s'étend de Foligno à Ancône. Il y avait un corps détaché à Rieti, un autre à Terni et à Spolette, un bataillon à Albano, un bataillon à Frascati, un régiment à Civita Castellana, un autre à Rome, un escadron en vedette sur la route de Valmontone à Ferentino, quelques cavaliers entre Velletri et Cisterna. Elle était donc disposée en ordre de *bataille* contre les Abruzzes, ou en *échelle* contre le Liris, et les projets de l'ennemi demeuraient incertains. Le roi de Naples était alors à Florence, mais on l'attendait à Foligno; il tournait autour du royaume, sous la protection des armes étrangères, espérant moins de la guerre que des mouvemens intérieurs. Cependant l'inaction des forces autrichiennes était favorable aux négociations pour la paix, et il ne restait plus qu'à consulter le parlement : car le régent

n'osait pas exercer en secret le pouvoir souverain, craignant dans ces temps de troubles les soupçons et la colère du peuple; mais, comme déjà le ministre de la guerre avait fait adopter son avis, qui était d'ouvrir les négociations en augmentant chaque jour les moyens de résistance, on s'occupait du choix des ambassadeurs, des conditions à proposer, et de la marche à suivre.

XXXIII. Sur ces entrefaites, on lut dans un journal napolitain, que, le 14 février, le général Pépé avait promis au prince régent de battre les Autrichiens à Rieti le 7 mars. Et le jour où cet article parut était précisément le 7 mars, et la promesse téméraire qu'on y rappelait était vraie, et cet article, rédigé dans les Abruzzes, avait été envoyé à Naples par le général lui-même pour qu'on l'y publiât. En effet, soit que cette idée eût pris racine dans son esprit, soit, comme il le déclara plus tard, qu'il y eût été poussé par les plus ardens parmi les Carbonari et les députés, qui prétendaient que la disposition du ministère à traiter de la paix mettait la liberté en péril, il prit la résolution d'attaquer les Autrichiens le 7 au matin : et rien ne put le faire renoncer à l'exécution de ce dangereux projet, ni les conseils et les prières de quelques-uns de ses officiers; ni le décret du parlement qui défendait à notre armée de commencer les hostilités; ni les ordres du régent, ni l'état de son armée, qui n'était pas complète : car il lui manquait encore plusieurs régimens de vieilles troupes et beaucoup de bataillons de miliciens qui n'avaient pas atteint la frontière, et la désertion augmentait de jour en jour sous ses drapeaux. Malgré tous ces

motifs pour attendre, il fut inébranlable dans sa détermination, sans vouloir considérer combien il était grave de porter le premier coup, et que souvent, s'il donne à faux, il fait couler bien du sang et détruit les empires. Le 6 au soir, le général Pépé expédia au ministre de la guerre un édit du roi, daté de Laybach et adressé aux Napolitains, conçu en termes menaçans et insidieux, par lequel il intimait aux peuples de se soumettre et aux armées de se séparer; à cette pièce était joint un ordre du jour du général Frimont, pour rappeler à ses troupes la nécessité d'observer dans la prochaine guerre les lois de la discipline, leur remettre sous les yeux les mots de devoir et d'honneur, encourager la valeur par des promesses, effrayer par des menaces l'insubordination et la lâcheté. Le général Pépé disait que ces deux pièces avaient pénétré dans son camp, et qu'il leur ferait le lendemain la réponse qu'elles méritaient, en livrant bataille. Mais ce qu'il ne disait pas, c'était comment, avec quelles troupes, avec quelles chances de succès; il ne cherchait pas à se faire appuyer par la première armée, il ne donnait pas avis de son dessein au général Carrascosa, il ne prévoyait pas la possibilité d'un revers, en sorte qu'il n'avait songé à se ménager ni une retraite ni les moyens de regagner son ancienne position : il laissa même ignorer son projet d'attaque aux chefs de deux de ses légions qui occupaient Ascoli et Tagliacozzo. Tomber sur les quartiers ennemis, faire des prisonniers, peu ou beaucoup, selon les circonstances, les envoyer pompeusement à Naples, occuper la renommée de sa gloire, ne fût-ce que pendant un jour, tel était le rêve auquel il s'abandonnait.

Les dépêches du général Pépé arrivèrent à Naples le 8, au milieu de la journée, et justifièrent les craintes que la gazette de la veille y avait inspirées. L'anxiété fut d'autant plus vive qu'on se disait qu'à cette heure le sort de la bataille était décidé, quoique nous ne pussions le connaître, la guerre irrévocablement commencée, la paix devenue impossible. Le jour même, le parlement et le public furent informés de ces nouvelles, dont quelques esprits conçurent les plus folles espérances; mais l'immense majorité des citoyens tremblait pour l'avenir. Il y eut un jour et demi d'incertitude. Le 9, au milieu de la nuit, arriva le major Cianciulli, expédié par le général en chef, qui ne lui avait pas remis de lettres, mais l'avait chargé de rapporter de vive voix les événemens dont il avait été le témoin, et on apprit de la bouche de cet officier: que le général Pépé avait, dans la journée du 6, fait marcher sur Antrodoco deux divisions, l'une par la rive droite et l'autre par la rive gauche du Velino, mais que les deux chemins ne suivant pas une ligne parallèle, ces colonnes étaient restées séparées l'une de l'autre par un espace considérable et par la largeur du fleuve; que le 7 au matin, il s'était mis à la tête de la plus forte division, sans attendre l'arrivée de la seconde, pour attaquer Rieti, sur le revers des montagnes d'Antrodoco, par lesquelles il descendait dans la plaine; qu'il avait trouvé à Rieti les troupes autrichiennes sur la défensive, mais que celles-ci, en voyant la lenteur et l'irrésolution de ses mouvemens, étaient sorties de la ville en trois colonnes, dont l'une avait attaqué notre ligne de front, tandis que l'autre nous prenait en flanc, et que la troisième se tenait en réserve

pour appuyer un mouvement de retraite au besoin ou décider le sort de la journée. Nos jeunes bataillons avaient hésité ; les premiers rangs avaient plié, les seconds n'avaient pas marché en avant, la confusion s'était mise partout. Alors, s'était avancé, lentement d'abord, et puis en pressant le pas, enfin au grand galop, un magnifique régiment de cavalerie hongroise ; à cet aspect, les milices civiques, effrayées par un péril croissant, aussi nouveau pour elles que la guerre, s'agitent en désordre, se débandent, prennent la fuite, entraînent avec elles, et par leur exemple, et dans leur tourbillon, plusieurs compagnies de vieilles troupes ; les rangs se confondent, le mot de trahison retentit le long de la ligne, on crie : Sauve qui peut! et il n'y a plus d'armée. Le général Giovanni Russo, qui s'était efforcé en vain de retenir et de rallier les fuyards, s'avança contre l'ennemi avec un faible détachement qui ne bronchait pas, et le fit reculer après un engagement très-court. Pendant la nuit suivante, l'armée continua de se désorganiser ; Antrodoco fut abandonnée ; le général Pépé fuyait avec les troupes ; et le major Cianciulli, à l'heure où il parlait, croyait les Abruzzes perdues. Tel fut son récit ; mais, peu après, *les mille bouches de la renommée* publièrent que le malheureux général, sans expérience de la guerre, avait perdu la tête au milieu de ces revers inattendus ; que, saisi de terreur, il fuyait encore plus vite que ses soldats : en effet, il ne s'arrêta ni à Aquila, ni à Popoli, ni à Solmona, et ne prit ni repos, ni nourriture, éperonné dans sa course par le poignant souvenir du 6 juillet.

Il me reste peu de chose à dire de lui pour terminer

son histoire. Arrivé à Naples le premier de tous, il demanda et obtint (par un prodige d'effronterie de sa part et de faiblesse du côté du régent) la réorganisation et le commandement de la seconde armée; puis il se cacha, quand la situation devint plus critique, et enfin prit un passe-port pour l'Amérique et s'embarqua.

La colonne qui devait attaquer Rieti par la gauche du Velino, à la vue du désastre de l'aile droite, prit position sur les montagnes; les deux légions d'Ascoli et de Tagliacozzo, qui ne savaient pas la guerre commencée, demeurèrent fort tranquilles dans leurs quartiers; mais trois jours après la défaite de Rieti, informées par le cri public de ce qui s'était passé, elles se retirèrent en toute hâte, et à mesure que les soldats apprenaient la gravité de l'échec reçu par le corps principal et rencontraient les traces de sa fuite précipitée, ils se sauvaient eux-mêmes dans toutes les directions. Le départ du général en chef avait laissé les débris de l'armée sans commandant supérieur; le désordre s'aggravait à chaque instant; on croyait avoir l'ennemi sur ses pas, et on espérait trouver dans l'intérieur des renforts, des instructions, des moyens de ralliement, en sorte que tous les corps se précipitaient vers Naples, et que les Abruzzes, entièrement évacuées, se trouvèrent bientôt sans défenseurs.

C'était un spectacle déplorable! armes et drapeaux jetés par les chemins pour fuir plus vite; artillerie, chariots, machines de guerre, épars et brisés; retranchemens, travaux de toute espèce qui avaient occupé tant de bras et tant d'esprits, ouverts et abandonnés; plus d'ordre, de subordination, de discipline; une

armée qui naguères imposait à l'ennemi, maintenant couverte de honte et tournée en ridicule. Les Autrichiens, craignant que cette fuite inattendue ne couvrît des piéges, exercèrent dans leurs positions une plus rigoureuse surveillance; mais rassurés par l'abandon des frontières, ils marchèrent le 10 sur Antrodoco, et quoiqu'ils eussent trouvé la ville dépeuplée, les fortins abandonnés et les canons démontés, gisans par terre sur les remparts, cependant ils s'avancèrent lentement dans l'intérieur du pays, et ne se montrèrent que le 14 sur les montagnes d'Aquila. La forteresse *était* évacuée, les portes en étaient ouvertes; la commune envoya des députés et des présens au vainqueur, et les ennemis prirent possession de la ville. Ainsi se passèrent les choses dans toute l'étendue des Abruzzes.

XXXIV. A peine informé des désastres de Rieti, le prince régent convoqua pour le 10 au matin un conseil à Torricella, où se trouvait établi le quartier-général de la première armée, afin que ses résolutions fussent exécutées sur-le-champ. Les personnages qui s'y réunirent furent le prince royal don Léopold, le général Carrascosa, commandant en chef de la première armée, le chef de l'état-major général, le général duc d'Ascoli et le général Fardella; mais le ministre de la guerre ne put y assister, parce qu'on l'avait envoyé à Naples pour communiquer au parlement les malheureuses nouvelles des Abruzzes. Cependant, comme on l'avait prié de donner son avis, il l'avait rédigé dans les termes suivans :

« Je laisserais à la garde des défilés d'Itri trois bataillons de vieilles troupes et six de nouvelles levées. J'oc-

cuperais le camp de Mignano avec huit bataillons de troupes régulières et dix de milices civiques. J'enverrais dans les Abruzzes, par les routes de Solmona et de Roveto, le reste de la première armée, c'est-à-dire trente bataillons, sur lesquels vingt de bons soldats. Ce mouvement rallierait un grand nombre de débris épars de la seconde armée, contiendrait les régimens ébranlés, rendrait du courage à ceux qui tremblent. Avec ces forces, qui ne pourraient manquer d'être considérables, le général Carrascosa reprendrait les positions abandonnées par Guillaume Pépé, et dont je ne crois pas que l'ennemi ait encore pris possession, parce qu'il n'était pas disposé à nous attaquer, et qu'il ignore où nous en sommes, encore livré à la première surprise du mouvement essayé contre lui. De cette manière, je pense que nous pourrons arriver avant les Autrichiens à Aquila, les retenir à une certaine distance de la frontière, gagner du temps et ranimer l'esprit national, qui est notre seul moyen efficace de résistance. Je prends l'engagement de fournir à temps des vivres, de l'argent, des transports et les autres ressources nécessaires pour que le mouvement indiqué s'accomplisse facilement. Si dans la guerre une heure est précieuse, maintenant il faut compter par minutes. »

Cet avis, dont il fut donné lecture à Capoue au régent et aux généraux du conseil avant qu'ils se rendissent à Torricella, où se trouvait le général Carrascosa, reçut leur approbation. Il servit de base à la discussion dans l'assemblée tenue ensuite; mais le général Carrascosa développa une opinion différente. Il craignait que la fuite d'une armée ne fût pour l'autre un dangereux

exemple, et revenant à sa première idée, qui était que l'ennemi avait l'intention de se porter sur le Liris, dont la frontière était dégarnie, ce qui mettait en danger la capitale du royaume, il proposa de considérer la perte des Abruzzes comme certaine et irréparable, et en conséquence de réunir l'armée derrière le Volturno, seconde ligne de défense établie et convenue dans le plan général de la guerre. Le prince régent et les autres membres du conseil, qui peu de temps avant partageaient les idées du ministre de la guerre, y renoncèrent aussitôt avec une déplorable facilité pour adopter celles du général Carrascosa, et la retraite de la première armée derrière le Volturno, décidée le même jour, fut accomplie dans les jours suivans. On abandonna donc les ouvrages d'Itri; Gaëte ferma ses portes en se préparant à soutenir un siége; on détruisit le pont sur le Garigliano; on démolit les fortifications; les camps de Mignano et de Cassano furent livrés aux flammes avec les machines de guerre, les transports et tout ce qui était de nature à gêner la rapidité du mouvement de retraite.

En même temps, sur la nouvelle de la catastrophe des Abruzzes, qui anéantissait bien des espérances, le parlement rédigea une adresse au roi, soumise et humble, dont les premières lignes tendaient à justifier la conduite de la représentation nationale dans le cours de la révolution. C'était un changement de langage, assez ordinaire aux assemblées de cette nature, audacieuses loin du danger, pusillanimes quand il approche, utiles conseillères d'un gouvernement tranquille et bien établi, mais incapables de guider l'État au milieu des tem-

pêtes, peuple dans la prospérité, populace dans le malheur. Cette adresse et une lettre écrite au roi par le duc de Calabre pour solliciter sa bienveillance en faveur du royaume furent confiées au général Fardella, chargé de se rendre auprès du souverain comme député de la nation. Le prince régent ne savait à quoi se résoudre, entre les périls du présent et les menaces de l'avenir; car il craignait également la vengeance de son père et des rois alliés et le désespoir des Carbonari. Mais les Carbonari eux-mêmes étaient fort effrayés; les uns s'empressaient déjà de se cacher, et les autres s'en ménageaient les moyens, excepté les meneurs, qui, depuis long-temps au service de la police et du régent, redoublaient de soins et d'artifices pour exécuter ou prévenir, quand ils les devinaient, les secrètes volontés du roi et de son fils, et qui, plus maîtres que jamais de leurs compagnons, dans ce moment de trouble, n'en profitaient que pour les trahir. Dans les rangs de l'armée, les généraux se défiaient de leurs soldats, et les soldats de leurs généraux; les uns et les autres voyaient la paix aussi impossible que la victoire, condamnaient comme une faute l'accomplissement des devoirs militaires, et jugeaient leur violation un mérite. Au milieu de cette inconcevable abjection des chefs et de tous les instrumens de résistance, le gouvernement perdit tout moyen pour agir et toute force de raison pour décider; il n'y avait plus de commandement, plus d'autorité; le sort de la nation était entre les mains de l'ennemi.

Depuis long-temps la désertion affaiblissait les différentes armées; mais ce fut bien pis encore après le désastre des Abruzzes: les Dauniens et les Hirpins, qui

avaient joué le premier rôle dans la révolution du 6 juillet, furent les premiers à se disperser ; leur exemple fut suivi par les soldats qu'on appelait les *congédiés* (*congedati*) [1], et enfin par les troupes régulières. On avait confié la défense des retranchemens de Monte Cassino à plusieurs compagnies de la garde, et leur chef, voyant approcher l'ennemi, se disposait à faire bonne contenance, quand ses soldats se mutinèrent, le forcèrent par leurs menaces à prendre la fuite, et rendirent la position à l'ennemi. La garde tout entière disait, depuis le commencement de la guerre, qu'elle ne se battrait pas contre les Autrichiens, parce qu'ils étaient les alliés du roi, et le général Selvaggi, qui la commandait, l'ayant effrontément déclaré à ses chefs, comme si ce fût une résolution bien honorable, ils s'en taisaient, soit qu'ils espérassent faire changer cette honteuse détermination, soit qu'ils craignissent la contagion du mauvais exemple, et l'audace que ces dispositions inspireraient à l'ennemi si elles étaient divulguées, soit enfin, et ce fut l'opinion générale, qu'ils ne voulussent pas affronter le péril d'une dénonciation au gouvernement et des mesures de rigueur qui l'auraient suivie. Ce même esprit de prudence coupable assurait aux déserteurs l'impunité dans les camps et dans les villes où ils se retiraient; généraux et magistrats, tous suivaient un honteux et criminel trafic d'indulgence et d'oubli volontaire, pour désarmer par avance les réactions. Il résulta de cette lâcheté universelle, que les

[1] On appelait sans doute ainsi les militaires libérés du service, qui, dans les premiers jours de la révolution, étaient revenus sous les drapeaux.

troupes n'étant retenues désormais, ni par le sentiment du devoir, ni par la crainte du châtiment, se livrèrent aux plus grands excès; elles se portaient à des menaces contre leurs chefs qui les empêchaient de fuir en masse, et à des violences contre ceux de leurs compagnons d'armes qui étaient encore fidèles à leur drapeau; elles tuèrent quelques officiers, en blessèrent un plus grand nombre, tirèrent sur les généraux et sur le commandant en chef Carrascosa.

Mais quoique la désorganisation de l'armée fût grande, elle n'était pas complète; le Volturno, dont les troupes occupaient encore la rive droite, était un obstacle pour un grand nombre de soldats qui auraient voulu déserter. Des bandes considérables de fuyards arrivèrent sous les murs de Capoue; ils avaient passé le fleuve, mais les portes de la ville restaient fermées, et ils ne pouvaient aller plus loin. Ce furent alors des vociférations furieuses et une agitation effrayante; les chefs ne pouvaient se faire obéir, la révolte était sur le point d'éclater. Les généraux, dans la pensée qu'il serait à propos de séparer les bons des mauvais soldats, firent publier que ceux qui voudraient partir étaient libres de le faire, mais en déposant leurs armes, et on ouvrit les portes. Rester à Capoue, c'était encore s'exposer à de nouveaux dangers et à de nouvelles fatigues; s'éloigner, puisqu'on le pouvait impunément, c'était se mettre à l'abri des uns et des autres; les plus lâches penchans de la nature humaine prirent le dessus dans les cœurs, et ces misérables continuèrent leur chemin. Quelques-uns seulement, les plus effrontés et les plus vils, profitèrent aussitôt de la permission; d'autres s'ébranlè-

rent, tous enfin partirent. Au milieu de tant d'exemples de lâcheté, il n'y avait plus de honte à se montrer aussi lâche que les autres. Si l'on eût, comme les Romains, élevé un autel au milieu du camp, et que le général en chef de l'armée, un étendard à la main, eût fait un appel au courage et à la fidélité, les généraux, les colonels, les officiers, accourant à sa voix, se seraient pressés autour de lui, et l'exemple de l'honneur donné au soldat ne serait pas resté sans influence; mais, dans ces déplorables circonstances, personne n'eut le courage du désespoir. Il n'aurait, je le sais, ni empêché ni même retardé la chute du gouvernement; les vengeances du pouvoir, la prison, l'exil et la mort, voilà ce qu'il aurait valu à ses héros; mais dans les catastrophes des États, c'est un témoignage qui console l'homme des malheurs de la patrie, c'est une satisfaction pour sa conscience, un trésor de gloire et de vénération aux yeux du monde. Il ne resta sous les drapeaux qu'un petit nombre d'officiers, stupéfaits de ce désastre; car la dispersion soudaine d'une armée semble un phénomène surhumain : c'est quelque chose d'écrasant comme un bouleversement de la nature, tant c'est un malheur immense et irréparable. Avec l'armée, disparurent tous les moyens, lignes et plans de défense, le projet de retraite du gouvernement dans l'intérieur du royaume, toutes les grandes pensées de salut qu'on avait conçues pour la liberté. Jeter la nation aux pieds de l'ennemi, la recommander au roi, se sauver soi-même, tels étaient les souhaits qui absorbaient tous les esprits. L'ennemi avançait. Le roi, dont les antécédens se représentaient à tous les souvenirs, gardait un

silence absolu, et la renommée publiait que le souverain pontife, en lui donnant sa bénédiction, l'avait dégagé de ses sermens : on ajoutait foi à ce bruit, et d'autant mieux, que bientôt après on sut qu'il avait consacré dans l'église *della Madonna annunziata* de Florence, comme pour acheter l'absolution de son parjure, une lampe d'or et d'argent, d'un magnifique travail, avec cette inscription :

Mariæ Genitrici Dei Ferd. I. Utr. Sic. Rex Don. D. D. Anno 1821 *ob pristinum imperii decus, ope ejus præstantissimâ recuperatum.*

On disait aussi, et c'est un trait qui mérite place dans l'histoire, qu'au milieu de ces douloureuses circonstances le roi amenait de Laybach plusieurs ours de grande taille que lui avait donnés l'empereur de Russie, pour améliorer, prétendait-il, une race de ces animaux qui a survécu dans les forêts des Abruzzes, mais chétive et misérable. On annonçait le retour prochain du prince de Canosa, et des hommes qui s'étaient attiré l'exécration publique, pour avoir pris part aux atrocités de 1799, reparaissaient la tête haute et l'air menaçant; on vit aussi une nouvelle cocarde aux couleurs des Bourbons, avec la légende : *Vive le pouvoir absolu de Ferdinand Ier.*

XXXV. La juste consternation du public était au comble, quand on reçut à Naples, le 17 mars, la nouvelle de la révolution du Piémont. Le prince régent et la police en furent seuls informés, et la tinrent secrète par précaution jusqu'au 21, alors que les châteaux-forts

étaient déjà entre les mains des Autrichiens, l'occupation de la ville arrêtée, le parlement dissous, l'armée entièrement dispersée. Ce grand événement, qui un peu plus tôt aurait sauvé le royaume de Naples, fut, quand on l'apprit, une source d'affliction et de regrets; et on put apprécier alors de quel poids était malheureusement dans nos destinées la déplorable offensive prise à Rieti. Si de nouvelles alarmes pour le Piémont et l'Italie septentrionale s'étaient jointes dans l'esprit du cabinet de Vienne aux inquiétudes que trahissait la lenteur des mouvemens de son armée, aux appréhensions que lui inspirait cette guerre de Naples regardée comme une entreprise immense, avec quelle facilité n'aurait-il pas prêté l'oreille à des propositions pacifiques, et quel frein ç'eût été pour la colère du roi! Il est vrai que l'exaltation insensée d'une partie du peuple se serait ranimée à ce foyer, et que les plus folles espérances auraient repris le dessus; mais peut-être aussi la sagesse du ministère et la gravité des conjonctures en auraient-elles eu raison. Le Ciel en disposa autrement, et un instant de folie, une résolution inepte, un seul revers, changea les destinées de plusieurs royaumes.

Cependant la nouvelle de la révolution piémontaise, quoique parvenue à la connaissance de Ferdinand et du général Frimont après celle des événemens de Rieti, exerça une grande influence sur leurs conseils; car aussitôt ils redoublèrent de menaces et d'artifices pour accélérer le terme de la guerre contre Naples. Le roi prescrivit à l'amiral Correale, qui commandait dans l'Adriatique une petite escadre composée d'un vaisseau

et de plusieurs autres bâtimens de guerre, d'obéir au capitaine de frégate Paolucci, qui était au service de l'Autriche; et Correale, sans rougir de cette humiliation, avilit son grade en passant sous les ordres d'un ennemi et d'un inférieur. L'avant-garde autrichienne demanda au gouvernement napolitain la remise de Capoue, des autres forteresses du royaume et des châteaux de la capitale. On accorda tout, dans l'espoir de se faire un mérite de cette prompte et facile soumission. Le 23 mars fut le jour fixé pour l'occupation de la ville elle-même par les troupes impériales.

XXXVI. Deux bataillons de la garde, qui formaient la garnison de la citadelle de Capoue, arrivèrent à Naples le 21; fiers de leur trahison, ils se répandirent en plein jour dans la rue de Tolède, aux cris de *vive le roi!* en y mêlant des clameurs insultantes pour les Carbonari. Ils avaient arraché de leur drapeau et foulé aux pieds la bordure aux trois couleurs que les princesses de la famille royale leur avaient donnée; deux autres bataillons devaient arriver le 23 au matin, comme avant-garde de l'ennemi et pour prendre part à son triomphe. Les premiers furent logés dans le château Neuf. A peine entrés et maîtres de la place, pour un léger différend survenu entre un soldat de la garde et un marchand de poissons, ils ferment les portes, se mettent en ligne derrière les parapets et tirent à l'aveugle des coups de fusil sur le peuple; ces forcenés tuèrent un homme, un enfant, deux femmes, et blessèrent cinq autres personnes. Un sergent de la garde urbaine se trouvait par malheur dans le château pour raison de service: on l'at-

taqua aussitôt, et il tomba mort de cent coups d'épée. Même après ce massacre, le feu continua encore, ce qui occasiona une grande agitation dans la ville et fit craindre un soulèvement du peuple. Mais la garde urbaine, qui dans ce désordre avait déjà une victime, contint la population, toujours et seule digne de tous les éloges, parce qu'elle se montra infatigable et ne se souilla d'aucune trahison. Le gouvernement constitutionnel n'eut pas le temps de punir la garde royale et de mettre les coupables en jugement. Ces sanglans excès restèrent impunis, et Ferdinand, remis en possession de son pouvoir absolu, les approuva et les récompensa : le despotisme se montre toujours reconnaissant des crimes qui lui servent ou l'amusent.

Si le présent était bien triste, l'avenir l'était plus encore. Les chefs de la révolution du 6 juillet, tous ceux qui avaient peur, ceux qui étaient prudens, se firent délivrer des passe-ports pour l'Espagne et pour l'Amérique et s'embarquèrent; d'autres se cachèrent : le duc de Calabre les aidait de ses conseils et leur donnait de l'argent. Le temps fera connaître, et ce ne sera pas long, s'il était le meilleur ou le plus astucieux des princes. Le ministère fut congédié; le roi en avait nommé un autre par un décret daté de Florence. Les membres du parlement, livrés à l'irrésolution, tantôt se réunissaient par groupes, tantôt se dispersaient; et la salle de leurs séances, naguère si peuplée, restait déserte. Enfin le député Poerio, qui, à l'aspect de cette catastrophe, redoublait d'énergie, parvint à réunir un petit nombre de ses collègues (ils n'étaient que vingt-six), et le 19, présenta et fit accepter par ce simulacre

de parlement un projet de déclaration que, pour sa gloire et pour l'instruction de l'avenir, je transcrirai littéralement.

« Après la promulgation du pacte social du 7 juillet 1820, en vertu duquel sa majesté a daigné adhérer à la constitution actuelle, le roi, par l'organe de son auguste fils, a convoqué les colléges électoraux.

« Nommés par eux, nous avons reçu nos mandats suivant la forme prescrite par le souverain. Nous avions exercé nos fonctions conformément à nos pouvoirs, à nos sermens et à ceux du roi; mais la présence d'une armée étrangère dans le royaume nous met dans l'obligation de les suspendre, et d'autant plus que, depuis la notification de S. A. R. le prince régent, les derniers désastres de l'armée napolitaine rendent impossible la translation sur un autre point du parlement, qui d'ailleurs ne pourrait être constitutionnellement en activité sans le concours du pouvoir exécutif. En annonçant cette circonstance douloureuse, nous protestons contre une telle violation du droit des gens; nous nous proposons de conserver intacts les droits de la nation et du roi; nous en appelons à la sagesse de S. A. R. et de son auguste père, et nous remettons la cause du trône et de l'indépendance nationale entre les mains du Dieu qui régit les destinées des souverains et des peuples. »

XXXVII. Quand cette déclaration eut été adoptée, les archives du parlement furent transférées dans un lieu plus sûr; les députés se séparèrent, et on ferma la salle. C'est ainsi que les rois accomplirent contre un peuple imprudent et faible un grand acte de violence :

d'autres peuples encore se courberont sous le joug; que l'orgueil de la monarchie en triomphe! Mais comme il est dans la nature des pouvoirs sans frein d'envahir et d'opprimer, il viendra un temps où les grandes puissances abuseront de leur force contre les chefs des petits États, dont les indignes transports de joie feront place à la douleur d'une humiliation méritée, jusqu'à ce que les forces artificielles qui soutiennent les gouvernemens monarchiques venant à se détruire d'elles-mêmes, la civilisation des peuples, qui est la seule et véritable force motrice des sociétés, agisse et se développe librement. C'est une maxime que j'ai plusieurs fois déjà établie dans cet ouvrage, mais que je ne perdrai aucune occasion de répéter; car je me tiendrais pour amplement récompensé de mes travaux et de mes peines, si je parvenais à convaincre les esprits de cette grande vérité, que désormais les révolutions et le despotisme sont condamnés à l'impuissance, et que les changemens durables ne peuvent émaner que des progrès de la civilisation générale, afin que les peuples et les rois dirigent de ce côté leurs efforts et leurs espérances.

Le 23 mars 1821, l'armée autrichienne entra dans la ville et prit possession des châteaux; elle campait sur les places et se gardait comme en pays ennemi. Aucune allégresse, pas même celle d'usage à l'occasion de tout ce qui est nouveau, dans les derniers rangs de la population, ne se manifesta dans le public. Il ne témoignait pas non plus de tristesse, soit que la douleur craignît de se montrer, soit que la stupeur eût étouffé toute autre sensation.

LIVRE X.

RÈGNE DE FERDINAND Ier.

1821 — 1825.

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION MORALE DU ROYAUME
APRÈS LA CHUTE DU GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL.

I. Lorsque le premier étourdissement causé par la destruction du régime constitutionnel se fut dissipé, on ne tarda pas à découvrir quelles avaient été les causes de cette catastrophe. Ce qui y avait donné lieu principalement, c'était la facilité même avec laquelle la révolution s'était opérée, sans être accompagnée de ces agitations révolutionnaires qui enfantent ordinairement des hommes propres à seconder ces mêmes mouvemens. A Naples on ne vit point surgir de ces hommes nouveaux ; et l'on confia le pouvoir à des hommes d'une autre époque, qu'on désignait sous le nom de Muratistes, et qui, tout capables qu'ils étaient d'administrer et de gouverner un royaume, avaient des habitudes et des doctrines peu en rapport avec un régime aussi libre que le régime constitutionnel des cortès. En se mettant à la tête du mouvement et en lui donnant l'appui de leur expérience et de leur habileté, ils auraient dû au

moins laisser de côté la constitution espagnole, créer une monarchie constitutionnelle qui pût contenir le peuple, et organiser un gouvernement plus conforme à la politique des États de l'Europe, de manière à rendre pendant la paix les négociations moins difficiles, et pendant la guerre les revers plus honorables, quoique peut-être plus graves; mais il n'en fut point ainsi. Il est vrai que les puissances auraient vu avec peine l'élévation d'une faction qu'elles avaient combattue pendant vingt ans; cependant, forcées de faire un choix, elles auraient encore préféré l'esprit monarchique et presque absolu des Bonapartistes au gouvernement des Carbonari, qu'elles trouvaient trop démocratique et trop dangereux pour elles. Ainsi l'on adopta aveuglément la constitution de l'Espagne, défectueuse en elle-même et inexécutable dans le double royaume de Naples et de Sicile, avec l'opposition de cette dernière province, en présence d'un roi dont elle froissait les intérêts, parmi des peuples corrompus, inconstans et insuffisamment préparés pour tant de liberté.

Une autre cause de la chute du gouvernement constitutionnel, ce fut le carbonarisme. Cette secte devait se dissoudre après le succès, ou du moins se restreindre et rentrer dans l'ombre, en changeant de but et de règle de conduite; au lieu de cela, elle s'étendit et se montra au grand jour, en donnant aux agens du pouvoir les moyens de la connaître, de la dominer et de la trahir. Les sociétés secrètes, qui sont favorables à la liberté tant qu'elles sont en opposition avec le gouvernement, se changent en instrumens de servitude, dès qu'elles tendent à le soutenir.

Une troisième cause de ce renversement doit être cherchée dans la déloyauté du roi, du vicaire-général et de toute la famille royale; car jamais mensonge ne fut mieux déguisé sous les dehors de la vérité que celui de ces princes, dont la conduite fut d'abord dictée par la crainte, puis par l'astuce, afin d'inspirer une fausse sécurité.

Enfin une dernière cause, et ce n'est pas la moins puissante, ce fut la situation de l'Europe, et la résolution de la sainte-alliance, avec l'adhésion obligée de la France et le consentement intéressé de l'Angleterre. Si l'Europe n'avait pas été constituée de la sorte, la révolution de Naples se serait conservée en se modifiant; elle aurait réprimé l'excès de quelques pouvoirs, en aurait étendu d'autres trop limités, et aurait fini par réussir et acquérir de la durée: car elle avait en sa faveur la haine que le peuple portait à l'ancien gouvernement, et le désir qu'il avait d'en être débarrassé.

Ces causes principales furent appuyées par d'autres impulsions secondaires, qui, sans les premières, n'auraient cependant pu produire aucun effet important: c'étaient l'esprit fougueux et opiniâtre du général Pépé, la duplicité du député Borrelli, les plans mal conçus du général Carrascosa, la licence excessive du peuple, le changement et la faiblesse de deux ministères, et les différens actes de pusillanimité du parlement. Sans ces impulsions, que j'ai appelées secondaires, l'État aurait également succombé, mais par une chute plus lente et plus honorable, en laissant au moins à l'Italie quelques espérances, au lieu de la honte et de l'abattement. Les partisans ardens du mouvement nient la toute-puissance

de ces causes réunies, en opposant les prodiges de l'antiquité et de la Grèce moderne; mais ils ne voient pas que les vertus de la barbarie ne sauraient exister au sein de la civilisation, et que dans nos guerres actuelles, nos armées et nos peuples ne se trouvent pas réduits à ces horribles extrémités qui ont donné le courage du désespoir à Sagonte, Chio et Missolonghi.

Les jugemens que la classe vulgaire du peuple portait sur la ruine du gouvernement constitutionnel étaient encore plus étroits et empreints de plus de malveillance. A l'entendre, tout n'était que trahison: les généraux avaient trahi, les ministres avaient trahi, le parlement avait trahi; pour le roi, on ne lui reprochait rien, non plus qu'au vicaire-général. Ces bruits étaient secondés par des hommes qui espéraient ainsi pallier leurs propres fautes, des sectaires lâches ou perfides, des militaires déshonorés par la fuite, des libéraux et des novateurs pusillanimes, des députés faibles et de vils employés subalternes. De cette manière on ne respecta aucun nom illustré par des vertus et des services, et ces jugemens injustes subsisteront dans les discours du peuple et des méchans, ainsi que dans la croyance de ceux qui y ajoutent foi, jusqu'à ce que l'histoire ait la liberté de proclamer la vérité et faire justice de ces calomnies.

II. Après qu'on eut découvert ou soupçonné les véritables causes des derniers événemens, on se prit à considérer l'immensité des ruines. Pendant les neuf mois du régime constitutionnel, les vues équitables du ministère, le talent du parlement, l'habileté du conseil d'État, enfin tout ce qu'il y avait de bon dans l'en-

semble du gouvernement passait inaperçu, parce qu'on était absorbé par le bruit de la guerre et des dissensions intérieures; mais alors, dans le silence qu'inspirait la crainte de la tyrannie, les Napolitains commencèrent à regretter les bonnes lois qu'on venait de détruire à leur naissance et la prospérité nationale étouffée dans son berceau.

C'est pourquoi, m'étant proposé de suivre dans les récits de cette histoire l'ensemble des sentimens du peuple napolitain, j'ai gardé le silence sur ces lois, lorsqu'elles passaient inaperçues, et je les ai réservées pour en parler au moment où l'on en sentit toute l'importance, et lorsque tout le monde s'en entretint, en leur donnant de justes regrets.

Le ministère et le parlement rivalisèrent de zèle pour améliorer les institutions du pays. J'ai rapporté dans le livre précédent les inconvéniens de l'esprit d'innovation; je vais maintenant en raconter les bienfaits, avec tout le plaisir que j'éprouve à rappeler les actes louables des hommes de bien. Ce fut le duc de Campochiaro qui eut le département des affaires étrangères : il lutta d'adresse et d'habileté avec les cabinets étrangers; mais il n'y a point d'adresse possible là où la force vous accable, et il se retira du ministère sans avoir rien obtenu. Il fut remplacé par le duc del Gallo, qui, dans ses conseils et dans ses actes, se montra aussi habile et aussi fidèle que son prédécesseur, sans avoir plus de succès. Lorsqu'il accompagna le roi à Laybach, comme lorsqu'il se trouvait au parlement ou au conseil des ministres, dans toutes les affaires graves de l'État, il se déclara toujours pour les avis les plus libres et les plus

hardis ; pourtant il fut aussi soupçonné de trahison et attaqué par la calomnie, ce monstre aveugle, furieux, qui prend naissance parmi la populace, et qui est un fléau de l'Italie.

Le ministre de la justice était le comte Ricciardi, qui s'était déjà illustré sous Joseph et sous Joachim. Comme la réforme des codes n'était pas urgente, et qu'il espérait des temps plus calmes pour discuter chaque loi, il ne songea qu'à satisfaire aux besoins les plus impérieux de la justice, dont l'action était entravée par la secte des Carbonari. Ayant reconnu la gravité de cet inconvénient, il proposa à deux reprises différentes la dissolution de la secte, mais en vain : car il fut arrêté dans son projet par la pusillanimité des princes, par la faiblesse et les affections des députés au parlement, et par le nombre et l'influence des sectaires. Il proposa ensuite un remaniement dans le personnel de la magistrature : car un grand nombre de ses membres, habitués aux vieilles institutions, n'étaient pas en harmonie avec le nouvel ordre de choses ; il y en avait aussi qui étaient affaiblis par l'âge, ou qui, dénués de tout mérite, avaient été nommés par la faveur au retour des Bourbons. Ricciardi ayant démontré le besoin de la réforme, en prouva la justice, puisque les magistrats étaient encore amovibles et n'occupaient leur charge que d'après la volonté du roi : ce qui était d'abord un défaut, ainsi que je l'ai dit ailleurs, devenait alors un avantage dont on devait user. Il s'appliqua dès-lors à réformer cette partie de la constitution qui donnait au conseil d'État la faculté de nommer les magistrats : il réclamait cette faculté pour le ministre, en laissant toutefois au conseil

le droit d'approuver ou d'infirmer les nominations ; et quoiqu'il parlât à son avantage, la franchise, les bonnes intentions, la véracité, la probité de l'orateur triomphèrent de l'envie et du soupçon. Ensuite, pour nommer les magistrats nouveaux ou faire des promotions parmi les anciens, il établit des réglemens conformes à la liberté, à l'équité, au bien public, et aussi infaillibles que peuvent l'être des jugemens humains. Mais ce qui fait la principale gloire de ce ministre, c'est d'avoir rétabli le jury, ancienne institution que nos pères avaient laissée tomber en désuétude. Après avoir éclairci tous les points douteux, il proposa le concours des jurés pour les affaires criminelles, et abandonna à des formes de jugement plus expéditives les simples délits ou contraventions, sans toutefois causer le moindre préjudice ou le moindre danger aux accusés. En instituant le jury, il prit les meilleures idées de la législation française, anglaise, et surtout américaine ; mais il renchérit encore sur toutes les lois de ces trois nations, pour donner des garanties à l'accusé ; partialité qui tourne quelquefois au détriment de la justice, mais qui offre des exemples d'indulgence et de modération propres à développer les vertus civiques et les bonnes mœurs, bien plus que des actes inflexibles de rigueur. Le ministre Troyse succéda au comte Ricciardi, et quoique très-âgé, et long-temps employé sous la monarchie absolue, il marcha sur les traces de son prédécesseur, en le surpassant quelquefois dans l'intérêt de la liberté ; il montra par-là que c'était avec regret que, dans sa carrière passée, il avait suivi les erreurs du despotisme.

Le ministre de l'intérieur travailla à concilier les an-

ciennes institutions administratives avec celles de la nouvelle constitution; mais malheureusement, l'administration municipale trouvait que le ministre penchait trop vers l'absolutisme, et celui-ci se plaignait de ce que les puissances de la révolution donnaient trop d'étendue aux libertés municipales. Ce double défaut existait en effet, et produisait plus d'inconvéniens encore par la discorde et la méfiance qu'inspirait le caractère du comte Zurlo, habitué aux détours du barreau, aux dissimulations ministérielles, et aux ordres du despotisme. Aussi son ministère fut-il une époque de litiges et d'astuce. Il eut pour successeur le marquis Auletta, dont l'incapacité, jointe au défaut de zèle, le porta bientôt à se retirer. Ce dernier fut remplacé par le chevalier de Thomasis, qui avait autant d'aptitude que de bonne volonté; mais le temps lui manqua, et il ne fit rien de mémorable au milieu des inquiétudes de la guerre et des secousses de l'État.

Le trésor était en bon état en 1820; mais, par suite de la révolution, plusieurs impôts ayant été supprimés, les revenus diminués, les besoins augmentés, le crédit détruit, on se trouva dans une grande pénurie d'argent. On négocia un emprunt avec des maisons de Londres et de Paris; mais le chevalier Macedonio, ministre des finances, trouvant que les conditions en étaient trop onéreuses, interrompit les négociations. Ce ministre depuis long-temps avait fait preuve de patriotisme, et possédait la science gouvernementale et l'économie politique; mais il avait le tort de se guider invariablement d'après certaines règles, qui, souvent trompeuses dans des temps de calme, à plus forte raison, induisent

en erreur à des époques de crise et de bouleversement. J'ai déjà dit qu'au chevalier Macedonio succéda le duc de Carignano, qui n'avait aucune notion des sciences que possédait son prédécesseur, et qui de plus, n'éprouvant aucune sympathie pour la liberté, ne songeait qu'à son propre bien-être. Les besoins et les dangers se multipliant toujours davantage, et l'emprunt à l'étranger étant devenu impossible, on eut recours à un emprunt dans l'intérieur du royaume, à des conditions onéreuses pour le trésor, et plus encore pour les créanciers, auxquels on donnait des effets qui ne pouvaient être mis en circulation, attendu qu'ils ne représentaient qu'un crédit, que des espérances éloignées et bien faibles, au milieu de conjonctures aussi critiques. Cet emprunt devint une taxe forcée, sujet d'une foule de vexations exercées par la police.

La banque de l'État ayant suspendu ses paiemens, il en résulta un autre inconvénient: car le public, voyant le trésor obéré, se souvenant encore des spoliations qu'il avait vu exercer par le passé, et n'ayant aucune confiance dans un ministre inhabile, se porta en foule pour retirer les dépôts, et découvrit un déficit de cinq cent mille ducats, déficit très-ancien et dont on n'avait jamais parlé. Les fonds publics tombèrent aussi, non par infidélité ou par effet d'aucune loi imprudente, mais bien par suite du mauvais état des finances, du discrédit du ministre, et de la position chancelante du gouvernement.

J'ai déjà eu plusieurs fois occasion de rapporter, dans le neuvième livre, des ordonnances et des mesures militaires qui n'échappaient pas à l'attention du

public ; je vais maintenant rapporter les lois qu'on fit relativement au département de la guerre. En temps de paix, l'effectif de l'armée devait être de trente mille hommes, et sur le pied de guerre, de cinquante-deux mille. On devait, en outre, composer les troupes civiques de cent quarante mille hommes, divisés en trois corps différens, sous le nom d'urbains, de miliciens et de légionnaires : les premiers, pour veiller à la sûreté de leur propre ville ; les seconds, pour défendre les provinces, et les derniers, le royaume. Les proportions entre fantassins, cavaliers, sapeurs, artilleurs, étaient observées de manière à former une armée bien constituée, et convenant surtout au royaume des Deux-Siciles. La *garde* (dénomination de convention dans les armées modernes) devait être conservée, mais de manière à en faire une récompense et un encouragement pour le mérite, jamais un instrument de despotisme ni un danger pour la liberté. Ce corps, quoi qu'on en dise, est conforme à la nature de nos armées et à l'esprit du siècle, si avide de distinctions, pourvu qu'elles aient pour base l'égalité. On devait recruter les milices soldées par le mode de la conscription, selon les anciennes lois existantes ; les milices civiques devaient être désignées par le sort selon certaines autres conditions, et le ministre de la guerre proposa une sage loi à cet effet, mais elle déplut au général Pépé, qui en proposa une autre moins convenable à la junte du gouvernement. Le parlement en aurait cependant corrigé les défauts, si l'urgence de la guerre eût permis de prendre le temps nécessaire. Armemens, habillemens, munitions, logemens, hôpitaux, tout fut mis

en état. Les fusils manquaient, et il fut impossible d'en acheter à l'étranger, au moment où les gouvernemens de l'Europe étaient ligués contre nous ; mais les fabriques du royaume, ayant été encouragées et augmentées, fournirent aux premiers besoins, et étaient en mesure d'en livrer bientôt une plus grande quantité. Toutes les forteresses furent restaurées et fortifiées ; on construisit sur les frontières et à l'intérieur de nouveaux forts, trop nombreux pour les besoins de l'armée dans une guerre ouverte, et insuffisans pour défendre chaque pays séparément.

On fit de nouvelles lois sur les lycées, l'avancement de l'armée, les blessures et les campagnes des militaires, et sur les récompenses à accorder aux vétérans et aux invalides : le champ était fermé aux partialités des ministres et des princes ; tout service, tout mérite devait trouver sa récompense.

Les travaux que je viens d'énumérer furent l'œuvre de trois ministres ; mais Carrascosa doit avoir la plus grande part à cette gloire, car presque tout se fit sous son ministère. Le ministre Parisi fit une loi en faveur des veuves de militaires et des orphelins, et une autre concernant le logement des troupes en garnison ou de passage. Le ministre Colletta ne proposa aucune nouvelle loi : il se contenta de travailler sur les lois qu'on avait faites ; il pourvut dans des temps difficiles à tous les besoins de l'armée et de la guerre ; il s'occupa entièrement du rétablissement de la discipline, mais le temps lui manqua.

Le ministère de la marine fut occupé par le chevalier de Thomasis, habile dans les sciences de la politique,

de la jurisprudence et de la philosophie, mais peu au fait de la guerre. Cependant il suppléa par ses lumières au manque d'expérience sur cette matière, et réussit aussi bien que des hommes exercés dans le métier des armes auraient pu le faire. Il exposa au parlement les avantages que l'État retire de la marine et du commerce, en fit connaître la situation, et proposa des réformes, des améliorations, des économies. Sa bonne réputation lui valut les éloges du public, et ses actes furent applaudis par les hommes de l'art. Ce ministère fut réuni plus tard au ministère de la *guerre*, et lorsque l'armée se préparait à défendre le pays, plusieurs bâtimens de guerre flottaient sur nos mers, en causant une admiration générale par la rapidité avec laquelle on avait exécuté les armemens au milieu d'une si grande pénurie.

Dans ses travaux législatifs, le parlement mérita de partager la gloire des ministres; mais pour ce que je vais exposer, il peut s'en attribuer tout le mérite. Les majorats existaient encore dans les Deux-Siciles : à Naples, ils n'avaient pas été abolis par les rois français, qui, de gré ou de force, se dirigeaient d'après la politique de l'empereur Napoléon, ni par Ferdinand, qui regardait ces vieilles institutions comme le soutien de la monarchie absolue; et en Sicile, bien qu'ils eussent été renversés par la constitution de 1812, ils avaient été rétablis peu de temps après, en sorte qu'ils étaient en pleine vigueur dans les deux royaumes. Mais une loi de 1821 affranchit les biens sujets aux majorats. Ce fut le député Arcovito qui porta la parole pour la loi.

D'autres lois proposées par le député Natale abolirent la féodalité en Sicile : car, jusqu'en 1821, ni les exemples des pays les plus civilisés, ni les lumières du siècle, ni la conduite des seigneurs, ni la constitution même de 1812, ni plusieurs décrets de 1816 et 1817, n'avaient suffi pour extirper de cette île le régime féodal ; quoique de nom il eût été aboli plusieurs fois, il avait toujours existé de fait dans la propriété ; mais alors il fut réellement détruit par les nouvelles lois, les mêmes qui en consommèrent la ruine à Naples sous le roi Joseph et le roi Joachim. Néanmoins, cette seconde épreuve resta aussi sans succès : car le gouvernement constitutionnel ayant succombé peu de temps après, la féodalité se rétablit comme par le passé en Sicile. Je crois que les mesures qui avaient suffi à Naples étaient insuffisantes dans cette île, où la féodalité est plus puissante, les seigneurs plus vénérés, le peuple moins persuadé de l'utilité de la réforme, le gouvernement privé des forces de la conquête et de l'assistance d'une influence étrangère, comme il en jouissait à Naples en 1808. Mais quel que fut le résultat de ces lois, on ne peut nier qu'elles eussent été conçues dans des vues louables et philanthropiques.

Une autre loi du parlement réglait l'administration des communes et des provinces. Les lois françaises sur les municipalités, qui avaient été introduites sous les rois français et conservées sous les Bourbons, étaient trouvées trop sévères et laissaient chez les peuples la persuasion que leur liberté ne pouvait comporter un tel système. Aussi la nouvelle loi, d'accord avec l'opinion publique, écartait le gouvernement de la sphère municipale

et confiait entièrement l'administration aux officiers électifs de la localité. C'était une faute grave dans un siècle corrompu et dans un pays où il n'existe pas une ville ou un bourg qui ne soit dominé par une faction, qui l'emporte, non par l'ascendant de la vertu (ce qui constituerait une heureuse influence), mais bien par l'abus de la force. Le roi désapprouva cette loi. Si notre ordre de choses n'eût pas succombé, le ministère et le parlement, qui aimaient autant l'ordre que la liberté, auraient bientôt modifié cette loi et l'auraient rendue sage et bienfaisante; mais on n'en eut pas le temps. Quant aux finances, bien qu'elles fussent l'objet d'un examen approfondi, on ne fit aucune loi pour les régir, et l'on se borna à quelques ordonnances provisoires. Le désir de perfectionner le système financier était paralysé par la nature des circonstances où l'on se trouvait, par l'imminence de la guerre, par la crainte de toucher à une branche importante de l'administration pour laquelle une faute, une inadvertance, ou même le défaut d'opportunité d'une bonne loi peut produire les plus graves inconvéniens. On réservait donc ce travail pour l'année suivante, parce que le parlement espérait plus de sécurité et moins d'agitation dans l'État. En attendant, il semblait se disposer à diminuer les impôts, à introduire de l'économie dans l'armée, à séparer les caisses de provinces du trésor public, à rendre la liberté d'administration aux établissemens publics et à mettre au grand jour les recettes et les dépenses par des comptes rendus et des syndicats.

Cependant les améliorations qu'on espérait, on ne

put les obtenir : il fallut au contraire retirer de la caisse d'escompte un million de ducats, et vendre pour cinquante mille ducats de revenu les inscriptions que le trésor possédait pour une somme plus élevée. L'emprunt forcé qu'on avait établi et la vente des biens de l'État ne produisirent que de faibles ressources. La Sicile devait au trésor commun presque la moitié de l'impôt annuel. On solda à la maison Torlonia, de Rome, six cent mille ducats empruntés pour les stériles dépenses du congrès de Vienne; on tint les engagemens contractés avec les Barbaresques. Ainsi, en entrant dans le détail de ces dépenses, on peut voir que l'État n'employa que très-peu de fonds pour les événemens du moment; et cependant il mit en état de défense les forteresses, qui étaient en quelque sorte abandonnées depuis un temps immémorial, rassembla de nouvelles armes dans les arsenaux, et apporta quelque soulagement aux peuples en diminuant l'impôt sur le sel, ou en faisant opérer des travaux qui tournaient au profit de la classe la moins aisée. Le ministère des finances qui succéda au gouvernement constitutionnel ne craignit pas d'avancer que le dénuement du trésor, la dette de l'État, qui, de huit cent mille ducats en intérêts qu'elle était sous Joachim, se montait en 1824 à trois millions et demi, les impôts augmentés d'un tiers, la pauvreté et les malheurs des particuliers, que tout cela provenait des désordres et des fraudes de la révolution de 1820. C'est ainsi qu'il lui attribuait les dépenses des congrès de Laybach et de Vérone, des prodigues dissipations du roi dans ses voyages, des dons qu'il fit à profusion pour relever la majesté du trône, de l'entretien de l'ar-

mée autrichienne pendant quatre ans, et tout l'argent absorbé par l'espionnage, la police et les prisons d'État. Abominables mensonges, qui, relevés à la face de l'univers, en font retomber toute la honte sur leurs auteurs.

Il me resterait à dire, si je pouvais le faire assez brièvement, tout ce que fit le parlement pour les préparatifs de guerre, pour exciter le zèle des citoyens, récompenser la vertu, encourager les espérances et célébrer non-seulement les actions, mais encore les intentions louables. Le député Poerio se montra toujours infatigable et prit une part très-active à tous ces travaux du parlement par ses paroles et par ses actes. Il a été bien mal récompensé : car ses honorables services lui ont valu plus tard la captivité, l'exil, des pertes de toute espèce et un état voisin de l'indigence ; son nom seul y a gagné.

De ce que j'ai dit sur le ministère et le parlement, qui étaient les deux pouvoirs actifs de l'État, il résulte qu'au milieu de quelques corruptions et de quelques erreurs, on vit s'élever bien des vertus, et qu'au milieu de quelques maux passagers un bien immense et durable se préparait. Aussi, après la chute de cet ordre de choses, la ruine de la liberté et l'imminence de la tyrannie offraient-elles une bien triste perspective au peuple napolitain. Les hommes les plus pervers avaient regret de leurs trahisons et de leurs félonies ; les indifférens même se reprochaient de n'avoir pas assez fait pour la bonne cause. C'était la vertu tardive qui devenait avec raison un instrument de supplice pour la conscience des coupables.

CHAPITRE II.

RÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE ABSOLUE.

III. C'est ainsi que la ville de Naples et tout le royaume s'attendaient à des maux imminens, étaient dans l'inquiétude et la consternation. Il n'y avait personne qui, pendant la durée du régime constitutionnel, n'eût fait ou dit quelque chose en faveur de ce système, les uns par opinion ou par entraînement, les autres par crainte ou par ambition; aussi personne, au milieu de la réaction dont on était menacé, ne pouvait se flatter d'échapper à un délateur ou à un ennemi. Le roi, irrité, naturellement sourd à la pitié et porté à la vengeance, allait se trouver secondé par une armée étrangère et puissante et par la corruption des mœurs de l'époque; en sorte que le danger et l'épouvante étaient au comble. On vit fuir d'abord les sectaires le plus en évidence, qui furent suivis d'un grand nombre de citoyens; et de ceux qui restaient, les uns allaient errans par le royaume, les autres se cachaient, d'autres enfin se trahissaient en affectant une imprudente sécurité : tout le monde tremblait.

Le roi discutait alors à Florence avec le prince de

Canosa les mesures qu'il aurait à prendre pour gouverner le royaume. Canosa, ainsi que je l'ai dit ailleurs, avait été exilé en 1816 et s'était retiré en Toscane. Il vit, sur son passage, le roi se rendant à Laybach, mais sans en recevoir aucune marque de faveur; il n'en fut pas de même au retour, car le roi le choisit pour gouverner le royaume et en faire le ministre de ses rigueurs. Le congrès de Laybach, pour soutenir sa dignité autant que pour avoir égard aux sermens du roi, avait imposé à celui-ci des règles de conduite assez honorables : il devait condamner la révolution de 1820, déclarer que sa liberté avait été violée, et par conséquent infirmer les actes de cette époque, punir les chefs de l'affaire de Monteforte, mais en petit nombre, et aucun de la peine capitale; pousser les coupables à la fuite, et les y aider pour éviter le scandale des jugemens; faire un remaniement dans l'État; se montrer sévère pour l'avenir, clément pour le passé, et couvrir par le silence et la douceur des erreurs communes aux sujets et aux gouvernans.

Mais ce système d'indulgence déplaisait au prince de Canosa, qui, aigrissant le ressentiment du roi, lui conseilla de prier les souverains du congrès de lui permettre de se montrer plus sévère. Ferdinand envoya en effet à Laybach; mais on n'obtempéra pas à sa demande, et on ne changea rien aux mesures d'indulgence adoptées. Plus tard cependant les événemens de Rieti et du Piémont ayant aigri ces mêmes monarques et leur ayant donné plus de confiance, le roi Ferdinand en obtint ce qu'il demandait, et le prince de Canosa, heureux de pouvoir exercer sa fureur et un pouvoir sans bornes, arrêta les mesures suivantes :

Ne laisser impunie aucune erreur, aucune offense, pendant le long règne de son souverain; dresser une liste exacte de toutes les vengeances à exercer contre les hommes de toutes les époques, à partir des premiers mouvemens de 1793, et en passant à travers les phases de la république napolitaine, de la constitution de Sicile, de la domination française et de l'espace de temps qui la suivit jusqu'à la révolution de 1820; punir tout adversaire de l'absolutisme par la mort, la prison ou l'exil; éviter les jugemens, pour ne pas éprouver de lenteurs; punir promptement et sans autre règle que la volonté du roi ou du ministre; rompre le traité de Casalanza avec tous les traités ou amnisties qui le précédèrent; et extirper, en un mot, du royaume de Naples tous les ennemis des trônes.

IV. Un mouvement qui s'opéra en Sicile vint encore affermir le prince de Canosa dans sa résolution, en lui persuadant de plus en plus que ce n'est pas par des peines ordinaires, moins encore par les bienfaits et par la clémence, mais seulement par la mort et la destruction des rebelles, qu'on assure l'autorité des rois, qui était selon lui le plus sûr garant de la tranquillité des nations. A Messine, ville riche et bien armée, les Carbonari ayant appris la défaite de Rieti, la fuite des armées et l'approche des Autrichiens, se réunirent en grand nombre; et, pleins d'audace, ils proposèrent de défendre pour leur compte la constitution qu'ils avaient jurée, pourvu que les troupes qui étaient dans la ville s'associassent à cette entreprise et aux dangers qui en étaient la conséquence. Ces troupes étaient commandées

par le général Rossarol, ardent partisan de la liberté, et par son caractère porté aux résolutions extrêmes. C'est à lui que s'adressa, le 25 mars, une députation composée des principaux sectaires; ce général ayant promis l'assistance qu'on lui demandait, on délibéra sur les moyens de l'entreprise, et l'on convint qu'il en serait le chef. Les soldats devaient naturellement lui obéir par les lois de la discipline, puisqu'il était leur général, et les Carbonari se soumettraient à ses ordres par choix et par l'effet de leur propre volonté. Comme les sectaires et les soldats étaient les principales forces, ou même les seules qui agiraient dans l'île, l'action serait facile, le succès certain; les premiers mouvemens serviraient à déterminer ce qu'on devrait faire ultérieurement : car on ne peut pas plus établir à l'avance la marche des révolutions que celle d'un navire au milieu des tempêtes; c'est au capitaine expérimenté à les diriger. Les conspirateurs ayant communiqué pendant la nuit ces plans à tous les sectaires de la ville, chacun attendait avec impatience que le jour vînt permettre de commencer ce soulèvement.

En effet, dès le point du jour, ils commencèrent leurs mouvemens, qui acquirent bientôt une grande importance. On effaça les armes du roi, et on arbora à la place les drapeaux de la secte; on abattit les statues du roi, en brisant toutes celles qu'on pouvait. Une de ces statues étant en bronze, et résistant à leurs efforts, on lui fit toute sorte d'outrages; on la salit de boue, et pour cacher la couronne, on couvrit sa tête d'un vase d'une forme commune et grossière. Le prince de la Scaletta, lieutenant du roi, dut son salut à la

fuite ; les magistrats épouvantés se tenaient cachés, et tout le pouvoir était entre les mains de Rossarol.

Ce général rappela dans une proclamation ces paroles du serment du roi : « Si je venais à enfreindre mon serment, on ne devra pas m'obéir, et tout ce que je pourrais faire en contradiction avec ce même serment sera nul et considéré comme non avenu » ; et après avoir déclaré légitimes ces mouvemens du peuple et des soldats, il fit connaître ses desseins et ceux des sectaires, en ajoutant qu'il avait la confiance qu'ils seraient secondés par les habitans de l'île, bénis de Dieu et admirés par le monde. Il ordonna à toutes les troupes de la Sicile de se rassembler à Messine ; il envoya, en son nom et au nom de la secte, des messages à toutes les villes de l'île et même de la Calabre, pour les engager à se soulever. Mais manquant de prévoyance, et entraîné par l'impétuosité des Carbonari, il ne prit pas toutes les mesures nécessaires à la guerre et à la direction de la multitude ; de manière que ce mouvement était vague et confus, lorsque, exagéré par la voix publique, il parvint aux oreilles du roi, qui discutait à Florence avec son ministre sur les affaires de son royaume.

Cependant les villes de la Sicile, invitées à prendre les armes, refusèrent les secours qu'on leur demandait. Parmi les courriers qu'on avait envoyés, les uns furent découverts et arrêtés, d'autres ne remplirent pas leur mission par prudence ou par trahison ; les milices, soit qu'elles n'eussent pas reçu les ordres du général Rossarol, soit qu'elles voulussent obéir à des ordres contraires de leurs chefs immédiats, restèrent dans l'inac-

tion. L'ardeur se ralentissait : à Messine même, un grand nombre de citoyens se réunirent en armes, d'abord pour leur propre défense, puis pour maintenir l'ordre public, et bientôt après pour réprimer l'insurrection. Alors les insurgés se dispersèrent, et chacun songeant à sa propre sûreté, les uns s'enfuirent, les autres se cachèrent. Le général Rossarol, ayant réussi à s'embarquer, se rendit en Espagne, où il se battit sans succès, et à la chute du gouvernement constitutionnel de ce pays, il se retira en Angleterre, d'où il partit pour la Grèce, non pour y chercher un asile mais pour combattre en faveur de la liberté. Arrivé à Égine, il tomba malade et mourut, en laissant aux peuples ravagés de la Grèce trois fils sans ressources, et dont l'âge peu avancé ne leur permit pas même de s'enrôler sous les drapeaux de ce pays.

V. Le roi, après avoir arrêté son plan de gouvernement, commença à gouverner par ses ministres. Il pourvut à la sûreté de sa puissance en désarmant les citoyens, en punissant de mort les porteurs d'armes quelconques, en licenciant les milices civiques, en défendant toute réunion, même les plus louables et les plus légitimes, telles que les universités, les écoles, les lycées. Il révoqua par une loi les lois du régime constitutionnel tant détesté ; mais la pusillanimité des sujets fut encore plus prompte à se soumettre que l'autorité absolue ne le fut à l'exiger : ils n'eurent pas la moindre répugnance à détruire l'œuvre de neuf mois de liberté et reprirent tranquillement le joug de la servitude.

Une simple proclamation de police, sans aucun jugement, fit connaître les condamnations du général Pépé et du général Rossarol, et promettait une riche récompense pour l'arrestation des principaux révolutionnaires de Monteforte; condamnations ou proscriptions qui rappelaient des temps déplorables. On choisit les plus zélés partisans de l'absolutisme pour en former des juntes appelées d'*examen*, parce qu'elles étaient destinées à examiner et à rechercher la vie de tous les officiers et des plus illustres citoyens; juges et jugemens plus affreux les uns que les autres.

Il ne se passait pas de jour sans qu'on entendît la cloche de la justice, ainsi qu'on a coutume de le faire parmi nous lorsqu'un condamné est conduit à la mort, afin d'obtenir des prières pour son âme; et c'était bien souvent pour de malheureux détenteurs de quelque arme ou de quelque insigne du carbonarisme, condamnés à mourir par les jugemens des cours martiales. Sur ces entrefaites, le ministre de la police, prince de Canosa, arriva à Naples, et voulut s'annoncer au public par un spectacle cruel, oublié du peuple, inconnu de la génération nouvelle, le supplice du fouet. Au milieu du jour, dans la rue populeuse de Tolède, on vit un cortége nombreux de soldats allemands, suivi de l'aide du bourreau qui sonnait de la trompette par intervalles, et qui lui-même précédait d'autres soldats et quelques suppôts de la police, entourant un homme monté sur un âne. Il n'avait pas de chaussures, et était vêtu d'une toile grossière jusqu'à la ceinture; toute la partie supérieure du corps était à nu, avec les poignets étroitement liés; il portait dans les mains et autour du cou

les insignes de la secte, et était couvert d'un bonnet tricolore où l'on voyait écrit : *Carbonaro*. Ce malheureux était suivi de l'exécuteur, qui, toutes les fois que la trompette donnait, le fustigeait sur les épaules avec un fouet composé de cordes garnies de clous; le sang avait rougi les chairs du patient, tandis que son visage pâle et défait retombait sur sa poitrine : c'était un véritable martyr. La populace, quoique silencieuse, suivait ce spectacle, que les honnêtes gens fuyaient en dissimulant par prudence la pitié et l'horreur qu'il leur inspirait. On sut que ce carbonaro était un gentilhomme de la province qui, après ce supplice, devait faire quinze ans de galère, non par suite d'un jugement rendu par des magistrats, mais par une sentence du prince de Canosa, ministre de la police, qui venait d'entrer à Naples.

Les jours suivans, il y eut deux autres exécutions semblables, si ce n'est que, par une sorte de pudeur, sans doute, on n'y avait pas appelé de soldats étrangers. Ce furent les dernières à Naples; mais à Salerne, l'intendant Guarini, voulant imiter le ministre Canosa, fit infliger le fouet à un tailleur qui passait pour Carbonaro et pour libéral; c'était un vieux père de famille, qui, pour cette fois, était coupable d'avoir manqué de respect à l'intendant, en restant assis à son ouvrage, pendant que ce magistrat passait devant lui en habit d'apparat et entouré de satellites. Dans la province d'Avellino et dans la Pouille, les cours martiales étaient d'une sévérité extrême; en Basilicate, la police était plus que partout ailleurs cruelle et violente; dans les Calabres, c'étaient les crimes et les vengeances de partisans qui abondaient; dans les Abruzzes et dans la Terre de La-

bour, les commandans des corps autrichiens, défians et portés au mal par leur mauvais entourage, firent arrêter un si grand nombre de citoyens, qu'on dut adopter des formes très-expéditives et créer des magistrats destinés exclusivement à les juger. Chaque province avait son fléau particulier.

Mais jusque-là on n'avait atteint que des hommes d'une condition obscure, bien qu'ils se fussent rendus célèbres parmi les Carbonari; bientôt le cercle des victimes s'étendit. En effet, après avoir connu la situation morale de la ville, la division des citoyens, la crainte, la patience et la lâcheté du peuple, le ministre Canosa écrivit au roi qu'il pouvait sévir sans danger, et ayant reçu l'approbation du souverain, il fit arrêter le général Colletta, le général Pedrinelli, le député Borrelli, dont les services de neuf mois n'étaient pas suffisans pour apaiser la haine invétérée que le roi nourrissait contre lui. Peu de temps après, on arrêta les généraux Arcovito, Colonna, Costa, Russo, les députés Poerio, Pépé, Piccoletti, les conseillers d'État Buzzelli, Rossi, Bruni, et plusieurs magistrats et citoyens célèbres par leurs actions et leurs vertus. La police désignait insidieusement plusieurs autres noms, afin qu'on prît la fuite, car elle préférait ce parti au jugement, quand les personnes étaient innocentes. Ce n'est pas qu'elle manquât de juges sans conscience pour les condamner, si elle eût voulu; mais elle craignait les injustices trop manifestes, et sans avoir besoin d'en venir là, elle aimait d'autant mieux leur voir prendre la fuite, que, dans la ligue des polices de l'Europe, les fugitifs ne pouvaient guère lui échapper: et puis d'ailleurs, par leur fuite volon-

taire, les hommes les moins coupables faisaient soupçonner que leur conscience était troublée et chargée de crimes, de manière qu'ils allaient ainsi à l'encontre de l'exil et de l'infamie. C'est ainsi qu'on détermina à fuir le général Carrascosa. Mais quand on eut découvert ces ruses et ce calcul, les émigrations cessèrent; alors, ne pouvant pas punir en même temps par des jugemens tous ceux qui étaient désignés par la haine qu'on leur portait, on en écrivit les noms sur des registres à cet effet, en attendant l'occasion favorable de les poursuivre. La voix publique, peut-être exagérée comme elle l'est d'ordinaire à l'égard des puissans du jour, racontait que plus de quatre mille noms étaient inscrits sur ces registres, dont les pages se remplissaient en outre de jour en jour, grâce aux juntes d'examen. La plus cruelle de ces juntes était celle qui était affectée à l'armée; le général Sangro, qui la présidait, procédait par des questions semblables : « Avez-vous jamais été Carbonaro? N'avez-vous pas déserté? Avez-vous commis quelque autre crime contre le roi et l'État? » Questions impudentes dans sa bouche, à lui qui, Carbonaro en 1821, avait déserté avec son fils les drapeaux auxquels il avait fait serment de fidélité. De manière que plus d'une fois, l'indignation l'emportant sur la prudence, les militaires interrogés répondaient en démasquant et en confondant ce misérable. Plus tard, cette junte, ainsi que toutes les autres, changea de système; procédant par des enquêtes mystérieuses, elles eurent plus de latitude et devinrent plus terribles encore.

On vit se multiplier les délateurs et les espions, mé-

tier infâme qui, donnant l'impunité et des récompenses, était fort recherché à cette époque de dangers et de corruption. Un de ces hommes infâmes, sortant de l'église au milieu de la foule, fut blessé mortellement, sans qu'on pût savoir quelle main avait porté le coup. Étant près d'expirer, il révéla le nom de plusieurs personnes qu'il avait injustement accusées et fait arrêter ; mais il mourut, et ceux qu'il avait justifiés n'en furent pas moins gardés en prison. Un autre de ces espions, nommé Avitaja, ayant une de ses conférences habituelles, au milieu de la nuit, avec le ministre Canosa, se leva tout-à-coup de son siége, et faible et chancelant, il lui demanda du secours ; le ministre, qui était seul, lui ayant prêté son appui, cet homme appuya sa tête sur son sein et expira dans ses bras [1]. Événemens affreux, dont la publicité aggravait encore la tristesse générale !

VI. On fit une loi pour condamner aux flammes, outre les livres mis à l'index par le souverain pontife, le catéchisme qu'on avait jusqu'alors enseigné dans les églises, et l'on annonça des peines graves pour toutes les personnes chez lesquelles on trouverait ces ouvrages. Ce catéchisme avait été composé en 1816, par les soins du gouvernement, d'après les œuvres de Bossuet ; mais comme on trouva alors dangereux de mentionner parmi les devoirs des citoyens la défense et l'amour de la patrie, comme il ne devait plus y avoir à Naples de citoyens ni de patrie, mais seulement des sujets et un trône, ce livre

[1] C'était sans doute par suite de poisons que quelqu'une de ses victimes avait réussi à lui faire prendre.

(*Note du Traducteur.*)

fut proscrit, et l'effet suivit bientôt la menace : car on fit une perquisition nocturne dans plusieurs maisons, et ayant trouvé plusieurs des ouvrages prohibés, on traîna en prison les personnes qui les possédaient, et les livres furent brûlés sur la place Medina, par la main des sbires, tandis qu'un crieur public annonçait hautement ce honteux exploit. Ces livres étaient le Catéchisme, la Doctrine chrétienne, les Devoirs sociaux, et les œuvres de Voltaire, de Rousseau et de Montesquieu. Alors chacun, averti du danger par ce qui venait de se passer, retrancha de sa bibliothèque une foule de livres, souvent même les meilleurs, les plus instructifs et les plus utiles. Un an plus tard, on ajouta à la censure des livres étrangers un droit si exorbitant, qu'il en empêchait l'entrée dans le royaume. Alors les libraires ruinés, démontrant comment ce droit trop élevé avait diminué le revenu du trésor, demandèrent l'abolition de cette loi au ministre de' Médici, qui déclara que cet impôt n'avait pas pour but l'accroissement des finances, mais bien l'ignorance du peuple ; de manière que leurs argumens étaient ainsi en faveur de la loi. Telle était la naïve impudence des hommes de cette époque.

VII. La ville de Naples était ainsi dans la désolation, lorsque le roi y fit son entrée avec une pompeuse solennité, au milieu des fêtes préparées par la flatterie et par la crainte. La magistrature, la municipalité, l'université, les académies, adressèrent des discours au roi pour le féliciter de son retour et exalter sa justice et sa bonté ; ils l'appelaient le père de son peuple et allaient jusqu'à lui adresser des louanges qui faisaient allusion à son manque

de foi et à son parjure. Ce souverain ne fut pas plus tôt arrivé qu'il confia au clergé l'instruction publique; il accorda aux jésuites leurs richesses et leur ancienne faveur, et institua des dons et des pensions en faveur de plusieurs monastères ou autres sociétés religieuses. En même temps il secondait ses lois par son exemple; car, accompagné des princes de sa maison, des courtisans et des ministres, il assistait dévotement à la messe et aux offices, lors même que ces cérémonies religieuses se faisaient sans aucune solennité et dans les jours ordinaires. Ne se bornant pas au précepte et à l'exemple, il ajouta des peines et des récompenses, en destituant de leur emploi ceux qui se montraient libres penseurs, et en donnant des places et des honneurs à ceux qui suivaient fidèlement et avec ostentation les cérémonies de l'Église. Ainsi la religion, qui chez nos pères était une affaire de conscience, devint un objet de spéculation et n'offrit plus que déception et hypocrisie : c'est la dernière dégradation morale.

VIII. Parmi les militaires et les Carbonari de Monteforte, quelques-uns prirent la fuite, ainsi que je l'ai déjà dit; d'autres restaient tranquilles et insoucians, et n'étaient déterminés à la fuite ni par les manéges de la police, ni par la captivité des derniers hommes de ce mouvement dont ils étaient les premiers. Le roi aurait voulu éviter le jugement pour ne pas offrir au public et enregistrer des faits peu convenables à la dignité de la couronne; mais il ne pouvait pas dissimuler des fautes si graves sans perdre la faculté de punir celles qui étaient moins importantes. C'est pourquoi, faisant

un dernier essai, il publia, le 30 mai, jour de sa fête, un édit par lequel il pardonnait les crimes de la révolution, mais qu'il ne comprenait pas dans cette amnistie les militaires et les Carbonari qui avaient campé à Monteforte. Cependant tous les soins que le roi prenait pour les engager à fuir du royaume étaient pour eux une raison d'y rester; enfin le ressentiment et la politique de Ferdinand l'emportant sur la pudeur, ils furent tous arrêtés le même jour, et l'édit ainsi que l'amnistie furent violés. On commença le jugement des accusés de Monteforte.

On vit de jour en jour se multiplier les causes et les effets de la sévérité du roi. Des bandes nombreuses de libéraux parcouraient les provinces par esprit de sédition, non moins que pour se défendre contre les persécutions de la police. La plupart, riches et puissans, étaient des officiers des milices ou des principaux chefs des Carbonari; de manière qu'ils entraînaient avec eux un grand nombre d'amis et de partisans : ils possédaient des armes, de l'argent, la connaissance des lieux, et tous les moyens de soutenir une longue guerre civile. Le capitaine Venite, le capitaine Corrado, le major Poerio, le colonel Valiante et autres chefs, se tenaient armés dans les campagnes ou dans les petits bourgs, quelquefois même dans les villes; ils ne reconnaissaient pas l'autorité du gouvernement, et commandaient aux populations, mais sans commettre aucune vexation, et n'ayant d'autre but que le triomphe de la liberté. Un jour, le capitaine Venite avec ses partisans, après avoir célébré les cérémonies de la secte, attaqua Laurenzana, grande ville de la Basilicate; ils mirent en fuite les

troupes qui gardaient les prisons, pour délivrer un sectaire; mais ils refusèrent la liberté aux autres prisonniers, parce qu'ils ne voulaient pas des criminels pour associés. Après son succès de Laurenzana, le capitaine Venite attaqua pendant une nuit les prisons de la ville de Calvello, et en fit aussi sortir un moine, frà Luigi da Calvello, qui faisait également partie de la secte. Il y avait près de la prison un homme dont on s'était assuré en l'attachant, parce que dans cette attaque, s'étant trouvé parmi les sectaires, on avait voulu le retenir par mesure de prudence, quoiqu'on ne l'eût pas reconnu pour ennemi. Frà Luigi, encore vêtu des habits de l'ordre de saint François, demande des armes, et en ayant obtenu, il s'élance contre le malheureux qu'on avait garrotté, et le tue en lui portant successivement plusieurs coups, afin de prouver que la captivité n'avait pas affaibli son énergie.

A Aversa, l'évêque Tommasi, dévoré d'ambition et zélé partisan de l'absolutisme, oubliait entièrement les lois de la charité chrétienne que lui imposait son saint ministère; il espionnait tous les criminels d'État, leur intentait des accusations, poussait le gouvernement à les punir, ou bien les punissait lui-même dans les cas où son autorité de prélat était suffisante. Un ecclésiastique nommé Mormile était retenu en prison d'après les ordres de l'évêque; c'était le soutien de sa famille et un objet de vénération pour ses concitoyens : aussi ses parens espéraient-ils, à force de larmes et de prières, fléchir le courroux de son persécuteur. Mais celui-ci, importuné un jour de leurs supplications : *Tant qu'il plaira à Dieu*, dit-il orgueilleusement,

que je sois évêque d'Aversa, la prison ne s'ouvrira pas pour Mormile. Le jeune Carmine Mormile, parent du prisonnier, entendant ces dures paroles, cessa tout-à-coup d'insister, et s'en alla suivi des autres membres de sa famille. Tous les jours, dans l'après-dîner, l'évêque avait coutume de faire une promenade dans son carrosse : le jeune Mormile, en ayant été informé, l'attendit sur la place publique, quelques heures après la cruelle réponse qu'il avait reçue ; il s'approcha de la voiture, et l'ayant appelé par son nom, il le tua d'un coup de feu à bout portant, en prononçant ces mots : *Tu n'es plus évêque d'Aversa ; Dieu fasse que tu aies dit vrai !*

A Palerme, la secte des Carbonari, faible encore en 1819, mais multipliée par les triomphes de 1820, était très-nombreuse, quoiqu'elle eût été en butte aux persécutions de 1821 ; elle se réunissait souvent la nuit dans des grottes qui se trouvent dans le voisinage de San-Spirito, à un mille de la ville. La police, en ayant été informée, surprit les sectaires, qui, cette fois-là, ne se trouvaient qu'au nombre de quatorze, tous armés et revêtus des insignes de la secte. Cinq d'entre eux, poussés par leur perversité ou par le sentiment de leur conservation, ayant révélé le nom, les refuges, les projets et les espérances de plusieurs autres frères, il s'ensuivit un grand nombre d'arrestations. Alors ceux qui restèrent en liberté, n'espérant leur salut que d'un bouleversement général, avertirent les autres sociétés de l'île, et se tenaient cachés dans les bois, en attendant le moment favorable pour éclater. Mais le gouvernement, ayant su ou soupçonné leurs desseins, redoubla

de sévérité et de surveillance ; les forces autrichiennes s'enfermèrent dans les forts de la ville, les troupes napolitaines furent consignées dans les casernes ; les chefs, dévoués au roi, soupçonnant leurs subordonnés, étaient dans la consternation, et la police devint plus active et plus impérieuse que jamais. C'est au milieu de telles inquiétudes qu'on vivait journellement.

IX. Lois injustes, pratiques criminelles, magistrats sans pitié, passions du peuple en effervescence, consciences sans frein, tout contribuait à engendrer continuellement des crimes de la nature la plus grave, l'extermination de familles entières, l'assouvissement de mille vengeances, et non-seulement dans les rangs de la populace, mais au sein des classes les plus élevées de la société. Tous les jours il y avait des prêtres révoltés mis à mort, des prêtres sicaires de la police, des officiers de l'armée s'honorant du métier de sbire, des intendans des provinces torturant des innocens, et des magistrats qui dénonçaient dans l'ombre, puis allaient siéger comme juges contre les victimes qu'ils avaient désignées.

Au milieu de tant de maux, les condamnations des cours martiales et des magistrats ordinaires se multipliaient. Le jeune Mormile, qui, étant coupable par suite d'un moment d'exaltation, n'avait pas prémédité son crime, ni prévu aucun moyen d'en éviter les conséquences, se trouvant sans asile, fut arrêté comme il errait dans la campagne autour de la ville, et exécuté trois jours après sur la place même où il avait assouvi sa vengeance. Ceux qui avaient attaqué Laurenzana et

Calvello, accablés par le nombre et la trahison, furent pris, jugés et condamnés à mort au nombre de soixante; le moine de Calvello fut exécuté le premier. Le capitaine Corrado mourut les armes à la main; le major Poerio dut son salut à la fuite, le colonel Valiante fut enfermé au fond d'un cachot. Les insurgés de Palerme furent condamnés au nombre de cinquante-deux, dont neuf à la peine capitale. Par un second jugement, à Messine, on en fit mourir dix-sept, et l'on en condamna aux fers trente-huit. Douze autres personnes furent exécutées à Lanciano. En même temps le procès de Monteforte avançait, de même que plusieurs autres procès intentés à l'occasion de la révolution de 1820. L'affaire relative à la mort de Giampietro, racontée dans le neuvième livre, se termina par la condamnation de trois accusés à la peine capitale et de dix-sept aux galères ou à la prison perpétuelle. Il fut prouvé que le crime avait été concerté par une assemblée de Carbonari, et que l'exécution en avait été confiée à *quelques-uns* d'entre eux, tirés au sort ou choisis parmi ceux qui n'étaient pas connus de la personne qu'on avait proscrite, afin d'habituer les sectaires à une obéissance aveugle et de mieux disperser les indices du crime. Ce furent des hommes du commun qui en furent chargés, et le motif de la haine que la secte lui avait vouée était la cruauté avec laquelle il avait poursuivi les sectaires, lorsqu'il était directeur de la police. Plus de huit cents personnes périrent en 1822, soit par suite de condamnations, soit dans des combats désespérés et illégitimes au milieu des discordes civiles; tandis qu'un an auparavant, aucun ne s'était trouvé pour combattre dans

une guerre régulière et glorieuse. Alors tous ces supplices étaient affrontés stoïquement par ces mêmes hommes qui s'étaient montrés faibles et lâches sur le champ de bataille ; car mourir héroïquement en bravant la tyrannie est une vertu des Napolitains qu'ils n'ont que trop acquise par la longue habitude et en entendant toujours vanter ce genre de mort.

Dans tous ces jugemens, figuraient des accusateurs, des témoins, des juges, des hommes armés contre les libéraux, qui, pour la plupart libéraux eux-mêmes peu de temps auparavant, avaient fait partie de la secte et pris part à ses travaux. Et ce revirement s'était opéré non par un changement d'opinion, mais pour avoir la vie sauve, ou par ambition et par amour du gain. Le chanoine Arcucci, homme d'une grande érudition, ardent écrivain en faveur du carbonarisme lorsqu'il triomphait, écrit pendant sa fuite des lettres au pape et au roi, en avouant ses iniquités, en proclamant criminelle la secte qu'il avait naguère sanctifiée, et implorant son pardon qu'il obtient. D'autres révèlent le nom des frères ; d'autres encore se vantent d'avoir manqué au serment qu'ils ont fait au gouvernement constitutionnel. Que ce fût vrai ou faux, il n'était pas moins infâme de s'en vanter. Tel doit être le peuple napolitain, après trente ans de bouleversemens politiques, de tyrannie et d'injustice ; tel il est en effet pour son malheur et celui de l'Italie.

X. Les calamités de la nature se joignirent à tant de maux : il y eut des ouragans qui dévastèrent plusieurs pays d'une grande étendue, et tuèrent ou blessèrent

un grand nombre de personnes : dans un seul jour, la foudre en tua six en différens endroits. La ville de Pizzo, tristement célèbre par la mort de Joachim, resta inondée pendant plusieurs heures par les eaux de la mer soulevées par une tempête furieuse ; trois hommes y périrent, et la ville demeura tout encombrée de pierres et d'algue marine. Le Vésuve, qui depuis long-temps était resté en repos, vomit, à différentes reprises, des flammes, des cendres et des torrens de lave. L'éruption la plus considérable eut lieu en octobre, et bien que les matières volcaniques eussent encombré une grande étendue de terrain, elles ne causèrent cependant pas autant de dommages qu'une pluie de cendres et de petites pierres qui eut lieu un peu plus tard : ces corps, condensés par l'eau et réunis en une matière compacte, rendirent stériles les plus fertiles campagnes. Dans la ville d'Il Vasto, plusieurs maisons s'écroulèrent, et les décombres, couvrant une grande étendue de terrain, doublèrent les pertes ; heureusement que le tremblement de terre ayant commencé d'abord très-lentement, les habitans eurent la faculté de s'enfuir. Dans les Calabres, dans les Abruzzes, en Sicile, de continuels tremblemens de terre renversaient les édifices et ensevelissaient les hommes sous les ruines. C'est ainsi que l'année 1822 laissa de bien tristes souvenirs.

Cependant le roi et sa famille, soit par insensibilité, soit par système politique, vivaient au sein de la joie et des plaisirs, tantôt en célébrant les jours de leur naissance ou de leur fête, tantôt en rendant des honneurs à des princes étrangers : car le roi de Prusse, ses fils et

le souverain de Lucques vinrent faire un voyage à Naples ; peu de temps après un vaisseau napolitain nous apporta aussi la duchesse de Parme, Marie-Louise, à qui tout le monde enviait la gloire d'avoir uni son sort au grand capitaine, tandis qu'elle oublie son souvenir et déshonore son veuvage. Un autre scandale pour les peuples, c'étaient les intrigues publiques du roi avec une danseuse nommée Legros, célèbre par sa beauté et ses galanteries. Ce fut dans cette même année qu'on inaugura pompeusement une statue en marbre du roi ; elle était colossale et le représentait en guerrier : c'était l'ouvrage de Canova.

XI. Le roi accorda avec profusion des titres, des dignités, des richesses, aux militaires autrichiens qui occupaient le royaume : le général Frimont fut créé prince d'Antrodoco et reçut deux cent mille ducats avec des lettres patentes du roi, qui lui témoignait sa reconnaissance et celle de toute sa race, pour avoir été remis sur son trône. En même temps, le roi licenciait l'armée napolitaine et privait ses propres sujets des grades, des honneurs et des pensions que leurs longs services militaires leur avaient valus, en annulant la convention de Casalanza. Il est vrai que n'osant pas rompre un traité garanti par l'empereur d'Autriche, il consulta à cet effet l'ambassadeur impérial Fiquelmont ; mais celui-ci ayant répondu que le roi avait la faculté et qu'il était même du devoir de sa politique de rompre ce traité, il fut rompu sur-le-champ. Ainsi se trouvèrent punis, pour la révolution de 1820, des hommes qui y étaient opposés, et d'autres qui n'y avaient pris aucune

part ou étaient absens de Naples. Cependant le roi n'y mit pas le moindre scrupule, l'empereur ne fit pas la moindre réclamation, et l'ambassadeur Fiquelmont s'en fit un mérite : c'est ainsi qu'on foulait aux pieds la foi des sermens.

XII. On changea le ministère de la police et l'on en fit une direction ; le prince de Canosa, qui en était ministre, fut nommé conseiller d'État, et il n'en fut que plus puissant. Parmi ceux qui étaient dans les prisons, on envoya en Autriche trois anciens députés, Poerio, Pépé, Borrelli, et trois généraux, Colletta, Pedrinelli, Arcovito ; ils furent relégués dans les villes de Grætz, de Brünn et de Prague. Le prince de Metternich affirma que les rigueurs de Naples étaient ignorées du gouvernement de l'Autriche, tandis que le gouvernement napolitain les imputait aux ministres autrichiens. Ils se renvoyaient ainsi l'infamie de ces iniquités ; mais par la suite ils finirent par s'en vanter également, et prétendirent qu'elles attestaient la sage habileté du pouvoir. On remania le corps de la magistrature, afin d'en écarter les hommes qu'on haïssait et placer les partisans dévoués de l'arbitraire. Dans l'armée aussi on éloigna les Muratistes, et d'un si grand nombre de militaires, on n'en conserva que quelques-uns, qui, après la chute et la mort de Murat, avaient eu soin d'en médire et de l'accuser hautement, afin de se faire bien voir du nouveau gouvernement et de couvrir, par une haine affectée, la honte de leurs propres fautes pendant la guerre d'Italie de 1815.

XIII. Les finances diminuaient de jour en jour, par suite des dépenses qu'on faisait pour la garde, pour ce qui restait de l'armée, pour en organiser une nouvelle, pour payer généreusement les Autrichiens et pour soutenir l'État. Le Champ-de-Mars, souvenir de Joachim, fut vendu; on contracta une dette de seize millions de ducats envers le banquier Rothschild, juif opulent, célèbre pour les emprunts que lui font les rois. Aussi ce banquier a-t-il été créé baron et décoré de plusieurs ordres étrangers; il s'est rendu l'instrument de l'absolutisme en Europe et de la ruine des nations. Peu de temps après, les besoins et les désordres du gouvernement ayant absorbé les sommes qu'on avait empruntées, on sollicita de Rothschild un nouvel emprunt; mais celui-ci, qui était lié avec le chevalier de' Médici, répondit qu'il ne fournirait de nouvelles sommes qu'autant qu'il serait sûr de la fidélité de l'administration des finances, et qu'il n'aurait cette garantie morale que si le chevalier de' Médici était appelé à ce ministère. Le roi refusa. Mais les besoins augmentaient: on suspendit les paiemens aux troupes autrichiennes, et le général Koller, qui en était le chef et qui était ami de de' Médici, se plaignit hautement. On tint conseil, et l'on rappela les conditions de Rothschild au roi, qui répondit: « Et si le chevalier de' Médici venait à mourir, l'État périrait donc du même coup? » Mais la nécessité surmonta bientôt ses répugnances. Le chevalier de' Médici, exilé à Florence, reçoit des lettres de Rothschild qui lui assurent son élévation; à peu de temps de là, un décret de Naples le nomme ministre, et il est accablé d'une foule de félicitations. De' Médici,

sentant alors sa puissance, fait des conditions : il réclame la faculté de négocier lui-même des emprunts avec Rothschild, ce qui indiquait autant de prudence que de reconnaissance; il exige le renouvellement du ministère et l'exil du prince de Canosa hors du royaume. Ces deux hommes puissans étaient ennemis, et la fortune se plaisait à les faire monter et descendre alternativement de l'exil au pouvoir et du pouvoir à l'exil. Le roi cependant résistait; mais circonvenu de tous côtés, il céda et accorda tout ce qu'on lui demandait. Il renvoya les anciens ministres, en choisit de nouveaux, dévoués au chevalier de' Médici, ou qui du moins ne lui étaient pas contraires, et le prince de Canosa fut exilé du royaume; mais il reçut en partant des preuves non équivoques de la munificence et de la faveur du monarque. Le public conçut des espérances, car on croyait à un changement de système de la part du roi; mais, dans le fait, ce n'était qu'un déplacement de la faveur royale, et encore n'était-elle pas sincère à l'égard de de' Médici. L'emprunt fut réglé immédiatement avec Rothschild, puis on en conclut un autre, puis un troisième, et toujours à des conditions avantageuses pour le banquier; tellement que la dette de l'*État*, pour laquelle on ne payait que huit cent mille ducats d'intérêts sous le règne de Joachim, un million sept cent mille, en 1820, et qui ne reçut aucune augmentation pendant le régime constitutionnel, exigea pour son service trois millions et demi de ducats en 1824. Aussi le public ne pouvait voir sans un violent dépit qu'à chaque nouvel emprunt, à chaque nouvel impôt, dans les préambules de chaque nouvelle loi, le roi proclamât

qu'il y était forcé par les nécessités résultant des dissipations des deux règnes français et de la révolution de 1820. On ne craignait pas d'insulter ainsi à la patience du peuple qui dorait ses propres chaînes.

XIV. Le chevalier de' Médici partit de Florence en même temps que le prince de Canosa quittait Naples pour se réfugier encore une fois à Pise. Comme j'ai déjà raconté plusieurs événemens de la vie de ce dernier, je vais épuiser ici tout ce qui me reste à dire sur son compte, d'autant mieux qu'il est probable que sa situation restera la même pendant le reste de ses jours. Dans son premier exil à Pise, le prince de Canosa s'était épris de la fille d'un chiffonnier; elle se nommait Anna Orselli, et avait le malheur d'avoir une mère sans principes, qui trafiquait en même temps de sa beauté passée et de celle de sa fille. Canosa étant resté veuf dans son second exil, et se trouvant dans le désœuvrement de la vie privée qui lui était si pénible, il épousa cette fille, après en avoir eu deux enfans. Mais, pour se soustraire aux regards du public, il se retira à Gênes avec sa femme et sa belle-mère. Le père ne voulut pas les suivre, et, quoique son gendre lui offrît des sommes considérables pour l'engager à quitter son état de chiffonnier, il ne voulut jamais y consentir ni accepter aucun don. Il disait qu'il avait toujours repoussé la solidarité des anciennes turpitudes de sa famille, comme il repoussait en ce moment ce mariage disproportionné avec un homme qui passait pour pervers; il ajoutait que sa pauvreté lui semblait plus honorable que des richesses qui rappelleraient la

honte de sa famille. Cet homme vit ainsi respecté à Pise, en exerçant sa profession de chiffonnier, tandis que le prince de Canosa, fréquenté seulement par des personnes d'une mauvaise réputation, vit isolé à Gênes avec ses cinq enfans, entre une belle-mère et une femme déshonorées; il se voit chassé de son pays, où triomphent cependant ses principes politiques; éloigné de sa véritable famille, de ses autres fils et de tous ses parens; sans amis, sans autres partisans que quelques hommes corrompus, toujours agité par l'ambition et (Dieu préserve Naples de son retour!) par l'espoir d'exercer un jour complètement ses vengeances.

Cependant la joie que le public ressentit du retour du chevalier de' Médici, et la haine que lui portait encore le roi, qui, dans les conseils, le regardait à peine en face, avertirent ce vieux ministre qu'il fallait détromper l'attente du public et captiver la faveur de son souverain, en persécutant les peuples. Ainsi il destitua une foule de fonctionnaires publics, il augmenta le nombre des malheureux qui gémissaient dans les prisons, qui étaient exilés ou relégués dans des lieux de détention. On hâta la procédure de l'affaire de Monteforte, en blâmant la lenteur des juges et en les menaçant de les destituer. A la stupéfaction générale, toutes les maximes de Canosa avaient trouvé place dans les conseils où se trouvait de' Médici, de manière qu'en comparant leurs actes, on ne saurait trop décider lequel des deux a mérité le mieux la réprobation publique.

XV. Sous ce ministère, on mit à exécution une loi qui avait été portée une année auparavant, et qui était

restée oubliée et inexécutée, soit par l'effet de la volonté du ministre Canosa, soit par d'autres vues politiques. Comme dans les quatre ans qui sont renfermés dans ce livre, ce fut la seule mesure gouvernementale qu'on ait prise au milieu de tant d'actes d'arbitraire, je vais en donner tous les détails. Dans la lettre que le roi écrivit de Laybach à son fils, le 28 janvier 1821, lettre rapportée au neuvième livre, il promettait de consulter quelques-uns de ses sujets sur les mesures à prendre pour assurer le repos et la prospérité du royaume. Or, voulant, disait-il, remplir ces promesses, il convoqua dans le palais un conseil de dix-huit personnes, composé du marquis Circello, du cardinal Ruffo, célèbre par les événemens de 1799, du prince de Canosa, d'autres personnages de la même force, et de quelques hommes qui jouissaient d'une bonne réputation, mais faibles et craintifs. On posa dans cette assemblée cinq questions à résoudre, touchant divers intérêts du royaume, et comme les questions mêmes exprimaient la volonté du pouvoir, le conseil dévoué répondit dans le même sens, et l'on décréta :

« Que les deux Siciles seraient gouvernées séparément sous la seule puissance du roi; les impôts, les finances, les dépenses, la justice criminelle et civile, les emplois, devaient être particuliers à chacun des deux pays, en sorte qu'aucun citoyen de l'un ne pût être employé dans l'autre. » Il est facile de reconnaître que cette séparation, entretenant les malheureuses dissensions existant entre les deux pays, devait nécessairement produire une grande sujétion en temps de paix et de grands inconvéniens pendant la guerre.

« Que le roi discuterait les affaires du royaume dans un conseil d'État composé au moins de douze personnes, six conseillers et six ministres ;

« Que chaque loi, chaque décret ou ordonnance serait examiné par une assemblée de trente membres au moins, pour Naples, et de dix-huit pour la Sicile ; ces assemblées porteraient le nom de *Consultes*, et se réuniraient séparément à Naples et à Palerme ;

« Que les impôts seraient répartis tous les ans dans chaque province par un conseil provincial, qui aurait la faculté de proposer des améliorations pour l'administration des établissemens publics ;

« Que les communes s'administreraient selon des réglemens plus larges que les anciens, et qui seraient dictés par le roi, après qu'il aurait consulté son conseil. »

Les membres des assemblées énoncées ci-dessus, savoir, ministres, conseillers d'État, conseillers des deux consultes, conseillers provinciaux, devaient être tous au choix du roi et amovibles à son gré. L'examen ne devait avoir lieu que d'après les ordres du roi ; le vote ne devait être que consultatif et la volonté royale toujours libre. La conduite des ministres ne pouvait être contrôlée que par le souverain. Ces mêmes institutions existaient en 1820, mais plus limitées ; elles avaient pris naissance sous les rois français et étaient beaucoup plus larges : mais telles qu'elles sont aujourd'hui, elles peuvent encore être considérées comme un bienfait, par rapport aux temps déplorables où nous nous trouvons, et pourraient un jour paralyser les effets de l'absolutisme, devenu si menaçant.

XVI. Le procès de Monteforte avançait. Après la fuite des principaux chefs, il n'y avait plus en danger que des hommes moins compromis ; mais on s'empara de Morelli et de Silvati, les mêmes qui, le 2 juillet 1820, se montrèrent les premiers et commandèrent les déserteurs de Nola. A l'arrivée des troupes autrichiennes à Naples, ces deux chefs s'enfuirent ensemble. Morelli, s'étant mis à la tête de cinq cents soldats et partisans, tenait la campagne dans les environs de la forte ville de Mirabella : mais l'ardeur des siens se ralentissant de jour en jour, les uns désertaient, les autres fuyaient les dangers ; de manière qu'il les congédia tous, et resté seul avec Silvati, son ancien compagnon, ils s'embarquèrent tous deux sur un petit navire pour la Grèce. Assaillis par une tempête, ils furent jetés sur les côtes de Raguse. Là, sans passe-ports et trahissant leur condition par les anxiétés auxquelles ils étaient en proie, ils éveillèrent les soupçons de l'autorité, et ayant été arrêtés, ils furent envoyés à Ancône, car ils avaient dit être de la Romagne. Mais dans cette ville on reconnut la fausseté de leurs assertions : les noms qu'ils avaient pris étaient inconnus dans leur prétendue patrie : leur accent napolitain, leur hésitation à répondre, leur contradiction sur des faits communs à tous les deux, leurs vicissitudes connues, les lieux et les temps, tout faisait croire que c'étaient deux fugitifs ; aussi on les garda à vue, en attendant qu'on les livrât au gouvernement de Naples.

Alors prenant de nouveaux noms, ils se firent passer pour des officiers du régiment du Prince, ayant pris part, quoiqu'en qualité de subalternes, aux mouvemens de

1820, mais amnistiés par le roi. Cela seul suffit pour les faire envoyer dans le royaume sous bonne escorte. Dans le trajet, Morelli, ayant obtenu d'entrer pour satisfaire un besoin de la nature dans une grotte, dont ses gardes occupaient l'entrée, trouva une autre issue qui aboutissait au côté opposé de la montagne, et parvint à s'enfuir par là. Marchant seulement la nuit à travers les bois, il alla dans les Abruzzes, descendit dans la Pouille, et comptait passer dans les Calabres, pour recevoir de l'argent de ses parens et s'embarquer pour la Grèce avec un meilleur sort. Il fut attaqué et dépouillé par des voleurs; mais ayant gardé quelques pièces d'or cachées dans une ceinture, il poursuivit son chemin, et comme il était sans chaussure, presque sans vêtemens, et qu'il avançait fort peu dans sa marche, tout en souffrant beaucoup, il se décida à entrer dans le petit village de Chienti. Il se fit fournir par un cordonnier une paire de souliers, de la nourriture et des vêtemens, qu'il paya avec une pièce de six ducats. Cette somme, trop considérable pour la pauvreté de son extérieur, donna des soupçons au cordonnier, qui alla les révéler au magistrat de l'endroit. Aussitôt Morelli est arrêté, reconnu et expédié à Naples, couvert de chaînes. Lui et Silvati augmentèrent encore l'importance de l'affaire de Monteforte.

On disait que la procédure était favorable aux accusés, et le gouvernement fut si irrité de ces bruits, que la cour suprême ayant rendu un décret qui aurait favorisé les accusés, le roi le cassa, fit des remontrances publiques aux magistrats, renvoya du ministère le chevalier de Giorgio, ministre de la justice, parce qu'il

s'était opposé à ces mesures de rigueur, en faveur du maintien des lois. Peu de temps après, le procureur-général Calenda, jouissant d'une réputation intacte, fut remplacé par le magistrat Brundusini, homme sans principes; et le président Potenza, effrayé par ces exemples, allégua des motifs de santé, et céda la place au suppléant Girolami, magistrat ambitieux et corrompu. Le président Potenza manqua dans cette occasion au premier devoir de la magistrature, le courage dans les dangers.

Le jour fixé pour les débats, quatre des accusés étant malades, les avocats demandèrent inutilement qu'on renvoyât la cause. Ces quatre infortunés furent amenés de force à l'audience : l'un penchait la tête sur sa poitrine, et appuyait tout son corps exténué sur son voisin; un autre bégayait des paroles entrecoupées par le frisson de la fièvre; un troisième était affecté d'une hémorrhagie qui lui faisait cracher le sang en abondance, et le quatrième, couvert de blessures qu'il avait reçues dans les combats et qui venaient de se rouvrir, perdait du sang par la tête et souillait tous ses vêtemens. Spectacle horrible! Un des juges, nommé de Simone, se leva et prit la parole : « Je demande, dit-il, à monsieur le président et à monsieur le procureur-général si nous sommes ici des juges ou des bourreaux? Le roi, s'il était ici présent, ne pourrait que flétrir notre inhumanité. Je me joins aux défenseurs pour prier qu'on diffère le jugement. » Un murmure général d'approbation témoigna de l'assentiment de tous ceux qui étaient présens; mais les gardes, qui étaient Autrichiens, ayant fait usage de leurs armes, opérèrent un grand nombre

d'arrestations dans la salle d'audience : un lâche silence succéda parmi la multitude, et de Simone vit rejeter sa demande. C'est sous des auspices aussi atroces que commencèrent les débats.

L'accusation était grave, mais la défense était aussi bien puissante. D'un côté, on reprochait des désertions préméditées de régimens entiers, la violation de la discipline et du serment militaire, le changement de la forme du gouvernement, et les horreurs de la guerre : d'un autre côté, on opposait la révolution calme et réfléchie de tout un pays, les éloges mêmes que le roi lui avait donnés, le pardon qu'il avait juré, le consentement réciproque des gouvernans et des sujets, les efforts de tous les Napolitains pour soutenir cet état de choses, leur abandon simultané dans sa ruine ; il n'existait donc pas de crime, ou tout le monde était coupable. Ces considérations frappaient les juges honnêtes gens, et les touchaient en faveur des accusés, tandis que les juges ambitieux songeaient à fortifier l'accusation. Les accusés assistaient aux débats avec la sérénité qui vient de la grandeur d'âme, de l'espérance ou du calme du désespoir. Morelli, interrogé plusieurs fois sur les particularités de l'accusation, aggravait sa situation par ses réponses : « J'ai manqué, je l'avoue, disait-il, au serment militaire ; mais le roi lui-même a juré de pardonner à l'infraction de mon serment. » Le colonel Colentani, autre accusé, voyant qu'on traitait de rebelles les officiers de son régiment, demanda la parole et s'exprima ainsi :

« J'ai exposé dans une autre circonstance les motifs honorables qui m'ont déterminé à conduire le ré-

giment à Monteforte; mais ces argumens, je les invoque pour moi, et non pour ces officiers qui sont dans cette enceinte, et que j'entends, à mon grand étonnement, appeler rebelles et parjures. Au contraire, s'ils avaient désobéi à mes ordres, c'est alors qu'ils auraient été parjures et rebelles. Avant de partir, je n'ai pas consulté le régiment; mais, selon la coutume militaire, j'ai fait sonner le départ, et ces officiers et soldats m'ont suivi obéissans comme toujours. Une fois arrivés à Monteforte, si j'avais ordonné de combattre les forces de Morelli, mon régiment les aurait combattues; mais je lui donnai l'ordre de se joindre à ces troupes, et il s'y joignit, fidèle à l'obéissance militaire. Il y a plus, et ceci est de toute vérité: comme je ne pouvais faire connaître à tous mes hommes les causes honorables qui me décidaient à opérer ce mouvement, et que je connaissais d'ailleurs la fidélité du régiment envers le roi et sa répugnance pour les innovations, je fis en sorte, par mes paroles et les dispositions que je pris pendant la marche, que l'on crût généralement que nous allions attaquer le camp de Monteforte, et je ne manifestai mes véritables intentions que lorsque nous nous trouvâmes au milieu du camp et que l'œuvre fut irrévocablement accomplie. Étrange affaire que celle-ci! Nous sommes accusés dans la même cause, moi, pour avoir agi de mon chef dans les événemens critiques de cette époque; eux, pour n'avoir pas agi d'après leur propre impulsion: ainsi, la liberté d'action était un crime pour moi, et on leur fait un crime à eux de ne pas s'être servi de cette même liberté d'agir; l'obéissance aveugle était un devoir pour moi, j'ai été con-

pable de ne pas l'avoir suivie ; et cette même obéissance n'est pas un mérite pour eux, c'est un crime ! Réfléchissez, messieurs, à la nature de cette cause, qui a une gravité politique pour moi seul, mais qui n'est qu'une affaire de discipline pour le reste du régiment. Vous feriez justice (dans le cas où ce mouvement serait reconnu crime d'État) de me punir comme le seul coupable, d'acquitter ces hommes innocens, et de rechercher un de mes soldats qui a déserté pendant la marche, pour le punir d'après les lois militaires. Enfin, pour me résumer en deux mots : *tous innocens*, ou moi seul coupable pour tous. »

Les débats durèrent plus de trois mois, les avocats exposèrent la défense d'une manière libre et hardie, comme s'il ne se fût pas agi d'une cause de lèse-majesté dans des temps de dangers et de cruautés. L'arrêt fut rendu par sept juges, dont trois avaient voté pour *la* liberté des accusés, n'ayant pas trouvé matière à condamnation dans les faits qu'on leur imputait, et pour lesquels il y avait au surplus une amnistie royale ; les quatre autres en condamnèrent trente à la peine capitale, et treize à la prison ou aux galères. La *sentence* devait être exécutée sous peu d'heures, et *les condamnés* furent conduits dans la partie des prisons où l'on avait coutume de donner aux patiens les derniers secours de la religion.

Parmi ceux-ci se trouvait le colonel Tupputi, qui s'était distingué dans les armées et était fiancé à la jeune marquise Mesuraca, douée d'une grande beauté et d'une fortune proportionnée au rang et à la noblesse de sa famille. Elle n'eut pas plus tôt appris le jugement,

qu'elle courut se jeter aux pieds de la duchesse de Florida, pour qu'elle demandât la grâce du colonel au roi son époux. Sa douleur, son nom, sa famille, sa touchante sollicitude, décidèrent la princesse à exposer cette demande au roi, qui, ayant l'intention de commuer la peine de mort pour tous, excepté pour Morelli et Silvati, répondit qu'il faisait grâce. La jeune marquise, qui attendait dans l'anxiété, ayant été informée de cette réponse, courut aussitôt vers la prison, et, à peine arrivée, elle cria plusieurs fois : « Tupputi, le roi a « fait grâce. » Mais les malheureux n'entendaient pas ces paroles, parce que la chapelle où ils étaient retirés était fort éloignée de la porte d'entrée et de la rue elle-même. La marquise Mesuraca, avertie de cette particularité, s'adressa aux gardiens de la prison, en promettant une riche récompense au premier qui ferait connaître cette nouvelle aux prisonniers ; mais ils refusèrent tous, dans l'impossibilité où ils étaient de pénétrer jusqu'à ce lieu, consacré par une religieuse horreur. Alors, cette femme au désespoir se mit à courir comme une insensée tout autour de l'édifice, et à chaque fenêtre, à chaque ouverture qu'elle y remarquait, elle criait et engageait le peuple à crier avec elle : « Tup-« puti, Colentani, Gaston, vous êtes graciés. » Tous ces efforts ne restèrent pas sans succès ; les prisonniers apprirent leur grâce, et le public fut informé de la joie avec laquelle ils avaient reçu cette nouvelle. C'est alors seulement que la marquise Mesuraca mit fin à ses cris et à ses mouvemens ; mais ses forces, soutenues jusque là par l'anxiété, se trouvèrent épuisées par tant d'émotion, et elle tomba sans connaissance entre les bras

du peuple, qui la transporta ainsi au palais de son père.

XVII. Les commutations de peines furent ensuite publiées : la mort fut remplacée par les galères ou la détention perpétuelle, et les autres peines moins élevées furent également atténuées; mais le roi fut inflexible pour Morelli et pour Silvati, qui furent pendus le même jour. Les autres condamnés à qui l'on avait fait grâce de la vie subirent des opérations dégradantes; on leur coupa les cheveux, on leur fit prendre des costumes particuliers aux prisonniers, et après les avoir chargés de fers, on les accoupla à des hommes condamnés pour des crimes infamans, et on les fit partir pour les affreux rochers de San Stefano et de Pantelleria. Les juges qui avaient fait preuve d'humanité furent révoqués sous différens prétextes, les autres furent récompensés de leur sévérité; le procureur-général Calenda fut définitivement destitué; Brundusini reçut de l'avancement; mais on récompensa particulièrement le président Girolami, qui, pour la première fois dans les annales de la magistrature napolitaine, se prononça pour la condamnation entre un égal nombre de voix pour et contre, dans une affaire capitale qui compromettait la vie de trente citoyens. Par ces récompenses ou ces punitions, le pouvoir manifestait sa persistance dans un système de rigueur, et prescrivait aux magistrats une sévérité inflexible dégagée de toute considération de conscience et de raison.

XVIII. C'est ainsi que le gouvernement, après avoir

fait expédier l'affaire de Monteforte et les autres que j'ai rapportées précédemment pour les mouvemens de Messine, de Palerme, de Laurenzana, de Calvello, et pour le meurtre de Giampietro, intenta également plusieurs autres procès moins importans, et ne cessa de se montrer altéré de vengeance. Non content d'avoir fait verser tant de sang et tant de larmes, le pouvoir fit condamner à mort par contumace, et bientôt après déclara ennemis de l'État neuf fugitifs dont les principaux étaient le général Carrascosa et le général Pépé. Un édit signifia à plus de sept cents citoyens de se constituer volontairement prisonniers pour être jugés selon les lois, ou de quitter le royaume avec des passe-ports qu'ils obtiendraient librement, sans être sujets à aucune peine; on promit même protection et bienveillance à ceux qui obéiraient à ces injonctions, et l'on fit de terribles menaces pour ceux qui s'y refuseraient. Cet édit concernait un grand nombre de personnes qui, se sentant coupables, ou craignant d'injustes persécutions, restaient cachées à la campagne sans entrer dans les villes, et conservaient, non sans de grands dangers, un reste de liberté en changeant souvent de résidence. Après la publication de l'édit, les uns redoublèrent de précaution dans leurs retraites, les autres, confians dans leur innocence, se soumirent aux jugemens, et cinq cent soixante demandèrent à s'expatrier. Ils reçurent leurs passe-ports, et le jour leur ayant été fixé, ils se rendirent tous à l'endroit désigné sur la frontière du royaume; mais n'ayant pas pu pénétrer dans les États de l'Église, où l'autorité locale s'y opposa, ils se rassemblèrent dans la petite ville de

Fondi; là, ils furent investis le lendemain par les agens de la police et la force armée, qui les conduisirent d'abord dans la forteresse de Gaëte, puis dans les prisons de la ville. La police fut joyeuse et fière du succès de sa supercherie : plusieurs de ces hommes qu'on avait si indignement trahis furent jugés et condamnés à différentes peines; d'autres obtinrent de passer à Tunis où à Alger, pays peu avancés dans la civilisation, mais accordant un asile hospitalier aux exilés; le reste de ces malheureux demeura dans les prisons sans être jugé ni expulsé du royaume, subissant ainsi l'horreur d'une injuste captivité.

Le nombre des réfugiés napolitains était si grand, qu'il s'en trouvait dans tous les pays, en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne, en Angleterre, en Amérique, en Égypte, en Grèce, et la plupart pauvres, vivant du fruit de leur sueur ou de leur industrie. Aucun ne se ravala jusqu'au crime ni aux bassesses qui offrent des moyens d'existence plus aisés au milieu d'une époque de corruption; aucun ne s'enrôla sous les drapeaux oppresseurs des barbares qui cherchaient à dompter la Grèce. Toutes ces proscriptions donnèrent lieu à des événemens particuliers bien déplorables : c'étaient des enfans restés orphelins et sans ressources en pays étrangers; des pères qui voyaient succomber leurs fils de fatigue et de misère; une famille entière, avec cinq enfans en bas âge, périt dans un naufrage; un autre proscrit, poursuivi de ville en ville, exposé aux rigueurs d'une froide saison, se traînait à l'aventure avec une femme malade, deux enfans dans ses bras, un troisième par la main, cherchant partout un asile et demandant du

pain; d'autres enfin se jetaient dans le Tibre pour y trouver la mort. Pourtant, au milieu de tant de souffrances, on eut la consolation de voir surgir un grand nombre de vertus privées, et l'infortune trouvait souvent un soulagement à ses maux.

Au milieu de tant de cruautés exercées par le pouvoir, ce n'était pas sans étonnement qu'on le voyait laisser dans l'impunité les tentatives réitérées du régicide auxquelles on croyait alors, parce qu'on ne supposait pas que le roi et son fils auraient accrédité un fait aussi important, s'il n'avait pas été réel. Mais ces princes n'avaient pas craint d'avancer un tel mensonge pour justifier leurs anciennes erreurs et leur sévérité impitoyable. Plus tard le silence du gouvernement, le temps et la notoriété publique rétablirent la vérité des faits en flétrissant ce mensonge et ses auteurs.

XIX. Le roi ayant été appelé à un nouveau congrès à Vérone, le peuple napolitain sentit se ranimer ses espérances d'un gouvernement meilleur; espérances toujours renaissantes et toujours déçues. Après s'être disposé à ce voyage, le roi partit au moment même d'une éruption du Vésuve, qui vomissait des torrens de lave, obscurcissait l'air par une pluie de cendres et agitait la terre d'alentour; mais ces horreurs et ces dangers font peu d'impression sur les Napolitains accoutumés à ce spectacle. Le roi Ferdinand arriva à Vérone, avec toute la pompe que la famille des Bourbons a coutume de déployer en toute occasion, afin d'éblouir par la magnificence. A Naples on ne savait rien autre chose de ce congrès, si ce n'est les fêtes, les plaisirs et les politesses récipro-

ques que les souverains échangeaient entre eux. Ce ne fut qu'au commencement de 1823 qu'on apprit, par la circulaire du congrès, adressée aux ambassadeurs de Russie, de Prusse et d'Autriche, que, d'après la demande du roi de Sardaigne, les Autrichiens allaient évacuer le Piémont, et que dans le royaume des Deux-Siciles, l'armée d'occupation allait être réduite de quarante-deux mille à trente mille selon les désirs du roi de Naples.

Passant aux affaires de la Grèce, cette circulaire réprouvait l'insurrection des Grecs contre les Turcs, et faisait entendre que la sainte-alliance aurait *déjà envoyé* des forces pour soutenir la légitimité de la Porte, si l'empereur de Russie ne se fût chargé de concilier les intérêts du trône avec ceux de l'humanité. On parlait enfin de l'Espagne en indiquant la guerre dont on menaçait ce pays, et en annonçant que les puissances en rappelleraient bientôt leurs ambassadeurs.

XX. Après la dissolution du congrès de Vérone, le roi se rendit à Vienne. Son âge avancé, ce voyage entrepris au cœur de l'hiver, l'éloignement des plaisirs de la chasse et du pouvoir, des habitudes privées succédant à ses vieilles habitudes de souveraineté contractées pendant un long règne, toutes ces particularités faisaient penser qu'il quittait le royaume pour laisser es rênes du gouvernement au duc de Calabre, son fils, d'après une renonciation exigée par le congrès; mais son retour à Naples fit bientôt tomber ces espérances. Il est certain qu'il a été question dans le congrès de Vérone de cette renonciation et de la séparation du



royaume des Deux-Siciles; mais on croit que ces mesures, proposées par l'Autriche, ont été écartées par la France et par l'Angleterre. Le retour du roi occasiona des illuminations publiques, des cercles brillans à la cour et des fêtes qui choquaient l'Europe attentive à l'excès de flatterie des sujets et au faste orgueilleux que le roi étalait en présence des misères publiques. Le prince Ruffo et le général Clari, qui avaient été nommés ministres tout récemment, furent destitués de leur ministère, sans avoir mérité cette disgrâce pas plus que la faveur qui l'avait précédée. Le chevalier de' Médici rentra sincèrement en grâce auprès du roi, qui le combla de faveurs et de puissance.

XXI. Les condamnations ayant discontinué pendant l'absence du roi, le peuple avait cessé d'être en proie à la terreur, lorsque peu de temps après le retour de Ferdinand, on exécuta cinq Carbonari qui, en 1820, étant sortis d'une taverne en plein état d'ivresse, avaient déployé les enseignes de la secte et proféré des cris de liberté, en traversant en voiture la ville de La Cava, sans toutefois avoir produit aucun tumulte ni aucun désordre. Cette exécution fut suivie d'une recrudescenoe de sévérité, non que le roi l'eût ordonnée, mais parce que les ministres et les magistrats, connaissant les dispositions du souverain, et ne le voyant nullement penché à la clémence, espéraient plus de faveur et plus de récompense en persécutant les peuples. On était d'autant plus confirmé dans ce système, que la chute du gouvernement constitutionnel espagnol eut lieu à cette époque, et mit en évidence, là aussi, les

trahisons, les fuites honteuses, toutes les faiblesses des novateurs de notre époque. Puisqu'à Naples les souffrances du peuple et la perversité du pouvoir furent constantes, semblables et continues pendant toute la durée de l'époque renfermée dans ce livre, il est inutile que j'en poursuive le récit. Si j'en juge par moi-même, l'esprit du lecteur doit en être fatigué autant qu'affligé; et comme ce que j'en ai dit suffit pour faire connaître la triste situation de ces temps, je vais m'abstenir de rapporter encore des morts, des exils, des fuites, des misères : ces tristes événemens ne sont que trop répétés dans cette histoire.

XXII. La fureur des élémens servit encore à augmenter les désastres de cette année. La ville de Sala fut agitée par un tremblement de terre; la même cause détruisit en partie la ville d'Arigliano; à Messine, on essuya un ouragan terrible, accompagné aussi de tremblemens de terre; les torrens occasionés par une pluie abondante ravagèrent les campagnes et renversèrent les maisons, en faisant périr plus de cent personnes; les environs de la ville furent tellement encombrés des débris de la tempête, que l'ancienne surface du sol disparut entièrement et ne montra plus qu'un aride désert, là où se trouvaient des jardins délicieux et des terres fertiles. Plusieurs habitans de la ville même furent obligés de se réfugier sur les toits des maisons, plusieurs autres périrent noyés par l'inondation; Palerme éprouva encore de plus grands ravages.

XXIII. Dans l'espace de quelques années, il y eut

plusieurs hommes célèbres qui périrent de mort naturelle. Le général Ambrosio, qui s'était illustré dans les armes et qui comptait sept blessures honorables, homme éloquent et plein d'érudition, mourut sans recevoir les honneurs dus à son grade et à son rang : il était mal vu du roi.

Peu de temps après, mourut aussi un autre général, le duc d'Ascoli, dont on n'a pas oublié la belle conduite en 1801 ; mais plus tard en Sicile, sans perdre de sa puissance, il ternit sa réputation ; à Naples, depuis le retour des Bourbons jusqu'à sa mort, il changea successivement avec les temps et les événemens politiques, mais toujours ami dévoué au roi, lors même qu'il en fut puni.

On eut à regretter Nicola Fergola, savant mathématicien, auteur de plusieurs ouvrages : il était rempli de modestie et d'humilité chrétienne, au point qu'il faisait publier sous le nom de ses élèves le résultat de ses propres travaux, afin d'éloigner de lui la célébrité : c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui.

On perdit aussi dans ces temps-là Giuseppe Piazzi, astronome célèbre qui honora la ville de Palerme par les découvertes astronomiques qu'il fit en habitant cette ville. Il reçut à sa mort les honneurs qu'il méritait ; on lui a élevé en outre une statue en bronze, et l'on se propose de lui ériger un superbe monument.

On vit mourir aussi la princesse Torella, dont je ne parlerais pas si sa mort n'avait pas donné lieu à un autre événement déplorable. On portait ses dépouilles mortelles dans le caveau mortuaire de la famille Caracciolo Torella, où l'on avait déposé quelques années aupara-

vant les cendres de Cristoforo Salicetti, car sa fille était mariée à un membre de cette famille. En entrant avec le cortége dans le tombeau, la jeune princesse Caroline Salicetti jeta un regard douloureux vers le cercueil de son père, et ne le retrouvant plus où elle l'avait laissé, elle oublia la cérémonie funèbre pour aller parmi les tombeaux en invoquant les cendres qu'elle cherchait en vain. En effet, après les revers de la famille de Napoléon, un membre de la famille Caracciolo (qui n'est pas à coup sûr le prince de Torella actuel, homme d'honneur et incapable d'une telle bassesse), par mépris pour la mémoire de Salicetti, fit enlever ses dépouilles, qui furent inhumées ailleurs. Cette malheureuse jeune femme, s'étant assurée de ce vol sacrilége, tomba sans connaissance sur le lieu même, et lorsqu'elle revint à la vie, sa raison était égarée. Depuis, elle a repris son bon sens habituel; mais elle n'en sent que plus profondément une sombre tristesse, en conservant le souvenir de cette scène douloureuse.

Tout le monde regretta à Naples le chirurgien Bruno Amantea, si charitable et bon envers les pauvres, que, quelque célèbre que soit sa réputation d'habile chirurgien, elle est encore surpassée par sa réputation de bonté. La maladie qui l'a conduit au tombeau a causé une anxiété générale; sa mort a fait verser bien des pleurs, et ses obsèques ont été suivies par un si grand concours de peuple qu'il pouvait à peine être contenu dans la longue et large rue de Foria. On mit à la porte de sa modeste maison un tronc qui portait ces mots : « L'argent des offrandes servira à ériger une chapelle dédiée au chirurgien Bruno Amantea qui vient de décéder. »

Mais en peu de temps, au lieu d'une chapelle, on éleva une église sous l'invocation de Sainte-Marie-des-Grâces.

Le docteur Domenico Contugno mourut aussi environ à la même époque. Il s'était rendu célèbre par son érudition, son éloquence et ses découvertes dans les sciences médicales. Ses funérailles furent aussi magnifiques que celles du chirurgien Amantea; il fut accompagné à sa dernière demeure par tous les médecins, les savans, les professeurs et les étudians de la ville. Son buste en marbre a été inauguré solennellement à l'hôpital des Incurables, et une médaille en bronze portant son effigie est justement révérée dans les académies, les universités, les musées.

La perte de ces hommes de bien fut suivie de celle de deux personnes d'une réputation différente, le chevalier Vecchioni et le marquis Circello, tous deux ministres du roi, faibles aux jours du danger, orgueilleux dans la prospérité et toujours pervers. Leurs funérailles furent pompeuses et brillantes, mais le cortége était bien froid : c'était une perte indifférente; et après leur mort, le mauvais renom de ces deux personnages ne fit qu'augmenter. Plusieurs souverains aussi payèrent leur tribut à la nature; dans la seule année 1824, il en mourut cinq, dont deux de la maison de Bourbon, Louis XVIII, roi de France, et Marie-Louise, duchesse de Lucques, ancienne reine d'Étrurie.

XXIV. La mort de tous ces rois, la perte de plusieurs amis, tant de désastres de la nature, tant de maux publics, affectèrent le moral du roi Ferdinand, faible naturellement, et affaibli encore par l'âge et par une re-

ligion qui n'était chez lui que de la peur. Quoiqu'en sa qualité de roi, il se crût au-dessus de l'espèce humaine, qu'il tînt son peuple pour un ramas d'esclaves, et qu'il regardât comme sacrés ses droits sur la vie et les biens de ses sujets, néanmoins à mesure qu'il approchait de sa fin, il se défendait mal contre la crainte d'être obligé de rendre un compte sévère de ses actions devant le tribunal de Dieu. Aussi eut-il recours plus que jamais aux pratiques faciles de la dévotion, croyant réparer par là tout le mal qu'il avait fait. Il ordonna qu'on redoublât d'activité, sans épargner l'argent, pour que l'église de Saint-François fût achevée; et se faisant rendre compte des travaux de tous les jours, souvent il répétait avec chagrin qu'il ne verrait jamais achever cette œuvre, ce qui arriva en effet.

Il tomba malade vers la fin de 1824, mais légèrement, de manière qu'il reprit bientôt le cours de ses plaisirs, la chasse et les spectacles. Le soir du 3 janvier 1825, il se coucha après avoir fait une partie de jeu et récité ses prières accoutumées. Ordinairement il sonnait quelqu'un à 8 heures; dans la matinée du 4, l'heure accoutumée s'écoula sans qu'il eût appelé. On attendit encore. Le garde qui veillait dans la pièce qui précédait la chambre du roi assura l'avoir entendu tousser deux fois vers six heures du matin. Cependant le temps se passait : il était dix heures ; on écouta contre la porte, mais on n'entendit rien. Alors les gens de service et les médecins qui, selon les usages de la cour, étaient présens pour assister au lever du roi, ayant tenu conseil, on décida qu'on entrerait sans être appelé. A mesure qu'on avançait, les soupçons se fortifiaient, surtout

lorsqu'on aperçut les couvertures et les draps tout dérangés. On trouva le corps du roi si en désordre, qu'il devait avoir lutté long-temps : en effet, il avait la tête enveloppée dans un des draps et se perdant sous l'oreiller ; ses jambes et ses bras étaient horriblement tordus ; sa bouche était ouverte comme pour appeler du secours ou respirer ; son visage était noir et livide, ses yeux ouverts et terribles. Aussitôt la nouvelle circule dans le palais ; toute la famille accourt, ainsi que de nouveaux médecins, qui déclarent que le roi est mort frappé d'une attaque d'apoplexie, ce qui fut encore confirmé par l'autopsie du corps.

La mort du roi des Deux-Siciles, Ferdinand Ier, fut proclamée par un édit du roi des Deux-Siciles, François Ier. Mais peu de temps avant cette proclamation, les Napolitains croyaient que la nouvelle qui s'était répandue dans la ville d'une manière vague et confuse était un subterfuge inventé par la police, afin de connaître par les réponses et par les mouvemens de ceux qui l'écoutaient leurs dispositions envers le roi ; aussi évitaient-ils toute rencontre, et, saisis de terreur, ils gardaient un morne silence. Depuis, ayant été rassurés par cet édit, ils se pressaient en foule dans les rues pour en prendre lecture et concevaient de nouveau l'espoir d'un gouvernement plus heureux. Il y en eut qui allèrent jusqu'à se prosterner auprès de la proclamation placardée au milieu d'un concours immense de citoyens, et, après avoir baisé la terre, ils rendaient hautement des actions de grâces à Dieu, en regardant cette mort comme le terme des maux publics. Mais le nouveau roi réprima ces différentes manifestations de joie, et ayant témoigné

une grande affliction, peut-être réelle, le peuple devint circonspect, et à la cour tous les visages et tous les discours ne respirèrent plus que la douleur. Cependant chez quelques-uns elle était sincère ; le prince de Ruoti était vivement affligé : vieil ami du roi et capitaine de ses gardes, il lui avait toujours donné des conseils de paix ou avait du moins gardé un silence significatif ; ce seigneur, en déposant les insignes du commandement aux pieds du nouveau roi, ne put étouffer les sanglots qui l'oppressaient.

Par un testament olographe de 1822, auquel il avait ajouté quelques autres dispositions deux mois avant sa mort, le roi, confirmant les lois de la succession au trône établies par son père Charles VII, instituait héritier de la couronne son fils François, duc de Calabre ; il léguait des richesses considérables à son autre fils et à la princesse Florida ; il récompensait tous les gens de sa maison ; il accordait de grandes sommes à l'Église, afin qu'on célébrât des messes pour son âme, et priait son fils de continuer les aumônes qu'il faisait de son vivant. A cette occasion, on apprit qu'il employait à cette destination vingt-quatre mille ducats par an.

Ses funérailles furent exactement les mêmes que celles des rois d'Espagne, décrites dans le huitième livre ; elles se prolongèrent depuis le 4 jusqu'au 14. Ce ne fut que ce jour-là qu'il descendit au tombeau des rois de Naples, dans l'église de Sainte-Claire. Ainsi il disparut entièrement de la scène du monde le même jour où, quatre ans auparavant, il avait accompli son parjure dans le congrès de Laybach, en apprêtant la guerre contre son peuple.

Il vécut soixante-seize ans et en régna soixante-cinq : avantage bien rare pour un souverain, qui peut ainsi gouverner trois générations de son peuple; et puisque les qualités des rois absolus deviennent celles des peuples, moins par la prétendue force de l'exemple que par celle plus puissante de l'ambition, j'esquisserai plus tard un tableau des vices ou des vertus de la multitude, en rassemblant les principaux événemens de la vie de ce prince qui se trouvent épars dans les dix livres, ou dont je n'ai pas encore fait mention par défaut d'occasion. Je tâcherai donc, dans un autre moment, d'écrire sa vie avec autant de brièveté que le comportera la plénitude du sujet.

XXV. Me voici donc arrivé à bout de ma tâche; en traçant ces dernières lignes, ma main tremble à l'idée de me séparer d'une œuvre à laquelle je suis redevable de tant de consolations qu'elle m'a fournies dans mon exil et dans une vie d'inaction forcée. C'est par ce travail que je soulageais mes maux en exhalant mes plaintes contre le despotisme qui les causait. Si, me livrant à trop d'amertume, je dépassais les bornes de la justice, aussitôt il me rappelait à la vérité, à la modération, et calmait l'excès de mon ressentiment. C'est ce même livre qui me consolait de la pauvreté et de la perspective d'une fin prochaine et prématurée, par l'espérance de laisser un nom sans tache et de vivre plus long-temps dans le souvenir des générations futures. Aussi je bénis sincèrement mes longues veilles et la pensée que Dieu m'a inspirée d'écrire cette histoire

Mais mon âme est restée cruellement froissée par les

maux si nombreux et toutes les misères publiques que j'ai dû retracer. Je ne puis surtout supporter sans un profond découragement l'injustice des jugemens du monde, et particulièrement de l'Italie, à l'égard de mon pays. Je ne saurais donc achever cette histoire sans protester contre cette injustice, en rassemblant ici les faits honorables qui se trouvent épars dans ces dix livres à la gloire du peuple napolitain, le seul en Italie qui conserve le germe d'institutions en harmonie avec la civilisation moderne.

C'est à Naples que, pour la première fois en Italie, on réclama contre la tyrannie de l'Église et la licence du clergé, qui furent réprimées par de sages lois, portées hautement par Charles VII, d'après les inspirations du ministre Tanucci et les désirs du peuple.

L'administration de son successeur, Ferdinand IV, avança de plus en plus la civilisation. On abolit le droit de la haquenée, les offrandes, les tributs, toutes les marques honteuses du vasselage consacrées chez nos pères.

Les principes de liberté qui s'élevèrent en France en 1789 furent accueillis et répandus à Naples plus tôt que partout ailleurs. Aussi les Napolitains expièrent plus tard cette généreuse conduite par des supplices sans nombre, ainsi qu'on l'a vu dans le troisième livre de cette histoire.

En même temps, ce peuple obéissait aux lois, enrichissait le trésor, grossissait l'armée, et illustrait les drapeaux napolitains en Lombardie et sur la Méditerranée. Le gouvernement semblait se plaire à tourmenter une moitié du peuple, et trouvait dans l'autre moitié secours et obéissance.

Une guerre funeste, entreprise mal à propos, bouleversa l'État. L'armée fut défaite par les fautes de ses chefs, et le peuple en subit les conséquences; il fut obligé de se lever en masse, et par une nouvelle manière de faire la guerre, il se préserva de la conquête. Le système de guerre des peuples contre les armées pratiqué dans les Abruzzes, et plus tard dans les Calabres, a été imité ensuite par les Espagnols et les Allemands, système honorable toutes les fois qu'il sera mis en usage pour soutenir une bonne cause.

Cependant, en 1799, ces moyens furent insuffisans contre les Français, qui, après avoir vaincu les Napolitains, érigèrent l'État en république. La plus grande partie de la nation s'était armée pour soutenir les institutions du pays; le reste, en très-petit nombre, défendait la liberté. On combattit ainsi dans deux camps opposés, les uns pour leurs droits civiques, les autres pour leurs propres croyances, qui sont encore des droits chez les peuples. L'un des deux partis se trompait, mais la guerre était des deux côtés juste et honorable.

Plus tard, les amis de la liberté succombèrent, et le monde sait combien on répandit de sang et quels hommes on immola.

Vinrent les règnes français, sous lesquels les Napolitains demandèrent et obtinrent toutes les garanties civiles compatibles avec un gouvernement semblable à celui de l'Empire. Pendant ces dix années, les armes napolitaines se couvrirent de gloire en Allemagne, en Russie, en Espagne et en Italie.

En 1813, peu s'en fallut que l'union italienne ne fû

effectuée; les destins s'y opposèrent, mais les Napolitains l'avaient tentée.

L'année suivante, bien qu'alliés de l'Autriche, ils étendaient la domination italienne en Italie et répandaient des germes d'indépendance et d'union.

En 1815, une armée napolitaine parcourut l'Italie, en déployant les couleurs de la liberté, pour l'engager à secouer le joug de l'étranger et devenir libre et unie. Cette entreprise hardie des Napolitains aurait été justifiée par le succès, si les autres peuples avaient eu également soif de liberté. Mais les États de Parme, de Modène, de Toscane, se joignirent aux Autrichiens; les autres États de l'Italie restèrent dans le silence de la servitude, et la témérité des Napolitains fut expiée par le sang.

Au moment de la restauration des anciens gouvernemens en 1815, le seul royaume de Naples en Italie conserva la législation et les institutions françaises; non que Ferdinand IV respectât cet état de choses comme le plus heureux pour le royaume, mais parce qu'il craignait l'animadversion du peuple.

Cependant ces institutions ne suffirent pas encore à la civilisation napolitaine. En 1820, on en adopta de plus libérales, à la suite d'une admirable révolution; trompé et trahi, le peuple napolitain ne les défendit pas; sa chute était inévitable, et cette fois on doit lui reprocher d'avoir succombé en lâche.

Il n'expia que trop cette faute; le despotisme succéda à des institutions trop libres. Mais tous les supplices, tous les martyres qu'on lui a fait subir, n'ont pas suffi pour le dompter : c'est un esclave qui frémit et fait encore trembler ses oppresseurs.

Ainsi, pendant trente ans, cent mille Napolitains ont péri de morts différentes, en faveur des libertés publiques ou par amour pour l'Italie, tandis que les autres États de ce pays insultent aux malheurs des vaincus dans les loisirs de l'esclavage et tendent le cou au joug de l'étranger. Leur lâche et injuste mépris fait présager une longue durée à leur servitude, jusqu'à ce qu'on les tire, presque malgré eux, de cet état de dégradation. Je voudrais me tromper; mais, d'après les événemens de cette histoire, on peut hardiment avancer cette prédiction, et la vérité en sera un jour reconnue par la postérité, qui ne pourra pas non plus manquer d'accorder au malheureux peuple napolitain quelques louanges et quelques marques de sympathie ; stérile récompense qu'on lui refuse de nos jours!

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES.

LES VARDARELLI. (Voy. p. 89.)

On trouve dans un ouvrage anglais intitulé : *A tour through the southern, etc.; Voyage dans les provinces méridionales du royaume de Naples*, par Richard Keppel Craven, un récit différent de la dernière catastrophe de la bande des Vardarelli à Foggia, où M. K. Craven était arrivé le jour même de leur extermination.

Voici, dit-il, les détails qu'on me donna :

« Les restes de la bande des Vardarelli s'étaient présentés le matin devant le général qui commandait à Foggia. Ils faisaient partie des troupes que j'avais vues en passant, et, au moment où je traversais la place, étaient engagés dans une discussion violente qui changea bientôt de caractère. Il paraît que le général, informé de leur arrivée, avait donné l'ordre de les inspecter aussitôt qu'ils seraient dans la ville. En conséquence, ils mirent pied à terre et furent passés en revue ; puis, après qu'ils eurent donné une explication satisfaisante de leur conduite antérieure, on leur prescrivit de se rendre à Lucera et d'y attendre de nouvelles instructions. Mais ils s'y refusèrent positivement, ce qui amena une altercation très-vive entre eux et un officier envoyé de la maison du général, devant laquelle ils étaient rangés ; cet officier leur représenta vainement toute l'imprudence, pour ne pas dire la

témérité de leur obstination. Enfin, le général fit dire aux deux chefs de la bande qu'ils eussent à se rendre auprès de lui, pour lui parler, ce qu'ils ne voulurent pas faire sans leurs armes, déclarant qu'ils ne consentiraient jamais à s'en séparer. On suppose que, dans le cours de cette querelle, la violence de leur langage exalta tellement l'officier, que, menacé du geste par un de ces hommes, il le poussa rudement en arrière; sur quoi son compagnon lui tira un coup de carabine, mais il manqua son coup et fut tué aussitôt par le soldat qui se trouvait de garde à la porte. Ce fut pour les Vardarelli le signal d'une attaque générale; mais les troupes, qui s'étaient immédiatement rapprochées, y répondirent par une décharge de mousqueterie qui en tua plusieurs et répandit la consternation dans les rangs de la populace assemblée autour d'eux. Quatre hommes, qui au premier mouvement avaient eu la présence d'esprit de sauter sur leurs chevaux, s'échappèrent dans différentes directions, quoique serrés de près par la cavalerie qui leur tira des coups de carabine; d'autres furent faits prisonniers, mais le reste se sauva précipitamment dans le premier asile qui s'offrit à leurs yeux: c'était un cellier qui n'avait qu'une seule entrée fort étroite, et dans lequel ils pouvaient se défendre quelque temps. Grâce à la profondeur et à l'obscurité du lieu, il n'était pas facile de les y attaquer avec succès; un soldat qui s'était trop approché de l'ouverture fut étendu mort d'un coup de fusil, et plusieurs autres furent blessés. Cependant quatre hommes finirent par se rendre, et on sut par eux combien il en restait. Alors pour mettre fin, aussitôt que possible, à la terreur et à l'agitation que ces événemens avaient occasionées dans la ville, on renvoya vers leurs compagnons, les mains liées, deux hommes du nombre de ceux qui s'étaient rendus, afin d'engager les autres à suivre cet exemple, et pour leur dire que s'ils s'obstinaient dans une résistance inu-

tile, par la nature de la retraite où ils se trouvaient enfermés, on allumerait à l'orifice de la cave un feu de paille qui les forcerait à se rendre ou les étoufferait. Au bout de quelque temps, comme on ne vit point reparaître les malheureux envoyés dans le cellier, la menace fut mise à exécution, et le soupirail bouché avec des pierres. Pour se dérober plus vite à l'horreur de leur situation, ces infortunés eurent recours aux dernières ressources du désespoir. Deux heures après, on pénétra dans la cave sans éprouver de résistance, et aux blessures dont leurs cadavres étaient couverts, on vit qu'ils s'étaient mutuellement donné la mort. »

Ce récit très-circonstancié, écrit sur les dépositions d'un témoin oculaire de toute cette scène, par un voyageur qui se trouvait à Foggia le jour même de cette sanglante exécution, diffère en plusieurs points de celui de Colletta, et semble de nature à justifier le gouvernement napolitain. Nous ne sommes pas à même de décider laquelle des deux narrations est la plus exacte; mais par respect pour la vérité, quelle qu'elle soit, nous ne pouvions négliger le témoignage du voyageur anglais.

CH[s] L.

RÉVOLUTION DE SICILE EN 1812. (Voy. p. 82.)

Il est à regretter que le plan du général Colletta n'ait point embrassé l'histoire de la Sicile pendant les dix années que la cour de Naples passa sous la protection des armées anglaises, et qu'il n'ait parlé qu'incidemment de la mémorable révolution de 1812, accomplie dans cette île par l'influence de

lord W. Bentinck. C'est une lacune que nous n'essaierons pas de combler. Les développemens qu'exigerait ce travail dépasseraient de beaucoup les bornes d'une simple note, et mériteraient plutôt de former un ouvrage séparé : mais nous avons quelques observations à faire sur l'état de la Sicile à cette époque.

Plusieurs années avant que l'influence anglaise eût éloigné du gouvernement la reine de Naples, on avait cherché à populariser en Angleterre l'idée de faire accorder au peuple sicilien une constitution représentative à peu près semblable à celle de la Grande-Bretagne. La Sicile était fort mal administrée ; les Napolitains qui avaient émigré à la suite du roi y étaient en possession de tout le pouvoir; il régnait de grands abus dans toutes les parties du gouvernement ; les Anglais, qui attachaient une grande importance au maintien de l'indépendance sicilienne, pour se conserver une place d'armes en vue de l'Italie et presque des côtes d'Espagne, sentaient le besoin d'y fonder leur puissance sur quelque grand bienfait dans l'ordre politique et de s'assurer ainsi la reconnaissance de la nation. Un homme éclairé et d'un caractère énergique, lord W. Bentinck, qui comprenait bien ces grands intérêts, saisit la première occasion d'opérer en Sicile une révolution complète par l'établissement d'une constitution nouvelle qui mît le pouvoir entre les mains des premiers de la noblesse sicilienne.

Cette révolution accomplie, des rivalités dangereuses se manifestèrent ; les esprits ne se trouvèrent généralement pas à la hauteur du nouvel ordre de choses ; on eut de grandes difficultés à vaincre dans la pratique du gouvernement représentatif, et le parti de l'ancienne cour sut exploiter fort habilement ces embarras en profitant de l'absence de lord W. Bentinck. Sur ces entrefaites arrivèrent la destruction du grand empire français, la déclaration de guerre de Joachim

Murat contre l'Autriche, en 1815, la bataille de Tolentino et la restauration des Bourbons sur le trône de Naples. Déjà l'Europe tout entière était irrévocablement engagée dans la réaction contre-révolutionnaire ; on n'était plus en dissidence que sur des intérêts matériels, et les cinq grandes puissances signataires des traités de Vienne combattaient avec la même vivacité les principes libéraux, dont plusieurs d'entre elles avaient récemment favorisé le développement. Dans ces circonstances, les intérêts de la liberté sicilienne furent abandonnés par l'Angleterre et sacrifiés sans réserve par lord Castlereagh à des considérations d'un ordre supérieur. Le souvenir des pénibles tiraillemens qui avaient signalé le régime constitutionnel, l'indifférence de la masse de la population sicilienne, les ressentimens de Ferdinand IV et de son ministère, tout conspirait contre des libertés trahies par l'étranger, que le roi de Naples ne voulait pas établir en-deçà du Phare, et dont l'Autriche redoutait l'exemple pour ses États italiens. La constitution de Sicile fut abolie, mais par les plus lâches subterfuges, auxquels se prêta le ministre anglais à la cour de Naples, sir W. A'Court.

En 1821, une discussion provoquée par lord W. Bentinck s'ouvrit dans le parlement anglais sur ces événemens ; lord Castlereagh s'y défendit très-mal, lui et le représentant de l'Angleterre à Naples ; Mackintosh y exposa très-clairement toutes ces transactions, en dévoila l'esprit, traîna au grand jour cette odieuse politique, écrasa le ministre et son agent sous le poids de leurs propres aveux, des instructions données, des engagemens pris, des mensonges officiels de leur correspondance. C'est une question définitivement jugée contre lord Castlereagh et sir W. A'Court.

Quant au cabinet napolitain, à la tête duquel se trouvait alors le marquis de Circello, il essaya vainement de présenter quelques avantages accordés aux Siciliens dans l'acte

d'union des deux royaumes comme une indemnité suffisante pour la perte d'une constitution représentative. En supposant que Ferdinand IV eût allégué l'espèce de contrainte à laquelle il avait cédé en promulguant la constitution anglo-sicilienne de 1812, pour la supprimer quatre ans plus tard, il n'existait aucun motif de ne pas remettre en vigueur celle que tous ses prédécesseurs avaient respectée. On ne citerait pas dans le cours entier de toutes ces transactions, depuis l'éloignement du roi, au commencement de 1812, jusqu'à la promulgation du statut de 1816, un seul trait qui ne porte l'empreinte de la mauvaise foi la plus odieuse.

Un volume publié en 1827, sur la Sicile, par un membre des parlemens siciliens, donne sur ce point d'histoire des renseignemens précieux et d'une exactitude incontestable; ils confirment, en ce qui concerne l'état de la Sicile vers l'année 1810, le tableau qu'en a tracé l'auteur anglais Leckie, malgré les reproches d'exagération que les fanatiques admirateurs du gouvernement de Ferdinand IV lui ont adressés.

Nous croyons devoir ajouter ici, quoiqu'il s'agisse d'événemens postérieurs, que le général Colletta ne s'accorde pas avec l'auteur d'un Essai sur la révolution de Sicile en 1820 (M. Famin, ex-chancelier du consulat de France à Naples), sur les circonstances qui ont déterminé la soumission de Palerme au général Florestan Pépé, en octobre 1820, particulièrement en ce qui est relatif à la conduite du prince de Paternò. Cette dissidence que nous nous bornons à constater, n'ayant ni les moyens, ni la mission de rétablir la vérité, est d'autant plus singulière que les deux auteurs se sont trouvés en position d'être également bien informés, le général Colletta, comme chef de l'armée napolitaine en Sicile, immédiatement après la soumission de Palerme, et M. Famin, comme ayant résidé long-temps à Naples. Ch[s] L.

DÉCLARATION DE L'AUTRICHE.

Après une longue suite d'orages politiques, le royaume de Naples fut rendu en 1815, par le secours des armes autrichiennes, au gouvernement paternel de son roi légitime. Les deux parties de la monarchie sicilienne, si long-temps séparées, se réunirent de nouveau, et les vœux de tous les amis du bien furent satisfaits par la perspective d'une paix durable.

Cependant, la dernière époque de la domination étrangère avait réveillé un ennemi intérieur plus dangereux que tout autre pour le repos de la péninsule italienne : il existait dans le royaume de Naples, comme dans d'autres pays de l'Italie, une secte ténébreuse dont les chefs secrets ne cessaient de méditer la destruction de tous les gouvernemens, comme premier pas vers l'exécution du vaste plan qui les occupait. Lorsque Murat, pour se soutenir sur un trône prêt à lui échapper, eut conçu le projet téméraire de conquérir l'Italie, le désespoir l'engagea à appeler à son secours ces mêmes Carbonari qu'il avait plus d'une fois combattus, et dont les coupables intrigues acquirent dès-lors un poids que, sans cette alliance inespérée, elles n'auraient peut-être jamais obtenu.

La vigilance du gouvernement royal, le zèle avec lequel il s'occupa à opérer des améliorations essentielles dans toutes les branches de l'administration, l'affection générale portée à un souverain dont la bonté paternelle lui avait gagné le cœur de ses sujets, firent échouer, pendant les premières années qui suivirent la restauration, toutes les entreprises de cette secte, et peut-être que, comme tant d'autres associations secrètes, elle serait insensiblement tombée dans l'impuissance et dans l'oubli, si les événemens dont le royaume

d'Espagne fut le théâtre au commencement de l'année 1820 ne lui avaient fait prendre un nouvel essor. Depuis ce moment elle redoubla d'audace, et, par l'effet contagieux du fanatisme qu'elle sut exciter, elle augmenta bientôt tellement en nombre et en influence, que les lois et l'autorité publique ne furent plus assez puissantes pour la réprimer. Elle répandit avec une activité infatigable, parmi toutes les classes d'une nation jusque là tranquille et modérée dans ses vœux, un esprit de mécontentement et d'amertume, des dispositions hostiles contre le gouvernement et le désir passionné des innovations politiques; elle réussit enfin à corrompre une partie de l'armée: forte de ce moyen, le plus criminel de tous, la secte fit éclater la révolution dans les premiers jours du mois de juillet.

Il n'est pas possible de donner un récit plus exact et plus authentique de cette explosion que celui qui se trouve dans une dépêche circulaire adressée par le nouveau ministre des affaires étrangères, le jour même qu'il était entré en fonctions, aux agens diplomatiques de Naples auprès des cours étrangères. « Dans la nuit du 1er au 2, c'est ainsi que s'exprime textuellement cette dépêche, la plus grande partie du régiment de cavalerie Royal-Bourbon quitta ses quartiers à Nola, et arbora un drapeau tricolore avec l'inscription : *Vive la constitution!* les couleurs étaient celles *de la secte des Carbonari*, laquelle depuis long-temps avait entretenu une fermentation dans le royaume et demandait avec instance des formes constitutionnelles.

« Cette secte avait fait tant de prosélytes dans l'armée de Sa Majesté, que les troupes chargées de ramener à l'ordre les déserteurs de Nola firent cause commune avec eux. La désertion de ces troupes et de quelques régimens de la garnison de Naples, des mouvemens simultanés dans les provinces, l'insurrection enfin de quelques chefs de district, prouvèrent

à Sa Majesté que c'était le vœu du peuple d'obtenir un gouvernement constitutionnel. En conséquence, le roi a publié une proclamation annonçant que dans huit jours il ferait connaître les bases d'une constitution. »

Cette première victoire n'était que le prélude d'un attentat plus décisif. Le lendemain, les chefs de la révolte forcèrent le monarque à proclamer la constitution espagnole; et sans aucune autre mesure préparatoire, ils firent prêter à Sa Majesté, aux ministres, aux employés, aux troupes, un serment solennel à cette constitution, qu'au milieu du désordre et de la terreur on déclara loi fondamentale du royaume.

En signant sa première promesse, le roi avait fait un grand sacrifice à l'agitation des esprits; et quoique Sa Majesté ne pût point se dissimuler combien le projet de former une constitution en huit jours était irréfléchi et inexécutable, il lui restait au moins l'espoir de faire succéder à l'effervescence du moment des résolutions plus calmes et plus sages. Mais tout changea de face lorsque, après cette première concession, on vint offrir à l'acceptation immédiate du roi un acte rédigé huit ans plus tôt dans un pays étranger, sous des auspices particulièrement difficiles et désastreux; acte que ni le roi, ni ses ministres, ni, à l'exception de quelques conspirateurs, aucun Napolitain ne connaissait autrement que par des extraits qu'en avaient donnés les journaux, et dont, au moment de sa proclamation, il n'existait pas même une traduction à Naples. Cette démarche portait trop ouvertement l'empreinte de son origine et des moyens criminels qui pouvaient seuls la faire réussir, pour que le moindre doute eût pu subsister sur la position du monarque et celle de l'État. Une pareille proposition, compromettant également la dignité du souverain et les destinées du pays, ne pouvait être arrachée à Sa Majesté que par la violence ou par les menaces; il ne fallait rien moins que le désir d'empêcher les plus grands malheurs

et de prévenir les crimes les plus affreux, pour déterminer le roi à consentir momentanément à une mesure aussi funeste. Cette explication d'un événement inexplicable dans toute autre hypothèse se justifierait d'elle-même, si elle n'était pas d'ailleurs confirmée par des témoignages irréfragables.

Le grand coup frappé, et le pouvoir royal entièrement détruit, les chefs de la secte et leurs principaux associés, dans les premières scènes de la révolte, s'emparèrent sur-le-champ de la domination exclusive. La résistance que le royaume des Deux-Siciles opposa à leurs entreprises arbitraires fut étouffée dans le sang et sous les ruines. Pour donner à leur usurpation une couleur de légalité, ils créèrent bientôt, sous le titre de parlement national, un instrument qui, dans l'espace de peu de mois, leur servit à renverser tous les droits existans et toutes les bases de l'ordre public, et moyennant lequel, sans autre pouvoir que leur volonté arbitraire, ils remplacèrent les anciennes lois civiles et politiques des deux royaumes par des institutions inconnues qu'aucune expérience n'avait sanctionnées, et qui n'étaient pas moins en contradiction avec le caractère qu'avec les besoins de la nation.

Le roi ne pouvant pas regarder comme durable un état de choses aussi peu naturel, persuadé toutefois qu'une opposition intempestive, au lieu d'arrêter les progrès du mal, ne ferait qu'attirer de nouveaux dangers sur sa personne, sa famille et son pays, supporta avec résignation un sort cruel qu'il n'avait point mérité. Tous les hommes éclairés du pays, la plus grande partie même de ceux qui, séduits par le vain espoir d'un dénouement plus heureux, avaient d'abord favorisé la révolution, convaincus maintenant des effets pernicieux d'un régime que le parti dominateur, sans jamais examiner l'intérêt du pays, avait uniquement établi comme le plus convenable à ses vues particulières, étaient

condamnés au silence. La masse du peuple, bientôt revenue d'un enthousiasme éphémère, affligée de voir ses espérances déçues, et découragée par un pressentiment vague des adversités qui la menaçaient dans l'avenir, attendait avec une inquiétude muette le développement final de la crise. C'est ainsi que s'explique ce calme apparent sous le voile duquel le parlement, impuissant lui-même, soumis aux volontés d'un petit nombre de despotes préparés à tous les attentats, conduisit le royaume vers une dissolution inévitable, calme qui n'empêcha pas d'ailleurs que l'anarchie la plus effrénée ne dévorât les derniers restes de la prospérité publique, et dont le vrai caractère ne pouvait être méconnu d'aucun gouvernement étranger.

Les événemens de Naples avaient produit une vive sensation dans toute l'Italie. Une révolution tramée par des fanatiques obscurs, et consommée par des soldats parjures, qui avait pu en peu de jours priver un roi de sa puissance et de sa liberté, et plonger deux royaumes dans un abîme de désordres, devait par elle-même, et quel que fût son développement ultérieur, inspirer les plus sérieuses appréhensions à tous les gouvernemens voisins. Les maximes hautement proclamées par les auteurs de cette révolution, la facilité avec laquelle ils les faisaient circuler, par des paroles et par des écrits, dans toutes les parties de l'Italie, le récit journalier de leurs procédés, la confiance toujours croissante de leurs complices étrangers, tout était fait pour aggraver le poids de ces appréhensions. Aucun prince italien ne pouvait se cacher que la paix intérieure et la prospérité de ses États étaient également menacées par l'exemple et par les résultats d'un bouleversement qui attaquait jusqu'aux fondemens les plus profonds de l'édifice social.

L'empereur avait reconnu, dès le premier moment, que c'en était fait pour long-temps de l'ordre et de la tranquillité

de l'Italie, si les chefs et les fauteurs d'une révolte que rien ne pouvait justifier, que rien ne pouvait excuser, allaient impunément sacrifier la monarchie sicilienne à leurs projets insensés. Sa Majesté Impériale, pénétrée de ce qu'elle devait à la conservation et à la sûreté de son empire, à la protection de ses peuples fidèles et heureux, à ses relations amicales avec les princes de l'Italie, et à sa position dans le système politique de l'Europe, se hâta de prendre des mesures pour arrêter les progrès ultérieurs des désordres, et pour manifester en même temps sans réserve la marche qu'elle était décidée à suivre à l'égard de la révolution de Naples.

Quelque pénible qu'il fût pour Sa Majesté Impériale d'imposer à ses finances une charge imprévue et considérable, à une époque où elle s'était flattée de pouvoir donner tous ses soins à des améliorations intérieures, et où l'exécution constante des plans formés par l'administration promettait les plus heureux résultats, toute considération secondaire devait céder au plus sacré de ses devoirs. Dans la situation où l'on se trouvait, le rassemblement d'un corps d'armée dans les provinces italiennes était une mesure de la plus haute nécessité; elle fut reconnue telle par tout homme bien pensant en Autriche et en Europe. L'effet salutaire que cette mesure a eu pour la tranquillité des États voisins, celui qu'elle a produit à Naples même, pour encourager les amis de l'ordre et pour dérouter ses ennemis, est aujourd'hui unanimement senti dans toute l'étendue de la péninsule italienne.

A la même époque, Sa Majesté s'était rendue à Troppau, afin de délibérer avec ses augustes alliés sur une question de la plus haute importance, non-seulement pour l'Italie, non-seulement pour la monarchie autrichienne, mais pour le salut commun de l'Europe.

Ces délibérations ne laissèrent heureusement aucun doute sur la manière dont toutes les cours alliées envisageaient l'origine et le caractère de la révolution de Naples et les dangers dont elle menaçait d'autres États.

Quant aux résolutions qu'exigeait un pareil état de choses, si des considérations particulières d'un grand poids engagèrent le gouvernement britannique à ne pas partager celles des autres cours, et le cabinet de France à n'y accéder qu'avec des restrictions, l'empereur eut la satisfaction de se trouver entièrement d'accord sur toutes les questions avec les souverains de Russie et de Prusse, et de se convaincre en même temps que les différences de position et de marche entre les puissances de l'Europe n'en amèneraient aucune dans les bases de leur alliance et dans l'uniformité générale de leurs principes et de leurs vues.

Les souverains réunis à Troppau, décidés à ne pas reconnaître les changemens que la force et la révolte avaient opérés à Naples, et à faire cesser par des efforts communs les résultats de ses changemens, n'en étaient pas moins animés du plus vif désir d'atteindre ce but par des voies pacifiques et avec tous les ménagemens dus à un pays déchiré déjà par tant de convulsions et de calamités. C'est dans cet esprit qu'ils invitèrent Sa Majesté napolitaine à se rendre à Laybach, pour y délibérer avec eux sur la situation présente et future de son royaume. Cette invitation fut appuyée par Sa Majesté le roi de France.

D'après un article de la loi étrangère qui doit régir le royaume des Deux-Siciles, le monarque ne peut dépasser les frontières de ses États sans le consentement du Parlement.

Le roi, regardant l'invitation des souverains comme un bienfait de la Providence, se soumit à cette humiliante nécessité. Le Parlement consentit, mais il attacha à son con-

sentement une condition sur l'effet de laquelle les instigateurs de cette mesure ne pouvaient se faire aucune illusion, et qui détruisait d'avance les calculs et les vœux des hommes modérés.

Le Parlement, quoique entièrement au fait des principes des cabinets alliés, imposa au roi le mandat d'insister sur le maintien, sans modification, de la constitution établie aujourd'hui à Naples, et de mettre cette condition en avant, comme seul objet et base unique de ses explications avec les puissances alliées. C'est sous de pareils auspices, et ne pouvant plus compter que sur la justice et la sagesse de ses augustes amis, que le roi de Naples se rendit à Laybach.

Dès son arrivée dans cette ville, Sa Majesté eut lieu de se convaincre qu'il serait absolument illusoire de vouloir fonder des propositions quelconques sur des bases irrévocablement rejetées par les souverains alliés. En effet, les monarques déclarèrent à Sa Majesté qu'ils étaient fermement résolus de ne pas laisser subsister le régime qu'une faction sans titre et sans pouvoirs avait imposé au royaume des Deux-Siciles par les moyens les plus criminels, régime incompatible avec la sûreté des pays voisins et avec le maintien de la paix de l'Europe; que si cet état de choses ne pouvait pas finir comme leurs majestés le désiraient sincèrement et vivement, par un désaveu spontané de la part de ceux qui exerçaient le pouvoir à Naples, il fallait avoir recours à la force des armes; qu'aussitôt que par l'un ou l'autre moyen le grand obstacle à la paix aurait disparu pour Naples et pour l'Italie, les souverains regarderaient leur ouvrage comme accompli; que ce serait alors au roi seul, éclairé par les conseils des hommes les plus intègres et les plus instruits de son pays, à fonder pour l'avenir la force et la stabilité de son gouvernement sur un régime juste et sage, conforme aux intérêts permanens des deux peuples réunis sous son sceptre, et offrant par là à

même à tous les états voisins une garantie suffisante de leur sûreté et de leur repos.

Après des déclarations aussi précises, le roi de Naples ne pouvait se dissimuler que toute autre question se trouvant irrévocablement écartée, il n'avait plus comme père et protecteur de son peuple qu'une seule tâche à remplir, celle de préserver la majorité loyale et bien intentionnée de ses sujets des calamités et des dangers d'une guerre provoquée par l'aveugle obstination ou l'ambition coupable de quelques individus. C'est dans cette conviction que Sa Majesté adressa à son fils, héritier présomptif de son trône, une lettre franche et paternelle, pour lui représenter la gravité des circonstances et la nécessité de faire tourner au salut du royaume tous les moyens qui se trouveraient à sa disposition. Les paroles pacifiques du roi furent accompagnées d'instructions plus explicites données par les cabinets d'Autriche, de Russie et de Prusse à leurs agens diplomatiques à Naples; et les plénipotentiaires de Sa Majesté le roi de France en adressèrent également au chargé d'affaires de leur souverain. L'effet de ces importantes démarches va décider de l'avenir prochain du royaume des Deux-Siciles.

Dans cette position des choses, l'armée destinée à accomplir les résolutions arrêtées à Laybach a reçu l'ordre de passer le Pô et de se porter vers les frontières napolitaines : il répugne à Sa Majesté Impériale de supposer que cette armée puisse rencontrer une résistance sérieuse.

Il n'y a que des ennemis du bien public, des partisans incurables d'un système conduisant directement à la ruine totale de la monarchie sicilienne, qui puissent méconnaître ce que, dans les circonstances où cette monarchie se trouve placée aujourd'hui, le devoir envers son souverain et le salut de ses concitoyens prescrivent à tout guerrier loyal comme à tout homme attaché à sa patrie. La grande masse de la nation, dé-

vouée à son monarque, dégoûtée d'une liberté imaginaire qui ne lui a valu que la plus dure tyrannie, et fatiguée d'une existence inquiète et précaire, connaissant d'ailleurs depuis long-temps les sentimens justes et bienveillans dont l'empereur est animé, accueillera avec confiance ceux qui, au nom de Sa Majesté Impériale et au nom de ses augustes alliés, viendront leur offrir paix, amitié et protection. Si une aussi juste attente ne se réalisait pas, l'armée saurait surmonter les difficultés qui l'arrêteraient; et si, contre tous les calculs et contre les vœux les plus chers des monarques alliés, une entreprise formée dans les intentions les plus pures, et qu'aucun esprit hostile ne dirige, dégénérait en guerre formelle, ou si la résistance d'une faction implacable se prolongeait à une *époque* indéfinie, Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, toujours fidèle à ses généreux principes, pénétré de la nécessité de lutter contre un mal aussi grave, et guidé par cette amitié noble et constante dont elle vient de donner encore à l'empereur tant de gages précieux, ne tarderait pas à joindre ses forces militaires à celles de l'Autriche.

Dans l'ensemble des transactions qui viennent d'avoir *lieu*, les monarques alliés n'ont eu en vue que le salut des États qu'ils sont appelés à gouverner et le repos du monde. C'est là tout le secret de leur politique. Aucune autre pensée, aucune autre question n'a trouvé place dans les délibérations de leurs cabinets. L'inviolabilité de tous les droits établis, l'indépendance de tous les gouvernemens légitimes, l'intégrité de toutes leurs possessions, telles sont les bases dont leurs résolutions ne s'écarteront jamais. Les monarques seraient au comble de leurs vœux et amplement récompensés de leurs efforts, s'il était possible d'assurer sur ces mêmes bases la tranquillité au sein des États, les droits des trônes, la vraie liberté et la prospérité des peuples; biens sans lesquels la paix extérieure elle-même ne saurait avoir ni paix ni durée.

Ils béniraient le moment où, affranchis de toute autre sollicitude, ils pourraient exclusivement consacrer au bonheur de leurs sujets tout ce que le Ciel leur a conféré de moyens et de pouvoir.

MANIFESTE DU GOUVERNEMENT DES DEUX-SICILES.

Le gouvernement constitutionnel de Naples, contre lequel le congrès de Laybach a fulminé l'anathême, tandis qu'il se prépare à repousser la plus injuste et la plus violente agression dont l'histoire fasse mention, en appelle encore à l'opinion de l'Europe et de toutes les nations civilisées; mais pour que chacun puisse juger de quel côté sera la raison, de quel côté sera l'injustice, dans la guerre qui, après une paix de cinq ans, va éclater dans la malheureuse Italie, le gouvernement se doit à lui-même de faire connaître toutes les particularités qui l'ont conduit à la situation politique où il se trouve actuellement.

Les besoins des peuples des Deux-Siciles, le degré de civilisation où ils étaient parvenus, réclamaient depuis longtemps un changement dans le système intérieur de l'État. Dans les premiers jours de juillet 1820, la constitution de l'Espagne fut demandée par le vœu unanime de la nation. Le roi y consentit, sauf les modifications qu'y auraient proposées les représentans de la nation, qui furent principalement convoqués pour cet objet, avec l'obligation de respecter les bases de la constitution de Cadix Le 13 du même mois, Sa Majesté prêta en présence de la junte provisoire le serment d'observer cette constitution, et le 19, elle l'annonça officiellement à toutes les puissances avec lesquelles elle entretenait des relations amicales.

Dès ces premiers instans, l'esprit de modération et un res-

pect religieux pour l'indépendance, pour les institutions et pour les droits des autres nations formaient la règle de conduite du gouvernement de Naples ; il proclamait ces maximes à la face du monde entier, lorsqu'il refusait d'intervenir, quoiqu'il y fût appelé, dans les affaires de Bénévent et de Ponte-Corvo.

Il est impossible que l'Europe ne soit pas convaincue des principes et du désir de ce gouvernement de vivre en paix et en bonne harmonie avec tous les autres, pour peu qu'elle examine sans partialité la conduite qu'il a tenue à l'égard de l'Autriche.

A peine la forme de notre régime politique fut-elle changée, que la première pensée de la cour fut d'assurer le cabinet de Vienne que ce changement n'altérait en rien les rapports d'amitié et d'alliance préexistans entre les deux états. Quoique ces premières ouvertures fussent rejetées, le roi, mettant de côté tout ressentiment, renouvela ses notes, envoya des ambassadeurs, tenta enfin toutes les voies de communications amicales, mais toujours inutilement. A tant de dureté de la part de ce cabinet, on ne répondait à Naples que par les plus grands égards envers la légation, les consuls et les sujets autrichiens.

Néanmoins la cour de Vienne, alléguant toujours que notre réforme politique sapait dans ses fondemens l'édifice social, proclamait l'anarchie, menaçait la sûreté des trônes, celle des constitutions reconnues et le repos des peuples; accumulait précipitamment des préparatifs de guerre extraordinaires dans ses États italiens, augmentait les garnisons de Ferrare, de Plaisance et de Comacchio et stimulait toutes les puissances de l'Europe à se déclarer contre le gouvernement de Naples, à ne pas recevoir ses ministres et à rompre avec lui toute communication. Sa Majesté ordonna en conséquence à son secrétaire d'État ministre des affaires étran-

gères, duc de Campohiaro, de demander en son nom à cette cour une explication catégorique sur ces armemens extraordinaires et sur l'attitude qu'elle gardait à notre égard. Cette note fut adressée au prince de Metternich, le jour même où le roi, ouvrant la première assemblée du Parlement national, renouvela dans son sein le serment à la constitution. Cette note, où l'on répondait à toutes les accusations mises en avant contre notre réforme politique, est restée sans aucune réponse.

Cependant les souverains d'Autriche, de Russie et de Prusse se réunissaient à Troppau avec leurs plénipotentiaires et ceux de la France et de l'Angleterre. L'objet de cette réunion fut de prendre en considération les affaires de Naples, et le résultat fut d'inviter Sa Majesté le roi à se rendre à Laybach pour coopérer avec les souverains alliés à concilier les intérêts et la félicité de son peuple avec les devoirs qu'ils étaient appelés à remplir envers leurs États et envers le monde.

Sa Majesté accepte une mission qui lui était proposée au nom d'une alliance tutélaire uniquement destinée à garantir de toute attaque l'indépendance politique de tous les États; le Parlement consent au départ du monarque, et par cette conduite démentant les calomnies sur l'état de violence dans lequel on disait que le roi était placé, il montre la noble confiance qu'il mettait dans son auguste défenseur. Le roi part accompagné des vœux de la nation; mais à peine arrivé à Laybach, il est privé des conseils du ministre qu'il avait emmené avec lui, on le menace d'une guerre désastreuse et inégale pour l'obliger d'adhérer aux principes et aux mesures violentes déjà décidées à Troppau. Tous les moyens qu'il employa pour les éloigner furent inutiles. Alors les puissances délibérantes à Laybach prirent à l'égard des Deux-Siciles des résolutions telles que, même après plusieurs

batailles gagnées, on aurait pu à peine les imposer à une nation vaincue et humiliée. Les envoyés de Russie et de Prusse et le chargé d'Autriche les communiquent à Son Altesse Royale le prince régent, le 9 de ce mois, et lui déclarent qu'une armée autrichienne s'avance pour occuper le royaume hostilement si l'on ne fait cesser *immédiatement* l'ordre de choses qui y est établi depuis le 6 juillet; et que lors même que cette soumission entière et spontanée aurait lieu, cette armée occuperait encore le royaume amicalement, afin de soutenir le nouvel ordre de choses qui devait y être substitué.

Ce fut alors que Son Altesse Royale fit aux diplomates ci-dessus désignés ces loyales réponses qui, après avoir excité chez eux-mêmes l'admiration et le respect, produisirent dans le Parlement, à qui elles furent communiquées, un enthousiasme qui s'est propagé dans le cœur de tous les Napolitains. Chacun sait désormais que ce prince magnanime ne voulut rien résoudre sans consulter le vœu des députés de la nation, auxquels il se détermina à communiquer ces *propositions*, afin qu'ils se décidassent sur le parti qui *convenait* aux circonstances difficiles où la monarchie se trouvait placée : et quant à lui, fidèle à ses sermens, il protestait vouloir partager le sort de la nation dont il n'aurait jamais pu se détacher.

Le Parlement, convoqué ensuite extraordinairement, dans sa mémorable séance du 15, répondit qu'il n'avait la faculté d'adhérer à aucune de ces propositions; qu'il regardait Sa Majesté comme constituée en état de contrainte; que, durant un tel état de choses, Son Altesse Royale continuerait d'exercer la régence, et qu'enfin toutes les mesures devaient être prises pour le salut de l'État.

L'opinion publique avait déjà prévenu ces déterminations. Le prince régent, obligé par un serment sacré à maintenir la constitution qui forme actuellement la loi fondamentale de

la monarchie, les a sanctionnées : il a cru ainsi remplir les devoirs que lui imposaient ses hautes fonctions, non moins envers la nation, dont les destins lui sont aujourd'hui confiés, qu'envers son auguste père et roi, dont les intérêts ne peuvent être séparés de son peuple,

Ennemie cependant de la constitution qui, par les bienfaits de notre roi, forme le palladium de la monarchie des Deux-Siciles, la cour de Vienne prétend l'abolir; et parce qu'un pays qui vient de renaître à la liberté et à l'indépendance ne souscrit point à ses volontés, elle a mis en œuvre tous ses efforts pour faire croire que les intérêts de sa politique sont ceux de l'Europe, et elle a juré de renverser de fond en comble tout notre système civil intérieur. Déjà ses troupes s'avancent vers les frontières nationales; déjà l'épée est tirée, et l'Europe va voir une guerre sans exemple, dirigée par les principes destructifs des idées libérales et de l'indépendance des peuples. Jamais on n'a fait un aussi odieux abus de la force, et on ne devait pas craindre que ces mêmes armes qui naguère s'étaient unies, au nom de l'ordre social, pour délivrer l'Europe de l'oppression, se tournassent maintenant contre une nation à qui l'on ne peut reprocher aucune faute contre le droit des gens, et qui, sans causer aucun trouble à ses voisins, sans offenser la légitimité, en professant au contraire la plus profonde vénération pour son roi et pour son auguste dynastie, s'occupe pacifiquement d'améliorer son administration domestique. Les puissances du second ordre doivent voir, dans ce qui arrive au royaume de Naples, le danger imminent prêt à fondre sur elles; le jour où notre cause succomberait serait le dernier de leur indépendance et de la liberté de l'Europe.

Mais une cause protégée par la justice et par l'opinion publique, une cause qui intéresse tous les gouvernemens clair voyans, une cause qui sera défendue par la nation en-

tière des Deux-Siciles, dont le vœu s'est manifesté unanimement et énergiquement dans cette occasion solennelle, mérite de triompher. Le désespoir combattra contre la force : mais celui qui défend ses lois constitutives et l'indépendance de la patrie, celui qui combat l'étranger armé pour lui arracher les premières et lui ravir la seconde, n'est pas toujours le plus faible.

Au reste, le gouvernement de Naples, quoiqu'il n'ait provoqué personne, quoiqu'il ait opposé l'attitude d'une noble modération aux outrages multipliés qui lui ont été prodigués de mille manières par ceux qui, à Troppau et à Laybach, conjurèrent sa ruine, se voit aujourd'hui attaqué par une armée autrichienne qui prétend lui dicter des lois. Mais puisque ni troupes russes, ni troupes prussiennes, ne marchent contre nos frontières, c'est au seul gouvernement autrichien que nous sommes forcés d'opposer la résistance qu'exige notre propre défense.

Cependant Son Altesse Royale se flatte que les augustes monarques réunis à Laybach, en voyant le noble sentiment qui réunit les Deux-Siciles, et leur volonté unanime de défendre les franchises et l'honneur de leur nation, banniront de fausses préventions et laisseront en paix un peuple innocent, qui ne demande qu'à jouir des bienfaits de son nouveau système politique à l'ombre du trône légitime constitutionnel; un peuple qui, dans l'espace de sept mois, a déployé cette noble attitude, ce respect pour le roi et la famille royale, qui ont fait dire à l'Europe qu'il s'était montré digne de la liberté; un peuple enfin qui, ne prenant aucune part aux affaires des autres, a bien le droit de prétendre que personne ne s'immisce dans les siennes.

Son Altesse Royale se flatte encore que toutes les autres puissances de l'Europe, étrangères à la lutte présente, voudront contribuer par la persuasion et par leurs bons offices

à faire cesser les désastres que l'orage de la guerre, prêt à éclater sur nos contrées, menace de répandre sur la malheureuse humanité; si l'on allume maintenant cet incendie dans le midi de la péninsule italienne, qui ne doit pas en craindre les conséquences? qui peut dire où s'arrêteront ses terribles ravages?

Si malheureusement une guerre exterminatrice ne peut être ainsi évitée, le prince régent et son auguste frère se mettront à la tête de l'armée napolitaine, et, confondant leur sort avec celui de la nation, ils combattront avec elle jusqu'à la dernière extrémité contre l'invasion étrangère, invoquant le secours du suprême arbitre des empires, qui protége l'innocence et le bon droit et punit tôt ou tard les abus de la force, l'injustice et l'oppression.

ADRESSE DU PARLEMENT A S. M. LE ROI DES DEUX-SICILES.

« Sire, permettez-nous, par suite des circonstances dont les principales vous sont connues, de verser dans votre sein notre profond chagrin. Nous vivions tranquillement dans nos foyers, et le 2 juillet 1820 ne nous en avait pas éloignés. Votre Majesté crut devoir nous les faire quitter lorsque, par l'organe de Son Altesse Royale son fils, elle convoqua les assemblées électorales où nous fûmes nommés députés. Votre Majesté nous fit remettre elle-même la formule de nos pouvoirs et nous prescrivit la base de notre serment. Nous avons cru dans toutes nos fonctions ne rien faire qui ne fût conforme à votre volonté, d'accord avec les vœux de son peuple. Lors de votre départ pour le congrès de Laybach, vous avez daigné vous charger de la mission de nous conserver notre constitution actuelle; mais dans les actes rédigés à Laybach, vous ex-

primez clairement la situation pénible et les circonstances critiques où vous vous trouviez alors, parce que vous ne pouviez rien changer aux résolutions de vos illustres alliés. En nous rappelant tout ce que Votre Majesté avait dit, et ce que le prince régent et nous avions entendu de sa bouche, nous étions fondés à croire qu'en déclarant alors le contraire, Votre Majesté se trouvait dans un état de contrainte.

« Dans ces entrefaites, on avait répandu en votre nom une publication qui faisait connaître que vous étiez libre, et qui néanmoins improuvait le système que Votre Majesté avait établi entre nous. Nous avons en outre appris que Votre Majesté se trouvait à Florence, et qu'elle allait se rendre à Rome; en même temps nous vîmes une forte armée franchir nos frontières et menacer ce que nous avions de plus cher.

« Sire, la volonté de Votre Majesté a toujours été chère à notre nation. Si jamais votre nom a été prononcé avec amour et respect, ce fut depuis le moment où Votre Majesté voulut bien introduire parmi nous une constitution; toutes nos adresses, tous nos actes, ont porté l'empreinte du plus vif amour pour votre personne. Nous n'avons joui d'aucune autre liberté que de celle qui était renfermée dans les bornes que vous aviez prescrites, et conforme au mode que vous aviez vous-même approuvé. Si Votre Majesté croit maintenant devoir s'écarter en quelque chose du système qu'elle avait commencé à suivre, qu'elle daigne paraître au milieu de son peuple, dévoiler en toute confiance ses intentions et faire connaître le plus tôt possible, avec l'effusion d'un cœur paternel, les améliorations dont elle croit que notre situation actuelle pourrait avoir besoin.

« Votre peuple, Sire, désire bien sincèrement conserver avec Votre Majesté cette noble et juste harmonie dont il s'est fait honneur jusqu'à présent, et dont il se fera un devoir. Seulement, Sire, que les étrangers ne s'interposent point entre

votre peuple et son chef, afin qu'on ne puisse pas dire qu'on ait eu besoin de leurs forces pour inspirer l'obéissance, le dévouement et la fidélité envers son souverain, à un peuple qui l'aime et le révère, afin que nos lois ne soient pas teintes du sang de nos ennemis ou de celui de nos frères, mais pour que le trône de Votre Majesté ne soit basé que sur les cœurs de ses peuples et non sur les glaives des ultramontains. Nous confions, Sire, l'accomplissement de nos vœux au même Dieu qui a été témoin de nos engagemens réciproques, de la droiture de nos intentions et de vos soins paternels pour nous. Nous ne doutons pas que le cœur bienveillant de Votre Majesté ne les agrée et ne les réalise, et nous osons seulement encore exprimer l'assurance qu'ils tourneront à votre gloire, à notre bonheur et au bien général. Que Votre Majesté veuille, en attendant, être convaincue que tout ce que nous avons fait jusqu'à présent, ou ce que nous sommes sur le point de faire, a été et sera toujours conforme à ces sentimens qui, du reste, sont toujours ceux de Votre Majesté.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.



TABLE

DES LIVRES ET DES CHAPITRES.

LIVRE VIII.

RÈGNE DE FERDINAND IV.

LIVRE IX.

RÈGNE DE FERDINAND Ier. — RÉGIME CONSTITUTIONNEL.

LIVRE X.

RÈGNE DE FERDINAND Ier.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

TABLE
GÉNÉRALE DES MATIÈRES
CONTENUES DANS LES QUATRE VOLUMES.

(Les chiffres romains indiquent le livre; les chiffres arabes, le paragraphe.)

A.

C.

D.

E.

F.

G.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

W.

Z.

FIN.

IMPRIMERIE DE CASIMIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

TOIRE

APLES

VI JUSQU'A FERDINAND IV,

-1825,

AL COLLETTA;

ite de l'italien

B. ET LEFEBVRE.

ÉDITION.

OISIÈME.

S,

QUE DE LADVOCAT,

-ROYAL.



Imprimeri · Schneider et Langrand, rue d'Erfurth, 1.

